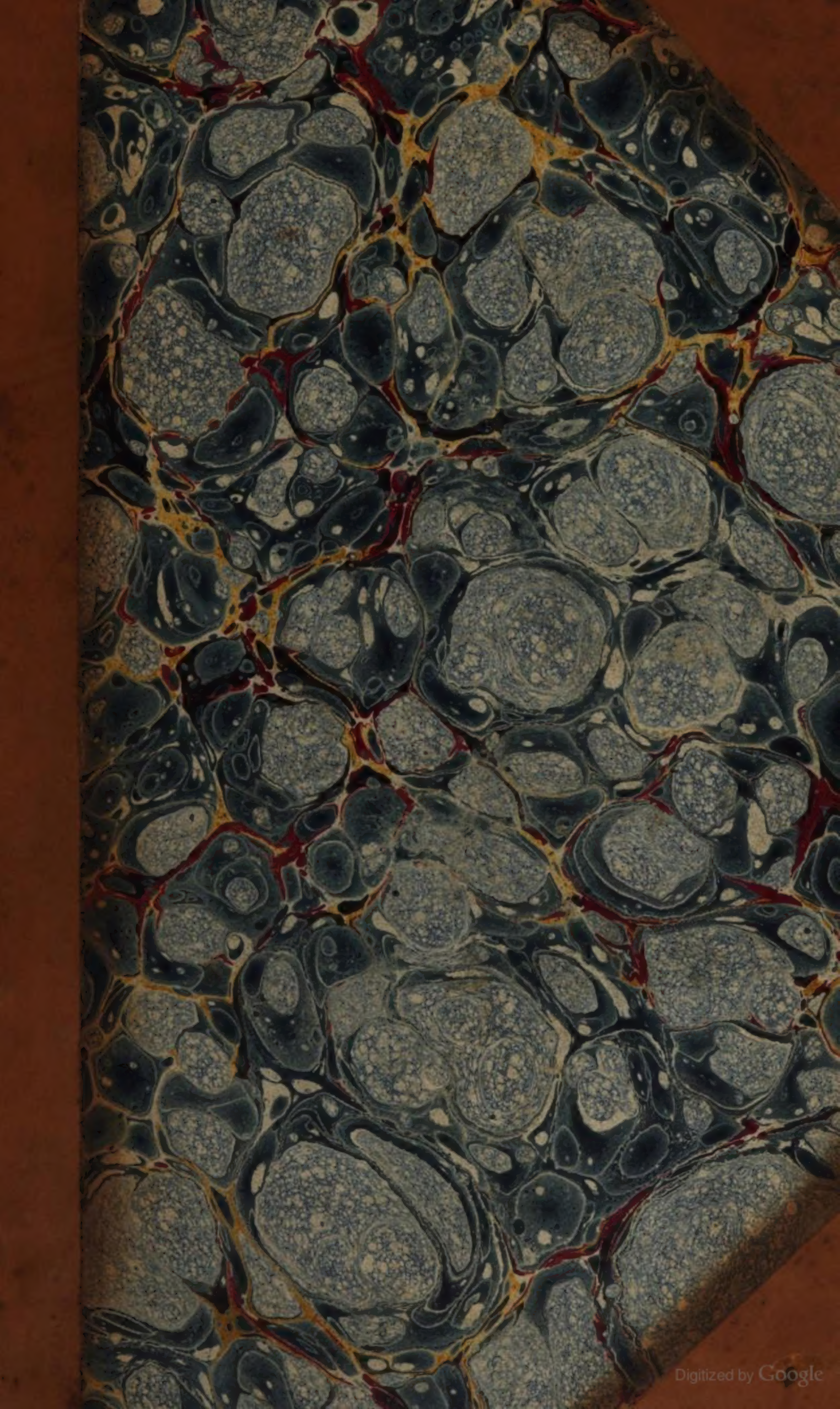
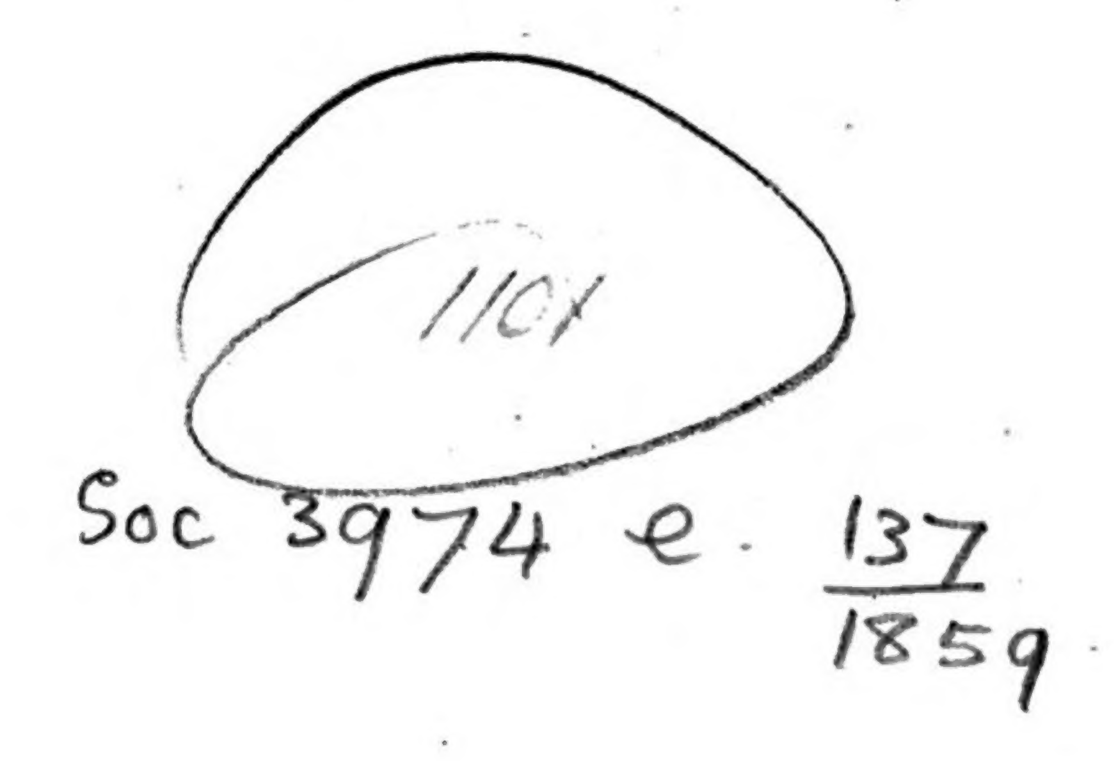
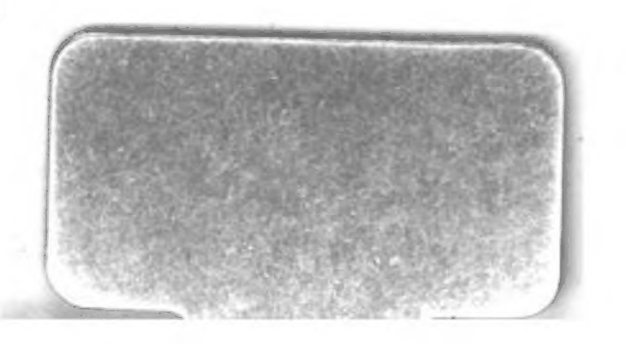



1101



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI

TOME XXVI. — 1re PARTIE.

Séance publique tenue le 18 Août 1858

PRÉSIDENCE DE M. ALC. WILBERT

CAMBRAI

F. DELIGNE, IMP.-LIB. DE L'ARCHEVÊCHÉ.

—

1859

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE 18 AOUT 1858.

Etaient présents :

Monseigneur Regnier, Archevêque de Cambrai ;
Monsieur Petit-Courtin, Maire de Cambrai,

Membres honoraires ;

MM. De Baralle, Henri de Beaumont, Berger fils, Berger père, Bruyelle, Durieux, Houzé, C.-A. Lefebvre, Levêque, Renard, Roth, Tordeux, de Vendegies, Wilbert, membres résidants ; MM. Lefranq, Gomart, Léon Marc, membres correspondants; M. l'abbé Vallée, vicaire général de la métropole.

Présidence de M. Wilbert.

Cette séance qui recevait un éclat inaccoutumé de la présence de Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, a eu lieu, comme les années précédentes, dans une des salles du Con-

sistoire où se pressait un auditoire aussi nombreux que distingué.

Elle a été ouverte à dix heures et demie par un discours de M. Wilbert, qui a réuni tous les suffrages. M. le Président avait pris pour texte l'importance des beaux-arts leur union intime avec les autres manifestations de la pensée. Il a terminé en rappelant les noms de tous les enfants de la cité qui depuis un quart de siècle ont cultivé avec un éclatant succès la peinture, le dessin, la sculpture et la musique (1).

Diverses lectures ont ensuite été faites dans l'ordre suivant :

Rapport sur les travaux de la Société, depuis le dernier compte-rendu de ce genre publié en 1853, par M. C.-A. Lefebvre, secrétaire-général.

Notice sur Rose Vanderper, par M. Renard.

Poésie, par M. Durieux.

La *Poule aux Poussins,* légende contemporaine, par M. Ad. Bruyelle.

(1) Dans la séance du 14 avril 1858, M. le Président a annoncé à ses collègues que M. le Maire de Cambrai se proposait de confier à la Société d'Émulation le soin d'organiser une exposition de peinture pour l'époque où s'ouvrirait le Congrès Archéologique, et qu'il mettrait à sa disposition les ressources que son budget lui permettrait d'offrir. La Société entrant dans les vues de l'honorable premier magistrat de la cité, a pris dans cette même séance, et dans celles qui l'ont suivie jusqu'au 6 août inclusivement, toutes les mesures propres à assurer le succès de ce projet artistique (voir le tome XXV, 2e partie, des Mémoire, page 97 et suivantes). Il a été décidé, notamment, que la séance publique aurait surtout pour objet d'entendre le rapport de la commission des beaux-arts sur les ouvrages exposés, et de couronner, dans chaque genre, les auteurs des œuvres les plus remarquables.

Rapport sur l'exposition de peinture, fait à la Société, dans sa séance du 6 avril, par M. Durieux.

Immédiatement après ce rapport, qui a constamment captivé l'attention, et qui doit, selon une décision antérieure, tenir lieu d'un procès-verbal spécial, on a procédé à la distribution des médailles d'or, d'argent et de bronze, décernées conformément aux conclusions de la commission des beaux arts (1).

Le Secrétaire général,

C.-A. LEFEBVRE.

(1) Voir le rapport de M. Durieux publié dans ce volume.

DISCOURS

DE

M. Alcibiade WILBERT, Président.

MESSIEURS,

L'Administration municipale nous a chargés de clore les solennités qui viennent d'avoir lieu à propos de la fête de notre cité, et, pour considérer comme un devoir le désir qu'elle nous exprimait, il nous a suffi de penser que son accomplissement nous donnerait l'occasion de rappeler à nos concitoyens tout ce que les lettres, les sciences et les arts doivent à sa sollicitude éclairée.

Vous savez, Messieurs, quel sympathique accueil elle a fait à notre proposition de recevoir à Cambrai la *Société Française d'Archéologie* et l'*Institut des Provinces*, et chacun de vous pourrait dire comment, réunis par un lien commun qui a tout à la fois pour objet l'étude du passé et les besoins du présent, ces deux associations ont justifié l'accueil dont je viens de parler, la première, en continuant de faire connaître les monuments que nous devons au génie du christianisme, et en prouvant que ceux qui n'ont pas été

défigurés par des ignorants ou des maladroits, ont leur raison d'être dans leur magnificence, leur agrément, leur convenance ou leur commodité, et la seconde, en s'efforçant de suivre et de constater partout les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et en vous accordant à reconnaître tout ce que le souvenir de leurs travaux renferme d'utiles enseignements, je suis bien persuadé, Messieurs, que vous ne doutez pas que, pour qu'ils portent bientôt leurs fruits, il suffira de ne pas s'en montrer avare et d'en éviter en même temps la diffusion : si la lumière cachée sous le boisseau ne profite à personne, pas même à celui qui l'y a placée, la dispersion de ses rayons en affaiblit tout naturellement l'éclat.

Ainsi et comme membres d'une Société instituée pour encourager les lettres, les sciences et les arts dans l'arrondissement auquel elle appartient, vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, que c'est surtout au point de vue particulier des intérêts de cet arrondissement et dans le but d'arriver à remplacer par une idée plus large un principe étroit et mesquin qui gêne tout à la fois la respiration et les mouvements de tous ceux sur lesquels il pèse, que vous chercherez à conserver aux travaux qu'on vous fait connaître, aux projets qu'on vous communique et aux améliorations qu'on vous signale leur caractère qui ne vous intéresse jamais plus que lorsque vous pouvez constater qu'il est primesautier.

Sans contester à la civilisation ses progrès, vous avez été amenés à le constater, il faut souvent regarder en arrière pour lui en faire faire de nouveaux, et tous, vous

vous êtes plûs à le dire, parce qu'on vient de vous en donner la preuve, les sciences n'ont jamais plus à gagner que dans les libres épanchements de ceux qui les cultivent. dans leurs causeries familières, dans leurs entretiens affectueux, qui exigent moins la présence d'un sténographe que l'attention d'un auditoire bienveillant.

La décentralisation dont on s'est fait un épouvantail, serait en tout et partout chose facile si l'on y procédait sans plus de façon ; si l'on s'arrêtait moins au mot qu'à la chose; si l'on arrivait à se persuader que les grands centres de population ne sont pas les seuls qui reçoivent la chaleur et la clarté que le soleil nous envoie.

On éprouve un sentiment pénible en voyant des hommes d'intelligence s'éloigner du lieu où ils sont nés pour chercher ailleurs un plus vaste horizon et l'on regrette que, pour les y retenir, il ne leur suffise pas de l'espoir de s'y faire remarquer un jour; on en est surtout affligé quand on pense aux déceptions réservées à la plupart d'entre eux ! si l'on cherchait moins à se placer au premier rang où le plus souvent on s'éclipse, on arriverait plus facilement à briller au second. C'est pour donner une nouvelle preuve de la vérité de cette observation que, de concert avec l'administration municipale, la Société d'Émulation vient d'organiser une nouvelle exposition. On lui avait conseillé d'abord de s'arrêter à l'exhibition des œuvres d'art que renferment les cabinets de plusieurs de nos concitoyens ; mais, tout en reconnaissant l'importance de ces collections qui honorent ceux qui les ont faites, elle a pensé qu'elle doit, avant tout, assurer aux artistes qui ont avec elles une sorte

de lien de famille, les encouragements qu'elle leur a promis, et que, pour y parvenir, elle ne peut les étendre qu'aux départements voisins de celui dans lequel elle est établie.

La nouvelle exposition aura-t-elle le succès de celles qui l'ont précédée ? Nous ne saurions mieux dire, Messieurs, combien nous le désirons tous, qu'en rappelant les sacrifices que la ville a faits pour les artistes qui sont sortis de ses écoles (1), le concours qu'elle a prêté aux amis des arts qu'elle a rencontrés parmi ses enfants (2) et celui qu'elle a obtenu de tous ceux à qui elle a donné le droit de cité (3).

En organisant l'exposition de 1858 avec les seules ressources que l'administration municipale pouvait mettre à sa disposition, la Société d'Émulation n'a pas cru, Messieurs, que ces ressources seraient insuffisantes pour éveiller les sympathies des artistes auxquels elle s'adressait, elle a jugé de l'estime qu'ils ont pour elle par le cas qu'elle fait de leurs œuvres, et l'expérience a justifié ses prévisions. Ainsi elle est arrivée à prouver que pour s'inspirer, l'artiste n'a pas besoin de l'aspect des grandes villes ; qu'il lui suffit partout du spectacle de la nature auquel il doit la vérité de ses créations ; de ses croyances, qui sont le prin-

(1) De 1833 à 1848, les subventions municipales se sont élevées à 22,100 fr. et ont été ainsi réparties :

Peintres . . .	13,575 fr.	22,100 fr.
Sculpteurs . . .	6,175	
Musiciens . . .	2,350	

(2 et 3) Voir à la suite de ce discours une *Note sur les diverses Expositions qui ont eu lieu à Cambrai.*

cipe de son enthousiasme, et de l'esprit d'observation qui lui révèle les lois du bon goût.

Son rapporteur dira, dans un moment, pourquoi elle doit s'applaudir du nouvel essai qu'elle vient de faire et ce qu'il lui permet d'espérer, ce que je me bornerai à vous faire remarquer, Messieurs, c'est qu'il doit avoir pour premier résultat d'arrêter l'émigration des jeunes artistes qu'on voit, chaque année, prendre leur volée vers Paris aussitôt qu'ils sont sortis des écoles : Nul d'entre eux, en effet, n'aura plus à craindre de rester à Cambrai quand il verra comment on peut y vivre honorable et comment on y est honoré.

J'ai parlé, Messieurs, des sacrifices que la ville a faits pour les jeunes artistes qui sont sortis de ses écoles, et, pour obtenir du conseil municipal qu'il continue ses encouragements à ceux qui marcheront sur leurs traces, je n'hésite pas à croire qu'il suffira de lui rappeler les noms de M. Cordier qui a pris rang parmi ceux de nos sculpteurs dont les œuvres sont le plus recherchées ; de M. Deligne, qui s'est recommandé à nous comme peintre d'histoire et de portraits, et qui s'est fait depuis connaître comme peintre de genre ; de M. Dowa qui réunit au talent de l'artiste, celui du maître qui sait juger et qui a contribué, par ses conseils, à développer le sentiment du beau chez ceux de nos concitoyens qui trouvent, dans leur fortune, un moyen d'encourager les arts ; de M. Delattre qui a, comme hauboïste, acquis à Bordeaux le droit de bourgeoisie et de M. Bonnay qui s'est chargé de nous rendre une musique militaire et qui, dans le concours qu'il vient de prêter aux habiles or-

ganisateurs de notre festival, a prouvé qu'avec une volonté ferme, on ne doit redouter aucun obstacle.

Nous aurions eu de nouveau, sans doute, à applaudir au talent de M. Cordier, si les ressources mises à notre disposition et les risques à courir pour les avaries nous avaient permis d'étendre aux sculpteurs ce que nous avons fait pour les peintres, et nous regretterions bien plus qu'il n'en ait pas été ainsi, si les sculpteurs ne pouvaient trouver, dans un avenir prochain, l'occasion d'une revanche à prendre.

A ces pensionnaires de la ville, on ne saurait, sans injustice, ne pas ajouter les élèves communaux qui doivent leur position aux principes qu'on leur a donnés à Cambrai et aux études qu'ils ont ultérieurement faites et, parmi ces derniers, vous ne serez pas étonnés de voir en première ligne, deux de nos collègues, le jeune directeur de notre école de dessin, M. Abel Berger, qui doit à son père et le talent dont il fait preuve et la modestie qui le rehausse, à qui il nous a fallu faire une sorte de violence pour le décider à exposer deux portraits également remarquables par leur ressemblance et par le mérite de leur exécution, et le secrétaire' de notre exposition de peinture, M. Achille Durieux, non moins modeste que M. Ab. Berger, qui occupe aujourd'hui parmi nous la place que M. Saudeur avait laissée vacante, dont les dessins si soignés ont un cachet d'originalité qui les distingue et qui vient, comme artiste, de recevoir du Magasin Pittoresque ses lettres de grande naturalisation.

C'est à la société qui vient d'inaugurer si heureusement

ses concerts que je laisserai le soin de vous faire connaître d'autres artistes que nos écoles peuvent revendiquer : j'ai nommé M. Delattre comme hauboïste, je dois vous rappeler comme s'étant fait une réputation non moins belle M. François, bassiste, M. Mollet, basson, MM. Lépine frères, clarinette et saxhorn des guides de l'empereur, et M. Crême, qui, comme clarinette ou hauboïste, s'est fait remarquer dans tous nos concerts par son zèle que son talent peut seul égaler. C'est, Messieurs, sous l'impression de ces souvenirs que je me crois autorisé à dire que ce que nos futures expositions feront pour la peinture, la Société Philharmonique le fera pour la musique, et que cette double protection développera à Cambrai le goût des arts libéraux qui rapprochent les esprits, les policent, inspirent les hommes qui les cultivent ainsi que ceux qui les encouragent, donnent à tous le sentiment du beau et de l'utile, entretiennent l'émulation, n'ont rien plus à craindre que l'envie et font aux véritables artistes un besoin de se ménager réciproquement et de s'estimer les uns les autres.

NOTE

SUR LES DIVERSES EXPOSITIONS

Qui ont eu lieu à Cambrai.

Une société des Amis des Arts s'est organisée au mois de septembre 1825 sous le patronage du Conseil Municipal. Les membres qui la composaient exprimèrent alors le vœu d'avoir une exposition tous les deux ans en alternant avec la ville de Douai, et, pour subvenir aux dépenses de celle qui devait avoir lieu en 1826, le Conseil déclara qu'il voterait au budget de cette année un crédit de 3,000 francs.

Le but de cette Société était d'encourager les arts libéraux et les arts utiles et d'offrir aux artistes et aux industriels un placement avantageux de leurs œuvres et de leurs produits. Ses membres, dont le nombre était illimité, se subdivisaient en sociétaires, en actionnaires et en correspondants. On devenait sociétaire en prenant huit actions de cinq francs et il fallait avoir cette qualité pour remplir les fonctions que la Société conférait. Les correspondants étaient chargés de mettre la Société en rapport avec les

artistes et les industriels, de recueillir les souscriptions et d'en adresser le montant à son trésorier.

Outre un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, la Société avait une commission administrative composée de huit membres élus. Ses dépenses consistaient en frais d'administration, achats de tableaux et d'objets d'art, et en frais de lithographie, quand, parmi les tableaux exposés on en trouvait un à faire lithographier. Les personnes qui avaient souscrit pour deux actions avaient droit à une lithographie, celles qui en avaient pris huit recevaient une épreuve sur papier de Chine, le surplus était remis au trésorier qui les vendait pour le compte de la Société.

Depuis 1825, la ville de Cambrai a vu neuf expositions parmi lesquelles une seule a eu pour objet les tableaux et les œuvres d'art recueillis dans ses différents cabinets. Cette exposition particulière a eu lieu en 1844. On y a remarqué des tableaux, des mosaïques, des émaux, des marbres, des bronzes, des ivoires, des sculptures en bois, des repoussés en argent, des ciselures en cuivre, en acier et en fer, des porcelaines et des terres cuites et l'on s'est accordé à reconnaître que ces richesses, dont la ville a le droit de s'enorgueillir, témoignent toutes du goût de ses habitants pour les arts libéraux que plusieurs d'entre eux cultivent avec succès et que tous se sont fait un devoir d'encourager dans huit autres expositions ouvertes en 1826, 1828, 30, 34, 36, 38, 42 et 58.

L'organisation de ces expositions a coûté à la ville 27,560 fr. 36 c., savoir :

	3,000 fr.	en 1826.
	4,596 20	en 1828.
	3,157 55	en 1830.
	2,990 62	en 1834.
	5,040 15	en 1836.
	4,366 93	en 1838.
	3,208 91	en 1842.
Et	1,200 »»	en 1858.
Ensemble	27,560 36	

Et les souscriptions particulières se sont élevées à 48,055 fr., savoir :

1826	5,405 fr.
1828	7,045
1830	7,045
1834	6,710
1836	7,410
1838	7,310
1842	5,360
1858	1,770
Ensemble	48,055 fr.

Jusqu'en 1858, la ville s'est inscrite pour 200 actions sur chaque liste de souscription. En réduisant à 25 le nombre des actions qu'il a prises pour elle en 1858 et payées sur le budget municipal, M. le Maire, qui s'était personnellement inscrit pour dix actions, a surtout eu égard au peu d'extension donnée à l'exposition qui n'avait pour objet que les œuvres des artistes domiciliés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, ou nés dans ces départements.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Vous avez désiré que par un retour à un usage un instant abandonné, il vous fut rendu compte de vos travaux depuis le dernier résumé de ce genre inséré dans nos mémoires et qui remonte à l'année 1854. Ainsi fixée, cette tâche toujours difficile devient dans l'espèce presque inabordable. Il ne s'agit, en effet, de rien de moins que de condenser en quelques pages un relevé qui pourrait former la matière d'un gros volume Mais le désir d'être utile qui domine et a toujours dominé et vivifié mes aspirations, m'a cette fois encore fait illusion sur mes forces et étouffé cette répugnance instinctive que l'on éprouve nécessairement à se charger d'une mission ingrate dont on ne peut espérer aucun avantage personnel.

Avant de vous rappeler la part que vous avez prise au mouvement des lettres, des sciences et des arts, par vos exemples ou vos encouragements, permettez-moi de rem-

plir un devoir pénible, car il m'oblige à évoquer de tristes souvenirs au milieu d'une solennité où l'on voudrait n'avoir à raviver que les émotions agréables que procure la vue des récompenses décernées au mérite.

Vous comprenez déjà qu'il s'agit d'un hommage à rendre à ceux de nos collégues dont nous avons eu à déplorer la perte depuis quatre ans. Nous ne serons que l'écho de vos sentiments particuliers en déclarant que dans M François Deloffre, notre ville a perdu un magistrat distingué, et les lettres et les arts un protecteur éclairé ; que le barreau de Cambrai n'a pas encore comblé le vide qu'a laissé la mort de M. H. Leroy, l'éminent avocat, à qui M. Renard a consacré une notice habilement rédigée. Et qui de nous pourrait oublier l'aménité du caractère et la cordiale franchise qui distinguaient M. Facon, jeune savant qui, nos mémoires en font foi, aurait pris rang parmi les écrivains les plus renommés de l'art si utile qu'il professait, si la mort ne l'eût pas arrêté au début de sa carrière. Pourrions-nous aussi passer sous silence M. Saudeur, artiste d'un si haut mérite, sur la tombe duquel MM. Wilbert, Dowa et Durieux ont déjà, à diverses époques, jeté quelques fleurs, en attendant un article nécrologique en forme.

La même lacune, plus étonnante encore peut-être, mais dont il ne faut accuser que les circonstances, se remarque aussi dans nos mémoires à l'égard du plus méritant, sans contredit, de tous les collègues qui ont été ravis à notre affection depuis 1855 ; de celui dont la fin inattendue a excité, on peut le dire sans arrière-pensée de flatterie et sans hyperbole des regrets universels ; d'un homme enfin

qui présentait dans sa personne l'union si rare et si édifiante de la science et de la vertu : c'est nommer suffisamment M. Feneulle.

Mais ce ne sont pas seulement les rangs de vos membres titulaires qui se sont éclaircis; plusieurs de nos correspondants ont subi la loi commune. En première ligne et hors ligne, nous citerons Béranger, notre grand poëte national, dont le nom dispense de tout éloge. Nous mentionnerons ensuite M. le général Walsin Esterhazy, auquel nous devons une intéressante étude sur l'Algérie, lue par lui dans une de nos séances publiques. Enfin, pour clôturer cette liste funèbre, M. Lassus, architecte, restaurateur de la Sainte Chapelle, à qui la Société avait décerné, à son passage à Cambrai, une véritable ovation justifiée par les services qu'il avait rendus à notre ville en lui révélant l'existence à Berlin, d'un plan relief de Cambrai au XVII[e] siècle.

Vous nous accuseriez avec raison d'inexactitude si, au nombre de nos pertes, nous ne placions pas la retraite de M. Cambray qui, à cause de son grand âge, a dû cesser d'assister à nos réunions, et si nous omettions de rappeler ici le nom de M. Lefrancq. Il nous a rendu, comme secrétaire-général, trop de services pour que nous ne saisissions pas l'occasion d'exprimer notre désir de le voir reprendre un jour, au milieu de nous, une place que la nécessité de refaire une position tristement brisée l'a contraint d'abandonner.

Tel est, Messieurs, le *bilan de nos pertes*, si l'on veut bien nous passer cette expression, pendant cette période de quatre années. Avons-nous une compensation suffisante

dans les nouveaux membres que nous nous sommes adjoints dans le même intervalle? Personne n'en doutera quand nous aurons nommé d'abord nos membres honoraires : Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, M. Petit-Courtin, maire de notre ville, M. le Préfet du Nord, M. Guilmin, recteur de l'Académie de Douai, et M. de Contencin, directeur de l'Administration des Cultes. Puis nos nouveaux associés résidants : MM. Milcent, Detry, Renard, Durieux, de Vendegies, Houzé et Roth. Et enfin nos membres correspondants : MM. Deligne, Duvivier de Streel, Diegerick d'Ypres, Tissot, Boulanger de Valenciennes, Léon Marc, et M. Gomart de St-Quentin, qui par un privilége réservé aux natures d'élite, a su s'approprier le secret des divers modes de transmission de la pensée. Nous en aurons la preuve tout à l'heure.

Nous abordons maintenant l'exposé de nos travaux. Nous n'avons réussi à le rendre très-sommaire qu'en nous imposant la loi de n'y pas comprendre les mémoires et opuscules insérés *in extenso* dans nos publications régulières.

AGRICULTURE.

—

Depuis la transformation de votre section d'agriculture en institution spéciale, le cercle de vos études a dû, en cette matière, se rétrécir notablement. Vous n'avez pas toutefois renoncé à l'espoir de contribuer aux progrès du plus utile des arts, quoique devant désormais vous borner à sa partie théorique et purement spéculative. De la réalité de cette sollicitude pour des intérêts si précieux, nous

pourrions apporter des preuves nombreuses. Il suffira de vous rappeler la faveur avec laquelle vous avez accueilli l'exposition des idées de M. Feneulle sur l'utilité que l'agriculture pourrait retirer de l'emploi des résidus de betteraves ou vinasses, idées qui ont fait fortune depuis. M. Tordeux vous a entretenu aussi d'une machine très-ingénieuse qui porte le nom de son inventeur, je veux parler de la *moissonneuse Gray*, et a été expérimentée avec succès dans sept ou huit communes de notre département et surtout dans l'arrondissement d'Avesnes. Vous avez en outre entendu un rapport dû également à M. Feneulle sur les falsifications des farines, et sur les fraudes commises dans la fabrication des chicorées, qui sont aussi des produits agricoles. Notre trop regrettable collègue a de plus signé dans nos mémoires plusieurs analyses qui intéressent autant l'agriculture que la chimie elle-même, toutes dignes de leur auteur.

SCIENCES EN GÉNÉRAL.

—

C'est encore à M. Feneulle que vous devez les communications les plus importantes ressortissant aux sciences en général et surtout à la chimie. M. Dumont vous a lu pour sa part deux notes étendues ; l'une relative à la découverte de nouvelles propriétés de la Valériane, l'autre concernant les moyens propres à combattre avec succès les causes qui, un instant, avaient fait déchoir notre ville de la réputation de salubrité dont elle jouissait jadis. Un membre dont le nom se trouve au bas de ce rapport, à

propos d'un don fait par M. Feneulle de quatre beaux manuscrits où l'alchimie a dit son dernier mot, vous a tracé l'historique de cette science étrange où tant de bons esprits aux siècles d'ignorance et même jusque dans ces derniers temps, ont gaspillé inutilement un savoir réel, des sommes immenses et souvent détruit leur santé ; science étrange, en effet, science creuse, imaginaire certainement, mais qui a été l'occasion de découvertes importantes. Le même membre, à propos d'un plan ou carte du cours de l'Escaut au XVIe siècle, exhumé des archives municipales, par M. Houzé, secrétaire en chef de la Mairie, vous a communiqué des considérations sur les changements que le lit de l'antique Scaldis a subis depuis le XIIIe siècle. Cette carte qui jette tant de jour sur l'hydrographie du Cambresis et ne mesure pas moins de 29 mètres, a été copiée par M. Bruyelle, avec l'exactitude à laquelle il a habitué le public dans les travaux topographiques qui lui ont valu l'estime des connaisseurs. Enfin, M. Gosselet, membre du conseil général de salubrité du département du Nord, vous a adressé un exemplaire d'un traité d'hygiène pratique. Cet opuscule, rédigé avec exactitude et clarté, vous a paru de nature à populariser des connaissances dont la propagation importe à la santé publique.

LITTÉRATURE.

—

Quoique notre Société soit instituée pour aider aux progrès de l'agriculture et des sciences, concurremment avec l'étude des lettres, de l'histoire et des beaux-arts, nous

devons convenir que ces derniers objets de l'activité intellectuelle ont fourni matière à un nombre beaucoup plus considérable de travaux, rapports et communications. Ils embrassent tant d'objets divers que je me serais cru autorisé à me borner à une simple nomenclature, quand même nos procès-verbaux n'en auraient pas contenu une analyse exacte.

M. le docteur Cambray vous a lu de nouveaux fragments de ses impressions de voyage à l'époque où il était chirurgien de corsaires. M. Tranchant vous a fait parvenir une notice inédite sur M[gr] Cotteret, d'abord évêque de Caryste, puis de Beauvais, et qui a été l'un des lauréats de la Société d'Émulation en 1825. Une dame qui cultive la poésie avec succès et qui peut revendiquer l'honneur d'une étroite parenté avec Philippe de Gérard, inventeur des célèbres machines à filer le lin, Madame la Comtesse de Vernède de Corneilhan, vous a adressé un certain nombre de documents biographiques sur son illustre parent. Elle y a joint un choix de poésies couronné par l'Académie de Bordeaux. Vous en avez porté un jugement favorable après avoir entendu quelques-unes des pièces contenues dans cet opuscule. Vous n'avez pas moins bien accueilli un recueil du même genre intitulé *Fleurs et Jalons*, dont l'auteur est M. Boulanger, juge au tribunal de Valenciennes et membre du conseil général du département du Nord. Vous avez été devancés par Béranger dans l'appréciation favorable que vous avez faite de ce fruit des loisirs de votre estimable collègue correspondant. Diverses épîtres et des dialogues en vers dûs à MM. De Beaumont et Durieux n'ont pas

reçu de vous un accueil moins sympathique, et c'était justice. M. Renard, au nom d'un auteur qui a désiré garder l'anonyme, a complété la série des envois poétiques.

Si des hauteurs de la poésie nous descendons de nouveau à la prose, nous trouverons d'abord le discours de réception de M. Henri de Beaumont, qui a été un événement pour la Société, non seulement à cause de la franchise et du talent avec lequel le récipiendaire a exposé et défendu son opinion sur les tendances littéraires de notre époque, mais encore parce qu'il a fourni à M. le Président une occasion de soutenir une thèse contraire avec une force de logique et une verve qui ont produit sur l'assemblée une profonde impression.

Nous devons encore, pour achever cette partie de notre revue, une mention toute spéciale à un voyage à Honnecourt et à Vaucelles, qui nous a permis de constater dans l'auteur, M. Durieux, admis parmi nous comme artiste, un véritable talent de littérateur.

Il y aurait certainement de l'injustice à passer sous silence les ouvrages que vous a adressés M. Léon Marc, notre concitoyen, et qui lui ont valu le titre de membre correspondant. Son drame historique et surtout son fragment d'une épopée reposant sur une donnée pleine de grandeur et d'originalité vous ont fait augurer favorablement de l'avenir qui lui est réservé.

Parmi les ouvrages qui ont été soumis à votre approbation, vous avez distingué encore une notice biographique dûe à M. Cormont de Cambrai. Pour en finir avec ce résumé analytique et puisqu'il faut tout énumérer, tout citer,

nous ajouterons ici les communications suivantes auxquelles vous avez bien voulu accorder quelque attention. Votre secrétaire général ne peut se dispenser de vous en entretenir quoiqu'il en soit l'auteur. Mais pour ne pas abuser de vos moments, il n'en relèvera que les titres. 1° Notice sur un livre introuvable, poëme à la louange d'Henri IV, ayant appartenu à la riche bibliothèque de feu M. Défrémery; 2° Analyse de divers travaux de M. Boucher de Perthes, de M. C. Wyns de Mons, etc. ; 3° Le petit-fils du bourreau de Cambrai ; 4° Extraits des Archives curieuses du Cambresis; 5° Note sur des antiquités Gallo-Romaines, découvertes dans la propriété de M. Bricout-Mollet à Cambrai ; et 6° Menu d'un repas princier au XVe siècle.

La mention de ces dernières lectures nous servira de transition pour aborder le domaine de l'histoire et de l'archéologie dans laquelle leur place est marquée.

En suivant l'ordre chronologique nous sommes amené à parler d'une description de l'entrée à Cambrai de l'Archevêque Rosset de Fleury, par M. Bruyelle, destinée à servir de légende et d'explication à un tableau dont l'original aujourd'hui en Russie serait complètement perdu pour notre ville, si M. Dowa n'avait pas eu l'heureuse idée d'en faire une copie identique. M. Bruyelle nous a aussi communiqué des notes très-curieuses sur les anciennes coutumes du Cambresis. Non content de cet utile contingent à nos études historiques, il vous a fait hommage d'un exemplaire de ses *Monuments religieux* du Cambresis, ouvrage qui a eu le succès qu'il méritait. Un autre membre résidant, M. Houzé, récemment admis parmi nous, a dans son discours de récep-

tion, développé sur la civilisation des peuples anciens des considérations historiques d'un ordre très-élevé qui ont vivement frappé votre attention. Nous en devons dire autant d'un travail sur la fondation Vanderburch, lu dans les mêmes circonstances par M. Renard, qui, nouveau encore dans notre Société, lui a déjà rendu de nombreux services. Vous n'avez pas été moins satisfaits du travail présenté par M. Roth à l'appui de sa canditature, sur le séjour des Romains dans le Cambresis, travail dont le point de départ a été la découverte, près de Crèvecœur, de monnaies et de substructions romaines. Comme corollaire de cette nomenclature, nous rappellerons les envois de MM. Gomart et Combier, tous deux membres correspondants. Le premier à qui vous allez décerner une des médailles du concours de peinture, vous a adressé une notice intéressante sur le château de Bohain et un exemplaire de son histoire de Saint-Quentin. Vous avez reçu du second des fragments manuscrits d'une statistique du Cambresis au XVIII[e] siècle, dont le hasard l'a rendu possesseur. M. Eugène Bouly, notre concitoyen, aujourd'hui fixé à Paris, a, de son côté, enrichi votre bibliothèque d'un exemplaire de son dictionnaire de Cambrai, le plus complet des recueils de ce genre que l'on ait publiés jusqu'ici.

Si de l'histoire nous passons à l'archéologie, son auxiliaire indispensable, nous n'aurons pas moins à nous féliciter des résultats de nos efforts. Nous avons déjà mentionné les découvertes d'antiquité Gallo-Romaines effectuées près des limites probables de l'ancien *château*, berceau du Cambrai moderne. L'autorité municipale ayant mis à notre dis-

position un subside suffisant, nous avons l'espoir d'atteindre le but principal que nous nous sommes proposé, celui de déterminer l'emplacement exact de notre cité à son origine. Pour une époque plus rapprochée, pour la ville du XVIIe siècle par exemple, nous aurons un jour, il faut l'espérer, le moyen sûr de la reconstituer par la pensée et sur le papier. Il ne s'agit que de trouver le mode le plus efficace de reproduction d'un *plan-relief* de Cambrai, existant au musée d'artillerie de Berlin, dont M. Lassus, de regrettable mémoire, nous a révélé l'existence, révélation complétée plus tard par les lettres si obligeantes de M. le baron de Quast, inspecteur général des monuments de la Prusse, et par une communication indirecte de M. Lafrémoire, ingénieur du chemin de fer du Nord. Vous vous êtes occupés avec suite des moyens propres à tirer, dans l'intérêt de notre histoire locale, le meilleur parti de cette bonne fortune archéologique. Assuré de l'appui de l'autorité municipale, votre Président a multiplié les démarches, avec un zèle infatigable, afin d'arriver à un résultat définitif. Et si le succès n'a pas couronné ses efforts ni les nôtres, il faut en accuser des circonstances exceptionnelles qui toutefois ne se poseront pas toujours comme obstacle infranchissable, nous en avons le ferme espoir.

A tout ce que nous venons d'énumérer, ajoutez le relevé opéré par vos soins des pierres tumulaires déposées dans la cour de la bibliothèque, ainsi que la découverte de deux monuments du même genre dont l'un constate de la manière la plus claire que du temps de Louis XIV une école militaire existait dans notre citadelle, et vous aurez le tableau

à peu près complet de ce qu'a réalisé pour le développement de l'étude des antiquités locales le zèle de la commission réunie des beaux-arts et de l'archéologie. Surtout si vous mettez en ligne de compte les reproductions par la Photographie des deux seuls spécimens de l'architecture du VIIIe et du XIIe siècle que nous possédions dans le Cambresis. Cette reproduction, dont la pensée première revient à M. Berger père, a été complétée par plusieurs vues des ruines de Vaucelles dessinées avec une rare habileté par M. Durieux.

J'allais oublier, Messieurs, votre principal titre à la reconnaissance des amis des arts et de l'archéologie. Informés qu'il était fortement question de démolir la porte de Valenciennes, notre seul monument intact du commencement du XVIIe siècle, vous avez immédiatement chargé votre Président de protester contre cet acte de vandalisme. Cette protestation, fortement motivée, a trouvé au sein du conseil municipal de chaleureux auxiliaires ; et notre antique porte Notre-Dame a été sauvée. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, c'est aussi l'un de nous, M. Bruyelle, qui au nom de son frère, a proposé pour la nouvelle porte à ouvrir l'emplacement que l'Autorité a définitivement adopté.

BEAUX ARTS.

—

Les travaux qui ont les beaux arts pour objet, par leur nature même échappent en général à l'analyse. Ce sera notre excuse pour la brièveté dont nous userons dans cette

partie de notre tache. M. Dowa vous a fait connaître ce qu'il pensait des paysages que M. Milcent avait produits à l'appui de sa candidature, et vous vous êtes ralliés de tous points à son sentiment sur leur mérite, puisque vous avez donné à l'auteur de ces tableaux une place parmi vous. Vous avez été non moins unanimes dans l'appréciation de plusieurs pages capitales mises sous vos yeux par M. Deligne, notre concitoyen, son portement de croix surtout, objet d'une note de M. Dowa, vous a paru très-remarquable. M. De Try et M. de Vendegies ont soumis à votre examen, à une année d'intervalle, l'un un *Rondo-Caprice*, l'autre un *album* de dessins gravés à l'eau forte. Ces deux œuvres, appartenantes à des genres très-différents, ont eu ceci de commun qu'elles ont été l'objet de rapports consciencieusement rédigés, très-propres à donner une idée excellente du talent de ceux qui les avaient provoqués. Pour ne rien omettre d'important, il faudrait encore citer une vue de Cambrai au XVIIIe siècle, dûe au pinceau magistral de M. Dowa, et que vous vous proposez de faire lithographier pour en enrichir votre prochaine publication. Si le temps ne nous pressait pas, nous mentionnerions encore l'habile analyse que M. Bruyelle a faite de 3 motets dont l'auteur est M. De Try ; et un rapport de M. Dowa, sur les tableaux exposés à l'appréciation de ses concitoyens, par M. Lengrand, rapport des plus favorables au nouvel artiste cambresien.

Ce serait ici le lieu de parler de la part que vous avez prise au congrès archéologique qui vient de se terminer. Nous ne croyons pas qu'une pareille mention soit néces-

saire. Le volume en cours de publication des travaux du congrès prouvera, nous l'espérons, que notre modeste association n'était pas tout à fait indigne de figurer à côté des illustrations de la France et de la Belgique, qui, grâces au concours de l'autorité municipale, ont pu, cette année, choisir Cambrai pour la tenue des grands *jours* de la science.

Un fait ressortira, selon nous, aux yeux de tout homme impartial, de l'examen rapide auquel nous venons de nous livrer. C'est que, plus que jamais, la Société d'Émulation cherche à justifier la considération qui s'attache à ses travaux en France et à l'étranger. Et sous la forte impulsion d'un Ministre qui tout récemment, par un arrêté qu'on ne saurait trop louer, a rattaché à son département toutes les académies de province, nous pouvons nous promettre de rendre aux lettres, aux sciences et aux arts, avec plus de suite et de régularité qu'autrefois, les services que l'on peut attendre d'une association littéraire qui compte au-delà d'un demi-siècle d'existence : Noblesse oblige.

C.-A. LEFEBVRE.

NOTICE

SUR

ROSE VANDERPER, DE CAMBRAI.

16 *Novembre* 1840.

MESSIEURS,

La notice dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture a été adressée, il y a 18 ans, à MM. les membres de l'Académie Française, à Paris, chargés de décerner les prix de vertu fondés par feu M. le comte de Monthyon, de vénérable mémoire. La pauvre fille qui, à son insu, se trouvait sur les rangs pour obtenir l'un de ces prix consacrés à récompenser le dévouement et la vertu, ne fut pas assez heureuse pour l'obtenir : elle n'avait, il est vrai, pour y prétendre, que ses bonnes actions, il lui manquait quelque chose de plus imposant, mais beaucoup moins relevant suivant moi, je veux dire le chapitre des recommandations. Si du moins elle ne fut pas jugée digne de la récompense sollicitée pour elle, d'abord elle n'éprouva pas de déception, ensuite les âmes reconnaissantes sauront toujours apprécier ce qu'elle fit de bien et de vertueux dans le cours

de son existence. Puisse donc ce témoignage public que nous allons rendre à sa mémoire prouver une fois de plus encore que le souvenir des bienfaits ne périt pas et qu'ils trouvent toujours des cœurs qui savent les comprendre et les proclamer.

« Le mérite se cache, il faut l'aller trouver. »

Cette morale d'une fable de l'un de nos écrivains les plus sensibles et les plus spirituels convient parfaitement aux faits que nous allons avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

En 1788, les sœurs Gilquint étaient établies à Cambrai, sur la Grande Place, marchandes d'étoffes et de modes. Leur petit commerce prospérait et leur procurait une honnête aisance : mais déjà l'orage révolutionnaire grondait au loin et bientôt il éclata. Les sœurs Gilquint, comme tant d'autres, en furent rudement frappées. Le maximum, les assignats, toutes ces conceptions désastreuses d'une époque de bien triste mémoire, diminuèrent sensiblement leur avoir. Elles subirent néanmoins avec résignation cette épreuve, se restreignirent, et avec les habitudes d'ordre et d'économie qu'elles avaient contractées, elles purent encore trouver dans leur petit commerce quelques ressources pour subsister. Mais le sort n'avait pas épuisé sur elles toutes ses rigueurs : le peu de marchandises qui leur restait cessa, à quelque temps de là, d'être de mode, elles durent alors les vendre, avec une grande perte, pour parvenir à s'en débarrasser.

A cette époque de leur vie, c'était en 1814, les sœurs

Gilquint qui avaient, l'une 76 ans, l'autre 74 ans, prirent à leur service, pour les aider dans les soins et les travaux du ménage, une domestique âgée de 26 ans, nommée Rose VANDERPER : C'est sur cette fille, Messieurs, que nous allons maintenant avoir l'honneur d'appeler toute votre attention.

Rose Vanderper naquit au Cateau d'honnêtes parents : elle n'avait que 11 ans lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa mère : elle resta l'aînée de trois sœurs ; son père, gendarme en activité, ne pouvait veiller constamment sur ses jeunes enfants : Rose remplaça sa mère près de ses sœurs et quand, par ses soins, elles eurent appris à travailler, elle les plaça suivant leurs goûts, l'une en condition, l'autre dans un magasin. Quelque temps après, son père qui était venu se fixer à Cambrai, après avoir obtenu une retraite méritée par 52 années de bons services, tomba malade et dût entrer à l'hôpital, où il mourut après un séjour de cinq mois. Rose qui, à cette époque, était au service des sœurs Gilquint, allait le visiter aussi souvent que ses occupations le lui permettaient ; elle lui portait les petites douceurs qu'il pouvait désirer et se privait enfin du produit de ses faibles gages pour l'employer à adoucir autant que possible la situation de son père. Rose était entrée chez les demoiselles Gilquint aux faibles gages de 6 francs par mois : durant l'espace de dix années, cette modique somme lui fut régulièrement payée, mais en 1824, Mlle Gilquint qui avait eu le malheur de perdre sa sœur peu de temps auparavant, dut renoncer entièrement à sa petite industrie, épuisée qu'elle était par les nombreux sacrifices faits pour subvenir aux besoins de sa sœur malade, et aussi parce

que sa modeste clientèle avait entièrement abandonné son magasin dans lequel elle ne trouvait plus un assortiment convenable. Le petit fonds de commerce fut donc vendu et la bien modique somme qu'il produisit fut retenue par Mlle Gilquint pour subvenir à son existence. Rose Vanderper, alors âgée de 36 ans seulement, aurait pu trouver facilement une position meilleure, se créer par son travail quotidien des ressources pour ses vieux jours, mais son attachement pour sa vieille maîtresse était déjà trop prononcé pour l'abandonner, et quand cette dernière dût prendre pour logement une modeste chambre, Rose lui demanda humblement et comme une faveur de la partager avec elle. Cette proposition fut accueillie avec empressement, avec joie, par Mlle Gilquint, et depuis seize ans, Rose sert gratuitement celle à laquelle elle a voué son existence et qui est aujourd'hui âgée de 90 ans.

Depuis 26 ans Rose en est devenu le soutien, la compagne inséparable ; Rose avait, dans des jours plus heureux, fait quelques petites économies, elle les mit à la disposition de sa vieille maîtresse dont les besoins augmentaient avec l'âge et les infirmités, car Mlle Gilquint vit bientôt toutes ses propres ressources entièrement épuisées : mais Rose était là, et comme une Providence elle pourvoit par un travail obstiné, par des privations de toute espèce, aux besoins de Mlle Gilquint, pour laquelle elle conserve le même respect qu'aux jours de sa bonne fortune, et quoique Rose partage son lit, elle n'oublie jamais tout ce qu'elle lui doit d'égards, de zèle et d'affectueux dévouement. Toujours vous voyez Rose attentive près de sa maîtresse, tou-

jours cherchant à deviner ce qui peut lui faire plaisir, ce qui peut contribuer à adoucir sa position, et bien que sa propre santé soit très-chétive, très-altérée par les rudes épreuves auxquelles depuis seize ans elle est soumise, jamais un mot d'aigreur, jamais une plainte n'est sortie de sa bouche.

Ces faits suffiraient sans doute, Messieurs, pour attirer votre bienveillance sur Rose Vanderper, mais il est des âmes qui ont soif de bonnes actions, et Rose est de ce nombre. Permettez-moi de joindre encore quelques faits à ceux que nous venons de raconter.

Rose Vanderper, comme nous l'avons dit plus haut, avait deux sœurs, Claire et Marie. Cette dernière fut pendant quinze ans en proie à une cruelle maladie ; pendant dix ans, Rose lui prodigua tous les soins que sa triste situation réclamait ; ses forces, ses veilles, ses ressources, elle les partageait entre sa maîtresse et sa sœur : Enfin la maladie prit un caractère de gravité tel que Marie dût solliciter son admission dans un hôtel-Dieu où quelques années après l'avoir obtenue, elle termina son existence au milieu des souffrances les plus cruelles.

La deuxième sœur, Claire, commit une faute : elle eut un enfant naturel qui devait être abandonné : mais Rose ne voulut pas que cette innocente créature fût confiée à la charité publique : elle l'adopta ; il fallut donc pourvoir alors à tous ses besoins, l'élever, lui faire apprendre un état, lui donner un peu d'éducation ; eh bien, Rose devint encore pour cette enfant une seconde mère, elle lui prodigua une partie de ses faibles ressources, fit pour elle tous

les sacrifices d'une âme vertueuse et dévouée, et enfin Dieu l'aidant, elle parvint, après avoir consulté ses dispositions, à la placer dans une communauté religieuse qu'elle édifie par sa bonne conduite, sa piété, son ardente ferveur et cherchant ainsi à faire oublier la faute de sa mère, elle appelle sur sa bonne tante les bénédictions du Ciel. A l'heure qu'il est, cette dernière entoure sa vieille maîtresse des égards les plus affectueux, des soins les plus touchants, et demande chaque jour à Dieu qu'il daigne prolonger une existence à laquelle elle a consacré la sienne toute entière.

Telle est, Messieurs, l'histoire de la vie de Rose Vanderper; de cette vie, qui toujours égale à elle-même s'est écoulée dans l'obscurité, innocente et pure, et qui, dans une suite de sacrifices continus et ignorés, n'a trouvé d'appui et de récompense que dans la pensée de Dieu et dans le témoignage de sa conscience.

RENARD.

EPITRE A COCOTE (jeune chatte).

Qu'on soit né dans la France, en Prusse ou bien en Chine,
Quelque lieu qu'on habite en la ronde machine,
Il n'est meilleure hôtesse, il n'est meilleur logis,
Que ton hôtesse et que le panier où tu gis.
A la vérité seule ici je rends hommage
Et ne flatte personne en tenant ce langage;
Ajoute foi, Cocote, à mon simple discours :
Si tu veux ici bas n'avoir que d'heureux jours,
Garde-toi de quitter l'asile tutélaire
Où t'a placé le sort qui te ravit ta mère.
Déjà s'éveille en toi l'instinct souvent trompeur
Qui t'engage à chercher au dehors le bonheur ;
Le bonheur !... il est là, près de la main amie,
Qui t'offre pour repas d'un pain tendre la mie,
La trempe en un lait chaud, avec soin écartant
Le moindre éclat de croûte, en ton gosier craignant
Qu'il ne puisse passer et brise, sort terrible !
Une existence chère à son cœur trop sensible.
Cocote est-il un sort plus heureux que le tien :
Dormir et ne rien faire ? Hélas ! plus d'un chrétien
Donnerait tout l'esprit qu'enferme sa cervelle
Pour transformer ses jours en nuit perpétuelle.

Puis, au dehors, pour vivre il faut à chaque pas
Combattre pour gagner un bien maigre repas,
Et pour ronger en paix un os de côtelette,
Fuis des chats sans aveu la cohorte complète.
— Mais qui donc es-tu, toi qui me parles ainsi,
— Me diras-tu ? Je suis, Cocote, un chat aussi,
Je suis un vieux matou qu'intéresse l'enfance,
Qui doit à ses malheurs sa grande expérience,
Crois-moi, je le redis, reste en ton doux retrait,
Où du méchant jamais ne pénétra le trait,
Lèche la douce main qui souvent te caresse,
Sans la mordre surtout, à ton humeur traîtresse
Renonce, et de Pouch-mère (1) accueille avec respect,
Avec compassion, le vénérable aspect.
Comme toi, cette chatte autrefois fut jolie,
A l'âge où de l'amour on commet la folie,
Les soins qu'on lui prodigue enflamment ton courroux,
Surmonte, s'il se peut, ces mouvements jaloux.
Puis sur certains genoux lorsque tu fais ta sieste,
S'il te prend un besoin à descendre sois leste,
A la civilité sache au moins te plier,
Garde-toi d'humecter le moindre tablier.
Mais chacun doit avoir helas ! sur cette terre,
Des jours d'ennui malgré le sort le plus prospère :
Quand ces tristes instants seront pour toi venus,
Comme distraction à ces maux inconnus,
Lorsque l'après-midi ta maîtresse tricote,

(1) Vieille chatte.

Promène gentiment son peloton, Cocote,
A droite, à gauche enfin sache le faire aller,
Mais prends-garde à la laine et crains de la mêler.
De l'ami du logis mords les jambes en flèches,
Griffe de ses mollets les formes par trop sèches,
Tu le verras dès-lors franchir table ou fauteuil,
Et ton maître égayé vous regardant du seuil,
Rira de tout son cœur en se tenant les côtes
Lorsque l'autre en fuyant maudira les cocotes.
Plus tard, lorsque ton corps sera devenu grand,
Quand un je ne sais quoi, dans ton sein s'agitant,
T'appellera la nuit au faîte des demeures,
Résiste à tes désirs en ces terribles heures ;
De la vertu, Cocote, alors avec rigueur
Suis les préceptes saints, suis-les pour ton bonheur.
Ce n'est pas sur les toits que le bonheur habite,
C'est là mon dernier mot, retiens-le bien petite.

(*Novembre* 1857). MATOUSKI (*exilé polonais*).

Pour copie conforme :
A. DURIEUX.

A MADAME ESTELLE P*** (DE DUNKERQUE).

Par la douleur, alors que l'âme est oppressée,
Vers Dieu consolateur s'élance la pensée ;
Mais on s'épuise en vain, plein d'une ardente foi,
A rendre par des mots tout ce qui pleure en soi ;

Toujours l'expression amoindrit, décolore
Le murmure plaintif que le mal fait éclore,
Et l'on s'écrie : ô Dieu ! daignez lire en mon cœur
Qui bien mieux que ma voix vous dira ma douleur !

Alors que l'étincelle, à la divine flamme
Par le Titan ravie, a fécondé notre âme,
En nous chantant tout bas d'harmonieuses voix
Qui nous font pour une heure oublier notre croix :
L'esprit en liberté s'élève vers la nue
Pour y vivre un instant d'une vie inconnue,
Des terrestres liens on semble dégagé,
Notre être tout entier dans l'extase est plongé,
Des souffles plus légers autour de nous circulent,
De l'horizon pour nous les limites reculent
Découvrant à nos yeux tout un monde nouveau
Tel qu'un fou le peut voir dans son brûlant cerveau :
L'arbre plus vert du mont rend la neige plus blanche,
Sur l'onde, le roseau plus mollement se penche,
Les oiseaux chantent mieux, bien plus pur est le jour,
Plus brillant le soleil et plus ardent l'amour ;
Zéphir plus caressant balance la ramure,
Le limpide ruisseau plus doucement murmure,
La fleur a plus d'éclat, le fruit plus de saveur,
Tout répand un parfum d'ineffable bonheur :
Tout s'élève !... en voyant tant de magnificence,
Le cœur, ivre d'amour, vers l'Eternel s'élance
Et s'indigne qu'en bas on ose, à chaque instant,
Devant tant de splendeur passer indifférent !

Dans ses chants il voudrait faire pour tous renaître
Cette félicité que Dieu lui fit connaître,
Mais pour soumettre hélas ! ces rêves à nos sens,
Il faudrait, non des mots, mais de divins accents !..
C'est en vain que les sons vont frappant les oreilles,
Un récit est si pâle auprès de ces merveilles !

Ces mirages d'en haut trop prompts à s'effacer,
L'âme les voit : l'esprit ne les peut retracer.

Madame, vous voulez qu'aujourd'hui je vous nomme
Le chant le moins mauvais par ma plume achevé ?
Puis-je vous satisfaire : oh ! si vous saviez comme
Ce que je chante est loin de ce que j'ai rêvé !

Mai 1858. ACHILLE DURIEUX.

LA POULE AUX POUSSINS

LÉGENDE CONTEMPORAINE.

S'il vous arrive de traverser le soir un ancien cimetière, une église, un cloître en ruines, croyez-moi, gardez-vous de succomber à la tentation, si quelque trouvaille, si quelque bonne aubaine vient frapper vos regards ; passez bien vite votre chemin sans vous retourner, car le diable à coup sûr n'est pas loin ; oui, passez bien vite votre chemin et en faisant un pieux signe de croix... C'est du moins ce que pensait une bonne vieille femme, habitant jadis le bas quartier de la ville, et qui depuis a disparu pour aller où vont toutes choses de ce monde qui n'a rien d'éternel.

Or l'histoire que je vais essayer de raconter remonte à quarante et quelques années. La révolution, la grande, la terrible, celle de 93, avait fini son œuvre de rénovation et de destruction tout à la fois, qui avait failli engloutir la société entière dans un épouvantable cataclysme. Pour mieux détruire, elle s'était faite athée et elle avait abolie la religion de nos pères, le culte de la divinité, pour le remplacer par je ne sais quel *culte de la raison.* Partout les ruines des églises, les temples de la foi, jonchaient la terre.

Notre pauvre cité n'avait pas échappé au fléau dévastateur, en quelques jours ses nombreux monuments avaient disparu sous le marteau des modernes iconoclastes. La splendide et majestueuse métropole, même, ouvrage merveilleux de tant de siècles accumulés, et qui présentait à l'artiste, à l'archéologue, une histoire palpable de l'architecture, de la statuaire, de la peinture ; l'antique basilique enfin, dédiée à la mère du Sauveur, par les premiers apôtres qui prêchèrent la vrai foi dans nos contrées, n'avait pas plus été épargnée que la modeste chapelle du carrefour. Durant de longues années, ses immenses débris restèrent sur place comme témoins accusateurs des terribles convulsions qui agitèrent notre malheureuse patrie.

Et malgré de nombreux déblais, l'emplacement jadis consacré, fut long-temps un lieu désert qui n'était fréquenté le jour, que par les enfants paresseux et vagabonds, la nuit par les hiboux, les corneilles et autres oiseaux de sinistres prédictions qui avaient établi leurs demeures dans les anfractuosités des vieilles maçonneries. On dit même que dans des nuits sombres on y avait aperçu des revenants, des esprits, des lougaroux, traînant de longues chaînes, on y avait vu des vampires.... Eh ! que n'avait-on pas vu dans les ruines de l'antique métropole ?

Par une soirée d'automne, vers l'an 1811, une bonne femme qui s'en revenait de l'office du soir, descendait l'escalier du porche de l'église St-Géry, seule partie de l'ancien monastère de St-Aubert, échappée à la pioche des démolisseurs. Elle avait hâte d'arriver à sa demeure, située vers la rue des Récollets, car la nuit était noire et

les rares lanternes qui éclairaient ordinairement les rues de la ville, étaient alors aussi sombres que la nuit même. L'éclairage à l'huile avait ce jour là compté sur la clarté de la lune, qui à son tour comptant sur l'éclairage à l'huile, s'obstinait à rester cachée derrière un rideau d'épais nuages. Seulement de loin en loin, quelques rayons d'une clarté blafarde et douteuse, s'échappaient mystérieusement à travers quelques fissures des nuages opaques.

Profitant de ces rares échappées de lumière, notre bonne femme eut la mauvaise inspiration, pour abréger sa route, de traverser l'emplacement de l'église Notre-Dame, dans sa partie que les déblaiements entrepris avaient rendu libres à la circulation. Elle était parvenue sans encombre près du portique qui subsista long-temps encore, là où a été établie depuis la petite rue Vander-Burch. Confiant en Dieu et surtout dans la puissance des signes de croix qu'elle n'avait garde de renouveler à chaque pas, elle s'avançait aussi rapidement que ses jambes allourdies par la peur, le lui permettaient, lorsque son oreille fut surpris par les *glouck*, *glouck*, *glouck*, comme en pousserait une poule rappelant ses petits poussins à la nichée. Se diriger vers l'endroit d'où partait ce bruit, en reconnaître l'effet et recueillir prestement dans son tablier la mère et la jeune famille, fut pour la bonne femme l'affaire d'un instant.

Arrivée au logis, son premier soin fut de déposer en lieu sûr la précieuse trouvaille dont elle espérait faire argent au marché du lendemain, sans trop s'inquiéter si l'épave provenait du ciel ou de l'enfer. Puis, elle se retira dans sa chambrette, ou le sommeil vint la trouver au milieu des

rêves dorés dont le berçait l'appât d'un lucre certain.

Au point du jour donc, notre commère vêtue à la hate d'une simple cornette et d'un court jupon, s'empressa de courir, ce qu'elle n'avait fait depuis dix ans, dit-on, de courir à la précieuse nichée... mais, ô surprise, ô terreur! en place de la poule et de ses poussins, il y avait... devinez en mille? Il y avait une hideuse tête de mort toute desséchée et des ossements humains . . . .

. . . .

Cette légende racontée dans les veillées d'hiver, est toujours crue comme article de foi par ses auditeurs. Si par hazard quelqu'esprit fort de la nouvelle génération se permet d'éclaircir le mystère en faisant connaître que la bonne femme en question avait dans son logis un certain neveu, lequel neveu ayant éventé la trouvaille, jugea à propos de se l'approprier et d'y substituer les ossements qu'il alla quérir dans les débris de l'église, beaucoup de ses auditeurs, séduits par le merveilleux, branleront la tête en signe d'incrédulité, et quelque voix cassée par l'âge s'élèvera pour la centième fois et dira comme au début de ce récit: « S'il vous arrive de traverser le soir un ancien cimetière, une église, un cloître en ruines, croyez-moi, gardez-vous de succomber à la tentation, si quelque trouvaille, si quelque bonne aubaine vient frapper vos regards; passez bien vite votre chemin sans vous retourner, car le diable à coup sûr, n'est pas loin; oui, passez bien vite votre chemin et en faisant un pieux signe de croix... »

Ad. BRUYELLE.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DE PEINTURE.

PAR A. DURIEUX.

MESSIEURS,

Votre Société, formée en commission spéciale de l'exposition de Peinture, s'est réunie le 6 août dernier dans la salle de l'Asile Saint-Georges, pour y examiner les œuvres diverses des artistes qui ont répondu à votre appel et pour connaître en même temps celles qui lui paraitraient dignes d'être récompensées.

Assistaient à cette réunion : MM. Wilbert, président, Fenin, vice-président, Lefebvre, Bruyelle et Henri De Beaumont, officiers du Bureau, et MM. Berger père et fils, Houzé, Lévêque, Renard, Roth, De Try, comte de Vendegies et Durieux.

Nommé rapporteur en cette circonstance, j'éprouve, Messieurs, une double perplexité en songeant à l'insuffisance de mes moyens, et aux souvenirs laissés parmi vous par ceux de vos membres qui ont rempli, avant moi, les

fonctions dont je suis chargé aujourd'hui. Sans avoir la vaniteuse espérance de justifier complètement votre choix, si je pouvais être assez heureux, cependant, pour me faire écouter sans trop d'ennui de votre part, je ne le devrais, je m'empresse de le reconnaître, qu'à la bienveillante influence de l'assemblée, aussi éclairée qu'indulgente, qui m'écoute, et un peu aussi, je dois le dire, au sincère et vif désir que j'ai de remplir de mon mieux la mission dont vous m'avez honoré.

L'idée d'une exposition de peinture n'est point nouvelle parmi vous, Messieurs, déjà à une autre époque on vous avait entretenus de ce projet, que faute de ressources suffisantes, vous avez été alors obligés d'ajourner.

Monsieur le Maire en mettant cette année quelques fonds à votre disposition, vous a permis d'entreprendre une œuvre dont la réalisation était ardemment désirée par tous. Vous avez été heureux à cette occasion de remercier notre premier magistrat de sa générosité et de cette nouvelle preuve de sa sympathique bienveillance pour la Société d'Émulation.

Qu'il me soit permis, avant d'aller plus loin, de vous rappeler un regret que tous vous avez manifesté lors de l'organisation de l'exposition : celui d'être obligés d'éliminer la sculpture et la gravure, vu la modicité de vos ressources. Vous vous êtes probablement privés par là d'œuvres remarquables que vous eussiez été heureux de voir réunies à toutes celles qui composent votre salon de peinture. Vous eussiez eu, j'aime à le croire du moins, la satisfaction d'y voir figurer les ouvrages d'un jeune sculpteur, notre conci-

toyen, qui tient aujourd'hui dans son art un rang distingué. Vous avez déjà nommé Monsieur Cordier, lequel a su acquérir une réputation à l'âge ou tant d'autres sortent à peine de l'école. L'admission de la gravure vous eût aussi permis de revoir avec un nouveau plaisir les œuvres de Monsieur le comte de Vendegies, notre nouveau collègue, dont les eaux-fortes sont réellement dignes d'éloges. Si les regrets que je viens d'exprimer pouvaient être adoucis, ils le seraient certainement par l'espérance où vous êtes de voir la voie nouvelle dans laquelle vous entrez, aller toujours en s'élargissant et satisfaire un jour à toutes les exigences et à tous les désirs.

Votre exposition de Peinture compte près de cent tableaux. Elle aurait pu être bien plus considérable si vous aviez étendu le cercle de vos invitations. En ne vous adressant qu'à quatre départements, vous avez voulu rester fidèles au principe qui a présidé à votre fondation : celui d'encourager les arts, dans la contrée à laquelle vous appartenez. Quoi qu'il en soit, le résultat que vous venez d'obtenir a dépassé toutes vos espérances, et si parmi les œuvres qu'on vous a envoyées, il en est quelques-unes de médiocres, les bons tableaux sont en majorité et vous en avez plusieurs d'un mérite incontestable, dignes de figurer au salon de Paris et d'y occuper une place distinguée.

Votre commission spéciale a eu à s'occuper d'abord du classement par genres des ouvrages à examiner. Ce travail n'a point été pour elle des plus faciles, certain tableau n'appartenant point exclusivement à l'histoire, ne pouvait cependant être considéré comme faisant partie du genre, et

tel autre qui tenait beaucoup de cette dernière classe, tenait également beaucoup aussi de celle du portrait, où, du reste, il était déjà placé par son auteur. Pour résoudre ces difficultés à l'avantage du plus grand nombre et surtout d'une manière impartiale, votre commission a résolu de ranger le tableau douteux dans la catégorie avec laquelle il offrait le plus d'affinités, et elle croit avoir ainsi convenablement rempli son mandat.

Les diverses œuvres composant votre salon ont donc été réparties comme d'habitude entre les classes suivantes :

Histoire,
Portrait,
Genre,
Paysage,
Nature morte, Fleurs, Fruits, etc.
Enfin, Aquarelle, Pastel, Dessin.

Je dois maintenant vous rappeler l'opinion de votre jury d'examen sur les œuvres qu'il a déclarées les plus remarquables; je tâcherai d'être court.

Votre réglement excluant des concours vos Membres résidants, la commission spéciale a cru devoir commencer ses travaux par l'examen de leurs ouvrages. La brièveté de la critique à laquelle elle s'est livrée envers ces derniers, s'explique par la crainte d'encourir le reproche d'admiration mutuelle, que quelques esprits prévenus et peu bienveillants sont toujours disposés à vous appliquer. Je ne vous parlerai donc que très succinctement des portraits exposés sous les nos 3 et 4, par M. Berger fils, lequel a su donner à sa peinture, non-seulement la ressemblance ma-

térielle, mais aussi l'expression habituelle et nullement maniérée des originaux. Ces qualités jointes à la bonne couleur, surtout dans le portrait d'homme, à la solidité et au gras du modelé, au dessin irréprochable, mettent ces œuvres au nombre des meilleures du salon. Que dire du portrait exposé par M. Berger père, si non que ce n'est point un portrait, mais bien un personnage réel qui sort de son cadre et sous la peau duquel le sang circule (le mot n'est pas de moi, Messieurs, et je le regrette sincèrement). Cette peinture si fière de dessin, si franche de couleur avec les tons si fins et si heureux du linge, porte avec elle son brevet de talent : le numéro placé à sa partie supérieure et qui rappelle son admission au salon du Louvre de 1824. Quant à la Descente de croix du même auteur, d'après Jouvenet, écoutez ce qu'en dit le public, c'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de cet ouvrage. Si M. Berger père n'était connu, les œuvres exposées par lui, malgré ou plutôt à cause de leur âge, qu'on me permette de le dire, suffiraient à lui donner la réputation qu'il a si justement acquise et qu'il ne doit qu'à son talent et à son savoir. Les Paysages de M. Milcent se recommandent par une touche savante et ferme, une puissance d'effet incontestable et une grande entente de la perspective aérienne. Le temps au surplus répandra sur ces toiles déjà remarquables, mais un peu vertes, cette harmonie dont lui seul a le secret, et qui mettra ces nouvelles œuvres au rang des meilleures productions de votre collègue.

Maintenant, Messieurs, et pour éviter la monotonie inséparable d'un travail qui vous suivrait pas à pas dans votre

examen, je vous demanderai de me laisser parcourir un peu au hasard les rangs des œuvres dont j'ai à vous entretenir.

Je vous signalerai d'abord les portraits exposés par notre concitoyen M. Rondeau et remarquables par leur couleur solide quoiqu'un peu lourde. Les huitres et poissons, Nature morte vraie de couleur et même de dessin, de M. Lengrand, Emile, aussi notre concitoyen. Les pastels de M. Michel solidement posés et riches de ton. Une étude de femme, aussi au pastel, par M. Saint-Quentin de Valenciennes, œuvre un peu grise mais d'un faire agréable et ferme. Ce tableau a figuré au salon de Paris en 1857. Une vue portrait très-exacte quoiqu'un peu froide, du château de Ham (Somme), par M. Gomart, Charles, de St-Quentin, qui joint à toute sa science d'archéologue et d'historien un joli talent de peintre amateur. Un dessin au fusain, dans lequel l'artiste M. Boyenval, d'Arras, a su éviter la mollesse, écueil de ce genre de travail. Un coucher de soleil dans la forêt de Fontainebleau, de M. Tourneux, de Bantouzel (Nord), se fait remarquer par un ciel hardi et brillant recouvrant un terrain dont plusieurs parties qui sont fort artistement brossées, gagneraient à être un peu plus éclairées. Le peintre cependant a parfaitement saisi la couleur locale du pays qu'il a représenté. Le même artiste a exposé aussi un grand pastel, la famille du bohémien, qui n'est pas sans défauts ni sans qualités. Une vue du marais de l'Aa (n° 71), par M. Villeneuve, de St-Omer, se recommande par une bonne couleur et des plans bien établis, malgré le faire un peu mou. Enfin, les Aquarelles de

M. Pourchet, de St-Quentin, avec leur jolie couleur et leur savante perspective. ont valu à l'auteur des éloges unanimes.

J'arrive maintenant aux œuvres capitales.

Tous les visiteurs, et c'est justice, s'arrêtent, pour le louer, devant le beau portrait de femme exposé par M. Deligne, Adolphe, de Cambrai. Une touche savante et d'une grande finesse, des détails et des accessoires parfaitement traités font de cette toile, malgré sa couleur généralement grise, une œuvre digne de remarque. La commission aurait voulu voir un peu moins de lourdeur de ton et de faire dans le cou et dans la poitrine, la bouche aussi laisse quelque chose à désirer comme place, mais le haut de la tête, les yeux, les dentelles sont parfaits. Dans les longues visites que vous avez dû faire à la salle St-Georges, vous avez entendu la majorité des spectateurs louer avant tout dans cette peinture : la belle robe et le beau satin, louange qui renferme tout à la fois l'éloge et le blâme que mérite cette toile admise aussi à l'un des salons de Paris. Je dois ajouter que votre commission d'examen est restée longtemps indécise lorsqu'il a été question d'accorder au genre portrait la première récompense vivement disputée par l'œuvre qui nous occupe. M. Deligne a aussi exposé son propre portrait d'une couleur plus chaude que le précédent, et une jeune femme filant, petit tableau de genre, d'une bonne couleur d'un bel effet et plein de détails heureux et bien rendus. Il est fâcheux que les genoux du petit personnage soient indiqués un peu vaguement.

Quand on a un fils, on veut avoir son portrait, toutes les mères savent ça ; mais ce n'est pas chose facile que de

faire le portrait d'un bambin de quatre ou cinq ans en révolte ouverte avec toutes les lois de l'immobilité. Prières, menaces, rien ne fait. On emploie le grand moyen : sois sage, dit la mère et tu auras un sou, regarde-bien Monsieur ! et afin de la tenir immobile, elle emprisonne la petite tête blonde dans ses deux mains qu'elle tâche de dissimuler. Tandis que la pièce de monnaie a passé dans la main de l'enfant où on la voit briller encore, le sommeil, la fatigue aidant, a fermé les paupières du petit démon. Le peintre se garde bien de le faire observer; désireux de voir se prolonger le repos de son jeune modèle, il travaille avec ardeur, et la mère qui croit que tout va au mieux semble lui dire du regard : « l'enfant est-il bien ainsi ? » Immobile elle-même elle n'ose respirer à l'aise craignant de déranger l'attitude de son cher fardeau. Qui n'a point compris cette scène si vraie, laquelle malheureusement pour l'artiste, se renouvellera chaque jour, qui n'a point regardé avec plaisir ce laisser-aller naturel dans le corps de l'enfant ? Cette peinture que d'accord avec le public et avec l'auteur, vous avez placé au rang des portraits, rappelle les plus belles pages de Lawrence. Peut-être pourrait-on critiquer la disposition peu heureuse du vêtement noir de l'enfant ; mais je me hâterai d'ajouter que cette légère imperfection disparait bientôt devant l'harmonie de l'exécution, la vérité de couleur et d'expression, la savante distribution de la lumière qui font de ces deux portraits dans une même toile, ouvrage de M. Wauquière, de Cambrai, une œuvre devant laquelle les curieux, les amateurs et même les artistes s'arrêtent avec complaisance.

A côté de ce tableau, les fleurs et les fruits de M. Bonnefoi de St-Quentin, méritent bien aussi leur part d'éloge, et si le petit bonhomme dont nous venons de nous occuper, se réveillait tout à coup, il aurait bientôt fait de courir après ces brillants papillons et de cueillir ces jolies fleurs si vraies de ton et de détails et se détachant sur un fond charmant, rien n'y manque qu'un peu plus de transparence dans les raisins blancs.

Les paysages exposés par Mme Vincent-Calbris, de Lille, ont été généralement très-goûtés. Les tons fins, variés et suaves qui les composent, le faire des ciels remarquables par leur légèreté, la beauté et la perfection des lointains mettent ces toiles au nombre des meilleures du salon. Peut-être pourrait-on désirer un peu plus de fermeté dans les arbres et surtout dans les terrains du premier plan. Le paysage de M. Wallet, Paul, d'Amiens, au contraire, sévèrement et artistement peint, solide de faire, est un peu dur surtout vers les derniers plans. La commission a regretté qu'un échange entre le trop de douceur du précédent et le trop de fermeté de celui-ci ne pût avoir lieu pour rendre irréprochables ces peintures qui du reste ont été placées sur la même ligne.

La leçon est encore une de ces scènes prises sur nature et qui n'en plaisent que davantage pour cela. L'enfant cherche en vain sur ses doigts le mot qui lui manque, travail inutile. Et d'ailleurs, est-il bien sûr qu'il l'ait jamais appris, ce mot? Ce petit tableau et son voisin, l'Etude de l'antique, de M. Petit, Constant, de Douai, se recommandent par une finesse d'exécution, une exactitude de détails qui

en font presque des miniatures. Les fonds, très-adroitement peints, sont jolis, surtout celui du n° 56, peinture que vous avez jugée en tout, excepté pourtant comme idée, supérieure à l'autre.

M. Cellier, de Douai, tient dans notre salon une place honorable avec deux portraits, celui de M. Bra, tête expressive qu'on voudrait voir accompagnée de mains, de vêtements et d'accessoires mieux réussis, et une toile plus modeste (n° 16) qui ne manque point de mérite.

M. Féragu, d'Amiens, a exposé aussi un portrait sagement peint que tous nos concitoyens ont reconnu tant l'artiste a reproduit fidèlement l'expression sérieuse et réfléchie de son modèle. Encore faut-il ajouter que le bras en raccourci parait un peu court.

La sainte famille, de M. Détrez, de Valenciennes, offre des tons frais, brillans, variés et harmonieux, la mollesse des premiers plans, la forme un peu contestable des anges adorant l'enfant Dieu et le lâché des draperies qui les recouvrent disparaissent devant la grâce avec laquelle sont groupés et dessinés des petits anges qui occupent le haut du tableau. Si l'enfant Jésus et la tête un peu lourde de formes de la Vierge laissent à désirer, le petit St-Jean au contraire est charmant d'expression et d'effet. Le fond est bien lumineux; en somme, c'est une œuvre remarquable comme grâce et surtout comme couleur. Le portrait de jeune fille du même auteur, présente des qualités et des défauts analogues à ceux du tableau précédent. Cette peinture, qui rappelle certaines toiles de l'école espagnole, est d'un effet piquant et éblouissant de lumière ; mais ces tons de chair

sont-ils bien vrais, et cette tourterelle sur l'épaule de la jeune fille est-elle heureusement placée et surtout bien dessinée ?

Une soirée au village, de M. Pinart, de Lille, nous montre toute une famille réunie. L'aïeule assise, ses lunettes sur le nez, se penche vers la lumière pour mieux lire à haute voix, dans un vieux livre de prophéties, les pronostics du temps. En face d'elle, son vieux mari sans doute, écoute d'un air résigné ce qu'il entend pour la centième fois peut-être et que n'entendent pas du tout au contraire une jeune fille et son fiancé, placés derrière la lectrice et tout occupés d'autre chose. Ils profitent de la demi-obscurité dans laquelle ils se trouvent, pour échanger de ces doux propos qui sont maintenant pour la vieille de l'histoire ancienne. Un jeune enfant, accoudé sur la table, suit la folle du logis dans ses capricieux voyages, si l'on en juge par son regard perdu dans le vague, au fond, et fumant philosophiquement sa pipe, un personnage, l'esprit fort sansdoute, s'appuie à la muraille, écoutant la lecture d'un air quelque peu sceptique. Cette toile qui rappelle Gérard Dow est d'un fini extrême et même un peu mou. L'effet bien compris est savamment rendu, et la dégradation de la lumière s'y fait d'une manière naturelle et non heurtée. Si les plis de la manche du vieillard ne sont point heureusement agencés, si la tête de la jeune fille mal attachée au cou et d'une expression trop maniérée manque de finesse, la tête de l'aïeule, au contraire, est parfaite, de dessin, d'expression et de couleur et le fumeur lui-même est des mieux réussis. Il est à regretter et c'est là ce qui frappe le plus, que le peintre

ait jugé à propos de faire voir la chandelle bien moins brillante et bien moins lumineuse que les parties qu'elle éclaire. Néanmoins cette toile a su captiver l'attention générale.

Il me reste pour finir à vous parler maintenant d'une œuvre que j'aurais dû citer la première, tout le monde a déjà nommé le Médecin des Pauvres, cette page émouvante de M. Léonard, de Valenciennes.

Tous les jours dans la vie, nous avons sous les yeux des scènes semblables à celles dont je vous parle, et pourtant leur vue nous laisse indifférents. Pourquoi celle-ci prise sur nature, nous émeut-elle? C'est, je pense, Messieurs, que nous ne voyons dans la nature que la réalité, et que l'artiste a su nous montrer dans son œuvre l'idéal et que l'idéal est à la nature, ce que la vérité est à la réalité. Quelle réunion triste, mais vraie, des misères d'ici-bas, quelle vérité d'expression et d'attitude ! Regardez ce médecin au crâne dénudé par les fatigues de la science, au visage flétri par le travail, bien plus que par les années, calme, recueilli, et sur lequel la vue continuelle des souffrances humaines a répandu une teinte indélébile de gravité mélancolique. Assis, entouré de son aide, d'un ami et de son chien, d'une main il tient la boîte où il puise sa seule distraction à ses tristes travaux, de l'autre il cherche sous la peau moite et pâle d'une pauvre jeune fille, les battements de l'artère qui lui rèveleront ce qu'hélas il sait trop bien déjà, que les privations et le travail ont lassé ce corps chétif et débile. Quelle sollicitude dans la malheureuse mère qui soutient sa fille, la regardant avec amour et avec

crainte! Au soin avec lequel ces infortunées ont revêtu leurs humbles vêtements, on devine que des jours meilleurs ont dû luire pour elles, et que des revers de fortune les ont seuls mêlées au monde qui les environne. Comme contraste à cette douleur si digne, voyez ce petit vagabond, qu'on ne s'étonnera nullement de retrouver plus tard sur les bancs de la cour d'assises, tant son regard inquiet et son front plat annoncent de mauvais instincts. Et cette petite fille encore si insouciante, appuyée sur les genoux de sa mère malade, elle porte déjà elle-même sur ses joues le signe précurseur de la cruelle maladie, dont se meurt celle qui l'a nourrie. Plus loin, une autre jeune fille dont l'égoïsme ne s'est point encore emparé, considère avec compassion, malgré ses propres souffrances, celles de son petit voisin blessé à la tête. Quelle naïveté dans sa pause et dans ses mains amaigries qu'elle tient enlacées ; mais je n'ai ni le temps, ni la prétention de tout citer. Laissez-moi cependant vous faire remarquer aussi ce robuste forgeron, blessé à la main. Ancien soldat, il cache sous sa moustache épaisse et sous son air brusque, l'émotion qui s'est emparée de lui à la vue de toutes ces douleurs. Assis à ses pieds, un aveugle enchaîné à son chien, son seul ami, tient fermés ses yeux hélas inutiles. Isolé, étranger à tout ce qui l'environne, l'infortuné sans doute songe à l'heure suprême et par lui désirée, où Dieu, le prenant en pitié, le délivrera de ses maux. Quelle résignation, quelle noblesse dans cette tête, quelle vérité! Jusqu'au pauvre caniche, qui semble regarder avec compassion tout ce qui l'entoure. Puis, comme pour narguer toute cette misère, comme pour jeter

un défi à toutes ces souffrances, un joyeux rayon de soleil vient caresser de ses reflets dorés le fond de ce triste tableau. Certes, cette œuvre n'est point sans défauts, on voudrait voir le chien du docteur mieux dessiné, les types des têtes de femmes plus variés, le ton du visage de la phthisique moins cadavéreux, les contours, en général, moins cernés, le docteur lui-même laisse un peu à désirer sous le rapport du dessin; mais lorsqu'en face de cette toile on a pu voir une triste émotion gagner visiblement tous les spectateurs, à quelque rang qu'ils appartinssent, quand on a entendu toutes les bouches s'unir dans une même louange, peut-on venir discuter froidement et minutieusement la vérité de tel ou tel ton, l'exactitude de tel ou tel contour? La critique s'avoue vaincue et change son fouet en couronne. Valenciennes, qui déjà possède des talents bien distingués, compte en M. Léonard un véritable artiste de plus.

Messieurs, dans son examen des œuvres du Salon, la commission spéciale n'a voulu exercer qu'une critique bienveillante, impartiale et surtout modérée, et je crois pouvoir affirmer qu'elle n'a point dépassé les limites qu'elle s'était tracée. On s'en convaincra facilement en présence des défauts que renferment les toiles soumises à son approbation, et sur lesquels elle a gardé un indulgent silence. Après cet exposé de vos travaux et avant de mentionner les œuvres que vous avez cru devoir récompenser, je vous demanderai pour me résumer, la permission d'ajouter un dernier mot, j'abrégerai autant que possible.

L'empressement des artistes à répondre à votre appel,

l'accueil vraiment sympathique fait à leurs œuvres par toutes les classes du public, en un mot le résultat satisfaisant de l'essai que vous venez de tenter, doit vous faire persévérer dans la voie nouvelle ou vous venez de vous engager, et que j'appellerai volontiers une heureuse innovation, tant les expositions précédentes sont déjà loin de nous. Alors qu'il y aura lieu pour vous, de renouveler l'évènement artistique qui nous réunit aujourd'hui, M. le Maire vous a fait espérer qu'il vous viendrait plus efficacement en aide. Vous pourrez donc, grâce à une subvention plus large, offrir aux artistes une hospitalité plus généreuse qui contribuera à rendre à vos expositions un rang supérieur même à celui qu'elles occupaient autrefois. Vous n'oublierez pas, Messieurs, que c'est Cambrai qui le premier donna dans le Nord l'idée des Salons de province, idée suivie bientôt à l'envi par toutes les villes nos voisines. Les besoins matériels sont chez nous largement satisfaits, notre industrie dont nous sommes fiers à juste titre, s'élève et va toujours croissant, à nos portes un chemin de fer vient de nous mettre au courant du progrès, n'est-il pas temps de songer un peu aussi aux besoins intellectuels? Chaque jour, les journaux constatent des ventes considérables de tableaux sur tous les points de la France, le goût de l'époque est donc tourné vers l'art. C'est une tendance trop élevée pour ne point l'encourager. Ne devons-nous pas chercher à le répandre, ce goût du beau, qui est aussi un peu celui du bien, parmi la population de notre cité industrielle? Il n'y est du reste qu'endormi, attendant une occasion favorable pour se réveiller plus vif et plus impérieux. Pour

arriver à ce but, une exposition d'arts bisannuelle ou trisannuelle, selon qu'on le jugerait convenable, ne serait-elle pas un moyen efficace? Il y aurait là avantage pour tous et principalement pour les artistes de province qui, eux aussi, méritent bien d'être encouragés. « En dehors de la sphère « de publicité où s'improvisent les réputations, — dit un « critique contemporain, M. Delaunay, — Paris ne connait « et ne peut connaître que les noms qu'on lui vante. » Vos expositions offriraient donc à l'artiste du pays les moyens de se produire, de se faire une réputation que la publicité accroîtrait et étendrait, fournissant ainsi à celui qui en serait l'objet, l'occasion de placer ses œuvres. N'obtiendrait-on que ce seul résultat, il suffirait, je le pense, Messieurs, à faire prendre en sérieuse considération l'idée dont je vous entretiens. On a dit que l'égoïsme est le vice des sociétés modernes, nous prouverons que cela n'est point vrai chez nous. Cambrai a tout ce qu'il faut pour marcher, dans les arts, l'égale des autres villes. Unissons donc nos efforts, nous qui voulons l'élévation de notre cité, nous trouverons facile la tache que nous nous serons imposée, surtout quand les ressources municipales auront permis la création d'un musée où pourront étudier tous ceux qui cultivent les arts. En attendant, Messieurs, nos annales historiques si fécondes en faits héroïques ou intéressants sont bien dignes d'inspirer nos artistes, notre vieil Escaut, avec ses eaux d'émeraude, ses rives ombreuses et verdoyantes, la paisible vallée qu'il parcourt sont assez pittoresques pour être reproduits par le crayon ou par le pinceau. Unissons-nous donc tous, je le répète,

dans un effort commun pour conserver à notre chère cité sa place au soleil, et parmi les villes voisines, ses rivales, le rang honorable et distingué qu'elle a toujours occupé.

Messieurs,

La commission spéciale, conformément aux articles 9 et 10 du réglement de l'exposition de peinture, a décidé qu'il y avait lieu de décerner des médailles, dans l'ordre suivant, aux œuvres ci-après désignées :

MÉDAILLE D'HONNEUR, (MÉDAILLE D'OR).

A M. LÉONARD, Jules, de Valenciennes, pour son tableau *Le Médecin des Pauvres.*

HISTOIRE.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE.

A M. DÉTREZ, peintre et professeur de dessin à l'Académie de Valenciennes, pour son tableau : *La Sainte Famille.*

PORTRAIT.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE.

A M. WAUQUIÈRE, Etienne, de Cambrai, directeur de l'école des Beaux-Arts, de Mons, pour ses deux portraits réunis dans une même toile sous le titre : *La première Séance.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE 2e CLASSE.

A M. DELIGNE, Adolphe, de Cambrai, pour son tableau : *Portrait de Mme A. D.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE 3e CLASSE.

A MM. Cellier, de Douai, pour son portrait de M. *Bra.*

Féragu, d'Amiens, pour son portrait de M. **F.**

Détrez, de Valenciennes, déjà nommé, pour son *portrait de jeune fille.*

GENRE.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE.

A M. Petit, Constant, de Douai, pour son tableau : *l'Etude de l'Antique.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE 2e CLASSE.

A M. Pinart, Hippolyte, de Lille, pour son tableau : *Une Soirée au Village.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE 3e CLASSE.

A M. Deligne, Adolphe, de Cambrai, déjà nommé, pour son tableau : *Jeune Femme filant.*

PAYSAGE.

MÉDAILLES D'ARGENT DE 1re CLASSE.

A Mme Vincent-calbris, de Lille, pour son tableau : *Collines de l'Artois.*

Et à M. Wallet, Paul, d'Amiens, pour son tableau : *Un ancien Couvent à Sutri* (Etats Romains).

MÉDAILLE D'ARGENT DE 2e CLASSE.

A M. Tourneux, Eugène, de Bantouzel (Nord), pour son tableau : *Coucher de Soleil dans la forêt de Fontainebleau.*

MÉDAILLES DE BRONZE 4e CLASSE.

A M. Gomart, Charles, de St-Quentin, pour sa *Vue du Château de Ham.*

Et à M. Villeneuve, Jules, de St-Omer, pour son tableau: *Vue du Marais de l'Aa* (no 71).

NATURE MORTE, FLEURS, ETC.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 1re CLASSE.

A M. Bonnefoi, de St-Quentin, pour son tableau de fleurs et fruits.

MÉDAILLE DE BRONZE 4e CLASSE.

A M. Lengrand, Emile, de Cambrai, pour un tableau d'huitres.

AQUARELLES, DESSINS, ETC.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 3e CLASSE.

A M. Pourchet, de St-Quentin, pour ses Aquarelles.

MÉDAILLE DE BRONZE 4e CLASSE.

A M. Boyenval, Victor, d'Arras, pour son dessin au fusain : *Une rue à Subiaco* (Italie).

6 *Août* 1858. A. DURIEUX.

ANALECTES HISTORIQUES

ET

SPIÇILÈGE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE,

Publiés par M. le Docteur LE GLAY,

Archiviste Général du département du Nord.

M. le docteur Le Glay vient de publier sous le titre de *Spicilége d'Histoire Littéraire*, des documents qui doivent servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le Nord de la France. Cette publication, entreprise en 1858 et continuée en 1859, ne s'arrêtera pas à son second fascicule, on doit le désirer après l'avoir parcourue et on peut l'espérer quand on sait que, dans son dévouement à la science, M. Le Glay ne se laisse arrêter par aucun sacrifice.

Le spicilège d'histoire de M. Le Glay est le complément indispensable de ses analectes historiques publiés, on le sait, à 14 ans d'intervalle, et il suffit de s'arrêter au sommaire des pièces qu'il y a recueillies pour reconnaître qu'il s'est attaché surtout aux titres qui peuvent « éclairer » l'histoire des faits de la littérature dans notre contrée » Gallo-Belgique, » que « sans écarter sysmatiquement tout » ce qui est d'intérêt général, il s'est, comme il le dit,

» imposé la loi de rester fidèle à ces lares paternels et in-
» digènes, qu'il sert modestement depuis tant d'années »
et qu'il y a dans ses recherches, un ordre tel qu'on ne peut lui refuser le caractère d'une classification méthodique; que, par suite, et, comme il le dit encore, il n'a pas à craindre qu'on veuille le chicaner sur le mot (1).

Les documents qu'il a recueillis ont pour objet l'*histoire*, les *mœurs*, la *littérature* ou les *arts*.

On doit rattacher à l'histoire particulière du Nord de la France :

1° Son analyse de la « correspondance de Henri VIII, roi
» d'Angleterre, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante
» des Pays-Bas (2). »

Cette correspondance qu'il fait sommairement connaître en en publiant l'analyse qu'il doit à son fils, M. Ed. Le Glay, l'un de ses plus habiles collaborateurs, révèle les mesures prises par le roi d'Angleterre et la gouvernante des Pays-Bas, pour assurer le succès de la guerre qu'ils voulaient faire aux français, et M. Le Glay y a naturellement rattaché le sommaire d'un projet de ligue entre Henri VIII et l'empereur Maximilien contre Louis XII (5 avril 1513), et d'un semblable traité fait entre le pape Léon X, Charles-Quint et Henri VIII contre la France (24 novembre 1521), ainsi qu'une lettre de Charles-Quint à Louise de Savoie, régente de France et Mère de François Ier, au sujet de la captivité de ce monarque (25 mars 1525), et une autre

(1) Spicilège, 1re partie.
(2) Analectes historiques, p. 181 à 198.

lettre de Charles-Quint au sieur Depraet, son ambassadeur en Angleterre, annonçant la prise de François Ier à Pavie.

2° « Son Mémoire sur les archives des églises et maisons » religieuses du Cambrésis (1). »

Dans ce Mémoire, qui contient beaucoup de renseignements utiles, M. Le Glay dit, en parlant des archives de l'archevêché et du chapitre cathédral, qu'il a vainement recherché plusieurs des pièces justificatives d'un mémoire rédigé pour l'archevêque de Cambrai à la fin du siècle dernier (2) ; qu'il n'a retrouvé, par exemple, ni le diplome impérial de 1003, qui confirme les priviléges et possessions de l'église de Cambrai, ni celui de 1007 qui attribue le comté de Cambrésis à l'évêque de Cambrai, titres que M. Victor Delattre avait provisoirement recueillis et qu'il a restitués aux archives du département, ni beaucoup d'autres pièces provenant des archives métropolitaines conservées dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Aubert.

3° Un « rapport sur quelques planches gravées du *Flan-* » *dria illustrata* de Sanderus.

M. Le Glay a dit ailleurs (3) qu'aux deux magnifiques volumes qu'il a publiés en 1641 et 1644, l'auteur devait en joindre un troisième où les édifices de la flandre française se trouvent décrits et dessinés et qui appartient aujourd'hui à la bibliothéque royale de Bruxelles, où il est catalogué sous le n° 593 du fonds Van Huttem, et l'on apprendra avec

(1) Nouveaux analectes, page 89.
(2) Le 31 Mars 1772.
(3) Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 1841, pages 87 et suivantes.

regret que, parmi les dessins de ce troisième volume, on n'en trouve pas qui regardent Cambrai.

En revenant sur la publication des deux premiers volumes qu'il considère comme « le monument capital de » l'histoire de la topographie flamande, » M. Le Glay s'attache à repousser les attaques dont il a été l'objet récemment : à deux critiques qui ont écrit, dans le *Messager des sciences historiques de Gand*, l'un, en 1838, que « Sanderus, loin d'avoir été délaissé, a reçu, au contraire, de » nombreux encouragements, » l'autre, en 1848, que « les » états de Flandre, par délibération du 29 novembre 1641, » votèrent une somme de 100 livres de gros pour le récompenser » M. Le Glay fait remarquer que, s'il fallait publier aujourd'hui « sur nouveaux frais, le *Flandria illustrata*, ce serait une affaire d'au moins 100,000 fr. »

Il faut faire entrer, dans l'histoire des mœurs, les pièces suivantes :

« Sans date. (1) comment (à Lille) on doit user de l'arsin » et des cierconstances qui s'en puent ensiuwir (2) »

En parlant de l'*arsin* et de l'*incendie judiciaire* dans le premier volume de la Commission historique du département du Nord, M. Le Glay a dit qu'à sa connaissance, le plus ancien titre qui en fait mention est « le *Capitulaire des Saxons*, donné par Charlemagne à Aix-la-Chapelle, le

(1) M. Le Glay estime ailleurs (Bulletin de la Commission historique du département du Nord tome 1er, p. 254), que ce titre appartient à la première moitié du XIVe siècle.

(2) Analectes, page 109.

5 des kalendes de novembre 797. Voici en quels termes son article 8 est conçu :

« De incendio convenit quod nullus infra patriam præsu-
» mat facere propter iram aut inimicitiam aut qualibet
» malevola cupiditate, excepto si talis fuerit rebellis qui
» justitiam facere noluerit et aliter districtus esse non pote-
» rit, et ad nos, ut in præsentia nostra justitiam reddat,
» venire despexerit, condicto commune placito simul ipsi
» pagenses veniant ; et si unanimiter consenserunt pro
» districtione illius casa incendetur. »

Ainsi, ce qu'on défendait de faire par colère, inimitié, ou cupidité, était réglementé dans le cas où il s'agissait d'une infraction aux ordres de la justice.

« Dans le territoire occupé aujourd'hui par le département
» du Nord, dit M. Le Glay, quatre communes ont, pen-
» dant plusieurs siècles, considéré l'arsin comme un article
» important de leur code pénal ou de leurs priviléges. Ce
» sont St-Amand, Bourbourg, Bergues et Lille, » et, pour le prouver, il cite la loi de Bourbourg et de Bergues, datée du mois de juillet 1240, qui condamnait celui qui avait reçu un banni (qui bannitum receptaverit in domo suâ) à perdre sa maison qui devait être brûlée (domus sua comburetur), et à payer au comte une amende de LX livres, et qui porte, en outre, que, dans le cas ou la maison du banni aurait été précédemment brûlée, on brûlera celle de sa femme et de ses enfants.

La pièce que M. Le Glay a publiée dans ses analectes est extraite du *Livre aux priviléges de la ville de Lille*, dans lequel on voit que, depuis trois cents ans, c'est-à-dire de-

puis le onzième siècle, la commune en masse jouissait du droit d'arsin. Dans cette pièce qui fait connaître les formalités observées en pareil cas, on remarque que l'incendie était une obligation imposée au bailly, au seigneur de la terre ou à ses représentants.

En vain, pour faire cesser un pareil état de choses, le chapitre de St-Pierre (1) qui exerçait des droits de seigneurie sur plusieurs villages de la chatellenie, eut recours au St-Siége, en vain, par un bref du 14 des Kalendes de mai 1250, le pape Innocent IV, avait menacé des censures ecclésiastiques ceux qui continueraient de l'observer (2), en 1280, dit M. Le Glay, nous retrouvons l'arsin exercé à Esquermes.

Pour le remplacer, en 1366, il fallut aux habitants de St-Amand des lettres par lesquelles le roi de France, Charles V, statuant « sur la requête de l'abbaye et des bourgeois, « et considérant les nombreux et irréparables dommages « que causait toujours l'*incendie judiciaire*, déclara qu'à « l'avenir il n'aurait plus lieu, et que les familles pour- « raient racheter la maison condamnée pour le prix de dix « livres, si elle était bâtie en pierres, et de soixante sous « parisiens, si elle était construite en bois (3). »

« 1376, 20 novembre. Abattis de maison à Cambrai. « Sentence du prévot et des eschevins de Cambrai, portant « que l'on abattra la maison d'Allemand Aspers, reconnu « coupable d'avoir homicidé, dans la cité, Jehan de Fayt,

(1 et 2) Bulletin de la Commission historique. Tome 1. p. 255.
(3) Ibid. p. 252.

« dit Kieret de Béthencourt, le tout en vertu de l'article
« VIII de la loy Godefroy (1). »

D'après cet article, l'évêque qui devait faire abattre les maisons des homicides, devenait propriétaire des meubles qu'elles renfermaient, ainsi que du sol sur lequel elles étaient élevées ; il ne pouvait autoriser leur reconstruction qu'un an plus tard et il lui était permis de donner ou vendre ce droit à toute personne autre que les parents de l'homicidé jusqu'au IVe degré.

La sentence publiée par M. Le Glay présente cette particularité remarquable, que la maison à abattre était occupée par la femme de l'homicide qui en avait le douaire et que, comme indice de la pénalité à appliquer après sa mort, on ordonna que deux pierres du mur de la façade seraient dès-lors enlevées.

La peine de l'abattis de maison ou du hanot ne fut abolie à Cambrai qu'en 1395. L'empereur Wenceslas ordonna alors qu'à l'avenir la maison de l'homicidé serait vendue et le prix partagé entre l'évêque et la ville.

Dans un arrêt que cite M Le Glay (2) et qui porte la date du 13 avril après Pâques 1445, on voit que l'amende à payer *pour non hanoter* appartenait moitié « au révérend
« père en Dieu Mgr de Cambray, et l'autre moitié aux
« quatre hommes de ladite cité, pour le réparation de le
« fortereche de le ville. »

« Vers 1230, ordonnance sur les gages et appels de ba-

(1 et 2) Analectes, p. 123.

« taille et sur la manière de procéder dans les duels judi-
« ciaires, à Cambrai (1). »

Voici les principales dispositions de cette ordonnance :

Les champions devaient comparaître deux fois devant le prévôt et les eschevins, et, quand le combat était décidé, les eschevins faisaient préparer les écus et les bâtons qu'ils plaçaient dans des sacs scellés de leur sceau pour qu'on ne les changeât pas. Au jour fixé pour le combat, ils faisaient armer les champions et veillaient à ce qu'on ne leur donnât rien autre chose que ce qu'ils devaient avoir (2). Amenés devant eux, les champions avaient leurs places aux deux extrémités de la chambre échevinale et on les conduisait au lieu du combat. Après les avoir placés de manière qu'ils ne pussent approcher l'un de l'autre, on leur faisait faire le tour de la lice, suivis chacun de ses bretons (3). Ils juraient alors, l'appelant, qu'il avait essuyé les mauvais traitements dont il se plaignait (4), et, l'appelé, que c'était là une imputation calomnieuse (5), après quoi on leur donnait leur écu et leur bâton qu'ils portaient, l'écu sur la tête (seur sen kief), et le bâton sur (deseure) l'épaule, on les plaçait ensuite de manière qu'ils ne pussent être ni

(1) Analectes, p. 101.

(2) Li eskievin doivent... warder kon ne mèce ès armures, chose ki iestre ni doivent.

(3) C'étaient, dit M. Le Glay, des espèces de spadassins ou de bâtonistes qui enseignaient aux champions à *bretter* ou à s'escrimer avec le bâton et l'écu.

(4) Tel apiel... jou ai fait... ke mauvaisement il me moudri.

(5) Il dit que mauvaisement je moudri, a tort la fait et a tort m'en a apiélé.

l'un, ni l'autre, incommodés par le soleil ; on leur demandait par trois fois si rien ne leur manquait, puis on leur livrait la carrière en leur disant de faire leur devoir (facent chou kil doivent). Le prévôt et les eschevins sortaient aussitôt après de la lice, et, quand le combat était terminé, on traînait le vaincu avec l'attelage que le prévôt avait fait disposer à ce sujet.

On voit dans une autre ordonnance, publiée à la suite de celle qui vient d'être analysée, que les deux champions pouvaient demander au prevôt de leur donner, aux frais de la ville, une armure, un breton et un amparlier ou conseiller. L'armure coûtait LX sous tournois et le breton ainsi que l'amparlier chacun XL sous.

« 1409. 2 décembre. Ordonnance de plusieurs faits « d'armes à outrance qui se doivent faire à Lille (1). »

D'après cette ordonnance, les combattants devaient avoir chacun, comme conseils, deux chevaliers et deux écuyers ; ils étaient tenus de jurer qu'ils n'avaient « sur « eulx pierres, sors, parolles, escripts, rasoirs, poinctes, « aloines, herbes, croz, ne autres choses quelconques, en « quoy ils se confortent, fors en la puissance de Dieu et en « la force de leurs corps et de leurs harnois et chevaulx. » Avant le combat, le roy de Flandres devait trois fois pousser ce cry : « orez, orez, orez : Je vous fays assavoir, de « par Monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandres, « d'Artois et de Bourgogne et de par Monseigneur le comte « de Nevers, son frère, son lieutenant en ceste place, qu'il

(1) Analectes, p. 133.

« ne soit nul, de quelqu'estat qu'il soit, qu'il face signe, « moustre et enseigne en quelque manière que ce soit, sur « peine d'estre en l'indignation de nos dis seigneurs ; et « que chacun se taise tout quoy, et qu'il ne soit nul qu'il « face noise ou rumeur, sur paine de la hard ; et de rechief « qu'il ne soit homme si hardi qui entre dedens les bailles, « ne monte sur ycelle, sur paine d'estre mis en prison un « mois au pain et à l'eaue. » Les cris faits, chacun devait vider les lices « excepté XII personnes de chacun costé ; « c'est assavoir : pour un chacun les quatre qui lui sont « baillé pour conseil et VIII autres tels qu'ils voudront « choisir, les connestable, mareschal et recepveur et he- « raulx. » Et les hérauts devaient se retirer au premier rang contre les lices, chacun du côté de sa partie.

« 1348. Ordonnance du Chapitre, portant que Robert, « seigneur d'Englos, qui a outragé le meunier de Comme, « sujet dudit Chapitre, réparera cette injure en faisant fa- « briquer un *moulin de cire* du poids de 10 livres et qu'il « le déposera lui-même en l'église St-Pierre, le dimanche « avant Pâques fleuries, à l'heure où l'on fait l'eau bénite « et la procession (1). »

L'ordonnance porte que le moulin aura des escaliers (2) et que, sur l'escalier le plus haut placé, « sera mis un che- « vaus de chire qui ara sur sen dos, en manière d'un sac « de blet, et un varlet de chire séant sur ledit sac, » et que sur le sol, avant le premier escalier, « ara le fourme d'un

(1) Analectes, p. 121.

(2) Y ara audit molin degrès pour monter.

« home de chire qui tenra en sa main en manière d'un « Want, ou d'un capron, ou d'un pau de ce côté de chire « et le tendera par devers le varlet séant sur ledit cheval, « ensi comme en faisant signe de wagier l'amende. » Elle ajoute qu'en plaçant son moulin à la porte de l'église, Robert devra répondre à ceux qui l'interrogeront, de manière à être bien entendu (1), qu'il fait ainsi amende honorable.

« 1356, 28 mai, à Cherbourg. Philippe de Navarre, « frère du roi Charles-le-Mauvais, reproche à Jean, roi de « France, l'arrestation dudit Charles et la mort de plu- « sieurs seigneurs qui l'accompagnaient; il déclare qu'il « renonce désormais à toute foi, service et hommage en- « vers lui, et lui annonce qu'il poursuivra de tout son « pouvoir la vengeance de cette trahison et la délivrance « de son frère (2). »

En agissant ainsi, le feudataire pouvait invoquer, pour sa justification, les termes exprès du serment qu'on avait exigé de lui en le mettant en possession de son fief et qui n'avait dû être que la paraphrase de ce texte que Baldéric nous a conservé (3) : « Fidelitatem sicut tibi promisi adten- « dam, quamdiu tuus fuero et bona tua tenuero. » Je te serai fidèle, ainsi que je l'ai promis, aussi longtemps que tu me traiteras comme un des tiens et que je conserverai tes biens, mais, par une conséquence sous-entendue, si, loin de me protéger, tu me molestes dans ma personne ou dans

(1) Si haut que on le puist oïr.

(2) Analectes, p. 147.

(3) Chronique de Cambrai et d'Arras, liv. 3 chap. 35, édition de M. Le Glay, et chap. 40, édit. de Colvener.

les miens, en te rendant les biens que tu m'as donnés, je pourrai te traiter en ennemi.

On trouve des faits intérressants pour la *littérature* dans la correspondance du père André, à propos de la vie de Malebranche, (1) dont il veut faire connaître les particularités et qu'il défend contre le père Du Tertre qui « avance, » dit-il, gravement et d'un ton si pédantesque, les sottises » de nos pauvres gens d'école que la meilleure opinion » qu'on en puisse avoir, c'est qu'il a voulu se divertir. »

Et l'on doit classer parmi les pages les plus curieuses de l'*Histoire des Arts*, une lettre par laquelle Jean Lemaire, historiographe de Bourgogne, accuse réception à Marguerite d'Autriche de diverses sommes qu'elle a payées pour Michel Colombe, statuaire, qui avait dressé le plan des édifices projetés à Brou, à propos de la sépulture du duc Philibert de Savoie (2), « l'écrit par lequel Michel Co- » lombe, tailleur d'images du roi, reconnaît, tant pour lui, » que pour Guillaume Regnault, Bastien-François et Fran- » çois Colombe, tous trois ses neveux, avoir reçu de Jean » Bonaire, solliciteur des édifices de Marguerite, duchesse » de Bourgogne, la somme de 94 florins d'or, pour faire, » en petit, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie, » mari de la dite dame, selon le dessin de Jean Perréal, » peintre du roi (3). »

Ainsi que la lettre de Jean Perréal, dit Jean de Paris,

(1) Analectes, p. 51 à 61.

(2) Ibid. p. 9.

(3) Ibid. p. 13.

écrite de Blois, datée du 30 mars 1511, et annonçant que « tous les patrons sont faiz et bien enquessez, que les der- » niers portraits ou patrons lui ont donné beaucoup de » peine et qu'il fera le mieux qu'il pourra tant que sa pau- » vre peau se pourra estandre (1). »

Et surtout la lettre du 21 juillet 1512 par laquelle Jehan de Paris informe Marguerite d'Autriche que « Michel » Colombe fait les *dix vertus* comme il a promis, et dont est » paié par les mains de Jehan Lemaire, et que lui (Jean de » Paris) » « fait l'ordonnance et patron pour faire les dites » vertus. »

Je ne connais le monument du duc Philibert de Savoie que par le dessin que le Magasin Pittoresque en a donné en 1850, et, en remarquant, dans la légende qui l'accompagne, l'omission des noms de Jean Perréal et de Michel Colombe, en y voyant inexpliquées *dix statues* placées entre les deux tables de marbre de ce monument, je n'hésite pas à croire qu'elles ont été faites sur les dessins du valet de chambre du roi Louis XII, qu'elles représentent un pareil nombre de *vertus*, et qu'elles ont été sculptées par l'artiste Tourangeau auquel on doit, entr'autres monuments, le tombeau de François II, duc de Bretagne. S'il en était ainsi, et il paraît difficile d'en douter en lisant dans une note que M le docteur Le Glay a placée à la page 29 de ses nouveaux analectes, que Jean de Paris est l'auteur des dessins d'après lesquels Michel Colombe a exécuté le monument élevé, dans

(1) Nouveaux Analectes, p. 38.

l'église de Brou, au duc Philibert de Savoie, on doit reconnaître que les documents dont je m'occupe permettent de combler l'importante lacune qu'on peut remarquer dans la légende que je viens de rappeler.

J'ai dit que les documents que renferment les deux fascicules que M. Le Glay a publiés en 1858 et 1859, se rattachent à ceux qui composent ses analectes, et, pour le prouver, je citerai d'abord ses *remarques critiques* sur la *Bibliotheca Belgica* de Foppens, dans lequel, ainsi que M. Le Glay le fait remarquer, il ne faut voir que « le con» tinuateur et parfois l'abréviateur malheureux » de ceux des historiens de la littérature qui ont « brillé surtout à » partir du XVI• siècle, c'est-à-dire après l'invention de » l'imprimerie (1). »

Puis les débats qui ont eu lieu au sujet d'un manuscrit provenant de l'abbaye de Vaucelles, qu'on croyait être une histoire des croisades écrite par le sire de Joinville (2), et qui n'est autre que la chronique de Sigebert de Gembloux, commençant au règne de Théodose vers l'an 381 et finissant en 1112, époque de la mort de Sigebert (3).

Après les remarques faites par M. Le Glay sur la *Bibliotheca Belgica*, je n'ai rien trouvé dans les deux premiers faciscules de son spicilège qui m'ait plus intéressé que les

(1) Spicilège, 2e fasciscule, pages 9 à 89.

(2) V. Memoires de la Société d'Émulation, année 1820.

(3) Cette chronique dont il existe une copie à la bibliothèque de Cambrai (V. le catalogue des manuscrits, n° 863), fut, dit M. Le Glay, enlevée à l'abbaye de Vaucelles, en 1543, lorsque les Bourguignons l'investirent, et que ses moines furent obligés de l'abandonner.

documents qui font connaître l'intention exprimée par Dom Bévy, bénédictin de St-Maur, de publier une histoire du Hainaut. Pour y parvenir, il motive (1) sur le besoin de pénétrer dans tous les endroits où il peut trouver des documents, sa demande du titre d'historiographe de la province, et le comte de St-Germain, ministre du roi Louis XVI, écrit à ce sujet à M. Senac de Meilhan, intendant à Valenciennes. Celui-ci lui répond qu'il lui sera difficile d'obtenir des abbayes qu'elles lui donnent l'entrée de leurs dépôts. Déjà, dit-il, elles ont fait l'ouverture de leurs archives « à « D. Queinsert, autre bénédictin, qui, depuis plus de cinq » ans, a été occupé à y recueillir et copier toutes les chartes » anciennes, pour remplir les vues du feu roi qui avait » ordonné ces recherches pour enrichir un dépot par lui » destiné à hâter les progrès de notre droit public et à » perfectionner notre histoire, » et ce religieux s'est rendu si fort à charge aux maisons qui l'on reçu, qu'après un séjour de trois, quatre et cinq mois, elles ne trouvaient le moyen de s'en délivrer qu'en lui donnant de l'argent pour aller vivre ailleurs. Dom Bévy obtint le titre qu'il sollicitait, et, tout en reconnaissant que « plusieurs religieux, sous le » prétexte spécieux de courir la même carrière que lui, » n'ont eu d'autre but que de se soustraire à l'observation » des règles monastiques », le 17 octobre 1776, le ministre insista près de l'intendant pour le décider à faire obtenir à Dom Bévy l'entrée des dépôts publics et particuliers. Le 30 mai

(1) V. dans le premier fascicule, p. 45 et suivantes, sa correspondance de 1776 à 1780.

suivant, il entretint M. de Meilhan de la pension qu'il convenait de lui accorder et lui demanda sur quel fonds particulier à la province il serait possible de payer cette pension. Le 16 juin 1777, M. de Meilhan répondit qu'il lui paraissait fort juste d'indemniser Dom Bévy, mais qu'il pensait que son traitement devait être assigné sur le trésor royal, et que les maisons religieuses devaient se borner à le recevoir et à le loger gratuitement, Dans une lettre, en date du 17 mai 1778, adressée à l'intendant du Hainaut, D. Bévy parle des découvertes heureuses qu'il a faites : le « Hainaut, dit-il, est le berceau de l'empire français et un » des premiers qui aient été établis sur les ruines de celui » des romains. Mon but principal est de faire connaître » comment s'est opérée cette révolution.» Pour réussir dans son projet il demande qu'on lui confie la surveillance des fouilles que les particuliers faisaient faire et que l'on enjoigne à tous ceux qui découvriraient des antiques en inscription, médailles, statues, du Ve au XIIe siècle, de lui en donner connaissance, ou d'en informer ses représentants dans chacune des villes de la province. Cette lettre fut suivie d'une circulaire qu'il adressa en juin 1779 aux trois ordres de Hainaut, de Flandre, de Namur, du Cambrésis et du Tournesis, et dans laquelle, après avoir fait remarquer qu'on n'a, dans aucune histoire, rassemblé sous un même point de vue les faits que les annales et les chroniques nous ont conservés ; que l'altération et la transformation des noms propres rendent très-souvent la chorographie et la topographie défectueuses, il déclare qu'il essaiera de rassembler tout ce qu'on peut raisonnablement savoir de la

religion des Belges et des Nerviens, de leur gouvernement, de leurs lois, mœurs et coutumes, de leur langue et des caractères dont ils se servaient, ainsi que de leur manière de combattre, qu'il joindra à son ouvrage une carte géographique de toute la Belgique et une autre de la Nervicane ou du pays des Nerviens, et que cette carte fera connaître les différentes divisions, les véritables positions des villes anciennes et des camps romains et qu'une troisième carte aura pour objet l'état de ces provinces à l'époque où il écrivait. « Je ferai, dit-il, lever les plans sur les lieux » mêmes, graver les monuments anciens qui ont résisté à » la rigueur des temps, comme temples, cirques, amphi- » théâtres, forts, ponts, tertres, sépulcres, médailles et » autres antiques qui, en fournissant divers plans d'archi- » tecture, donneront la forme des habits et des modes de » l'un et de l'autre sêxe. »

Le seul résultat connu des recherches de D. Bévy, dit M. Le Glay (2e fascicule, p. 9), a été publié par l'Académie de Bruxelles, tome V de son recueil, sous ce titre : « Mémoires sur huit grands chemins militaires qui conduisaient de Bavai aux huit principales villes de la seconde Belgique. »

Ceux d'entre nous qui ont eu à s'occuper des voies romaines qui traversent les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, et ceux aussi qui s'occupent maintenant de l'état des Gaules et de leur délimitation au commencement du Ve siècle de notre histoire, doivent regretter que l'Académie de Bruxelles, qui s'est montrée si libérale envers notre société, n'ait pu lui adresser le Ve volume de ses mémoires. En examinant les documents que je viens de faire connaître

sommairement, et en s'arrêtant à chacun d'eux, tous penseront, avec le dernier historiographe de la contrée que nous habitons, que « si la littérature n'est pas rigoureuse- » ment l'expression de la société, ainsi que l'a définie un » célèbre écrivain, elle en est du moins le reflet le plus » vif, l'image la plus saillante et la plus perceptible. » (1)

Alc. WILBERT.

---

(1) *Spicilège*, 1er fascicule, page 5.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE CAMBRAI.

La Société d'Émulation se fait un devoir de placer ici, comme se rattachant à l'époque des luttes de l'Espagne et de la France (1), une lettre qui lui a eté communiquée par M. V. Houzé, l'un de ses membres, qui l'a sous sa garde, comme secrétaire en chef de la Mairie de Cambrai.

Don Fernando Alvares de Toledo, duc d'Alve, Lieutenant, Gouverneur et Cap^{ne} Gnal.

Tres chiers et bien amez, comme il soit requis et nécessaire de tenir prest et en bon esquippaige tant d'affustz et roues, que de chargoirs, poussoirs, et nectoires l'artillerie et munitions de guerre apparten. a sa ma^{té} et par cy devant avons prestées et enyoyées a v^{re} poursuyte et requeste pour la deffense de la ville de Cambray, a ceste cause avons bien voulu vous requerir, et neantmoins de par sa ma^{té} ordonner à cestes, quayez a y donner l'ordre requis et tenir vos pieches d'artillerie tousjours pourveues de competent nombre de boulletz, afin quen toutes necessitez lon sen puisse servir selon l'exigence et les necessitez occurrentes ./. sans en ce vouloir faire faulte ./. A tant tres chiers et bien amez N^{re} Sg^{r} vous ait en s'a garde ./. de Bruxelles le XXIme de Janvier 1567.

Signé : F. A. DUC DALVE.

(1) V. à ce sujet les Mémoires de la Société, tom. XXV, 1re partie, pages 227 et suiv.

INSCRIPTION AU VERSO.

A nos tres chiers et bien amez les Prevost, Jurez et Eschevins de la cité de Cambray.

Pour copie conforme et littérale,

Cambrai, le 5 Mars 1857.

Le Secrétaire en chef de la Mairie,

HOUZÉ.

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE CAMBRAI.

Vers le milieu de l'année 1577, tandis que le roi de France, Henri III, et le roi de Navarre se faisaient la guerre, la reine Marguerite restée à la cour de France, et craignant de déplaire par cela même au prince son époux, ou de paraître jouer le rôle d'espion auprès de son frère, se décida à une absence dont la cause réelle fut déguisée sous le prétexte d'un voyage aux eaux de Spa déjà fort en renom. Un puissant motif d'ailleurs stimulait la princesse en cette occasion, c'était l'espoir de créer au duc d'Alençon d'utiles intelligences en Flandre. Tandis que le roi et la reine-mère partaient pour Poitiers, afin de se rapprocher de l'armée du duc de Mayenne, occupé au siége de Brouage, Marguerite se mettait en route accompagnée de la princesse de la Roche-sur-Yon, de plusieurs autres dames et de quelques gentilshommes. Le mode de transport le moins fatiguant à cette époque était la litière ; celle de la reine de Navarre, à piliers doublés de soie unie à devises, était garnie de glaces sur lesquelles se lisaient aussi des devises, en italien et en espagnol, ayant pour objet le soleil et ses effets, allusions, dans le goût du temps, à la beauté de celle dont le départ, au dire de Brantome, allait plonger la cour dans une complète obscurité. Cette litière, de même

que celle de la princesse de la Roche-sur-Yon et de Mme de Fournon, devait être assez large, car les édits des 17 et 18 août 1563 n'avaient pu faire disparaître tout-à-fait l'ampleur exagérée des vertugadins. Dix des filles de la reine suivaient à cheval avec leur gouvernante et le reste des dames dans six carosses.

Après avoir reçu de grands honneurs en traversant plusieurs villes de Picardie, Marguerite arriva au Catelet et y trouva un gentilhomme que l'évêque de Cambrai, Louis de Berlaimont, avait chargé de s'informer de l'heure à laquelle la princesse comptait se remettre en route, afin qu'il put aller la recevoir à l'entrée de ses terres. Il s'y trouva, en effet, accompagné de quelques gentilshommes flamands dont l'aspect contrastait fort avec les raffinés de la cour de Paris, et qui parurent très-rustiques aux dames françaises. L'évêque, dévoué à l'Espagne, n'en fit pas un moins bon accueil à sa royale hôtesse, et celle-ci trouva Cambrai très-agréable, « pour y être les églises grandes et belles et les rues et places mieux proportionnées que dans les villes de France, bien que ces dernières soient bâties de meilleure étoffe. » La citadelle, qui passait pour une des plus remarquables de l'Europe, paraît surtout avoir inspiré à la princesse un intérêt que ses intentions expliquèrent de reste. Beaudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, en était gouverneur à cette époque; c'était un parfait cavalier, plus semblable aux seigneurs français qu'à ces pauvres Flamands dont le costume et les manières avaient tant choqué la princesse et sa suite. Après le festin offert par Louis de Berlaimont, la reine de Navarre resta confiée aux soins du seigneur

d'Inchy, chargé de lui faire les honneurs du bal qui allait suivre et de lui offrir une collation de confitures. Cette façon d'agir de l'évêque, jugée imprudente par celle-là même à qui elle pouvait servir, fut mise à profit sans retard, et ce tête-à-tête, au milieu d'une fête, habilement exploité, eut pour résultat, paraît-il, de gagner complètement Beaudouin de Gavre au parti du prince français. Charmé par la séduisante fille d'Henri II, le seigneur d'Inchy obtint de son maître la permission d'accompagner Marguerite jusqu'à Namur, sous prétexte d'assister à la brillante réception préparée en cette ville par don Juan d'Autriche. Le voyage dura près de douze jours, et fournit au gouverneur de la citadelle de Cambrai l'occasion de répéter à la reine que, français de cœur, il appelait de tous ses vœux la suzeraineté du duc d'Alençon, heureux de se soustraire à la domination d'un personnage son égal en noblesse, et sur lequel il l'emportait de beaucoup pour les grâces de l'esprit et du corps.

Nous n'accompagnerons la reine de Navarre que jusqu'à la frontière du Cambresis, où vinrent la chercher le comte de Lalain et son frère avec une suite nombreuse et brillante.

Nous n'avons voulu, en faisant cet extrait des mémoires de la reine de Navarre, que rappeler une circonstance qui contribua, sans doute, avec beaucoup d'autres à attacher le seigneur d'Inchy au parti de la France, et le décida plus tard à retenir Cambrai et sa citadelle pour le compte du duc d'Alençon.

CH. DE VENDEGIES.

ENTRÉE SOLENNELLE A CAMBRAI,

DE L'ARCHEVÊQUE ROSSET DE FLEURY.

Messieurs,

Dans votre séance du 6 septembre 1854, notre honorable collègue M. Dowa, vous a communiqué un tableau représentant l'entrée solennelle, dans notre ville, de l'archevêque Rosset de Fleury, le 7 août 1775. Vous avez reconnu le mérite de cette œuvre devenue précieuse pour nous, parce que peinte d'après un croquis de l'époque, appartenant à notre compatriote M. Félix Boileux, fixé dépuis long-temps en Russie, il est à peu près certain que cette page de notre histoire locale eut été perdue pour notre ville, si notre honorable collègue, chargé de la restauration de ce croquis, n'eut eu l'heureuse inspiration de transcrire le dessin sur la toile (1). Aussi vous avez été unanimes pour voter des remerciments à M. Dowa et pour décider

(1) Le dessin original est l'œuvre d'un nommé Blaremberg, peintre à Paris, connu par d'autres compositions de même nature.

que le rapport, dressé à cette occasion, fut inséré dans le prochain volume de vos Mémoires. Par cette détermination, vous avez consacré un juste souvenir au prélat qui occupa sept annnées le siége de Cambrai, au prélat regretté pour la douceur de son caractère, la bonté de son âme, ses vertus évangéliques.

ROSSET DE FLEURY,

Archevêque de Cambrai,

Son Entrée dans cette ville le 7 Août 1775.

La mort de Mgr. de Choiseul, frère du premier ministre du roi de France, ayant laissé vacant le siége de Cambrai, Mgr. Louis-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury fut désigné par le roi, le 24 septembre 1774, pour prendre la direction de notre archevêché.

Mgr. de Fleury, neveu du cardinal de ce nom, ministre de Louis XV, d'abord abbé commendataire de Royaumont en 1736 et de Rebaix en 1738, avait été sacré archevêque de Tours, le 20 juin 1751.

Après avoir prêté serment de fidélité entre les mains de Louis XVI, le 2 mai 1775, le nouveau prélat chargea l'évêque d'amycles de prendre possession pour lui, ce qui eut lieu le 19 du même mois. On plaça le jour même ses armoiries au consistoire de l'hôtel-de-ville.

L'entrée personnelle de Mgr. de Fleury eut lieu le 7 août

suivant, dans un grand appareil et avec le cérémonial usité pour la réception des premiers dignitaires de l'Eglise. Les habitants de Cambrai, notamment ceux du quartier de Saint-Sépulcre, porte par laquelle arrivait le prélat qu'accompagnait son frère l'évêque de Chartres, rivalisèrent entre eux pour rendre la fête digne de la circonstance. Toutes les maisons situées sur le passage du cortége furent tendues de tapisseries et pavoisées de verdure, de fleurs et de bannières.

Parmi les nombreux emblêmes allégoriques on remarquait, près de la porte Saint-Sépulcre, une inscription placée par Mᵉ Henricq, avocat fiscal de l'officialité, et présentant un double chronogramme rappelant deux fois la date de 1775. Cette inscription était ainsi conçue :

FLeVry CorDIVM eXpeCtatIo,

TanDem eXoptatVs sVIs aCCessIt fILIIs (1).

Divers arcs de triomphe avaient été élevés sur le parcours du cortége. Les troupes de la garnison et les compagnies bourgeoises ou serments de la ville, canonniers, archers et arbalétriers, formaient la haie depuis le glacis

(1) L'arrivée de M. de Fleury dans notre ville était en effet pour les fidèles un grand sujet de consolations et d'espérances. M. de Choiseul, son prédécesseur, était mort insolvable, et parmi ses créanciers se trouvaient bon nombre de Cambrésiens. On vit alors, pour la honte d'une grande famille, les héritiers directs renoncer à la succession.

de la porte Saint-Sépulcre, jnsqu'au palais et l'église métropolitaine.

Le chapitre, le clergé de toutes les paroisses, la plupart des abbés réguliers du diocèse et les supérieures des maisons religieuses, allèrent à l'extérieur de la ville, recevoir l'archevêque descendu de voiture et abrité sous une tente d'honneur où il fut revêtu des habits pontificaux.

Le prélat ayant reçu les vins d'honneur des mains du magistrat, le cortége, bannières déployées, se dirigea vers la métropole au chant des psaumes, qu'interrompaient de temps à autre les salves de l'artillerie, le son de la musique et le bruit joyeux des innombrables cloches de la cité.

Le tableau de M. Dowa nous montre Mgr. de Fleury arrivant aux abords de la ville, dans un carosse armorié, attelé de six chevaux richement caparaçonnés. Une autre voiture, également à six chevaux, amène la suite du prélat. De nombreux cavaliers, aux costumes pittoresques et variés, forment cortége ; ils sont accompagnés de divers groupes de villageois et d'habitants de la ville qui sont accourus au-devant de leur nouvel archevêque.

La peinture nous donne encore une vue très-exacte de la ville, prise entre la porte Cantimpré et celle de Saint-Sépulcre.

Dans le lointain, vers la gauche du tableau ou le nord de la cité, s'élève l'ancienne église Saint-Vaast devenue, depuis 1545, l'église Saint-Géri, élégante construction que protégeait une belle tour crénelée. Eglise et tour ont disparu pendant la tourmente de 1793. Plus loin, vers l'est, l'église de Saint-Aubert, aujourd'hui de Saint-Géri, avec

son clocher élancé et tels qu'ils existent de nos jours. Tout auprès, l'antique église métropolitaine, la reine des églises du pays, et sa flèche admirable, monuments dont la destruction sera longtemps encore un deuil parmi nous. Puis l'église Saint-Martin également détruite, à l'exception de son clocher qui sert de beffroi. Vers le sud, ou à droite du tableau, on aperçoit l'église de Saint-Sépulcre, aujourd'hui métropolitaine, mais alors simple chapelle d'une abbaye, avec son campanile élégant supprimé sur la fin du siècle dernier. Enfin, les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Georges démolies en 1793.

La muraille de la ville apparaît avec les tours qui la défendent. On y remarque un moulin qui s'élevait jadis sur le parapet du boulevard qui s'étend de la porte Cantimpré à celle de Saint-Sépulcre.

Le cortége de Mgr. de Fleury occupe naturellement le premier plan et se dispose à pénétrer en ville.

Les premiers soins du nouvel archevêque, dès sa prise de possession, furent de s'occuper de la réforme du bréviaire de Cambrai ; il nomma à cet effet une commission chargée d'élaborer le travail. Cette commission se composa de Mgr. de Millancourt, évêque d'Amycles, doyen, de MM. Goulart, grand chantre, Duhamel, chanoine, et Maleingreau, grand ministre. Le nouveau bréviaire de Cambrai, délibéré en chapitre, le 18 septembre 1775, fut approuvé par le souverain pontife le 13 septembre 1780.

Préoccupé des besoins du sacerdoce le prélat n'oublia pas le plus obscure membre de son clergé ; et cherchant à améliorer parmi eux l'esprit de foi et de charité, il institua

une retraite ecclésiastique. Dès le 6 juillet 1777, soixante-dix prêtres furent reçus et hébergés dans le séminaire archiépiscopal et se livrèrent en commun aux exercices spirituels. Cet usage salutaire se perpétua pendant toute la vie du prélat. Après avoir été long-temps supprimée, la retraite ecclésiastique a été rétablie par Mgr. le cardinal Giraud et se continue depuis lors chaque année.

Les attentions du pasteur se portèrent aussi vers son peuple ; dans le but de raviver la foi parmi les habitants de Cambrai, il présida le lundi de la Pentecôte, 27 mai 1776, l'ouverture du jubilé universel de l'année sainte, octroyé par une bulle de Pie VI. A cet effet, le pieux prélat appela en cette ville douze missionnaires, prédicateurs distingués qui portèrent la parole de Dieu jusque dans les plus humbles réduits. Après six semaines d'exercices spirituels et de pratiques religieuses, on solennisa la clôture du jubilé par l'érection d'un calvaire, qui naguères encore se voyait à l'extrémité de l'Esplanade, près de l'ancienne porte Robert. Ce signe de la rédemption a été abattu par les modernes conoclastes après la révolution de 1830 (1).

C'est à Mgr. de Fleury que Cambrai est redevable d'avoir possédé, dans les caveaux de son église métropolitaine, les restes mortels de Mgr. Vander-Burch, ancien archevêque de ce diocèse, inhumé jadis dans l'église des jésuites de Mons. Ayant appris la démolition de ce temple, le prélat s'empressa de réclamer les restes du bienfaisant

(1) V. Nos éphémérides du Cambrésis, à la date du 27 mai 1775.

archevêque, et il en fit opérer, à ses propres dépens, la translation à Cambrai, le 6 mai 1779, avec le tombeau en marbre et la belle statue qui les recouvrait (1).

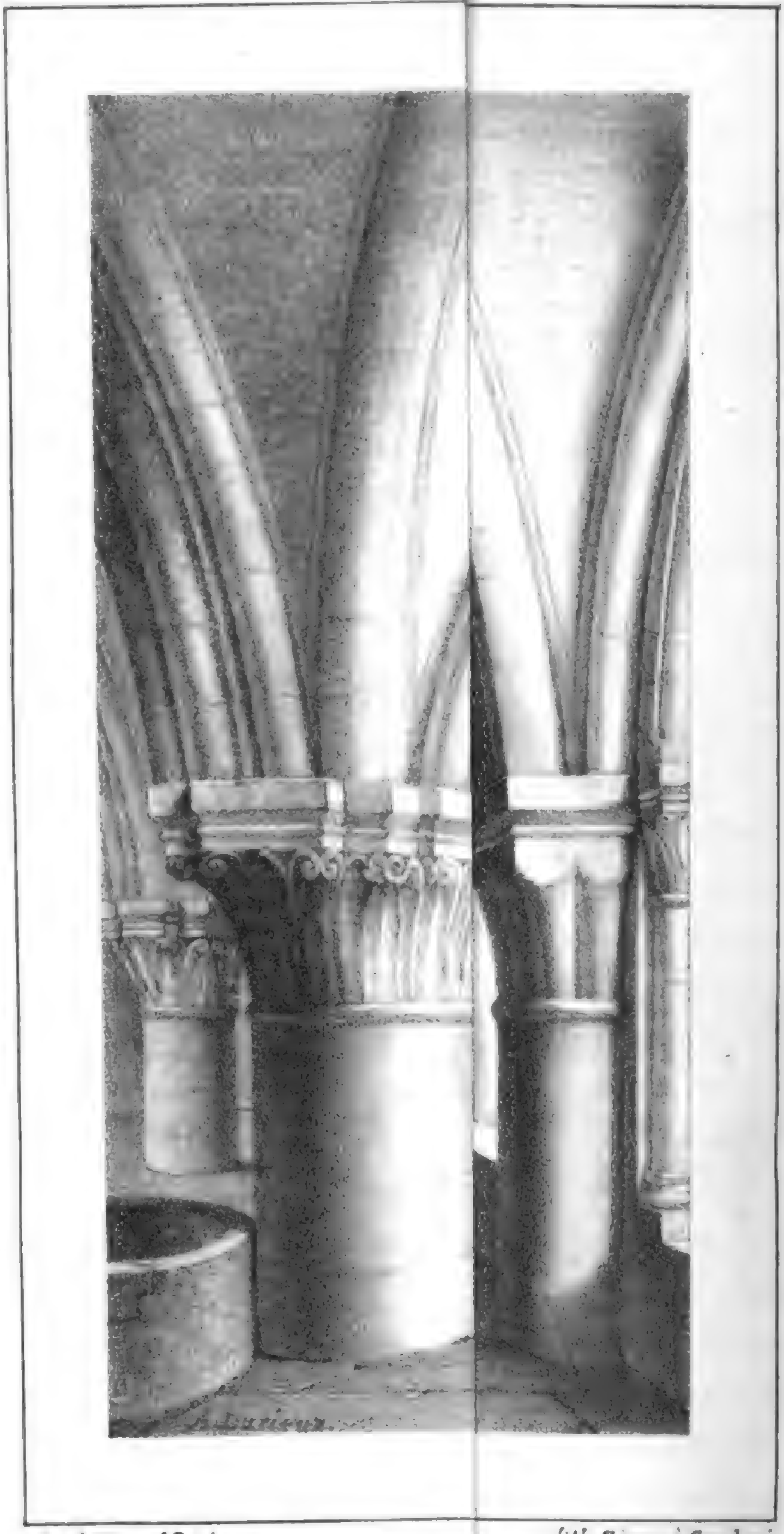
Mgr. de Fleury mourut saintement dans notre ville, le 22 janvier 1781, à peine âgé de 63 ans. Il fut regretté de tout le monde ; car c'était, disent les historiens, *un prélat pieux, doux et charitable* (2).

A. BRUYELLE.

---

(1) Ce monument restauré sur les dessins de notre collègue, M. de Baralle, architecte, orne actuellement la chapelle de la maison d'éducation fondée en cette ville par le même archevêque Vander-Burch. Le dessin en a été donné dans le t. 23 des Mémoires de notre société.

(2) Cameracum christianum, A. Le Glay, p. 77.



des. & lith. par A. Durieux. lith. Simon à Cambrai.

EXCURSION PHOTOGRAPHIQUE A VAUCELLES ET A HONNECOURT,

Rapport à la Société d'Émulation. (Séance du 7 Juillet 1858).

Messieurs,

Chargé par notre honorable Président d'accompagner le photographe dans l'excursion qu'il devait faire pour nous à l'abbaye de Vaucelles et à l'église d'Honnecourt, nous partions de Cambrai, M. Cazé et moi, vendredi dernier 25 juin, à cinq heures du matin, dans un vulgaire cabriolet de louage traîné par une nouvelle Rossinante.

L'air frais, le beau soleil et ce besoin qu'éprouve tout être humain de communiquer et de faire partager ses impressions à son semblable, nous mit incontinent en humeur de conversation :

Car, que faire en voiture à moins que l'on ne cause?

Le trajet nous parut court ainsi, et bientôt nous touchions à Bonavis.

Nous venions de quitter la route de Saint-Quentin pour prendre à notre gauche le chemin de Vaucelles qui longe le bois : sur nos têtes, cachés dans le feuillage, les oiseaux chantaient leur hymne matinal ; à droite nous voyions à chaque pas l'alouette s'élever du milieu des blés, envoyant

à l'écho sa joyeuse chanson; dans le gazon tout humide encore de la fraîcheur de la nuit, la cigale invisible, faisait entendre son cri strident, et le carabe aux élytres d'or et de bronze gravissait péniblement le brin d'herbe au sommet duquel perlait encore une goutte de rosée réfléchissant les fraîches couleurs du prisme. Nous arrivons à l'endroit où la route tourne un peu à gauche, et nous restons muets d'admiration à la vue du magnifique panorama que la vallée déroule à nos regards de la hauteur où nous sommes placés. A nos pieds un rideau de grands ormes nous dérobe la vue du canal de Saint-Quentin, nous en laissant deviner le cours que trahit quelque mât de bateau se cachant dans les branches des arbres. Sur le versant de la vallée, qui nous fait face, se dressent çà et là des bouquets de bois. A travers les interstices de leur feuillage brillent, éclairés par le soleil, les tuiles vernissées ou les ardoises de quelque toît de ferme perdue dans le fourré : c'est Bel-Aise aux souvenirs celtiques, Bonne-Enfance, Montécouvez et sa légende fantastique, Bon-Abus ; puis plus près se baignant dans notre fleuve encore ruisseau l'abbaye de Vancelles, la voûte pittoresque qui lui sert d'entrée et derrière laquelle s'élève, dominant les hauts-peupliers qui l'environnent, le toît du cloître antique but de notre voyage, tandis qu'à l'horizon borné pour nous par des bois, se montrent encore deux petites tourelles restes de l'ancienne enceinte élevée au XIIIe siècle.

Nous profitons de la passagère ardeur qu'un stimulant coup de fouet imprime à notre maigre coursier pour arriver au trot à l'abbaye.

Malgré l'heure peu avancée (7 heures) et sur la remise de la lettre de recommandation que notre honorable président m'avait donnée pour Mme Bonair, propriétaire des lieux que nous allions explorer, nous sommes admis immédiatement et reçus avec une amabilité et une cordialité qui nous laisseront, à mon compagnon de route et à moi, de longs et bien agréables souvenirs. Il est impossible en effet d'être l'objet d'une hospitalité tout à la fois plus digne et plus simple, et l'on rencontre rarement des hôtes plus obligeants et plus complaisants que ne l'ont été pour nous Mme veuve Bonair et son fils. Notre cheval et notre voiture furent conduits sous le cloître même, et, guidés par les propriétaires, nous commençâmes aussitôt nos investigations.

D'un aspect sévère et lourd, ce qu'on appelle le cloître est un vaste bâtiment surmonté d'un étage et aujourd'hui affecté à divers usages domestiques. Il est divisé en trois nefs par des colonnes liées entre elles alternativement par des cintres ou par des ogives (ornées de rares mais énormes moulures), ce qui indique une époque de transition (1).

Les chapiteaux sont composés pour les colonnes libres de feuilles faisant volutes aux angles, et pour les colonnes engagées de côtes massives qui vont mourir sous le tailloir. Vers le milieu du cloître défiguré par des constructions

(1) Dirigée, je crois, de l'ouest ouest-nord à l'est est-sud, cette construction longue d'environ 70 mètres sur une largeur de 17 mètres, est soutenue par des colonnes de 2 mètres 45 centimètres de circonférence et de 3 mètres de hauteur y compris le chapiteau qui mesure 90 centimètres. Ces colonnes sont distantes les unes des autres de 5 mètres et demi en tous sens.

subséquentes (murs de refends, sommiers ou poutres d'appui, etc. etc.), vers le milieu du cloître, dis-je, on remarque, dans le mur d'une espèce de travée qui sépare transversalement tout l'édifice en deux parties, de petites colonnes accouplées, d'une légèreté que fait mieux ressortir encore la lourdeur des énormes piles qui les environnent. Au bout de cette travée à gauche se trouve une chambre carrée entièrement en style Roman pur, c'est-à-dire en plein-cintre. Toutes ces constructions sont enfermées dans le vaste parallélogramme que circonscrivent les murs extérieurs du bâtiment. Çà et là on rencontre des pierres tumulaires qu'on foule aux pieds ou qu'on coudoie, si l'on peut ainsi dire, dressées contre les murailles; j'en ai remarqué plusieurs du XVIe siècle. Au reste, ces débris ne sont pas rares à Vaucelles, on en retrouve partout : dans la cour et dans les jardins.

Revenons au cloître : au fond se trouve une vaste portion libre de constructions parasites et dont le sol a été exhaussé de trois marches. Cette partie où l'on retrouve trois larges fenêtres du plus pur Roman (1), offre tout-à-fait, abstraction faite de l'exhaussement du sol, le caractère primitif du monument. J'en ai fait un croquis que j'aurai l'honneur de vous soumettre, et qui me dispensera de plus amples détails.

Je n'entreprendrai pas non plus la description des trois

(1) Ouvertes dans un mur de 2 mètres et demi d'épaisseur, ces fenêtres mesurent : la première et la dernière 3 mètres 10 centimètres de largeur, celle du milieu 2 mètres 10 centimètres sur une hauteur commune de 2 mètres 10 centimètres.

petites colonnes placées de chaque côté des baies et soutenant les archivoltes, leur disposition étant la même à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ce dernier aspect ayant été photographié ; je constate seulement en passant que l'architecture de ce cloître offre une analogie frappante avec celle des caves que nous avons visitées, quelques-uns de nos collègues et moi, il y a quelque temps, Place-au-Bois, n° 46, et rue de l'Arbre d'Or, n° 6, à Cambrai.

Après avoir parcouru l'intérieur à la hâte, notant tout ce qui me frappe, nous nous rendons dans le jardin pour retrouver les colonnes que M. Wilbert m'avait indiquées comme restes de l'ancienne église bâtie au XIIIe siècle par Vilars d'Honnecourt, et pour déterminer en même temps les parties à reproduire ainsi que l'aspect sous lequel ces reproductions devaient être faites. Je jette un coup d'œil à l'un des deux larges aqueducs récemment retrouvés, et, quoique un peu gênés par les arbres fruitiers plantés un peu partout, nous parvenons cependant à placer l'appareil photographique de manière à obtenir un résultat satisfaisant.

Pendant que la machine nous donne deux clichés des ruines de l'église adossée au cloître, je prends le croquis mentionné plus haut et l'on vient nous interrompre pour nous offrir à déjeûner avec une bonne grâce et une cordiale insistance auxquelles, nos estomacs aidant, il nous est impossible de résister plus long-temps. Pendant le repas, notre hôtesse nous fait divers récits touchant les trésors découverts dans différentes parties de l'abbaye, nous citant à l'appui de son dire des noms de gens encore existants.

Il est aussi question, entre nous, du souterrain qui, selon la tradition, doit faire communiquer Vaucelles et Cambrai, mais dont on n'a point encore retrouvé les traces. Le repas fini, tandis que M. Cazé se remet à l'œuvre pour reproduire les fenêtres romanes, je suis M[me] Bonair et son fils qui veulent bien me servir de guides dans une nouvelle excursion.

Je visite les appartements, tous de style Louis XV, et après avoir remarqué un élégant plafond armorié, une rampe d'escalier en fer très-légère et d'assez bon goût, et une très-belle plaque de foyer avec armoiries et insignes abbatiaux, ouvrages que je crois être du XVI[e] siècle, nous retournons encore dans le cloître. Sous la nef de gauche, nous descendons par un escalier de quelques décimètres de largeur dans une petite cave peu profonde où je retrouve : dans la descente des ogives, et dans le caveau même le plein-cintre.

Après avoir traversé deux ou trois baies, nous arrivons devant une muraille dans laquelle se trouve percée une ouverture sans issue inclinée de bas en haut en forme de soupirail, et dont la profondeur peut, sans exagération, être portée à six mètres au moins. A la partie supérieure de cette ouverture et placée en plafond, M[me] Bonair me fait remarquer une pierre dure offrant, placés sur deux lignes parallèles, des caractères gravés au trait (1), que, malgré mon ignorance en cette matière, je crois reconnaître pour être ro-

(1) Cette pierre mesure 1 mètre 20 centimètres de largeur sur 15 à 20 centimètres de profondeur; les caractères ont 7 centimètres de hauteur.

mans. J'en prends copie et nous remontons. Les clichés des fenêtres étaient venus, nos travaux terminés ; rien ne nous retenant plus à Vaucelles, je prends avec M. Cazé congé de nos aimables hôtes en les remerciant tant en mon nom personnel qu'au nom de la société d'Emulation, que j'avais l'honneur de représenter en cette circonstance. A midi, nous partions pour Honnecourt.

Pendant son séjour sous les arceaux de l'abbaye, notre cheval n'avait pas été oublié, on lui avait donné sa provende ; aussi la route de Vaucelles à Honnecourt, quoique très-accidentée, fut-elle parcourue assez lestement. Après avoir traversé Bantouzel et regardé sa gentille et très-moderne église bâtie en pierres et en briques dans le style gothique, nous arrivons dans la vieille ville d'Honnecourt à une heure.

Après les merveilles que nous venions de quitter, le pittoresque et long village dans lequel nous entrions, malgré ses collines escarpées et ses vallées profondes, nous trouve presque indifférents. Quand nous avons donné en passant un moment d'attention à celles de ses maisons qui, perchées sur les hauteurs, voient à leur pied fumer des toîts voisins, quand nous avons traversé le canal de Saint-Quentin, et tout près le maigre filet d'eau qui, à Anvers, portera des vaisseaux à trois ponts, nous arrivons enfin devant l'église. Je vais immédiatement demander à M. le curé du village la permission de reproduire l'ogive du dessous du porche et les sculptures de la tour du côté du cimetière, ainsi que l'autorisation pour M. Cazé de se construire sous le clocher même une chambre obscure pour ses

manipulations. Après quelques pourparlers, M. le curé finit par consentir à mes demandes et nous nous mettons à l'œuvre aussitôt.

Le soleil, en s'avançant dans sa course journalière, menaçait d'ombrer promptement une partie des sculptures du côté du cimetière; Après l'établissement d'un laboratoire pour lequel un vieux dais nous vient en aide, nous n'avons que le temps d'obtenir un cliché; lorsqu'il fut question du second, toute la muraille était dans l'ombre. Nous nous occupons alors du porche, là nous attendaient d'autres difficultés. Vu la hauteur des constructions qui font face à l'église, et comme il faut franchir une première porte relativement étroite avant que d'arriver à l'ogive, le soleil n'éclaire jamais cette dernière; de plus, de quelque manière que nous placions l'appareil, il nous est impossible d'obtenir la reproduction complète de cette partie du monument. Nous en prenons la plus grande portion possible et surtout la portion la plus éclairée, ayant soin d'en augmenter encore la lumière à l'aide d'un réflecteur. Ce n'est qu'après trois épreuves successives que nous parvenons à obtenir un résultat passable.

Pendant les quelques instants dont j'ai pu disposer entre les opérations, j'ai visité dans l'église les boiseries du chœur, sculptées avec beaucoup de goût et de finesse; elles sont l'œuvre du XVIII[e] siècle. J'ai pris aussi le croquis du cintre roman dans lequel on a inscrit postérieurement la porte extérieure de l'église qu'on a faite beaucoup plus petite (1).

(1) Ce cintre a 4 mètres 70 centimètres de diamètre.

Tout étant terminé, heureux d'avoir réussi, du moins nous le pensons, nous reprenons la route de Cambrai après avoir dîné du classique pain et beurre, à l'*hotel* où était notre voiture. A sept heures du soir nous étions rentrés dans nos foyers respectifs.

Je ne vous parlerai point, Messieurs, des résultats obtenus par M. Cazé; maintenant que ces photographies sont sous vos yeux, vous pourrez les apprécier bien mieux que je ne saurais le faire. Vous me laisserez seulement témoigner près de vous de l'intelligence et du zèle avec lesquels votre photographe a accompli le travail dont vous l'aviez chargé.

Voici les heures auxquelles ont été prises les diverses vues :

Ruines de l'église de Vaucelles, 9 heures 1/2 du matin.

Fenêtres du cloître (sans soleil), 11 — 1/2 —

Sculptures de la tour d'Honnecourt, 2 h. de l'après-midi.

Ogive sous le porche (sans soleil), 4 h. —

Permettez-moi, Messsieurs, en terminant, de vous remercier sincèrement de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder en m'honorant d'une mission qui m'a donné la douce satisfaction de vous venir en aide une fois de plus.

30 juin 1858. A. DURIEUX.

PLAN DE CANTIMI

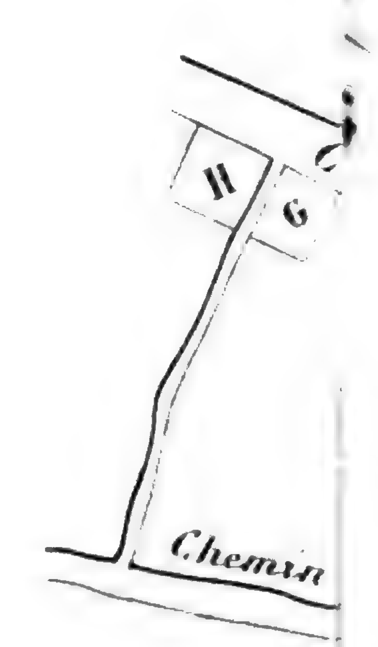


en 1613

D'après ADRIEN CARPENTIE

NOTA.[1] — Les parcelles ombrées dépendaient de l'Artois bien qu'enclavées
prenaient en superficie 86 mencaudées de terre ou environ. Le surplus était
Les parcelles suivantes numérotées étaient des héritages autrefois bât
également enclavé dans le Cambresis.

1 L'abbaye de Cantimpré.
2 Le béguinage.
3 La maison de Saint-Michel.
4 La maison de Clèse.
5 Les trois frères.
6 La bonne.
7 La maison Claude Mafille.[1]
8 Les coquelets.
9 Le mouton.
10 Le berceau.
11 Le croissant.
12 La maison Aubert Aisne.
13 La maison Singret.
14 La maison Pierre Valet.
15 Saint-Jacques à pieds-des-chaux.
16 La maison Torvichet.
17 La maison Jean Codin.
18 La maison Bonisault.
19 La maison Aubert Dinville.



Les parcelles suivantes désignées par des lettres étaient encore des héritages bâtis, mais dépendant du Cambrésis :

A La taverne du chien.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA CHÂTELLENIE DE CANTIMPRÉ,

Aujourd'hui section de ce nom,

Par M. Victor HOUZÉ.

Messieurs,

Pour satisfaire au désir que nous a exprimé M. Wilbert, notre honorable président, nous avons entrepris un travail qui, peut-être, offrira quelque intérêt sous le rapport archéologique, mais dont l'audition ne présentera aucun attrait. Nous avons donc besoin de toute votre indulgence et nous la réclamons.

Chapitre 1er. *Période antérieure à* 1792.

La fondation de la châtellenie ou du châtelet de Cantimpré remonte probablement aux premiers temps de la féodalité. Nous allons planter quelques jalons pour diriger nos pas dans une route qui, en ce qui concerne ladite châtellenie, n'est pas même tracée.

Les germes du régime féodal nous ont été apportés par les peuples barbares qui, dans le Ve siècle, firent la con-

quête de l'empire romain d'occident. Toutefois quatre siècles s'écoulèrent avant que la féodalité prît son assiette en Europe. Ce fut l'empereur Charles-le-Chauve qui, par un édit de Quierzy-sur-Oise, en 877, créa le gouvernement féodal en rendant tous les bénéfices héréditaires et en étendant cette hérédité à toutes les parties de l'empire carlovingien. Comme conséquence naturelle, les arrière-fiefs ne purent plus revenir au pouvoir central de telle sorte que les fiefs et arrière-fiefs se multipliant toujours, il n'y avait plus à côté de la couronne, lors de la mort de Charles-le-Gros, en 888, que des vassaux indépendants par droit héréditaire, et des arrière-vassaux sur lesquels elle avait conservé une action purement nominale. Pendant un siècle entier, la féodalité alla grandissant et, en 987, Hugues-Capet en consomma le triomphe en renversant la dynastie carlovingienne.

On peut donc conjecturer que la châtellenie de Cantimpré a été fondée dans le Xe siècle, si pas à la fin du IXe. C'est l'opinion émise par M. Henrion. « L'établissement » de ces châtellenies, dit-il, remonte à des temps très-anciens... Ainsi, point de titres constitutifs, point de lettres » d'érection pour ces anciennes châtellenies, nées, pour » ainsi dire, dans le berceau de la féodalité. »

Il faut remarquer ici que, à la suite des divers partages des Etats de l'empereur Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve avait obtenu, outre la Neustrie ou France occidentale, une partie de ce qui a reçu depuis le nom de Lotharingie, et dans le dénombrement de laquelle figure le Cambrésis (Voir le traité de partage du royaume de Lo-

thaire convenu, en août 870, entre Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis, roi de Germanie). Or, ce fut surtout dans le royaume de (1) France que le capitulaire de 877 reçut sa ponctuelle exécution.

La châtellenie de Cantimpré appartenait au comte d'Artois et était enclavée dans le Cambrésis. Disons ici quelques mots des châtellenies en général, afin d'élucider la question.

Anciennement, les châtellenies ne comportaient que des offices ou plutôt des commissions révocables à volonté; les comtes commettaient sous eux des châtelains dans les bourgades les plus éloignées, pour y commander et y rendre la justice, et le ressort de ces châtelains fut appelé châtellenie. On se sert indifféremment du titre de prévôté ou de châtellenie pour désigner une seigneurie et justice qui ne relève pas directement de la couronne. Les châtellenies n'avaient d'abord que la basse justice, mais plus tard, la plupart des châtellenies furent mises en possession de la haute justice.

L'Artois ayant été cédé à la France par les traités des Pyrénées (1659) et de Nimègue (1678), la châtellenie de Cantimpré appartenait au roi, qui y avait un lieutenant-général civil et criminel. Ce juge royal siégeait dans une maison qui était et est encore désignée sous le nom de maison du comte d'Artois (2).

(1) Ex annalibus Bertinianis ad annum 87[illegible].
Divisio regni Lotharii imperatoris inter Carolum Calvum franciæ et Ludovicum Germaniæ reges fratres.

(2) Dictionnaire de M. Bouly, page 58.

D'après une ancienne tradition, le marais dit de Cantimpré a été donné à la châtellenie par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, qui administra le diocèse de 1248 à 1273. Ce marais était une propriété très-précieuse pour les habitants de la châtellenie, auxquels elle fut toujours enviée. A diverses reprises, ils eurent à défendre leurs droits devant la justice et ils sortirent vainqueurs de toutes ces luttes.

Nous faisons observer que tout ou au moins partie de ce marais était situé dans le Cambrésis, tandis que la châtellenie de Cantimpré ressortissait du conseil d'Artois, établi à Arras, en 1530, par l'empereur Charles-Quint. Ainsi, lorsque les officiers des finances et domaines de la généralité de Lille rendirent, les 16 mai et 13 juin 1720, des sentences contre les habitants de Cambrai qui avaient indûment fait paître des chevaux et des bestiaux dans le marais de la châtellenie, il y eut conflit au sujet de l'appel. Le magistrat de Cambrai disait que l'affaire devait être portée au Parlement de Flandre, tandis que les lieutenants, gens de loi, manants et habitants du châtelet prétendaient ne devoir ester que devant le Parlement de Paris, parce que, disaient-ils, le domaine litigieux était situé sur l'Artois. En 1724, l'affaire était encore en réglement de juge, et on ignore si cette question incidente fut ou non résolue. Quoiqu'il en soit, le châtelet conserva la propriété exclusive de son marais.

A propos de cet appel, nous avons trouvé avec une lettre de M[rs] du magistrat de Cambrai, datée du 1[er] juillet 1724, une note intéressante en ce qui concerne la topographie du

faubourg Cantimpré. Le plan dont il est question dans la note a été communiqué en 1847 à la mairie de Cambrai par le savant archiviste du département, M. le docteur Le_glay. C'est sur la copie qui en a été faite alors que M. Adolphe Bruyelle, notre collègue, a dressé celle qui sera produite avec la présente notice.

Nous transcrivons :

« Les habitants du faubourg de Cantimpré ont produit » un extraict d'un prétendu terroir des domaines d'Arras » et de Remy avec leurs appendances et dépendances fait » et dressé par Adrien Carpentier, en 1613, étant dans la » chambre des Comptes à Lille.

» Selon cet extraict, il y avait autres fois un moulin à » l'eau à usage de moudre bled appellé le moulin du chas- » telet-lez-Cambray, et c'estoit l'Escautin qui le faisoit » tourner.

» Ce moulin appartenoit au souverain d'Artois (1), et fut » donné en arrentement perpétuel aux religieux de Can- » timpretz, mais il fut rendu inutile l'an 1554 (2), parce » qu'on a fait lors rentrer l'Escautin dans le grand Es- » caut.

(1) En 1445, il rapportait annuellement au trésor du duc de Bourgogne un revenu de 80 mencauds de blé.

(2) L'auteur de la note a fait une erreur; il a voulu dire 1559, car ce fut en vertu de lettres-patentes données à Bruxelles le 16 janvier 1558, qu'une modification fut apportée au cours d'eau dont il s'agit. Lesdites lettres furent écrites à la suite des remontrances des prévôt et échevins de la cité, et sur l'avis du comte de Lalaing, sire de Bugnicourt, ci-devant gouverneur de la citadelle de Cambrai, de plusieurs autres seigneurs, du chancelier de l'ordre et des ingénieurs envoyés pour les fortifications de la place.

» Ils ont encore produit une carte qu'ils supposent avoir
» esté tirée du mesme endroit, c'est-à-dire de la Chambre
» des Comptes.

» Monsieur Grenot est prié de vouloir bien se donner la
» peine de voir si, effectivement, dans la Chambre des
» Comptes de Lille, il y a une carte pareille à celle que les
» habitants ont produite et dont copie est icy jointe.

» Si l'original est signé de quelqu'un, en sorte qu'elle
» puisse mériter foy.

» Et comme dans cette carte le marais n'est point re-
» présenté, examiner si cela n'a point esté obmis à des-
» sein.

» Enfin, si dans la Chambre il ne trouve rien qui puisse
» nous servir dans la cause que nous soutenons contre les-
» dits habitants. »

En 1720, le cardinal Dubois, alors archevêque de Cambrai, avait contesté aussi aux habitants du châtelet leur droit de propriété sur le marais; mais, malgré son pouvoir comme premier ministre, il échoua dans son entreprise.

En 1733, l'archevêque de Saint-Albin fit une semblable tentative qui n'eut pas plus de succès que la précédente.

En 1766, l'archevêque Léopold de Choiseul demanda au parlement de Flandre, en sa qualité de Seigneur de Proville, la juridiction sur le marais et ne put l'obtenir.

Ce refus ne rebuta pas le prélat. Il engagea les habitants de Proville à présenter, en leurs noms, au même parlement, une requête tendant à ce qu'il soit défendu aux habitants de Cantimpré de faire paître leurs bestiaux dans le marais de Proville. Les demandeurs réussirent et l'arrêt du parle-

ment fut signifié aux habitants du Châtelet de Cantimpré. Aussitôt ces derniers firent observer au parlement que la seule difficulté existant entre les habitants de Proville et la châtellenie serait levée par un acte de délimitation. En conséquence, ils posèrent en fait que la ligne de démarcation des deux terroirs est le fossé qui, partant de la cense des Mottes, va joindre l'escaut au moulin de Proville, et défièrent les habitants de Proville de prouver le contraire ; ce qui mit fin aux procédures entamées en 1720 entre les deux communes, le parlement de Flandre n'ayant jamais prononcé sur la question de délimitation.

Les choses étaient restées en cet état lorsque, en 1791, la commune de Cantimpré fut annexée à celle de Cambrai. Il parait que, peu de temps après, les habitants de Proville ont fait entendre de nouvelles doléances auxquelles les habitants du Châtelet ripostèrent. « On doit convenir, dirent » ceux-ci, que la ligne qui borne le terroir de Proville est » la même que celle qui fut fixée en 1766, par la commune » de Cantimpré, puisque le contraire n'a jamais été prouvé.

» En effet, la cense des Mottes était ci-devant un fief relevant d'Havrincourt ; donc cette cense était Artois, comme » la commune de Cantimpré était qualifiée.

» Le moulin dit de Proville appartenait jadis aux moines » de St-Sépulcre, donc il n'était pas construit sur le terri- » toire de Proville.

» Les jardins amasés sur la gauche de l'escaut, dont le » dernier vis-à-vis le moulin, n'est séparé de la ligne de » démarcation citée en 1766 par la commune de Cantim- » pré, que par un chemin qui vient de ladite cense des

» Mottes audit moulin de Proville, sont sur le terroir de la
» commune de Cambrai, puisque les occupeurs ou domiciliés ont toujours payé et paient encore les tailles et autres
» impositions en la commune de Cambrai. Donc les habitants de Proville n'ont point un pouce de terrain dans le
» marais dont il s'agit. »

En 1720, le nombre des habitants de la Châtellenie de Cantimpré était de 108.

La justice du Châtelet était composée comme suit :

1° Le Juge royal, Lieutenant général civil et criminel du Châtelet.

2° Le Procureur du Roi (1).

8° Le Greffier.

4° Un Huissier du Conseil d'Artois.

5° Uu sergent de la gouvernance d'Arras.

Voici la copie d'un placard non daté, mais dont l'impression offre les caractères de la fin du 17e siècle.

« Charge d'huissier du Conseil d'Artois de la résidence
» de Cantimprez et de Sergent de la gouvernance de la
» mesme résidence.

A VENDRE.

« L'on fait sçavoir à tous ceux qui voudront traiter des

(1) Voir un acte d'huissier de la chambre échevinale du 16 Janvier 1697.

» charges d'huissier du Conseil d'Artois de la résidence de
» Cantimprez, et d'une charge de Sergent de la gouvernance d'Arras de la mesme résidence, pourront s'adresser à Mᵉ Despierre, Procureur au Conseil d'Artois, » demeurant rue des Capucins à Arras, qui en dira les » charges, clauses et conditions. »

L'administration civile du Châtelet était présidée par le Lieutenant Général. Nous transcrivons ici une délibération portant nomination d'un receveur.

EXTRAIT *du Registre aux causes servant par devant Messieurs le lieutenant général civil et criminel du Chatelet et Justice royalle de Cantimpret Artois et les hommes de fief cottiers dudit Chatelet ainsy et comme s'ensuit*,

L'an mil sept cent soixante et treize le six Juin après annonces mises Es lieux ordinairs et à l'effet cy après et par suitte de la sentence rendue sur Iceluy le premier may dernier pardevant nous lieutenant général civil et criminel du Chatelet et Justice royal de la chatellenie de Cantimpret au siège dudit lieu et à l'intervention de Mᵉ Gihoc procureur substitut du même chatelet sont comparus les Lieutenant et Echevins du même chatelet ensemble plusieurs habitants dudit lieu, tous soussignés à effet de délibérer sur le choix et nomination d'un receveur des biens de communes de la même communauté et chatelet au lieu et place de Nicolas François Lamendin, actuellement destitué de la recepte d'Iceux et cy devant receveur desdits biens, lesquels et à la pluralité des voix ont nommés et nomment

pour receveur des dits Biens au lieu et place que dessus la personne de Félix Vitoux l'un des dits habitants, pour par lui faire la recette d'Iceux pendant l'espace de trois ans consécutifs à commencer de ce jour et parmy rendre pardevant nous tous les ans compte de la gestion, lequel est sous les conditions cy dessus, accepta la ditte recette à tout quoy l'avons reçu et installé, ainsy que pareillement reçu sur serment en pareil cas, fait audit Chatelet les jour, mois et an susdits, signé Félix Joseph Vitou, J. B[te] J. Boulanger, Jean François Courtin, Jean Baptis Boniface, Antoine Ramette, Antoine Boniface, Charles Biloire, Savary, marque de Jean Baptiste Boquet, marque de Gaspard Bocquet, marque de Lazare Thomas, marque de Géry Bridel, Gihoc, Lievra et Goury greffier.

Il est ainsy audit Registre témoin le Greffier soussigné.

Signé : Goury.

Lorsqu'il s'agissait de louer les terres du marais, on faisait une adjudication publique pardevant les Notaires royaux d'Artois, en présence du Lieutenant Général du Châtelet, après affiches posées à la porte de l'église paroissiale de Cantimpré, en la Ville de Cambrai, et à la bretèque ordinaire, pendant trois dimanches consécutifs. Le dernier acte de cette nature a été dressé le 21 Octobre 1783, pour 9 années, à dater des semailles d'automne 1784.

La commune de Cantimpré avait

Un Mayeur.

Des Échevins.

Un Greffier.

Un Collecteur des deniers du Roi,
Un Receveur.

On a vu plus haut que les hommes de fiefs cottiers assistaient dans ses actes administratifs le Lieutenant Général du Châtelet. L'administration ainsi composée pouvait se dispenser d'employer le ministère des Notaires pour la location des biens, lorsqu'elle jugeait utile d'adjuger elle-même la ferme des immeubles. Un acte public du 18 Octobre 1773 en fait foi.

Il paraît que les droits des mayeurs et échevins de Cantimpré n'étaient pas parfaitement définis, car, le 21 février 1774, ils déléguèrent Félix-Joseph Vitoux, Receveur du Châtelet pour aller consulter les avocats d'Arras et présenter au Conseil supérieur d'Artois une plainte contre les hommes de fiefs de Cantimpré, résidant à Cambrai, qui s'ingéraient dans le maniement des deniers communaux et étaient accusés, entre autres actes, d'avoir perçu, en avril 1773, et de s'être approprié 300 livres provenant des revenus de l'église et des pauvres dudit Châtelet.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur la suite donnée à cette affaire, qui présentait, outre un conflit d'attributions, un détournement de fonds de nature à attirer sur ses auteurs la vindicte des lois.

Nous croyons devoir transcrire ici, comme document à consulter, la déclaration du 3 Décembre 1760, contenant le dénombrement des biens du Châtelet, dressé par ordre des États d'Artois et dont l'original a été découvert dans les Archives du département du Nord, par l'honorable M. Le Glay, archiviste général à Lille.

LE CHATELET CANTIMPRET.

Paroisse de St Sauveur lez Cambrai.

DÉCLARATION que donnent les lieutenant, gens de loi, principaux habitants et quatre plus haut cotisés aux centièmes dudit châtelet Cantimprét de tous les biens fonds, manoirs, prairies, terres labourables, bois, moulins, droit de dimes et terrages, fours, marais et communes et de tous les autres biens et droits produisant revenus situés et compris dans l'étendue du vain paturage du dit châtelet Cantimprét, pour satisfaire aux ordonnances de MM. les Députés généraux et ordinaires des états d'Artois en date des 5 mars et 10 décembre 1759.

Etendue et circonférence du terroir :

Le terroir ou le vain paturage du dit châtelet Cantimprét est borné du côté du levant par les fortifications de la ville de Cambray, depuis la barrière de la porte Cantimprét à gauche allant de Cambray à Arras, jusqu'à cinq mencaudées de terre appartenant au chapitre de St-Géry de Cambray, terroir de Fontaine-Notre-Dame, occupé par Joseph Noreux, tenant les dits cinq mencaudées de deux listes à vingt-six mencaudées du sieur Boulenger, greffier des états de Cambrai, terroir de Fontaine-Notre-Dame, occupé par Jean Pagnen, d'un bout au chemin de Cambray à Cantaing, d'autre bout à sept mencaudées de l'abbaye de St-Sepulchre de Cambray, banlieue de Cambray, occupées par différents particuliers.

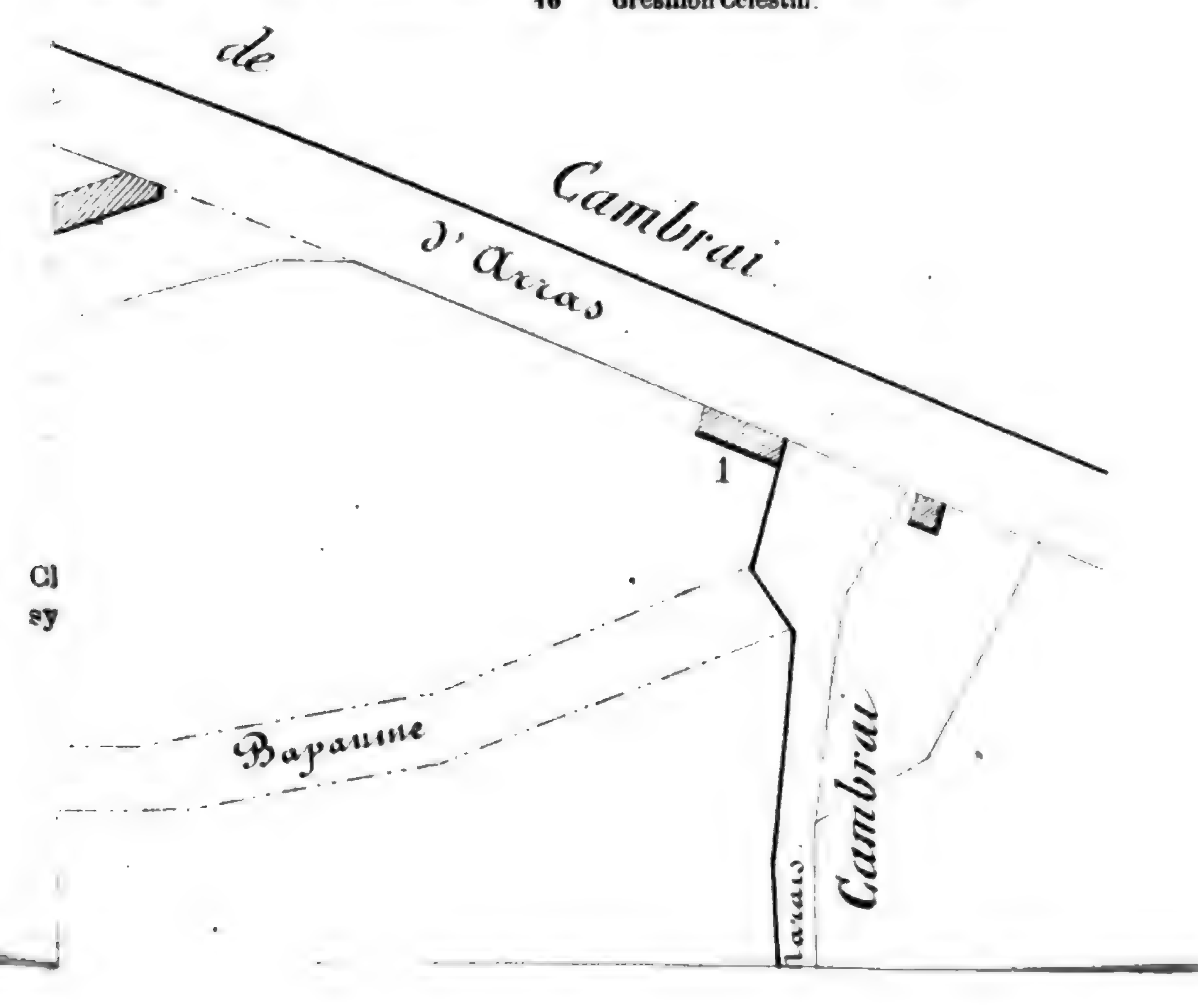
Du côté du midy est borné par sept mencaudées de terre

LAN DE SECTION DE CANTIMPRÉ.

1847

MAISONS SITUÉES SUR LA SECTION :

	. Savary.	6	M. Bachelet père.	11	M. Tordeux.	17	M. Mallet.
	Ve François.	7	J.-B. Talmar.	12	Charles Louis.	18	Aucrelle.
	J.-B. Tourtois.	8	Bte Laude.	13	Ve Dufour.	19	Bouly.
	Bachelet.	9	Ruffine.	14	Ségard.	20	Drotte.
	Quersin.	10	V. François.	15	Luce.	21	Patin.
				16	Grésillon Célestin.		



de l'abbaye de St-Sepulchre de Cambray, banlieue du dit Cambray, occupées par différents particuliers, tenant les dites sept mencaudées d'une liste à cinq mencaudées du chapitre de St-Géry de Cambray, terroir de Fontaine-Notre-Dame, d'autre liste à treize mencaudées de terre des religieuses de St-Lazart de Cambray, terroir de St-Ole, occupé par Jean-Baptiste Boulenger, d'un bout au chemin de Cambray à Bapaume, d'autre bout au chemin de Cambray à Bourlon.

Du côté du couchant est borné par quatorze mencaudées de l'abbaye d'Anchin, terroir de St-Ole, occupé par le sieur Le Dieu, de la Neuville-St-Remy ; tenant les d. quatorze mencaudées d'une liste à treize mencaudées des religieuses de St-Lazart de Cambray, terroir de St-Ole, occupé par Jean-Baptiste Boulenger, d'autre liste au chemin de la Croissette allant du chemin de Bourlon au chemin de Cambray à Arras, d'un bout au chemin de Cambray à Arras, d'autre bout à sept boitellées des béguines de Cambray, terroir de St-Ole, occupé par François Tourtois.

Et du côté du septentrion est borné par le chemin de Cambray à Arras, depuis le chemin de la Croissette jusqu'à la barrière de la porte de Cantimprét à gauche allant du dit Cambray à Arras.

DÉSIGNATIONS DES CANTONS.

Dans ce terroir il se trouve différents cantons.

SÇAVOIR :

Le premier canton est borné au levant par les fortifica-

itons de la ville de Cambray jusqu'à cinq mencaudées du chapitre de St-Géry repris dans la circonférence du côté du midy est borné par vingt-six mencaudées de terre appartenant au sieur Boulenger repris dans la circonférence, du côté du couchant est borné par le chemin de Cambray à Cantaing, et du côté du septentrion, au chemin qui conduit de Cambray à Bourlon.

Le deuxième canton est borné au levant par le chemin de Cambray à Bapaume, du côté du midy est borné par le chemin de Cambray à Bourlon, du côté du couchant est borné par le chemin de la Croissette, repris dans la circonférence, et du côté du septentrion est borné par le chemin de Cambray à Arras, depuis le chemin de la Croissette jusqu'à la barrière de la porte de Cantimprét repris dans la circonférence.

Segneuries, fiefs, manoirs, jardins et prairies.

Article 1er.

Le roy seigneur de ladite paroisse consistant en droits seigneuriaux de lost et vente, les d. terres du châtelet Cantimprét ne doivent point autres droits seigneuriales en cas de mutation que dix-huit deniers d'entré et de sortie pour année commune, les d. droits ne montent pas à dix sols, desquels 18 d les acquéreurs ou vendeurs sont chargés par le contrat d'acquisition ou de vente d'en faire raison au receveur de sa majesté lorsqu'on leur demandera.

PREMIER CANTON.

2.

L'abbaye de Cantimprét possède vingt-neuf mencaudées de terre dont deux mencaudées en jardin de plaisance, vingt-sept mencaudées amassé de deux maisons, à usage de jardinage, occupé par Pierre-François Bataille et Guilain Dupont, tenant les dits vingt-neuf mencaudées d'une liste aux fortifications de la ville de Cambray, d'autre liste à deux mencaudées de l'art. suivant, d'un bout au chemin de Cambray à Bapaume, d'autre bout à trente mencaudées de marais commun du dit châtelet Cantimprét estimé du revenu de deux cent quarante livres dix sols. 240—10

Chargé les d. vingt-neuf mencaudées pour droit de dîme vers l'abbaye d'Anchin de huit mencauds de bled

Et vers les religieuses de St-Lazart de Cambrai de 21 s. de rente annuelle.

3.

Jean-Baptiste Boulenger, prop. de deux mencaudées de terre amassé, tenant d'une liste à l'art. précédent, d'autre liste au chemin de Cambray à Cantaing, d'un bout aux d. trente mencaudées de marais commun du d. châtelet Cantimprét, d'autre bout à l'art. suivant estimé du revenu de quarante livres, cy. . . . . 40 liv.
chargé vers l'abbaye d'Anchin, pour droit de dîme de cinq patars par mencaudées, et vers les religieuses de St-Lazart de deux sols six deniers à la mencaudée.

4.

Les religieuses de Saint-Lazart possèdent seize mencaudées de terre tenant d'une liste à l'article précédent, d'autre liste à l'article suivant, d'un bout à quatre mencaudées du chapitre de la métropole de Cambray, banlieue dudit Cambray; d'autre bout à vingt-six mencaudées du sieur Boulenger, greffier des états de Cambray, occupé par Jean-Baptiste Boulenger,

5.

Les béguines de Cambray possèdent quatre mencaudées de terre tenant d'une liste à l'article précédent, d'autre liste à l'article suivant: d'un bout auxdites trentes mencaudées de marais commun dudit châtelet Cantimpret, d'autre bout à vingt-six mencaudées dudit sieur Boulenger, occupé par plusieurs particuliers.

6.

L'abbaye de Cantimpret possède deux mencaudées de terre tenant d'une liste à l'article précédent, d'autre liste à cinq mencaudées de terre du chapitre de Saint-Géry, repris dans la circonférence; d'un bout à l'article suivant, d'autre bout à cinq mencaudées du chapitre de Saint-Géry de Cambray.

7.

La communauté dudit châtelet Cantimpret possède trente mencaudées de marais communaux, tenant d'une liste à

l'article précédent, d'autre liste à vingt-neuf mencaudées de l'abbaye de Cantimpret, d'un bout à seize mencaudées de terre des religieuses de Saint-Lazart de Cambray, d'autre bout à deux mencaudées de Jean-Baptiste Boulenger.

Il se trouve dans ce canton trente-une mencaudées amassées de trois maisons, cy. . . . . 31 mencaudées.

Vingt-deux mencaudées de terre de la banlieue de Cambray. . . . . 22 —

Et *trente mencaudées de marais commun aussy de la banlieue de Cambray*, cy. 30 —

DEUXIÈME CANTON.

8.

Le sieur Meurille propriétaire de trois mencaudées de manoir amazé à usage de cabaret, tenant de deux listes au chemin de Cambray à Bapaume, d'un bout au chemin de Cambray à Bourlon, d'autre bout au chemin de Cambray à Arras, occupé par Hubert Lelong, estimé du revenu de quatre-vingt-dix livres, cy. . . . . 90 livres.
affermé. . . . . 125 —
chargé vers l'abbaye d'Anchin pour droit de dîme à l'avenant de cinq patars à la mencaudée.

9.

Aubert Pluvinage, du faubourg de St-Druon, propriétaire de quatre mencaudées de terre, tenant d'une liste à l'art. précédent, d'autre à l'art. suivant, d'un bout au chemin de

Cambray à Bapaume, d'autre bout au chemin de Cambray à Arras, estimé du receveur de vingt-quatre livres.
cy . . . . 24 livres,
chargé vers l'abbaye d'Anchin, pour droit de dime de cinq patars à la mencaudée.

10.

Le sieur Benin Blondel de Cambray, propriétaire de deux mencaudées de terre amassé à usage de jardinage, tenant d'une liste à l'article précédent, d'autre liste à l'article suivant, d'un bout au chemin de Cambray à Bapaume, d'autre bout au chemin de Cambray à Arras occupé par Hubert Noreux, estimé du revenu de dix-huit
livres, cy. 18 livres.
affermé. . . . . 20 —
chargé vers l'abbaye d'Anchin, pour droit de dîme de cinq patars àla mencaudée.

11.

Le sieur Boulenger, greffier des états de Cambray, propriétaire de huit mencaudées de terre tenant d'une liste à l'article précédent, d'autre liste au chemin de Cambray à Bourlon, d'un bout au chemin de Cambray à Arras, d'autre bout au chemin de la croisette allant de Bourlon audit chemin de Cambrai à Arras, occupé par Jean Pagnen, estimé du revenu de quarante livres, cy. . . . . . . 40 livres.
affermé . . . . 50 —
chargé vers l'abbaye d'Anchin pour droit de dîme de cinq patars à la mencaudée.

12.

Denis Cureur, de Noyelle sur l'Escaut, propriétaire de deux mencaudées de terre situées dans le terroir dudit Noyelle, ne pouvant point rapporter les liste et habout, attendu que cet article est enclavé dans ledit terroir de Noyelle, cependant paye centième et vingtième au collecteur du châtelet Cantimpret, estimé du revenu de douze livres . . . . 12 livres.

13.

La veuve Bré, de Noyelle sur l'Escaut, propriétaire d'une mencaudée de terre située dans le terroir dudit Noyelle, ne pouvant point rapporter icy les listes et habouts, attendu que cet article est enclavé dans le terroir dudit Noyelle, cependant paye centième et vingtième au collecteur du châtelet Cantimpret, estimé du revenu de cinq livres dix sols, cy. . . . . 5 livres 10 sols.

Il se trouve dans ce canton cinq mencaudées de manoir amasé faisant deux maisons, cy. . . . 5 mencaudées.

Douze mencaudées de terre, cy. . . 12 —

Et trois mencaudées sur le terroir de Noyelle sur l'Escaut, cy . . . . 3 —

RÉCAPITULATION.

PREMIER CANTON.

Trente-une mencaudées de terre amasé de trois maisons, cy. 31 mencaudées.

Vingt-deux mencaudées de la banlieue de Cambray.	22	—
Trente mencaudées de marais communaux aussy de la banlieue de Cambray.	30	—
DEUXIÈME CANTON.		
Cinq mencaudées de manoir amasé faisant deux maisons.	5	—
Douze mencaudées de terre	12	—
Et trois mencaudées de terre sur le terroir de Noyelle, cy,	3	—
	103	—

Faisant le tout cinq maisons.

Dimes, terrages, moulins, fours et droits.

DIMES.

14.

L'abbaye d'Anchin possède un droit de dime qui s'élève sur quarante huit mencaudées de terre, et scavoir sur vingt neuf mencaudées huit mencauds de bled, et sur dix neuf mencaudées a la venant de cinq patars a la mencaudées.

Nous Lieutenant et gens de loi soussigné et certifions la présente déclaration, sincer et véritable, ce trois décembre mil sept cent soixante.

Signé : J. B[te] BOULANGER, Hubert LELONG, Guislain DUPON.

Pour copie conforme à l'original qui nous a été communiqué le 4 juin courant, par M. le

Sous-Préfet de Cambrai, et que nous avons renvoyé à ce magistrat pour être réintégré dans les Archives de la Préfecture du Nord.

Cambrai, le 10 Juin 1845.

Le Maire de Cambrai,

Signé : LENGLET.

Pour clore la première partie de notre travail, nous reproduisons un acte de relief, qui donnera une idée exacte de l'importance que l'on attachait à cette formalité toute féodale, remplie par le vassal à l'égard de son seigneur.

EXTRAIT *du registre aux ordonnances d'audience du châtelet et justice royale de Cantimprez.*

Du sept janvier mil sept cent trente-six, pardevant nous Lieutenant général et hommes de fiefs Cottiers du châtelet et justice royale de Cantimprez.

Est comparue Jeanne Gallet, veuve d'Augustin Lhomme, demeurant au faubourg de Cantimprez, tutrice légitime des enfans mineurs d'elle et dudit Augustin Lhomme, laquelle nous a requis de vouloir la recevoir en cette qualité, au nom de les dits enfans, à faire le relief à sa majesté et droiturer deux mancaudées de terre jardinage amazé de maisons, grange, estables et autres édifices situés au terroir du châtelet, tenante à une rasière de Ferdinand Boulanger au chemin menant au marais et à celui menant à Cantain et audit marais. Les dites deux mancaudées restant des quatre mencaudées et demie qui estoient en cincq part cy devant et dont le surplus appartient à Ferdinand Boulanger,

icelles deux mencaudées appartenant aux dits enfans mineurs et à eux dévolu et escheu par la morte et trépas de Jean Lhomme leur père grand mouvant et levant en cotterie du châtelet chargé en relief quand le cas y est de dixhuit deniers royaux d'antré et autant d'issus, et, en cas de vente, don, transport, ou autre alliénation, du double du droit de relief cy dessus. A quoy ayant égard et du consentement du sustitu du procureur du roy, nous hommes de fiefs cautiers sus dits, à la conjure de M. le Lieutenant général, avons reçu et recevons la ditte Jeanne Gallez, audit nom, à faire le dit relief, comme elle a fait à l'instant ayant presté le serment en tel cas requis et accoutumé, à charge de servir de dénombrement et déclaration dans le temps porté par la coutume généralle d'Artois ayant présenté pour déservir les dittes mencaudées de terre la personne de Joseph François Boucher praticien, lequel pour ce présent comparant après serment par luy presté a promis de bien et fidellement deservir le dit fief cottiers de cours et de plaids avec ses pairs et compagnions et autres debvoir en la cour dudit Châtelet, conformément à la coutume généralle d'Artois, aux peines portées par icelle, ayant la ditte Jeanne Gallez promis de payer les droits deus à Sa Majesté à cause du présent relief, à ses receveurs, ou, commis lorsqu'elle en sera requis. Fait ledit jour, mois et an et pardevant que dessus estoient signez.

Marque de la ditte Jeanne Gallet ayant déclaré ne sçavoir escrire ny signer. — J. Bouçher. — G. Lievra. — Lemoine. — G. Godefroy. — Bertrand et Dewarlincourt, avec paraphes.

Il est ainsy au dit registre ,

Témoin le Greffier soussigné,

DEWARLINCOURT, *Greffier.*

Chapitre 2. — PÉRIODE MODERNE.

La commune de Cantimpré ayant été réunie à celle de Cambrai, en 1791, la jouissance du marais devint de nouveau une source de discussions entre les habitants de l'ancien Châtelet et ceux de la commune de Cambrai. Les évènements politiques qui dominaient la situation, absorbaient l'attention des administrateurs d'alors, et le plus grand nombre l'emportait sur la minorité imperceptible qui avait à soutenir l'effort de ses anciens compétiteurs. Enfin. en l'an IV, le cahos commençant à se débrouiller, les habitants de la section de Cantimpré s'adressèrent au Directoire du département, pour faire valoir leurs droits. Cette démarche eut un plein succès, ainsi qu'on va le voir par l'arrêté du 29 Thermidor an IV, dont voici la teneur.

EXTRAIT *du Registre aux arrêtés du département du Nord.*

Vu par nous administrateurs du département du Nord la pétition des habitants de la ci-devant commune de Cantimprez, tendante à être maintenus de la propriété exclusive de leurs biens communaux, malgré leur réunion à la commune de Cambrai pour l'exercice de leurs droits politiques ensemble l'avis de l'administration municipale de cette dernière commune du 19 messidor dernier.

Considérant que les articles 1 et 2 de la section 2me de

la loi du 10 Juin 1793, portent que si une municipalité est composée de plusieurs sections différentes et que chacune ait des biens communaux séparés, les habitants seuls de la section qui jouissait du bien communal auront droit au partage.

Ouï en ses conclusions le commissaire du directoire exécutif.

Nous administrateurs sus dits déclarons que la réunion de l'ancienne commune de Cantimpréz à celle de Cambrai n'empêche la jouissance exclusive des biens communaux dont ils étaient ci devant en possession.

Fait en séance du 29 thermidor an 4e, présents les citoyens Laurent, president, Lorau, T. Dumoutier, Delval, Lagache, administrateurs, Groslevin, commissaire du directoire exécutif et Gautier, secrétaire en chef.

Pour extrait conforme :

Pour le Secrétaire en chef,

Signé : PALETTE Fils.

Pour copie conforme :

Par ordonnance,

Signé : LÉANDE. *Pour le Secrétaire.*

D'un autre côté, les habitants de l'ancienne châtellenie n'appartenant plus à l'Artois, et profitant du désordre administratif qui est inévitable dans les temps de grandes perturbations politiques, avaient réussi à esquiver la charge de paiement de l'impôt direct. Ils avaient élu une municipalité dont les membres ceignaient l'écharpe tricolore et

formaient selon l'expression de la mairie du chef-lieu, une espèce de république indépendante.

La municipalité de Cambrai ouvrit enfin les yeux sur un état de choses aussi anormal et, le 22 mars 1792, adressa à l'autorité compétente une demande ayant pour but de faire comprendre, dans les rôles des contributions directes de la cité, les habitants de l'ex-châtellenie. Le lendemain le directoire du district de Cambrai appuya cette demande d'un avis favorable et, le 15 juin 1792, le directoire du département, siégeant à Douai, prit une décision conforme, laquelle reçut, le 14 octobre 1792, la sanction des commissaires députés de la Convention nationale.

Le directoire du district ayant désigné Pierre-Joseph Dherbicourt, l'un de ses membres, et André Devigne, arpenteur, pour faire une enquête et recueillir les renseignemens propres à assurer l'exécution de la décision du 15 juin 1792, les deux commissaires se rendirent sur les lieux le 14 janvier 1793 et, le 23 dudit mois, leur travail était terminé. Ils reconnurent que le territoire imposable de la châtellenie se composait de 83 mencaudées et demie et une pinte, divisées comme suit :

1re CLASSE : 60 mencaudées une boittelée et 3 pintes au revenu net de 15 livres par mencaudée.

2e CLASSE : 17 mencaudées, au revenu net de 11 livres par mencaudée.

3e CLASSE ; 6 mencaudées 2 pintes, au revenu net de 3 livres par mencaudée.

La surface totale de la châtellenie, chemins compris, est évaluée à 86 mencaudées, suivant un plan qui existe entre les mains du syndicat de la section.

Le nombre des chefs de famille imposables était de 32. Les non-imposables étaient au nombre de 6. Il y avait 9 domestiques et la population totale se composait de 161 habitants.

Depuis lors, la châtellenie a fait partie intégrante du faubourg de Cantimpré et contribue pour sa part dans les charges communales. Les habitants de la châtellenie ont conservé le titre de châtelains pour se distinguer des autres habitants du faubourg cantimpré, qu'ils appellent forains.

Toutefois, les habitants de la section administraient eux-mêmes les biens de l'ancienne Châtellenie. Ils élisaient à cet effet un Syndic et un Receveur, mais cette situation n'était pas régulière. L'administration de la section appartient au maire de la commune chef-lieu et le Receveur municipal de Cambrai a seul qualité pour s'immiscer dans le maniement des deniers communaux de la section.

Sur la réclamation formée par le Conseil Municipal de Cambrai, le 15 mai 1812, le Baron Duplantier, Préfet du Nord, prit le 9 juillet 1813, un arrêté qui fit prévaloir les vrais principes. Il est conçu en ces termes :

EXTRAIT *des registres aux actes de la Préfecture du Nord.*

Lille, le 9 juillet 1813.

Nous, Jean-Marie-Cécile-Valentin Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, préfet du département du Nord.

Vu la délibération prise par le conseil municipal de Cambrai, dans sa session du 15 mai 1812, dont l'objet est de

faire rendre à l'autorité légitime et l'administration des biens de la section dit de Cantimpré dont se sont emparés des habitants de cette section se qualifiant de syndics et receveur et la connaissance de l'emploi du produit de ces mêmes biens dont ils disposent à leur gré.

La pétition des habitants de la section tendant à être maintenue dans la jouissance et l'administration de leurs biens.

Les observations particulières du maire de Cambrai.

L'arrêté de l'administration centrale du département du Nord, du 29 thermidor, an IV, portant que la réunion de l'ancienne commune de Cantimpré à celle de Cambrai n'empêche pas la jouissance exclusive des biens communaux dont ils étaient ci-devant en possession ;

La déclaration faite devant le sous-préfet de Cambrai, le 15 octobre dernier, par les syndics et receveur des biens communaux de Cantimpré, sur l'étendue, le mode de jouissance, le produit desdits biens et son emploi ;

Le bail de ces mêmes biens sous la date du 28 mai 1806 et le compte de leur produit rendu pour 1811, et l'avis du sous-préfet.

Vu particulièrement la lettre de M. le conseiller d'état, directeur général de la comptabilité des communes et des hospices, sous la date du 17 juin dernier, en réponse, à diverses questions qui lui avaient été soumises concernant la propriété et l'administration de ces biens.

Considérant que depuis un temps immémorial la ci-devant commune de Cantimpré possède 20 hectares de biens dont 16 en jouissance commune et 4 en ferme, dont le pro-

duit montant à 523 fr. est employé annuellement au paiement des contributions, à l'entretien des terrains et le surplus partagé entre les chefs de familles qui composent la section.

Considérant que les habitants d'une même commune n'ont pas droit aux biens des sections qui la composent ; lorsque celles-ci ne lui ont été réunies que sous le rapport de l'administration.

Que l'application de cette disposition de la loi du 10 juin 1793 a été faite à la section de Cantimpré par l'arrêté de l'administration centrale du 29 thermidor, an IV.

Que dès-lors le droit exclusif des habitants de la section est incontestable,

Considérant que ce droit exclusif á la jouissance des communaux par les habitants de la section ne lui confère pas celui de soustraire l'administration de leurs biens à la surveillance de l'autorité municipale qui seule a le pouvoir de régir ces biens et d'autoriser les dépenses et de la commune et des sections qui en dépendent.

Que les syndics et receveur de la section n'étant pas institués par la loi doivent cesser d'exercer les fonctions auxquelles ils n'ont pas été appelés par elle.

Que tous ces principes sont confirmés et reconnus par la lettre de M. le conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité des communes et des hospices.

Qu'il y est en même temps déclaré que les biens de section sont communaux, comme ceux des communes, qu'ils sont de la même nature ; sont soumis au même régime, et qu'on doit leur faire l'application des règles générales por-

tées par la loi du 20 mars dernier et les instructions émanées de l'autorité supérieure.

ARRÊTONS :

1° La section dite de Cantimpré continuera à jouir exclusivement des communaux qui lui appartiennent ;

2° Les soi-disant syndics et receveur de cette section cesseront de suite les fonctions municipales qui leur ont été illégalement confiées par leurs concitoyens, à peine d'être poursuivis conformément à l'article 6 du titre 2, section 5 de la loi des 25 septembre, 6 octobre 1791;

3° Ces mêmes syndics et receveur remettront à la réception du présent arrêté, au maire de Cambrai, tous les titres, baux et plans des biens de la section ainsi que les comptes des recettes et dépenses par eux ordonnées et faites jusqu'à ce jour ;

4° Le maire de Cambrai s'assurera des frais et dépenses que peuvent occasionner et l'entretien du marais de Cantimpré et l'acquit des contributions auxquelles il est imposé annuellement et dont le prélèvement doit avoir lieu sur le produit de la location des prairies de la section et nous proposera l'emploi du surplus en objets d'utilité commune à cette même section.

5° Le receveur municipal de Cambrai est seul chargé de la perception des revenus de la section et de l'acquit de ses dépenses sur mandat du maire ; il jouira pour raison de cette recette de la même remise que celle qui est attribuée

au percepteur de la commune pour le recouvrement des contributions.

Le sous-préfet de Cambrai qui recevra expédition du présent arrêté veillera à l'exécution des dispositions qu'il contient.

Fait en l'hôtel de la préfecture, à Lille, le 9 juillet 1813.

Signé : V. DUPLANTIER.

Pour expédition conforme, le secrétaire général de Préfecture.

Signé : BOTTIN.

Pour ampliation :

Le Membre du Conseil d'arrondissement,

Pour le Sous-Préfet en congé :

Signé : DOUAY fils.

La campagne de Russie ayant eu une issue malheureuse, les besoins financiers de l'Empire exigèrent l'emploi de moyens extraordinaires pour se procurer les fonds nécessaires à l'effet de subvenir aux dépenses de la campagne de 1813. La loi du 20 mars de cette année mit à la disposition du gouvernement les biens communaux affermés, et, en conséquence, la section de Cantimpré céda à la caisse d'amortissement 4 hectares 25 ares 52 centiares de prairies et jardins, formant ensemble 15 parcelles louées pour neuf ans, par bail du 28 mai 1806, passé devant Me Douay-Mallet, notaire, moyennant 523 fr. de fermage annuel.

En échange des prairies et jardins cédés par la section de Cantimpré, le gouvernement lui remit une rente sur l'Etat, 5 pour % consolidés, de 353 francs, laquelle ayant

subi une réduction du 10e par un décret de 1852, ce revenu se trouve n'être que de 317 fr. 70 c., faisant partie de la rente de 336 fr. que possède aujourd'hui la section.

Les chefs de famille de la section de Cantimpré n'ont pas toujours parmi eux un homme instruit et énergique, susceptible de maintenir intacts les droits de la dite section. Ainsi, malgré les titres qui assurent aux habitants de l'ancienne Châtellenie la jouissance exclusive du marais, des personnes étrangères à la section avaient obtenu moyennant une redevance de 1 fr. 50 c. par tête de bétail et par an, la faculté de faire paître leurs bestiaux dans le marais au grand préjudice des propriétaires.

D'incessantes réclamations adressées par les ayant droit à l'administration municipale de Cambrai finirent par être écoutées. La question fut étudiée à fond, et, le 10 décembre 1847, le Conseil Municipal prit la délibération suivante :

VILLE DE CAMBRAI.

EXTRAIT *du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cambrai.*

Séance du 10 *Décembre* 1847.

Le Conseil Municipal de la ville de Cambrai s'est réuni

dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lenglet, Maire, en vertu des autorisations spéciales de M. le Sous-Préfet en date des 26 juin et 26 novembre 1847.

Présents : MM. Debeaumont, Quentin, Faille, Buzin, Taffin, Durieux, Lancelle Farez, Huart, Deleau, Savary, Petit, Douay, Mallez, Pagniez, Maréchal, Lepot, Lesne, Moisson-Dufraisne et Pluvinage.

La séance est ouverte par la lecture que fait M. Debeaumont du rapport que fait la Commission relative au marais Cantimpré.

Ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

« Le châtelet de Cantimpré a eu plusieurs siècles d'une » existence indépendante, puisque, suivant une ancienne » tradition, son marais lui aurait été donné par Nicolas de » Fontaine, qui fut évêque de Cambrai de 1248 à 1272.

» La possession exclusive de ce marais explique peut-» être la longue existence d'une commune si petite, qui » survécut à la destruction de son abbaye arrivée en 1597.

» Ancienne enclave dépendante de l'Artois, la châtelle-» nie fut réunie à Cambrai en 1791 ; mais ses habitants » continuèrent de s'administrer eux-mêmes jusqu'en 1813. » Depuis lors encore, la mairie de Cambrai n'entrait qu'a-» vec une certaine réserve dans leurs affaires particulières.

» La jouissance du marais communal et surtout la détermi-
» nation du nombre des ayant droit furent l'objet de dis-
» cussions incessantes, qui, dans ces derniers temps, n'ont
» reçu qu'une solution provisoire, parce que l'autorité
» chargée de prononcer, ne pouvant invoquer que des tra-
» ditions incertaines et confiées seulement à la mémoire des
» parties intéressées, hésitait à prendre une mesure défi-
» nitive et se bornait à des expédients provisoires, qui
» ajournaient les difficultés sans les résoudre.

» Vous avez voulu, Messieurs, mettre un terme à cet
» état précaire ; la Commission que vous avez chargée de
» préparer votre décision s'est occupée sérieusement de
» cet objet important.

» Nous nous sommes mis en quête de documents écrits
» qui seuls pouvaient fixer nos incertitudes au milieu de
» témoignages vagues et confus, nous avons enfin trouvé
» dans les archives du département, grâce aux bons offices
» de M. le Conservateur, une déclaration portant la date
» du 3 décembre 1760, dans laquelle les gens de loi et
» principaux habitants du *châtelet* de Cantimpré font le dé-
» nombrement de toutes les pièces de terre situées sur le
» territoire de ladite commune. Depuis 1760, toutes les
» propriétés et surtout celles de main-morte, ont changé
» de maître et même de forme par suite des subdivisions ;
» il était de prime-abord fort difficile de reconnaître l'état
» actuel du terrain d'après les désignations.

» L'un de nos concitoyens, M. Fortuné Bouly, s'est appli-
» qué à ce travail avec un dévouement bien louable ; aidé
» d'un excellent plan cadastral de la banlieue, dressé en

» 1802, alors que les parcelles de terre n'avaient presque
» pas encore changé de forme, il est parvenu à retrouver
» toutes les pièces désignées dans ledit dénombrement et
» avec des contenances identiques; un calque de votre plan
» cadastral de 1802 a reçu les anciennes désignations et
» facilité l'intelligence du titre que nous invoquons.

» Les habitants de la section de Cantimpré appelés à con-
» trôler le plan de M. Fortuné Bouly en ont reconnu la par-
» faite exactitude, après l'avoir étudié sur place, ainsi qu'il
» résulte de leur déclaration écrite qui est jointe au dos-
» sier.

» Aujourd'hui se trouvent justifiées certaines traditions
» qui paraissaient invraisemblables. Ainsi, le marais com-
» munal, quoique propriété de la commune de Cantimpré,
» ne se trouvait point compris dans son territoire, mais
» bien dans celui de la banlieue de Cambrai, de même la
» route d'Arras formant la limite septentrionale de la sec-
» tion, toutes les maisons placées au-delà n'ont aucun
» droit sur le marais, malgré des prétentions contraires.

» Nous n'avons pas besoin de déduire toutes les consé-
» quences d'une délimitation précise et rigoureuse de la
» section de Cantimpré, il nous suffit d'avoir établi qu'à
» l'aide de la déclaration de 1760 et du plan dressé par
» M. Fortuné Bouly, cette délimitation est facile et désor-
» mais inattaquable.

» La Commission vous propose d'arrêter qu'un plan dé-
» finitif de ladite section sera dressé et que des bornes
» permanentes seront placées sur le terrain, afin d'en li-
» miter exactement le périmètre. »

Le rapport de la Commission est adopté par le Conseil. Suivent les signatures :

Pour extrait conforme :

Le Maire de Cambrai,

Signé : PETIT-COURTIN.

Approuvé par Nous Préfet du Nord.

Lille, 19 novembre 1850,

Pour le Préfet en congé,

Le Conseiller de préfecture délégué,

Signé : PIERRE LEGRAND.

Un plan avait été dressé par M. Fortuné Bouly, pour établir le périmètre de la section. Il ne restait plus qu'à déterminer le mode de jouissance du marais. Le Conseil Municipal combla cette lacune par délibération du 20 avril 1849, à laquelle M. le Préfet du Nord donna son approbation le 19 novembre 1850.

En voici la teneur :

VILLE DE CAMBRAI.

EXTRAIT *du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cambrai.*

Séance du 20 Avril 1849.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le vingt avril à six

heures du soir, le Conseil municipal de la ville de Cambrai s'est réuni, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Petit-Courtin, Maire, en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet du 19 de ce mois.

Présents : MM. Mallez, Taffin, Debeaumont, Lallier, Maréchal, Leroy, Minangoy, Pluvinage, Danquigny, Durieux, Ruelle, Queulain, Brabant, Savary, Wallerand, Dollez, Happe, Buzin, Lenglet, Pagniez, de Thieffries et Bouly, secrétaire.

M, Debeaumont fait le rapport suivant :

Messieurs,

Dans une séance déjà ancienne, celle du 10 décembre 1847, le Conseil municipal a reconnu l'étendue et les limites de l'ancienne châtellenie de Cantimpré et arrêté qu'un plan définitif et des bornes permanentes placées sur le terrain en fixeraient définitivement le périmètre. Depuis lors il a été facile de reconnaître les maisons bâties dans l'étendue de ladite circonscription et portant les ayant droit à la jouissance du marais communal, jouissance qui, depuis long-temps, avait été l'objet de contestations incessantes.

Vous avez aujourd'hui, Messieurs, à déterminer le mode de cette jouissance, de manière à en faire profiter également tous les habitants de la section.

Après avoir mûrement examiné divers modes qui lui ont été présentés, votre commission a été unanime pour vous proposer le suivant :

Le marais, d'une contenance de seize hectares environ,

peut suffire à la paisson de soixante bêtes à cornes. C'est trois têtes de bétail pour chacune des vingt maisons actuellement existantes dans la section. Décidez que chaque maison aura le droit de mettre trois bêtes dans la pâture commune ou de louer ce droit soit à un habitant de la section soit à un forain.

Par ce procédé si simple vous ferez cesser les plaintes légitimes qui se sont élevées jusqu'ici sur le mode de jouissance. Les cultivateurs aisés ne profiteront plus seuls des produits du marais ; ils ne pourront désormais y faire paître plus de trois bêtes qu'en achetant ce droit d'un habitant qui consentira à le lui céder, et cette cession ne leur sera accordée que moyennant un prix convenable, à cause de la concurrence des forains toujours très disposés à profiter du marais.

Par cette combinaison, l'intérêt des pauvres sera suffisamment garanti ; vous ne verrez plus le droit de paisson concédé pour un franc cinquante centimes par an et par tête de bétail, l'intérêt privé saura bien en tirer un parti plus avantageux.

Votre commission propose la répartition par maison et non par famille afin de prévenir le retour d'un abus qui s'est déjà produit. Des forains pourraient venir occuper temporairement une portion de maison et prétendre participer au droit de pâture conjointement avec le principal occupeur de la maison.

Désormais l'occupeur partiel ne pourra profiter du droit de paisson que comme subrogé aux lieu et place de l'occupeur principal.

Les forains ne seront point complètement privés de la faculté de jouir du marais, moyennant une redevance annuelle ; seulement, au lieu d'une redevance dérisoire à cause de sa modicité, ils seront obligés d'en payer une que l'intérêt privé proportionnera à la valeur véritable de l'objet du contrat.

Le marais devenant ainsi profitable à tous les habitants de la section sera mieux administré, et M. le Maire ne sera plus obligé d'intervenir sans cesse dans des contestations entre châtelains et forains. Si plus tard l'expérience vous démontre la nécessité d'introduire d'autres modifications dans le mode de jouissance de ce pâturage, vous serez toujours en mesure de le faire ; mais en attendant vous aurez pourvu au plus pressé. Tous les habitants jouiront également de ce bien communal et les plus pauvres n'en seront plus déshérités.

Votre Commission, à l'unanimité, vous propose de décider que chacune des maisons existantes dans la section de Cantimpré, a le droit de faire paître trois bêtes à cornes dans le marais communal ou de louer ce droit, soit à un habitant de la section, soit à un forain. Ce bail ne pourra être consenti que pour une année.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées par le Conseil municipal.

Suivent les signatures :

Pour extrait conforme,

Le Maire de Cambrai,

Signé : PETIT-COURTIN.

Approuvé par Nous, Préfet du Nord.

Lille, le 19 novembre 1850.

Pour le Préfet en congé,

Le Conseiller de préfecture délégué,

Signé : PIERRE LEGRAND.

M. le Maire, chargé par la loi d'assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, prit, le 4 mai 1851, l'arrêté que nous allons transcrire et que M. le Préfet approuva le 16 dudit mois :

VILLE DE CAMBRAI.

Nous, Maire de la ville de Cambrai,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Cambrai des 16 décembre 1847 et 29 avril 1849, approuvées par M le Préfet du Nord le 19 novembre 1850 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 octobre 1850, qui consacre de nouveau les principes émis dans les deux délibérations approuvées le 19 novembre 1850 ;

Considérant que l'arrêté du directoire du département, du 29 thermidor an IV, et celui de M. le Préfet du Nord, du 9 juillet 1813, reconnaissent les droits des habitants de la section de Cantimpré à la jouissance du marais appartenant à ladite section ;

Que les contributions du marais sont payées par la caisse municipale de Cantimpré ;

Que la section de Cantimpré existe depuis plusieurs

siècles sans interruption ; que son existence n'était pas mise en question à l'époque de la promulgation de la loi du 18 juillet 1837, qui dit, article 5, que les habitants de la commune réunie à une autre commune conserveront la jouissance exclusive des biens dont les fruits étaient perçus en nature ;

Que, dès-lors, on ne pourrait, sans violer la loi, priver les habitants de la section de Cantimpré de la jouissance exclusive de leurs droits de pâturage sur le marais qui leur appartient ;

Que le Maire de Cambrai étant Maire de Cantimpré, c'est nous que l'article 10 de ladite loi du 18 juillet 1837 a chargé de la police rurale ainsi que de la conservation et de l'administration des propriétés de la section ;

Que les délibérations précitées des 10 décembre 1847 et 20 avril 1849 étant approuvées par l'autorité supérieure sous la date du 19 novembre 1850, c'est à nous qu'il appartient d'en assurer l'exécution et de faire tous les actes conservatoires des droits des habitants de la section de Cantimpré ;

Déférant à l'invitation qui nous a été adressée aujourd'hui par M. le Syndic de ladite section, agissant au nom de ses co-intéressés, et pour assurer l'exécution des délibérations du Conseil municipal des 10 décembre 1847 et 20 avril 1849, approuvées par M. le Préfet du Nord le 19 novembre 1850 ;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Le marais de Cantimpré sera ouvert aux habi-

tants de la section de Cantimpré exclusivement le douze mai courant.

Art. 2. L'arrêté réglementaire de la paisson du marais, en date du 7 mai 1849, sera applicable au pâturage de la présente année, sauf l'article 17.

Art. 3. Il est expressément interdit à tout individu étranger à la section d'introduire des bestiaux dans le marais.

Art. 4. Toute infraction à l'article 3 sera poursuivie conformément aux lois existantes. Les animaux introduits frauduleusement dans le marais seront chassés et mis en fourrière, et leurs propriétaires resteront responsables des dommages que ces animaux auront faits aux habitants de la section.

Art. 5. Le garde-champêtre de la section est spécialement chargé de l'exécution des dispositions qui précèdent. M. le commissaire de police est invité à lui prêter aide et assistance en cas de besoin.

Art. 6. Le présent arrêté sera adressé à M. le Syndic de la section pour être notifié au garde-champêtre. Ampliation en sera envoyée à M. le commissaire de police.

Cambrai, le 3 mai 1851.

Signé : PETIT-COURTIN.

Vu et approuvé par nous, Préfet
du département du Nord.
Lille, le 16 Mai 1851,

Pour le Préfet en tournée,
Le Conseiller de préfecture délégué,
Signé : PIERRE LEGRAND.

Plusieurs habitants de Cambrai ayant réclamé contre la délimitation définitive du territoire de la section de Cantimpré, le tribunal civil, par jugement du 2 août 1851, se déclara compétent pour en connaître; mais, le 29 du même mois, le Conseil Municipal de Cantimpré demanda l'autorisation d'interjeter appel à la cour de Douai, et, le 10 septembre suivant, le conseil de préfecture accorda l'autorisation demandée.

La Cour de Douai ayant été saisie de l'appel, M. le Préfet du Nord adressa à M. le Procureur Général un déclinatoire tendant à revendiquer pour l'administration la connaissance de l'affaire.

Par arrêté du 3 mai 1852, la Cour de Douai admit le déclinatoire de M. le Préfet, et déclara l'incompétence de l'autorité judiciaire pour connaître de cette contestation.

Les sieurs Grésillon et consors portèrent alors leur réclamation au Conseil de Préfecture, qui, par arrêté du 24 septembre 1852, se déclara incompétent pour la réformation d'un acte municipal dûment approuvé, attendu que c'est au Préfet, comme pouvoir réglementaire, qu'il appartient de statuer au point de vue général de la communauté, soit pour déterminer son périmètre; soit pour fixer d'une manière définitive le mode de répartition des jouissances communes.

Pour donner une idée précise de la situation actuelle de l'ancienne Châtellenie, nous allons placer sous vos yeux divers renseignements statistiques.

Il existe, au 20 avril 1859, 23 maisons dans la circonscription de la section. Ces maisons renferment une popu-

lation de 115 habitants. La surface totale de la section est de 86 mencaudées environ, soit 12 hectares 76 ares 56 centiares.

Voici le budget de la section pour 1859.

RECETTES.

Rentes sur l'état 4 1/2 p. °/₀	336	»
Rentes sur particuliers	3	»
Intérêts de fonds placés au trésor. . . ,	25	»
Total. . .	364	»

DÉPENSES.

Timbre des comptes et registres..	3	»
Remises du Receveur municipal.	20	»
Salaire du garde-champêtre.	15	»
Contributions du marais	175	»
Entretien des barrières	24	»
Dépenses imprévues	3	»
Curage des fossés et terrassements. . . .	124	»
Total . .	364	»

La contenance du marais est de 15 hectares 76 ares 10 centiares, section C, 1re classe.

Le revenu cadastral est de 653 f. 86 c.

La taxe de main-morte a été, en 1858, de 44 fr. 88 c. , et en 1859 de 45 fr. 45 c. Cette taxe est une contribution directe qui est imputée sur le crédit de 175 fr. figurant au budget des dépenses de la section.

Notre travail serait incomplet si nous n'y joignions pas le plan périmétral de la section de Cantimpré, dressé par M. Bouly St-Hilaire, en 1847, lequel plan a reçu la sanction de l'autorité compétente, ainsi que des usagers, et forme titre aujourd'hui pour les intéressés, M. Adolphe Bruyelle, notre collègue, a bien voulu se donner la peine de faire la copie qui va être publiée.

ORGANISATION DU MUSÉE DE LA VILLE.

Les Membres délégués de la Société d'Émulation,
A M. le Maire de Cambrai.

Cambrai, le 20 Octobre 1857.

M. le Maire,

Dans le courant de l'année 1846, (1) quelques amis des arts justement et péniblement émus que la ville de Cambrai ne possédât pas encore de musée, firent une démarche près de l'un de vos prédécesseurs et lui exposèrent combien un pareil état de choses était regrettable. Le premier

(1) Le rapport que M. Wilbert a fait en 1838 à la Société d'Emulation sur l'histoire, l'état de conservation et le caractère des anciens monuments de l'arrondissement de Cambrai, et qu'elle a publié en 1841, tome 17, 2e partie, finit ainsi : « Nous avons eu l'honneur de proposer » à la Société d'Emulation, le 5 Novembre 1838, de demander à la ville » un emplacement où pourraient être provisoirement abrités les débris » épars de nos anciennes richesses monumentales, que nous regardons » toujours comme le noyau d'un musée qui nous manque, et cette pro- » position a été accueillie avec acclamation. Reproduite le 5 Mai 1841, » elle n'a pas inspiré moins d'intérêt. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui » encore la seule raison qui s'oppose à la fondation d'un *Musée d'Anti-* » *quités*, soit, comme en 1825, l'embarras où l'on est de désigner l'em- » placement où ce musée doit être établi? »

magistrat municipal d'alors, comprenant qu'il y avait là, pour notre ville, une lacune fâcheuse qu'il fallait combler, accueillit favorablement la demande qui lui était faite, et s'empressa de mettre immédiatement à la disposition de la commission, qui fut immédiatement nommée, l'un des rares locaux dont l'administration municipale peut disposer, pour y installer le musée. La Commission se mit à l'œuvre et rechercha, collectionna et coordonna tous les objets d'art, tels que tableaux, sculptures, médailles et autres que la ville possédait déjà, et ceux qu'elle put encore se procurer par ses démarches et son intervention soit près des personnes connues par leur goût éclairé et leur amour pour les arts, soit près des administrations charitables qui, avec le plus louable empressement, secondèrent ses vues et ses désirs, en mettant à sa disposition, à titre de dépôt provisoire, les tableaux, bas-reliefs et autres objets dignes d'intérêt qu'elles avaient en leur possession. Sous cette impulsion, le musée actuel, si toutefois on peut déjà lui donner ce nom, fut organisé, et il ne fut plus permis alors de dire que Cambrai ne possédait pas de musée. Sans doute, M. le Maire, Cambrai possède un musée, mais hélas ! quel musée, et surtout dans quel local est-il placé ? Quand nous jetons les regards autour de nous et que nous voyons dans les villes qui nous environnent des musées tels que ceux de Lille, d'Amiens, de Douai, d'Arras et de bien d'autres villes que nous nous abstenons de citer, nous devrions être amenés à répondre lorsqu'on nous interroge sur notre musée, qu'il est encore à l'état de projet. Nous savons, M. le Maire, que des obstacles maté-

riels, des obstacles sérieux, s'opposent à ce qu'un local convenable, digne en tous points et de notre ville et des objets qui doivent y être déposés, soit jusqu'ici mis à votre disposition. Mais enfin, ces obstacles, comme toutes choses, doivent avoir un terme, et c'est afin de voir arriver ce moment si impatiemment attendu par tous les amis des arts, et ils sont nombreux à Cambrai, que nous venons aujourd'hui, M. le Maire, réclamer de votre sollicitude si bien connue pour tout ce qui se rattache au bien-être, à la prospérité et à l'agrément de la cité, dont vous êtes l'honorable premier magistrat, quelques mesures propres, selon nous, à raviver l'existence de notre musée naissant, et à développer en sa faveur les bonnes dispositions dont plusieurs personnes des mieux posées de notre ville sont animées pour lui. Ainsi, M. le Maire, nous verrions avec beaucoup de satisfaction que vous voulussiez bien réunir, sous un bref délai, la Commission du musée, afin de vous assurer d'abord, dans cette réunion préparatoire, si tous les membres qui ont bien voulu accepter d'en faire partie lors de la première constitution, consentent encore aujourd'hui à continuer leurs fonctions et à prêter, aux progrès et à l'extension de cette œuvre, leur utile et intelligent concours. Ceci fait, et la Commission réorganisée, s'il y a lieu, il s'agirait alors pour elle de visiter avec soin le local actuel, de s'assurer si les objets d'art qui s'y trouvent exposés sont en bon état, si le temps, l'humidité ou quelque autre cause ne les a pas endommagés, en un mot, d'examiner et de faire exécuter avec discernement ce que les circonstances commanderaient pour leur conservation, jusqu'au moment

où ils pourront être transportés dans le local spécial et définitif qu'ils doivent un jour occuper. Les préliminaires indispensables accomplis, la Commission, M. le Maire, devrait alors renouer et établir des rapports de bienveillance avec bon nombre d'amateurs distingués et des amis des arts, pour leur faire connaître les vues ultérieures de l'autorité concernant le musée, leur expliquer les efforts tentés jusqu'à ce jour pour améliorer ce dépôt déjà précieux, en un mot éveiller et entretenir en eux leur bonne volonté, leur sympathie, pour les amener à faire des dons et augmenter par ce moyen ce que nous possédons actuellement. A ce sujet, M. le Maire, qu'il nous soit permis de dire ici, avec pleine confiance, car nous le tenons de source certaine, que des personnes très-honorables de notre ville sont toutes disposées, depuis déjà long-temps, à nous venir en aide; que l'une d'elles, qui rappelle à nos cœurs des souvenirs toujours chers, aurait la généreuse intention d'abandonner à la ville, pour en doter le musée, le beau cabinet de curiosités qu'elle possède; mais sa préoccupation principale, avant d'accomplir ce dessein, est celle-ci : où seront placées, se demande-t-elle, toutes ces jolies choses, toutes ces richesses artistiques qui ont fait passer de si doux moments à l'un des miens, qui l'ont charmé, récréé et qui font à moi-même aujourd'hui mon bonheur comme elles ont fait le sien? Sera-ce, par hasard, dans ce vilain local, humide, presque privé d'air et de jour? cela ne peut-être : je ne saurais consentir à me séparer d'elles que lorsque j'aurai la certitude qu'elles recevront une hospitalité digne d'elles, et qui assure leur conservation. Que ré-

pondre à ces observations si ce n'est que de courber la tête et d'en reconnaître toute la valeur et le bien fondé.

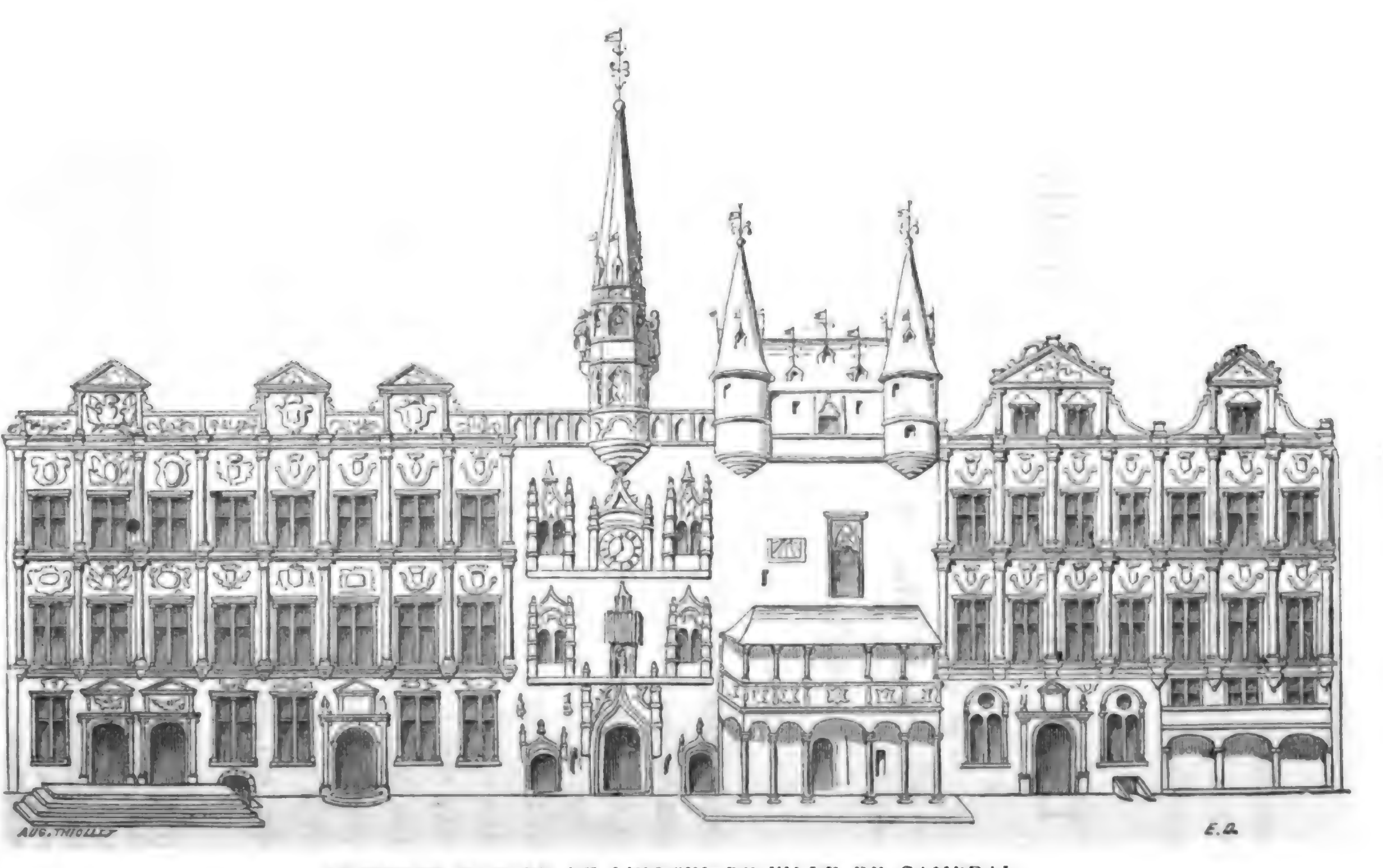
Une autre circonstance, M. le Maire, nous fait encore regretter vivement de voir la ville privée d'un musée qui soit en rapport avec son importance réelle sous quelque point de vue qu'on l'envisage. Vous le savez, au printemps prochain un congrès archéologique doit avoir lieu à Cambrai : à cette époque il y aura dans nos murs une réunion de savants, d'hommes éminents dans les lettres et les arts et occupant, pour la plupart, une haute position sociale. Nous serons heureux et fiers alors de leur montrer tout ce que notre ville possède d'intéressant, de curieux, de rare. En première ligne nous comptons une bibliothèque remarquable, non-seulement par le nombre de ses ouvrages, mais bien plus encore par celui de ses précieux manuscrits. Qu'il eut été doux pour nous, M. le Maire, après avoir fait les honneurs de ce riche dépôt à nos illustres visiteurs, de leur faire parcourir un beau musée où auraient figuré, bien alignées, bien classées, toutes nos richesses artistiques actuelles et toutes celles que nous aurions recueillies si nous avions été en possession d'un local convenable ! que de regrets ne doit donc pas nous faire éprouver à tous cette fâcheuse circonstance, puisque cette fête scientifique, qui doit ajouter un nouveau fleuron à la couronne littéraire de notre vieille cité cambresienne, ne sera pas, sous ce point de vue, aussi complète que nous l'eussions ambitionné !

Nous vous avons exposé, M. le Maire, nos vues et nos désirs, il vous appartient de les apprécier, et quel que soit le parti que vous jugiez à propos de prendre, nous aurons

du moins la douce consolation d'avoir, dans les limites de nos attributions, dans l'intérêt des arts, dans l'intérêt de nos concitoyens, accompli un devoir que notre position et les circonstances nous imposent.

Veuillez, M. le Maire, agréer l'assurance empressée de nos sentiments les plus distingués.

RENARD, *Membre de la Société ;*
H. DE BEAUMONT, Ad. BRUYELLE,
FENIN, LEFEBVRE, Alc. WILBERT,
Membres du Bureau.



ANCIENNE FAÇADE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE CAMBRAI.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE FAÇADE

DE L'HOTEL-DE-VILLE DE CAMBRAI,

Par Alc. WILBERT.

Cette façade dont on voit ici le dessin a trois parties qui furent élevées, l'une en 1510, les deux autres en 1544. La plus ancienne est surmontée, d'un côté d'un campanille et de deux statues qui sonnaient les heures, et de l'autre de deux tourelles à toit conique. Devant cette première partie se trouve la *bretecque* restaurée en 1561. Les deux autres parties sont placées aux extrémités de droite et de gauche.

Les deux dates de 1606 et de 1689 que l'on remarquait, la première dans le second corps de bâtiment, et la seconde dans le premier, toutes deux en regard des armes de l'évêque, qui, depuis l'an 1007, était comte du Cambrésis (1),

(1) V. dans les pièces à l'appui d'un Mémoire rédigé à la fin du siècle dernier pour l'archevêque de Cambrai, celle qui, sous le n° 7 porte la date du 11 des calendes de novembre de l'an 1007. Long-temps douteuse, l'authenticité de cette pièce ne peut plus être contestée aujourd'hui qu'on peut en voir l'original aux archives générales du département du Nord.

ne peuvent servir à expliquer le caractère architectonique du monument. Pour le prouver, il faut remonter à l'origine de l'histoire communale de Cambrai.

Dans la charte qu'il a donnée aux habitants de cette ville en 1184, et que l'on continue de regarder comme leur première loi écrite, l'empereur Frédéric éprouve le besoin de calmer les passions : les esprits alors, il le dit, étaient moins disposés à l'amitié qu'à la haine ; il n'ignore pas les graves dissentiments qui ont existé entre les Cambresiens et leur évêque ; il sait que ces dissentiments ont eu pour cause l'administration, les coutumes et les droits de la ville ; et c'est après avoir consulté ses conseillers recommandables, les uns par leur dignités, les autres par la sagesse de leurs avis, qu'il a, dit-il, rédigé l'acte qu'il fait connaître comme une transaction dans l'intérêt de tous, et qui n'est qu'une consécration des coutumes auxquelles il entend donner force de lois.

Cette loi parle de la maison où se réunissaient, à cambrai, les jurés de la paix, chargés, en cette qualité, de réprimer les atteintes portées à la liberté individuelle, d'apprécier les garanties données à ce sujet, et qui était alors déjà connue sous le nom de *maison de paix*. Sans prétendre qu'elle datait de l'époque de la première insurrection des habitants de Cambrai, c'est-à-dire du commencement de la seconde moitié du X[e] siècle, en se rappelant la mission des magistrats qui s'y réunissaient, on est amené à croire qu'elle ne lui était pas de beaucoup postérieure et qu'elle devait dater de l'époque où le besoin de suspendre par des trèves, les agressions de toute nature, fit recourir à des garanties aux

quelles on donna pour dénomination celle d'*institutions de paix*.

Le compte-rendu, en 1510, par les quatre hommes à qui l'on avait confié l'administration des revenus de la ville fait mention de la rétribution donnée à cinq ouvriers tailleurs de pierres « chargés de la *devanture des halles*, et » place les halles dans la *maison de paix* (1). »

On ne voit rien, dans le dessin que nous publions, qui rappelle l'ancienne *maison de paix*; deux époques y sont franchement accusées : la première (1510) est l'époque de transition de l'architecture ogivale à celle de la Renaissance; la seconde (1544) est tout entière de cette dernière date.

L'abbé Mutte rapporte (2) que, vers l'an 1090, le peuple de Cambrai s'étant soulevé contre les chanoines, un jugement ordonna que l'on abattrait le beffroi, que l'*horloge* et le *cadran* seraient enlevés et que l'on déchausserait les rues des Poteries et du *Questiviez*, espèce de cour des Miracles, qui devait son nom à la pauvreté de ceux qui l'habitaient et que l'on appelait les *Chétifs*.

On voit, dans l'*Histoire de Cambrai* écrite par l'abbé Dupont, qu'au commencement du XII[e] siècle, sous l'épiscopat de Godefroy, pour obéir aux injonctions de l'empereur, les bourgeois abattirent leur *beffroi*.

Le même historien, en parlant d'une insurrection qui

(1) V. le chapitre des *mise* et *sollucions* et celui qui a pour titre : *Machonnerie en tacq* (à la tâche) *et en journ* (à la journée).

(2) Manuscrit de la bibliothèque communale, n° 884, p. 34.

éclata à la fin du siècle suivant, dit que « les séditieux » s'étant emparés des bannières de la ville, coururent à » Saint-Géry et à la Madeleine, *pour y sonner la cloche et » soulever la populace.* »

Ainsi, pour remplacer la cloche du beffroi, on avait recours à celle des paroisses.

Dans une collection de pièces qui sont, en partie, inédites et qui justifient, par l'intérêt qu'elles présentent, le titre sous lequel il les a publiées (1), après avoir rappelé le privilége, donné aux échevins de Cambrai par l'évêque Enguerrand en 1284, et confirmé l'année suivante par l'empereur Rodolphe, d'ériger en *halles* les maisons voisines de la *Chambre de paix* et l'injonction faite à tous marchands d'y aller vendre les choses vénales, M. Eugène Bouly dit que « la halle principale occupait l'emplacement » où l'on voit aujourd'hui le Consistoire et l'Anti-Consis- » toire »; et, pour le prouver, il rappelle, d'après un manuscrit de l'abbé Tranchant, « qu'en l'an 1212 l'horloge de » la ville *sur la halle* fut parfaite », et fait remarquer que la situation de cette halle est confirmée par un plan qui existe à Paris, à la Bibliothèque impériale; puis il ajoute que « d'autres vieux bâtiments existant encore aujourd'hui et formant les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, ont été aussi á l'usage des halles. »

Ces bâtiments, qui ont donné leur nom au passage et à la *cour des Halles* qui existent toujours, comprenaient-ils

(1) Dictionnaire historique de la ville de Cambrai, des abbayes, des châteaux-forts et des antiquités du Cambresis, verbo HALLES, p. 186.

tout à la fois « les halles couvertes, la halle au lin et la hallette aux draps » dont il est fait mention dans les comptes-rendus pour l'année 1365-1366, par les quatre hommes? Il n'est pas déraisonnable de le croire, quand on sait qu'une sentence arbitrale du mois de septembre 1313 fait mention du vieux marché au vieux drap *(vies marchie des vies dras)* touchant à la maison de Paix *(le maison de le paix)*, et qu'à son voisinage la rue de la Prison d'aujourd'hui a dû long-temps le nom de rues des *Viesiers*.

On donnait le nom de grand et de petit *Ferme* (1) à deux parties de l'Hôtel-de-Ville situées, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur, et servant toutes deux de *dépôt d'archives*. Le petit Ferme qui existe toujours à l'entrée de la cour des Halles, a intérieurement le caractère des monuments élevés au XVe siècle, et l'on peut regarder comme la date de sa construction le millésime de 1473, sculpté dans sa partie supérieure.

(1) Pour suppléer à l'absence de fonctionnaires chargés de la conservation des titres originaux. M. Pinault des Jaunaux dit, dans son *Commentaire de la Coutume de Cambrai*, titre V, art. 5, qu'on a établi, dans les hôtels-de-ville de la contrée, des chambres qu'on appelle *fermes* et qui ont fait donner aux lettres qu'on y conserve le titre de *lettres en ferme* et il ajoute : « Afin que ce *double des lettres soit » constant et inaltérable*, il se forme ainsi : le notaire qui doit écrire » les deux lettres, peint, au milieu d'une peau de parchemin, de gros » caractères qu'il coupe ensuite par la moitié et la peau en deux par» ties, sur chacune desquelles il écrit le contrat, tel qu'il a été conçu » par les parties; enfin on en met et laisse une dans la ferme, et la » partie intéressée retient l'autre, laquelle ne peut se falsifier, qu'il ne » soit facile d'en vérifier ensuite l'altération en la confrontant avec son » double reposant dans la ferme, avec les caractères duquel elle doit » parfaitement convenir. »

Si la partie que l'évêque Pierre-André fit reconstruire en 1364 et qui dut aux magistrats qui s'y réunissaient le nom de *chambre de paix*, avait des ouvertures sur la façade de l'hôtel-de-Ville, on n'en voit pas de traces dans le dessin qui nous a été conservé de ce monument.

Au prévôt et aux échevins, on dut alors l'érection du perron sur lequel avaient lieu les publications du magistrat, et que l'on appelait la *Bretecque.*

La Bretecque fut reconstruite en 1561. On la posa alors sur six piliers de grès (1).

Pour n'avoir plus à revenir sur le caractère architectonique de la façade, à laquelle on ne peut donner que trois dates : 1510, 1544 et 1561, on doit faire remarquer ici que les architectes de la ville étaient : en 1510, Jehan Mariaige ; en 1544, Jacques Pelletier, et, en 1561, Nicolas Desjardins.

On lit, dans un manuscrit de l'abbé Tranchant, qu'en 1509 les bourgeois commencèrent sur le marché « un » grand édifice qui annonçait devoir être surmonté d'une » tour ou beffroi, afin d'y placer une horloge et une cloche » pour la sonnerie des heures. » On voit, dans un autre manuscrit de Julien Deligne, que la devanture sur laquelle l'horloge était assise fut faite l'année suivante. M. Bouly (2) dit que, placée en 1511, la cloche de l'Hôtel-de-Ville ne fut achevée qu'en 1512 ; que ce fut en 1544 qu'aux deux premières parties (l'ancienne chambre de paix, au-devant de

(1) V. le dessin de l'ancienne façade.
(2) Dictionnaire historique, p. 241.

laquelle se trouvait la Bretecque, et la façade faite en 1510 devant les halles) on ajouta, à droite et a gauche, les ailes latérales du monument ; que « le 12 juin 1544, jour du » Saint-Sacrement, au retour de la procession, une messe » fut dite, dans la *chambre de paix*, sur le bureau » et que « Robert de Croy, alors évêque, dîna dans la maison de » ville en compagnie du magistrat (1). » Il dit ailleurs (2), d'après un manuscrit qu'il possède : « Le 27 mai 1543, » Robert de Croy voulant donner aux *canonniers* un roi, » *pour la première fois* (3), fit mettre un geai, ou oiseau » de fer, sur l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, lequel montait » aux environs de vingt pieds plus haut que la bannière. » Un étourneau s'était perché sur l'oiseau de fer ; Robert » Barbaix, tirant à son tour, abattit l'étourneau ; Monsei- » gneur de Cambray tira après luy et abattit l'oiseau de » fer. Ainsy fut-il et le fondateur et le *premier roy* du nou- » veau serment (4). »

« Nous ne trouvons pas les archers mentionnés comme » corps organisé, dit-il ailleurs encore (5), avant l'année » 1529, époque de l'entrée de Robert de Croy à Cambrai. »

(1) *Ibid.*, p. 241.

(2) *Ibid.* p. 55.

(3 et 4) Le compte-rendu en 1510 par les quatre hommes fait mention des *roi*, connétable et compagnons canonniers ; le roi que Robert de Croy donna aux canonniers, en 1543, n'était donc pas pour eux le premier.

(5) On voit, dans le compte de 1510, le chiffre de la dépense faite pour les prix donnés aux roy, connétable et compagnons du *sairement* (serment) *des grands archers de la cité de Cambrai ;* ils étaient donc organisés avant l'année 1529.

Et en consultant le registre des délibérations de la compagnie des Arbalétriers, il s'est assuré que la première séance de cette compagnie est datée de l'an 1603 (1).

Avec ces données, il est facile d'expliquer que, parmi les écussons placés sur la façade, on en remarquait qui rappelaient, les uns, les *armes de Croy;* les autres, les *attributs* des *canonniers*, des *archers* et des *arbalétriers*, et d'autres encore, les *armes* du *comté de Cambrésis* portant *trois lions d'azur sur champ d'or* et celles du *duché de Cambrai*, représentant une *aigle noire sur champ d'or*, comme les trois lions du comté.

A ces divers ornements, faut-il joindre les insignes de tous les électeurs ecclésiastiques et séculiers, et placer au milieu la statue de Charles-Quint décoré de la Toison-d'Or (2)? Guichardin n'hésite pas à le dire, mais il paraît difficile de le croire quand on se rappelle que ce fut seulement en 1543, un an avant la construction des deux parties latérales, que Charles-Quint fit son entrée à Cambrai; que cette ville avait fait jusque-là respecter sa neutralité, et qu'elle devait avoir pour la domination espagnole le sen-

(1) Le compte de 1510 constate que « les roy, conestable et compagnons du grand sairement de l'arbalestre de la cité et ducé de Cambrai ont reçu pour leurs exercices, qui avaient lieu chaque dimanche, 3 lots de vin et VI sous, représentant ensemble une valeur de 15 livres XII sous »; il paraît difficile d'admettre qu'ils n'ont reconnu qu'un siècle plus tard le besoin d'un registre pour y consigner leurs délibérations.

(2) Adnumero politica ædificia : nimirum palatium episcopi : *curiam* quæ extus habet lapide incisa omnium ecclesiasticorum et secularium electorum insignia; in quorum medio statua Caroli V cum aureo vellere (*Belgicæ descriptio.* V. CAMERACUM).

timent de répulsion que la domination française lui inspirait deux siècles plus tard.

Quant aux électeurs dont parle Guichardin, si ce sont ceux qui faisaient les empereurs, on ne voit pas comment nos aïeux ont pu être amenés à arborer leurs insignes. Pour faire ériger la citadelle de Cambrai sur l'emplacement de l'ancienne église St.-Géry, Charles-Quint ne s'était pas borné à renverser plus de huit cents maisons, il ne lui avait pas suffi de s'emparer des ruines des villages de Cauroir et de Crèvecœur, ainsi que de celles des châteaux de Cuvillers, d'Escaud'œuvres, de Rumilly, de Fontaine et de St.-Aubert; il avait assis, sur les maisons de la ville, une contribution égale à la moitié de leur valeur locative, et, sur les terres, une autre contribution en argent ; et, en rendant insuffisantes ces charges que l'on trouva excessives, les immunités qu'il accorda à tous ceux qui approvisionnaient la garnison de Cambrai ne firent qu'augmenter son impopularité. On ne peut donc admettre que, sans son exprès commandement, dont on ne voit nulle part aucune trace, les habitants de Cambrai ont voulu perpétuer son souvenir en plaçant sa statue sur leur Hôtel-de-Ville, et que c'est par une sorte de reconnaissance qu'ils l'ont entouré de ceux auxquels il devait son avènement à l'empire.

Outre les écussons dont on vient de parler, on remarquait, sur la même façade, des statues qui représentaient, l'une, la Justice, debout, avec sa balance à la main, et l'autre, un homme agenouillé, placé devant et demandant merci. Voici dans quelles circonstances ces deux statues avaient été exposées aux regards de tous. En 1550, le 18

janvier, Jean de Bove, bailli de Marcoing, Cantaing et Ligny, arrêta nuitamment Jean de Tournay, qui avait été receveur de Mme Degmont, et l'adressait à celle-ci, lorsqu'à son arrivée à Mons, Jean de Tournay fut mis en liberté sous la garantie de ses parents. Le magistrat de Cambrai, dont Jean de Bove avait méconnu les privilèges, le fit arrêter et écrouer à la Feuillée (1). Son procès lui fut fait, et, le 28 mai 1551, on le condamna à demander *merci à la Justice, agenouillé* sur les stalles des minckeurs (2). Son jugement portait, en outre, qu'il ferait faire sa ressemblance d'airain, et qu'on la placerait sur le pan du mur en bas de l'horloge.

Au-dessus de l'horloge de l'hôtel-de-Ville étaient les cloches communales. La plus forte, qui sonnait les heures, fut réparée, en 1691, par Toussaint-Pierre Cambron, de Lille, Louis XIV régnant et le comte de Montbron étant gouverneur. Cette inscription le constate (3) :

LUDOVICO MAGNO REGNANTE, COMITE DE MONTBRONT GUBER-

(1) Le district de la Feuillée comprenait treize ou quatorze maisons qui faisaient, sur la place, l'angle opposé à celui du corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville ; il s'étendait du rang du marché aux Poulets à la maison d'arrêt actuelle qui était sa prison. C'était un baillage ou tribunal composé, suivant les actions dont il avait à connaître, d'un bailly et de deux eschevins ou d'un bailly et de quatre hommes de fief. La Coutume de Cambrai avait determiné sa juridiction dans les art. 1er, 8 et suiv., de son titre 25.

(2) On continue de donner, à Cambrai, le nom de *minckeurs* aux personnes qui ont le privilégé d'acheter et de revendre le poisson de mer. Suivant M. Hécart (Dictionnaire *rouchi-français*), le mot *minck* vient du verbe *mincken*, amoindrir, diminuer, à cause de l'usage où l'on est de vendre le poisson de mer au rabais.

(3) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.

NANTE, RESTAURATUM EST HOC TINTINNABULUM QUASSATUM IN OBSIDIONE ANNI 1677. REDDUNT DEO ET REGI GRATIAS SENATUS POPULUSQUE CAMERACENSIS, ANNO DNI 1691. CAMERACI PER TOSSANUM PETRUM CAMBRON INSULENSIS.

La seconde, qui sonnait les demi-heures, eut, en 1563, pour auteur maître Jean Serre, ainsi que le constate cette autre inscription (1) :

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE POU ULX SERVIR DE JOUR ET DE NUITZ PAR UNG NOMÉ MAISTRE JAN SERRE. 1563.

Cette autre inscription (2) ne donne aucune date à la troisième :

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE SOL POUR RESJOUIR LE POPULAIRE.

A droite et à gauche du campanille on voyait deux personnages, armés l'un et l'autre d'un marteau qu'ils frappaient sur la cloche des heures. Replacés en 1786 sur la nouvelle façade, ils conservèrent les noms de *Martin* et *Martine*, que l'on continue de leur donner. M. Bouly pense que leur destination a dû être déterminée avant l'année 1510, date de la construction de l'ancien campanille, dans lequel ils avaient leur place ; et, pour le prouver, il dit (3) que, dans les combinaisons de l'horloge placée en 1512 (lisez : 1510), on avait prévu la force qu'exigerait, pour son échappement, le mécanisme qui les faisait mouvoir.

Ces statues qu'on appelait, en 1510, *le Martin* de Cam-

(1) *Ibid.*
(2) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.
(3) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 235.

brai (1), et, en 1544, *les Martins* (2), doivent avoir eu pour auteur Mathieu Parent, chargé, dit-on dans le Compte de 1510, du patron et de la devise (du devis) du *comble de l'horloge*. Elles ont été fondues à Cambrai dans un moule, à la confection duquel on a employé six cents livres de fer forgé, fournies par Piètre Lempreur, febvre (faber) de la ville (3) et l'on doit croire que le soin de les fondre a été confié à maître Jacques, chargé la même année de la fonte du timbre de l'horloge.

On ne connaît rien qui permette d'écrire l'histoire de Martin et de Martine : il n'est pas plus déraisonnable d'y voir, avec M. le docteur Le Glay (4), un souvenir de l'expulsion des Maures et de l'asservissement auquel ils n'ont pu se résigner, que de les rattacher aux géants communaux du nord de la France et du midi de la Belgique; en reconnaissant toutefois que, par exception, ils n'ont jamais eu de rôle à prendre dans les solennités publiques.

Après avoir fait remarquer, dans son curieux travail sur le géant de Douai (5), que les noms qu'on donne à ces

(1) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre intitulé : « Faverie et Claux. »

(2) Voir le Compte de 1544.

(3) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre ayant pour titre : « Dons et Présents. » Faute d'avoir eu recours à ce Compte, personne encore n'a pu dire d'où viennent les deux statues qu'on voit toujours près du campanille de l'hôtel-de-ville de Cambrai, ni, par suite, comment elles ont pu frapper l'attention de Charles-Quint.

(4) Notice sur les principales fêtes qui ont eu lieu à Cambrai depuis le XIe siècle.

(5) Notice historique sur le géant de Douai.

géants sont : à Anvers, Druon Antigon ; à Louvain, Hercule et Megera son épouse ; à Bruxelles, Ommegan ; à Hasselt, l'Ange-Man ; à Malines, le grand-père des Géants ; à Lille, Phinaert et Lydéric ; à Douai, Gayant ; et qui portent le nom général de *Reusen* ou géants à Ypres, à Poperinghe, à Cassel et à Dunkerque, M. Quenson ajoute :

« Chez tous les peuples et sous toutes les religions, on » a créé des géants, chaque fois que les arts et la poésie » ont eu besoin de reproduire, au-devant des masses, un » grand effet de crainte et d'admiration ; les hommes du » passé, d'ailleurs, n'apparaissent aux vivants que comme » l'ombre d'un corps, presque toujours plus grand que l'o- » riginal ; et l'imagination des peuples en avait dû rehaus- » ser encore la stature. »

A quelqu'opinion que l'on s'arrête, on doit s'accorder à penser que les costumes de Martin et de Martine sont ceux qu'on donnait, au XVIe siècle, à toutes les statues taillées à la moresque (1).

On voyait sous les pieds de Martin et de Martine, deux gargouilles qui représentaient des animaux fantastiques. A la base du campanille, entre l'horloge et les cloches de la ville, on avait placé trois statues, parmi lesquelles on distinguait celle de la Sainte-Vierge, qui devait constam-

(1) Dans son *Histoire des Arts au moyen-Age*, M. Du Sommerard (tome 1er, page 272, à la note) rapporte que, dans les comptes de dépenses de François Ier, (Archives curieuses, tome III, page 95), on lit : « Novembre 1538, à Jehan Cousin, l'aîné, orfèvre de Paris, pour » son paiement d'ung estuy de peignes de bois d'ébène, garny de 3 » peignes, ung mirouer, une paire de cizaulx et une brosse à nectoyer » lesdits peignes, *le tout taillé à la mauresque*, 676 livres. »

ment rappeler à la ville et au diocèse qu'elle les a pris sous sa protection.

A côté du corps-de-garde, dont la disposition a été maintenue, on avait ouvert la *cave à la bière;* auprès de l'entrée des halles, établie où elle est encore, on voyait la *cave à l'eau-de-vie.*

En reconnaissant aux chapitres de Notre-Dame et de St.-Géry le droit de vendre aux ecclésiastiques le vin et l'eau-de-vie qui leur étaient nécessaires, la ville prétendait avoir envers les bourgeois le monopole d'une vente semblable : elle ne voyait rien d'odieux dans cette mesure, puisque les bénéfices qui en résultaient devaient venir en déduction de ses charges.

Ce fut probablement à l'époque où, aux jurés de la paix, on substitua les échevins, que la chambre où se réunissaient les magistrats de Cambrai prit le nom de *chambre eschevinale.*

Outre la chambre eschevinale, il existait à l'Hôtel-de-Ville une salle dite la *chambre Verte*, qui était située à l'extrémité ouest du monument. C'est dans cette chambre, aujourd'hui occupée par le Tribunal de commerce, qu'étaient donnés les dîners de l'eschevinage.

Une autre salle était affectée à la réunion des États du Cambresis. Dans un manuscrit catalogué à la bibliothèque de Cambrai, sous le n° 887, l'abbé Tranchant (pages 196 et suivantes) a ainsi fait connaître la disposition de cette salle :

« Les députés, arrivés à la porte de l'Hôtel-de-Ville, y » attendent les commissaires du roi, les prennent à la des-

» cente de leur carosse et montent avec eux dans la grande » salle de l'Hôtel-de-Ville, où l'on a placé *deux fauteuils au » haut de la salle*. Dans celui qui est à droite, se place le » premier commissaire, ayant un carreau sous les pieds ; » l'intendant, second commissaire, se place dans celui qui » est à gauche et n'a point de carreau. A la droite des » commissaires sont placés, sur une ligne perpendiculaire » à celle qu'occupent lesdits commissaires, les *corps ecclé- » siastiques*, qui sont *six députés* de la métropole, *cinq* de » St.-Géry, *quatre* de Ste.-Croix. A la gauche des commis- » saires, et sur une ligne parallèle à celle des corps ecclé- » siastiques, sont placés les *abbés réguliers* de St.-Aubert, » de St.-Sépulcre et de Vaucelles, et *tout le Magistrat de » Cambrai représentant le tiers-état*. Vis-à-vis de MM. les » Commissaires, sont *MM. de la Noblesse*, savoir : tous » les gentilshommes ayant dans le Cambrésis une terre à » clocher et quatre générations de noblesse.... Tous les » députés, de quelque qualité qu'ils soient, sont *assis sur » des chaises sans bras*.

» Le *procureur syndic des États* se place sur la même » ligne de la noblesse, mais au dernier rang et à l'extré- » mité. Le *trésorier* et le *greffier* ont également droit d'y » assister, mais on ne croit pas que le trésorier s'y trouve. » Le greffier se place à côté du procureur-syndic.

» L'Assemblée ainsi formée, le greffier des États lit la » Commission de MM. les Commissaires du Roi après quoi » le premier d'entr'eux se lève, salue, s'asseoit, se couvre, » et fait, en peu de mots, un discours relatif au sujet de » l'Assemblée. »

En reconstruisant, en 1786, la façade de l'Hôtel-de-Ville, on ne changea rien à sa distribution intérieure. Dès 1765, dit M. Bouly (1), « on transforma la vieille halle aux draps » en une belle salle ovale dite le *Consistoire*, précédée » d'une vaste antichambre. Le plafond de cette salle (2) » rappelle encore par son style l'époque de Louis XV. »

Les armes et les attributs de l'archevêque ont été remplacés, sur la porte d'entrée, par l'inscription suivante :

MUNICIPALITÉ

MDCCLXXXX

M. Eugène Bouly rappelle, dans son Dictionnaire historique, qu'il existait à Cambrai, avant la Révolution, un petit vieillard besogneux, connu sous le nom de Cadet Roussel. Muni d'un mauvais canif et d'un morceau de papier posé sur une petite planchette, cet artiste, qui vécut jusqu'en 1809, s'arrêtait au pied des divers monuments de la ville et devant ses maisons les plus remarquables : il faisait ainsi des dessins qu'on n'a pas cessé de regarder comme de petits chefs-d'œuvre et qui continuent d'être fort recherchés. M. Victor Delattre possède un de ces dessins, c'est *une découpure* posée sur fond bleu et représentant la façade qui fait l'objet de la notice qu'on vient de lire (3).

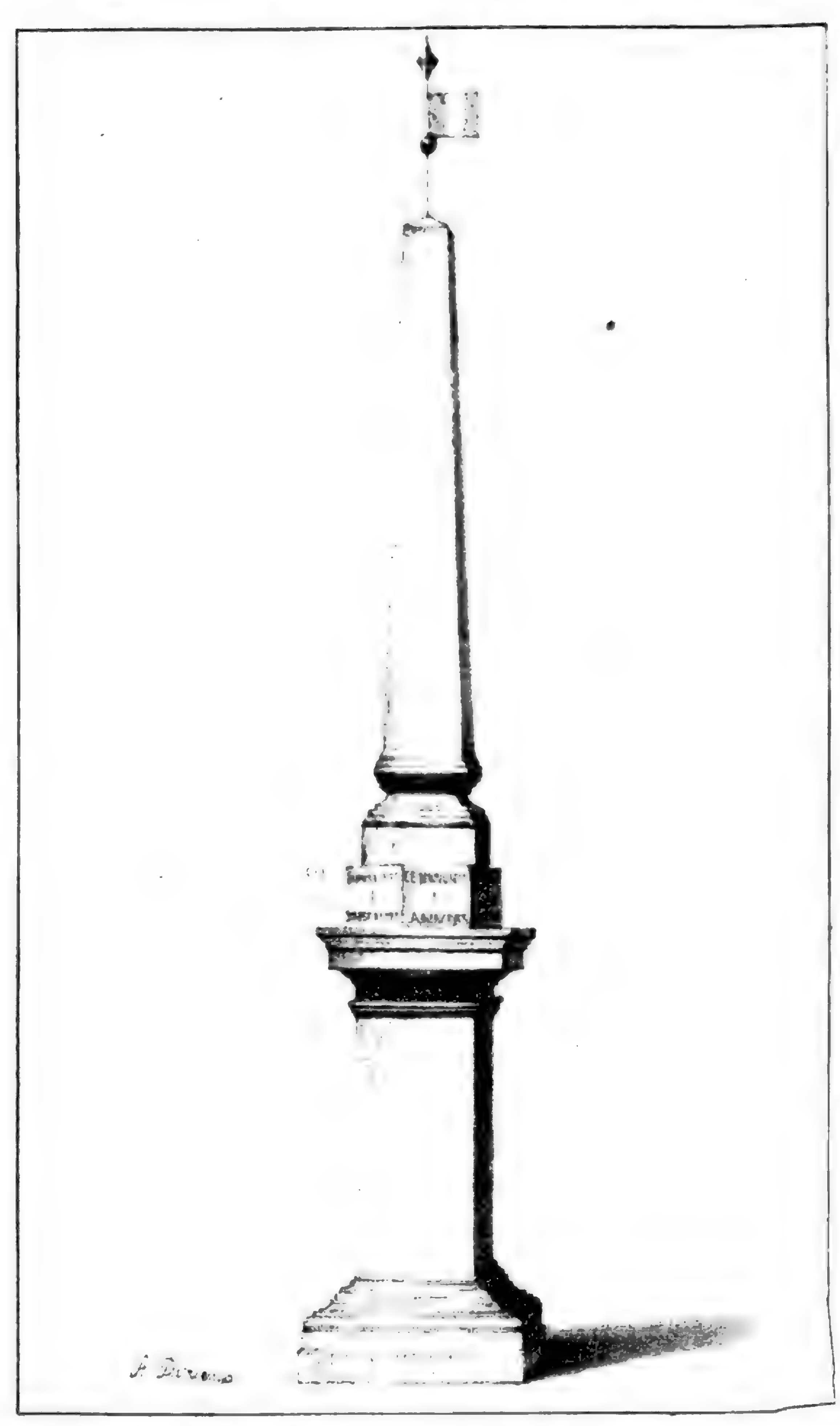
(1) Dictionnaire historique, p. 242.

(2) La salle du Consistoire est celle dans laquelle le Congrès archéologique de France a tenu sa session en 1858.

(3) Cette découpure paraît avoir été faite d'après un tableau qui a pour auteur Antoine-François St-Aubert, de Cambrai, et qui vient d'être légué à la ville par le petit-fils de ce peintre, qui était lui-même un artiste de mérite.

On y remarque des détails qui n'existent nulle part ailleurs : ainsi, aux pieds de la Vierge, patronne de la ville, placée sous les deux statues des *Martins*, on voit deux gargouilles représentant des animaux fantastiques ; et, dans la niche posée sur la galerie que l'on appelait la Bretecque, on distingue la cloche qui convoquait le peuple au moment des publications du magistrat. Les divers pignons ont pour couronnement un lion, une aigle aux ailes déployées ou une oriflamme. Quant aux écussons, dont les *Délices des Pays-Bas* ne nous ont donné que les encadrements, ils sont tous dessinés dans l'œuvre de Cadet Roussel, et l'on distingue parfaitement l'aigle à deux têtes, indice des armes de la ville, les trois lions qui caractérisaient celles du comté, ainsi que les armes des arquebusiers et des arbalétriers.

Colonne heptagone rétablie sur la place de Bavay en 1816.



(1)
CE MONUMENT RECONSTRUIT EN 1816 POUR INDICATION DES SEPT CHAUSSÉES BRUNEHAUT CONDUISANT AUX MERS:

A ANVERS | A OSTENDE | A DIEPPE | A ST MALO | A VENISE | A HAMBOURG | A MAESTRICHT

Lith. Simon — à Cambrai.

DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS,

Par M. Ad. BRUYELLE.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Véromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques ; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais

(1) Voir de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 153 ; — Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 248, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire.*

simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus ;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière couche de silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le ciment. Quant aux voies des pays de calcaire grossier, les grès brut entassés en masses énormes, en sont généralement la base (1). Il est donc présumable que les Romains mettaient en œuvre, pour la formation de leurs chemins, les matériaux qui se trouvaient dans les localités qu'ils occupaient : tantôt le grès, la pierre bleue, le moëllon, le silex, etc.

Plusieurs découvertes de tombes antiques ont été faites le long de la chaussée de Bavai à Vermand. La plus ancienne dont on ait gardé souvenir remonte à un demi-siècle. Des fouilles faites au village de Reumont mirent à découvert environ cinquante sépultures de guerriers, avec de petits vases en terre cuite, un stylet de cuivre et des débris d'armures.

Plus récemment, le 25 avril 1842, des ouvriers occupés à bêcher la terre, au centre de ce même village, ont trouvé

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1re. partie, p. 65, 1839.

seize tombes présumées romaines. Quelques lames en forme de glaives étaient mêlées aux ossements calcinés par le temps ; ces lames, fortement oxydées, ne portaient à leur surface aucune inscription, aucun signe distinctif. Parmi les ossements, on a recueilli de petits vases funéraires en terre cuite, comme on en rencontre ordinairement dans les sépultures romaines et gallo-romaines, et un petit ornement en cuivre, ayant la forme d'un bouton et portant, sur une de ses faces, deux têtes de serpent telles qu'elles sont figurées sur les caducées.

La seconde voie romaine, dite de Bavai à Cambrai, prenant une direction sensible à l'ouest, passe à St.-Vaast-la-Vallée, Wargnies, gagne Hermoniacum, ancienne station romaine, traverse les villages de Saulzoir, Villers-en-Cauchie, Naves, et atteint le chef-lieu du Cambrésis.

L'étape militaire d'Hermoniacum, située au territoire actuel de Vendegies-sur-Ecaillon, au lieu dit *Clair-Ménage* ou *Planche à Pierre*, était à 8 milles de Bavai et à 11 de Cambrai. La Société d'Émulation de cette ville a fait, en 1823, opérer des fouilles sur son emplacement ; elles ont amené la découverte de divers objets, dont voici la nomenclature :

1° Une espèce de poëlon, d'un cuivre très-mince, sans manche, ayant un léger rebord ;

2° Plusieurs fragments de vases en terre rouge cuite, d'un très-beau grain ;

3° Plusieurs débris de vases en verre ;

4° Quatre clefs en fer et une en bronze ;

5° Une petite meule en grès ;

6° Des socs de charrue ;

7° Des styles à écrire, en os, au nombre de dix à douze ;

8° Un certain nombre de petites plaques en cuivre ;

9° Toute la garniture, en cuivre, d'un vase composé d'un gorgeron étroit, de son opercule et d'une anse agréablement contournée ;

10° Une agglomération de plusieurs chaînons en fer, présentant la forme d'une crémaillère ;

11° Une clochette semi-sphérique, en bronze, sans battant ;

12° Plusieurs haches simples, de diverses formes ;

13° Des fers de lances de diverses formes ;

14° Une patte de lion en bronze, qui semble avoir fait partie d'un vase sacrificatoire, et une petite statuette de même métal ;

15° Enfin près de 200 médailles d'origine romaine, dont trois seulement en argent, et le reste en bronze (1).

De Cambrai, la chaussée venant de Bavai se divise en deux branches : l'une sur Amiens, au pays des Ambiliates, par les villages actuels de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Boursies (2); l'autre passe dans le village de Raillencourt, puis dans des lieux nommés Marquion, Sauchi-Court (chaussées), Sauchi-Létrée, Sauchi-Cauchi, gagne Arras,

(1) *Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. VIII, Rapport de M. A. Le Glay, 1823.

(2) Des débris romains ont été retrouvés au village d'Anneux. On en a également remarqué au village de Boursies, sur la colline et la hauteur de Louverval. D'autres vestiges existent toujours dans le champ dit le *Cent de Bourgogne*, rappelé dans une charte de l'an 1250.

pays des Atrébates, Thérouanne, pays des Morins, et aboutit au pays des Ménapiens, à Boulogne-sur-Mer. Ces embranchements sont devenus des routes impériales.

Des deux voies principales dont nous venons de rappeler les directions, la dernière est la plus fatiguée, la plus démolie ; il reste, dans nos localités, à peine trace de l'ouvrage primitif. En fouillant le sol, nous y avons pourtant retrouvé une première fondation de grès brut, le *statumen*, recouverte d'une forte couche de cailloux-silex. Sa largeur, qui paraît avoir été de 33 m., est actuellement réduite à 12 m. Les excédants ont été vendus aux riverains, pour être mis en culture.

Ces deux mêmes voies romaines sont encore considérées, de nos jours, comme voies militaires *(viæ militares)*, parce qu'elles permettent de pénétrer dans le centre de la France en évitant les places fortes ; en conséquence, elles sont astreintes aux servitudes militaires et ne peuvent être reconstruites comme routes modernes parfaitement viables.

D'après l'itinéraire d'Antonin, une autre chaussée romaine allait de Cambrai à Tournai. Ce chemin existe toujours : il ne présente pas une rectitude de ligne comme les précédents ; mais la tradition le donne comme l'une des grandes voies du pays, et la seule conduisant directement de Cambrai à Tournai.

L'itinéraire signale encore une voie romaine, de Reims à Soissons, à St.-Quentin et Cambrai. Ce chemin était autrefois d'une grande largeur. Partant de Cambrai, il passe à deux kilomètres environ du village de Rumilly, puis auprès de l'ancienne ville de Crèvecœur, où il traverse, au moyen

d'un pont, la *Fontaine Glorieuse* et le *Torrent d'Esne*. Il se dirige sur la ferme de *Bel-Aise* et le bois *Maillard*, point où il se confond aujourd'hui avec la route départementale de Cambrai à St.-Quentin. Dans les parties encaissées de cette voie, le *rudus* se montre en cordon le long des crêtes. On remarque aussi des vestiges de l'ancien pont auquel la tradition a conservé le nom de *Pont Julius*, pont de Jules César.

Un grand nombre de tombes antiques, préjugées *gallo-romaines*, ont été découvertes au village d'Esne, situé à quatre kilomètres à l'est de la vieille route de Cambrai à St.-Quentin. Des fouilles ont été faites à différentes époques, et en dernier lieu en 1844. En notre présence, cinq sépultures furent mises à jour. Ces tombes, formées de pierres blanches brutes, placées de champ et alignées, étaient recouvertes de pierres de même nature. L'intérieur était rempli d'une terre noire, pulvérulente. Après déblai, on retrouva des ossements d'hommes, tibias, fémurs, parties de crânes, etc., qui bientôt tombèrent en poussière, exposés à l'action du soleil ; au pied gauche de chaque squelette, se trouvait généralement une petite urne en terre noire, de forme grossière, remplie de débris calcaires. Auprès de chaque tombe et au même niveau, se trouvaient des ossements d'animaux. L'une de ces sépultures renfermait une boucle de ceinturon d'épée, sabre ou glaive, avec son agrafe, et un manche de couteau ou glaive, en os, grossièrement ouvragé (1).

(1) *Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XX, Rapport de M. Ad. Bruyelle.

Des tumulus ont été également découverts, il y a quelques années, près de l'ancienne ville d'Honnecourt, située à trois kilomètres à l'ouest de la même chaussée, et sur un tertre nommé *les Câtelets*. La disposition de ces tombeaux, en forme d'auge rectangulaires, recouverts de pierres plates assez épaisses, et les petites urnes en terre noire trouvées aux pieds des squelettes, ont une grande similitude avec les tombes d'Esne.

Des sépultures antiques ont été trouvées encore à Banteux, village peu éloigné d'Honnecourt. En élargissant, en 1839, le chemin qui mène à la route impériale de St.-Quentin, on a découvert dans la crête qui borde ce chemin, au nord, deux tombeaux en pierres blanches et recouverts de pierres plates. Ils avaient 2 m. de longueur, 60 c. de largeur à la tête et 45 c. aux pieds; ils renfermaient deux squelettes assez bien conservés. Malheureusement on ne put constater si les ouvriers avaient pu recueillir quelques objets intéressant l'archéologie, soit médailles, vases ou armures; ils quittèrent l'atelier aussitôt la découverte opérée et ne reparurent plus de toute la journée. Parmi les ossements, se trouvaient des fragments de tuiles qu'à leur épaisseur et à leur dureté on reconnut pour des tuiles romaines.

A Malincourt, village à 5 kilomètres à l'est de la même voie romaine, à deux cents mètres environ, à l'est du village, vers le chemin de Walincourt, on a mis à jour en 1835, une double rangée de squelettes humains, placés têtes contre pieds. Près d'eux se trouvaient un vase en terre cuite et une arme fortement oxydée.

Ici se borne la nomenclature des découvertes de sépultures antiques, opérées aux abords de cette dernière chaussée.

Les deux premiers chemins romains dont nous nous sommes occupé, c'est-à-dire le chemin de Bavai à Vermand et celui de Bavai à Cambrai, sont désignés sous le nom de *Chaussée Brunehaut*, mais improprement, paraît-il, bien que plusieurs historiens des siècles passés se soient efforcés de justifier cette qualification.

Les uns (1) attribuent la fondation de ces routes à un 5e roi des Belges, nommé *Bruncheldus;* or, ce Brunehault était un magicien ayant pouvoir sur les démons, qui lui construisirent, en trois jours, ces chemins cailloutés dont il avait besoin pour la marche de ses armées à travers le sol fangeux de nos campagnes.

Les autres (2) affirment que Brunehaut, fille d'Atanagilde, roi d'Espagne, et femme de Sigebert, roi d'Austrasie, les a fait construire, ou tout au moins qu'ayant fait établir le grand chemin qui va de Cambrai à Arras, puis à Thérouanne et de là à la mer, elle lui donna son nom qui s'étendit, par erreur, à plusieurs autres voies de communication, œuvre des Romains.

Nous ferons remarquer que cette partie de la chaussée, dont on attribue la création à la reine Brunehaut, ne porte pas son nom ; elle est appelée dans le pays *Chaussée d'Arras*.

(1) Jacques de Guise, *Chron. de Hainaut*, liv. Ier.
(2) Jean d'Ypres, moine de St.-Bertin au XIIIe siècle.

D. Grenier, dans son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, fait judicieusement observer qu'aucun écrivain contemporain de la reine Brunehaut ne dit pas un mot de ces constructions; que, d'ailleurs, il est difficile de se persuader qu'une reine dont les états ne s'étendaient guère au-delà de la ville de Laon, en Picardie, ait pu faire travailler à toutes les chaussées qui portent le nom de Brunehaut.

Suivant le Valois (1) le nom de Brunehaut, généralement donné aux voies romaines, vient d'une tradition inventée au XIIIe siècle par le poète Rencléry, et adoptée comme une vérité pendant des siècles d'ignorance. Cette fable est probablement celle des démons, ou autre équivalente. Auparavant, dit-il, on désignait ces chaussées par le mot latin *strata*.

En Belgique, on les nomme encore *strate*. La chaussée romaine qui aboutit à Cassel est appelée en flamand *Steen-Strate* (chaussée de pierre).

Nous trouvons une dernière conjecture, sur l'origine du nom Brunehaut, à laquelle il paraîtrait raisonnable de se rattacher. On lit, dans un titre de 1205, *Burnehaut* et non *Brunehaut ;* or, Burnehaut signifie borne haute, c'est-à-borne militaire que l'on trouve souvent nommée *haute borne*. On trouve encore le nom de *chaussée burne haulte* employé plusieurs fois pour désigner la voie d'Agrippa, dans un cartulaire de Valoires (2).

(1) Batissier, déjà cité, p. 251.
(2) *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1re. partie, p. 77.

On sait que les bornes des grands chemins romains étaient espacées de mille en mille pas (le mille romain équivalant à 1481 m. 48 c.) : ces bornes *(milliarii lapides)* étaient rondes ou carrées et hautes de 5 à 8 pieds.

Nous avons joint à ces recherches une carte présentant le tracé des voies romaines dans le Cambrésis et partie du Hainaut français, dans l'espoir que les archéologues des contrées voisines en établiront de semblables pour leurs pays. On comprend tout l'intérêt qu'offriraient ces divers travaux réunis et rigoureusement coordonnés, de manière à présenter une carte d'ensemble pour toutes les chaussées romaines de l'ancienne Gaule-Belgique. L'échelle adoptée est celle de la carte des trois départements réunis de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et environs, d'après Cassini et le dépôt de la guerre, que l'on trouve au dépôt géographique.

La Sambre

Landrecies

Fusmau

Avesnes.

Bois de Belleux

Ramousies

Sains

Etroeung.

Duronum

Larouillies.

La Capelle.

se.

Verbinum

SUR LES VOIES ROMAINES DANS L'ARROND[t] D'AVESNES,

Par M. HOUZÉ.

Avant de traiter la question des chaussées romaines, en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes, il convient de parler de la ville de Bavai, d'où rayonnaient les magnifiques voies militaires qui mettaient cette antique capitale des Nerviens en communication avec les diverses provinces des Gaules et la Germanie cis-rhénane.

César, dans ses *Commentaires*, ne cite pas la ville de Bavai. Cette circonstance n'empêche pas le P. Vinchant de prétendre que cette ville était le chef-lieu de la Nervie au moment de la conquête (57 ans avant J.-C.). le P. Wastelain et le président Lebeau partagent l'opinion émise. C'est néanmoins un fait qui restera toujours conjectural. Nous ne discuterons pas ce point d'histoire ; nous dirons seulement, après examen réfléchi de l'avis des uns et des autres, que Bavai était alors une agglomération de quelques centaines de huttes que les rustiques habitants de cette contrée avaient entourées de tranchées bordées de murs de terre. Placé au milieu d'epaisses forêts, ce refuge était peu accessible. Les mœurs austères et la pauvreté des Nerviens devaient, d'ailleurs, éloigner toute idée de convoitise de la part de leurs vainqueurs; et, après la sanglante bataille

gagnée par Jules César sur les bords de la Sambre, l'armée nervienne ayant été exterminée, la pauvre bourgade ne pouvait point être un objet d'inquiétude pour l'armée victorieuse.

L'histoire nous apprend que l'empereur Auguste, après avoir pacifié le monde, envoya dans la Nervie Marcus Vipsanius Agrippa, son *Alter ego*, qui choisit Bavai comme point central, d'où il fit partir les quatre grandes voies militaires que, selon Vinchant, cet illustre personnage construisit pendant son long séjour en Belgique,

Bavai, sous la domination romaine, devint une ville très-importante. Jean Desroches dit : « Sous Auguste, le pays » des Nerviens devint une province prétorienne ; Bavai, le » siége d'un président. Ce magistrat suprême et la foule » d'officiers qui environnaient son tribunal portèrent dans » cette ville le goût des arts, peut-être le goût des lettres, » et très-certainement tout le luxe et tout le faste de l'Ita- » lie. »

La capitale des Nerviens est désignée par Ptolémée sous le nom de *Baganum*, et, dans l'itinéraire d'Antonin, elle est citée sous celui de *Bagacum Nerviorum*, on l'appelle *Bacaconerv*, dans la carte de Peutinger, où elle est marquée du caractère des grandes villes. De Hesdin (Voir son mémoire de 1769) dit de Bavai : « Ce qu'il y a de particu- » lier et digne d'attention est la note, ou vérification, que » Wendelin dit avoir vue au bas d'un très-ancien exem- » plaire de Tite-Live, par laquelle une ville ou cité du » Hainaut est comparée par excellence à celle de Rome ; » elle y est appelée *urbs apud Hennam*. Cet auteur prétend

» que ce ne peut être que la cité de Bavai. Aubert Le Mire » en rapporte les merveilles. »

A l'intérieur de l'enceinte actuelle de Bavai, et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, on trouva, en 1623, des pierres de taille, des pièces de marbre brisées, des fragments de colonnes dans lesquels on reconnut les ruines d'un palais magnifique.

Vinchant cite la découverte, faite en 1630, d'un cloaque de 200 pieds de long (67 mètres), très-remarquable, et construit avec des pierres longues de six pieds.

Le président Lebeau nous apprend qu'en 1716, on découvrit, dans le jardin des Pères de l'Oratoire, une pierre haute de 1 mètre et large de 1 mètre 50 centimètres, portant une inscription : « Ce monument avait apparemment » été destiné à perpétuer la mémoire du passage de Tibère » à Bavai dans cette marche en quelque sorte triomphale à » travers l'Italie et les Gaules, si pompeusement décrite » par Velleius Paterculus (1).

Un bassin très-vaste a été trouvé, en 1722, dans le verger des Sœurs grises, et, sous le jardin de leur monastère, une voûte en carreaux de terre cuite.

En 1751, on découvrit dans des fouilles une mosaïque d'un beau travail, longue de 4 m., large de 2 m. 50 c.

En 1760, on trouva, à 1 kilomètre au sud de Bavai, le tombeau de Lucinus, construit en briques posées de champ, orné de peintures à fresque, et contenant quatre lampes,

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, par le président Lebeau.

dont une en cuivre, surmontée d'une croix, et trois autres en terre cuite, marquées du monogramme de J.-C.; un anneau d'or garni d'une pierre rouge avec le même monogramme intaille, des amphores et autres vases (1).

En 1770, on déterra, hors des murs de la ville un tombeau quadrangulaire de 5 m. 17 c. de côté, sur 4 m. 55 c. de profondeur, au milieu duquel était une urne de marbre, renfermant deux crânes et des médailles d'Auguste (2).

En 1772, on trouva, dans un champ près des remparts, à l'ouest, les restes d'une espèce de temple en forme de rotonde. Dans le voisinage de cette rotonde, on reconnut des constructions vraiment splendides (3).

En 1777, le tombeau de Julia Felicula fut trouvé dans la ville actuelle, à plus de 3 m. de profondeur. Il contenait diverses urnes remplies d'ossements, trois lacrymatoires en verre, deux lampes, et enfin une médaille de l'empereur Adrien (4).

En 1790 et 1792, on ouvrit plusieurs caveaux de la rue de Ramez. On y trouva, entre autres objets funéraires, deux vases, une agate rouge taillée, etc. (5).

Dans les premiers jours de décembre 1841, on a trouvé, à 20 m. des fossés de la ville, une statuette de femme, en bronze, de 10 c. de hauteur.

(1) *Antiquités de l'arr. d'Avesnes*, par le président Lebeau.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.

Le président Lebeau parle de Bavai en ces termes :

« De magnifiques palais d'une architecture élégante et » noble, s'élevant çà et là au milieu de divers groupes de » huttes gauloises, couvertes de longs toits en cône, dont » les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres » destinés à les abriter ; de larges voies militaires aboutis- » sant à un centre commun, dans une place garnie de por- » tiques ; quelques temples, sans doute, et d'autres édifices » consacrés à des usages publics, composaient, autant » qu'on peut en juger par divers rapprochements, l'en- » semble de cette ville. Elle était ceinte d'un mur flanqué » de tours et percé de plusieurs portes. »

La ville de Bavai avait un cirque de 277 m. de long sur 92 m. de large; elle avait un amphithéâtre, des thermes, de profonds canaux ; un aqueduc long de deux myriamètres amenait, dans cette capitale de la Nervie, les eaux pures et limpides d'une fontaine située à Floursies.

Des milliers d'objets, tels que statues de marbre, statuettes en bronze, médailles, ustensiles de toilette ou de ménage, urnes cynéraires, fioles en verre, tasses, amphores, etc., etc., ont été découverts sur l'emplacement de la vieille cité et fournissent amplement les preuves matérielles des faits avancés par les historiens.

On pense que la ville de Bavai fut détruite vers l'an 406, lors de l'irruption des Vandales et autres barbares que Stilicon appela dans les Gaules, afin de favoriser ses projets contre Honorius qu'il voulait détrôner. Saint Jérôme, dans sa onzième lettre, fait une peinture navrante des calamités de cette affreuse invasion. Ce fut probablement à cette

époque que l'évêque des Nerviens transporta son siége à Cambrai, ville déjà importante alors. Le préfet des troupes de la province s'établit à Famars (Fanum Martis), ainsi que les agents du fisc et peut-être aussi les administrations civiles.

On objecte que la *Notice des Gaules* ne cite pas Bavai; mais le P. Wastelain fait remarquer, avec raison, que cette notice a été faite sous Honorius, et que la division des Gaules, telle qu'elle y est rapportée, ne figure dans aucun document antérieur à l'édit adressé, en 418, par Honorius à Agricole, préfet du prétoire des Gaules. Enfin, nous ajouterons que, dans les nombreuses médailles en or, en argent, en bronze, découvertes à diverses époques sur l'emplacement de l'ancienne capitale de la Nervie, on en a trouvé de tous les règnes, jusqu'à celui d'Honorius inclusivement.

Un château fut bâti, vers la fin du VIII[e] siècle, sur les ruines de l'antique Bavai. Des habitations vinrent, plus tard, se grouper sous la protection de ses remparts. Il est fait mention des bourgeois de Bavai dans un acte de 1329. La petite ville moderne appartint successivement au comte de Hainaut, au duc de Bourgogne, au roi d'Espagne. Turenne en fit abattre les murailles en 1654 et elle devint française par le traité de Nimègue, en 1678.

Après avoir établi d'une manière irréfutable les titres de noblesse de la vieille ville romaine, nous allons avoir l'honneur de vous entretenir des chaussées militaires qui, de Bavai comme centre, projetaient leurs lignes droites dans toutes les possessions gallo-romaines.

Les routes romaines dites chaussées Brunehaut (du nom de la reine d'Austrasie, épouse de Sigebert Ier, à qui on attribue, à tort ou à raison, l'honneur de les avoir restaurées) appartiennent à la classe des grands chemins appelés, dans l'Itinéraire d'Antonin, *Itinerarium provinciarum*. Parlons de leur construction.

Pour désigner les couches, dit Bergier, on se sert de ces mots, tirés de Vitruve :

Statumen, — Rudus, — Nucleus, — Summa crusta vel Summum dorsum.

C'est-à-dire : la fondation, la grosse maçonnerie superposée, la couche sur laquelle est posé le pavé ; enfin le pavé ou le macadam.

Ce sont les parties du chemin considérées dans le sens de la profondeur, on s'en rend compte par une coupe verticale.

Quant aux parties considérées dans le sens horizontal, Bergier dit encore :

« Les parties, considérées en la largeur, ne gisent qu'aux » deux lisières et à l'élévation du milieu qui s'estend de » l'un à l'autre bord. Les latins appellent ces parties *mar-* » *gines* et *medium aggerem*. »

Isidore de Séville dit que les historiens appellent la levée du milieu *via militaris*. Cette désignation a été ensuite donnée à la voie entière.

La chaussée était bombée, afin que l'eau s'écoulât des deux côtés et ne séjournât pas sur la voie.

Dans la Nervie, le *statumen* était formé de grosses pierres dont le poids variait de 10 à 50 kilogrammes. Auprès de

Bavai, ces pierres atteignaient de plus forts poids encore. « Ces gros cailloux, dit Bergier, sont arrangés au cordeau, » sans que l'un passe ou déborde l'autre, et sont tellement » alliez ensemble, qu'ils tiennent en estat non-seulement » les fondations auxquelles ils sont plus particulièrement » affectez, mais aussi la rudération et autres couches de » matières tant intérieures qu'extérieures des grands che- » mins. » Cette description est exacte.

Voici la largeur et la profondeur que, dans sa notice sur Bavai, publiée en 1836, Demeunynck attribue aux chaussées Brunehaut :

« Ces voies romaines consistaient en un cube de pierres » brisées, ayant 25 pieds de profondeur, 60 pieds de lar- » geur à la base et 20 à la surface. Le tronc de la chaussée » était encaissé dans des accotements en terre, de 20 pieds » chacun. Largeur totale à la base, 100 pieds ; à la surface, » 60 pieds. »

Il a été reconnu que la profondeur desdites chaussées variait selon la nature du sol qu'elles traversaient. Les données de Demeunynck peuvent être applicables aux terrains marécageux. Quant à l'arrondissement d'Avesnes, le terrain offrant généralement un fonds très-solide, la profondeur moyenne des voies romaines n'y était guère que de 3 m. Le macadam, en pierres calcaires, formait la partie supérieure de la chaussée (*summa crusta vel summum dorsum*).

Nous avons dit que, sous le règne d'Auguste, son lieutenant Marcus Vipsanius Agrippa, construisit quatre grandes voies militaires. Vinchant rapporte, d'après Mirœus, que

l'on a trouvé, dans les environs d'Arras, des médailles datant du 3e consulat de M. Agrippa, lequel concourt avec la 27e année avant J.-C., qui est celle où se fit le dénombrement de la division des Gaules. Il est probable que ces quatre grandes voies ont été achevées cette année-là.

Vinchant dit que les autres grands chemins militaires partant de Bavai, ont été percés en vertu d'ordres des empereurs Néron, Marc-Aurèle et Valentinien. Les travaux étaient exécutés par les soldats légionnaires et par les naturels du pays, afin de bannir l'oisiveté et la paresse.

La table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin mentionnent quatre grandes chaussées militaires, auxquelles le père *Boucher* en ajoute quatre autres de moindre importance.

Dewez, dans son *Histoire générale de la Belgique*, en parle en ces termes :

« La plupart des belles chaussées romaines, bâties pour » faciliter la marche des armées, avaient pour centre commun la ville de Bavai, capitale du pays des Nerviens, » d'où elles aboutissaient aux principales villes des Gaules » et de la Germanie. Ces chaussées, qui partaient de Bavai, » étaient au nombre de huit :

» La 1re allait par Tongres à Cologne ;

» La 2e, par les Ardennes à Trèves ;

» La 3e, à Reims ;

» La 4e, à St.-Quentin ;

» La 5e, par Cambrai, où elle se partage en deux branches, dont la gauche va à Bapaume et à Amiens, et la » droite à Arras, à Thérouanne et à Boulogne ;

» La 6e, à Werwick, à Cassel et à Mardick ;

» La 7e, à Gand ;

» La 8e, par Enghien et Assche, à Utrecht. »

Le président Lebeau (1) dit, en outre :

« D'Outreman et Pierre Leboucq, autre historien moins » connu, mais également digne de foi, en indiquent une » neuvième *qui mène de Bavai à Valenciennes par Eth, Sebourg et Estroen par la rue du Chemin-des-Berceaux, et* » *par la porte qui pour ce s'appelle de Bavai.*

» On a découvert, en 1815, des indices d'une chaussée » romaine établie pour l'entretien des communications » entre les camps de l'Helpre et de l'Oise ; et un troisième » assis, suivant D. Lelong, aux lieux où est maintenant » Mézières. On croit avoir reconnu, dans les ruines de » *Duronum*, les traces d'une autre voie romaine dirigée » vers Cambrai. »

Les diverses voies dont parle le président Lebeau n'étaient probablement que des chemins de second ordre, que l'on pourrait comparer à nos routes départementales.

Afin de consolider la domination romaine dans les Gaules, Auguste établit (2), sur les grandes voies militaires, et de distance en distance, un certain nombre de messagers courant à pied et des chariots légers que Virgile nomme *esseda belgica*, au moyen desquels on pouvait être promptement et sûrement informé de ce qui se passait dans les provinces.

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes.*

(1) Suétone, ch. XLIX.

Les grandes chaussées militaires étaient garnies, sur tout leur parcours, de gîtes d'étapes pour les légions ; elles étaient des routes stratégiques servant à dompter les peuplades qui résistaient à la conquête, soit par leur position dans les montagnes, soit par leur éloignement du centre de la puissance impériale.

Les gîtes d'étapes étaient de deux sortes : les mansions, *mansiones*, où les troupes ne logeaient qu'une nuit ; les cités, *civitates*, où elles séjournaient quelquefois plusieurs jours de suite, selon l'itinéraire tracé par l'empereur, et après une marche de trois jours au moins. Dans les mansions et les cités, les troupes trouvaient les vivres et le logement ; dans les cités seulement, elles recevaient la solde et, au besoin, les armes et les vêtements dont elles pouvaient manquer.

Pour le service des postes que les Romains appelaient *cursus publici*, il existait outre les mansions et les cités, une troisième catégorie de stations : les mutations, *mutationes*, où se trouvaient les relais. Ces sortes de stations étaient plus ou moins multipliées selon la distance qui séparait une mansion d'une autre mansion ou d'une cité. Procope dit qu'à chaque gîte on tenait 40 chevaux prêts, avec autant de palefreniers.

L'entretien des chaussées impériales (1) s'opérait au moyen des corvées et contributions en nature et en argent que fournissaient les propriétaires fonciers. Les empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune recommandaient aux offi-

(1) Dubos, t. Ier. — Bergier, p. 80.

ciers des finances de ne pas faire d'exception en faveur des domaines du palais impérial, bien qu'ils fussent exempts de toute indiction ou super-indiction. Les ecclésiastiques (1), quoique exemptés par les empereurs chrétiens de tous tributs, péages et impositions, soit pour leurs personnes, soit pour leurs propriétés, étaient néanmoins tenus de contribuer à la réparation des grands chemins de l'Empire. Charlemagne appliqua cette législation sous son règne.

Les travaux des chemins étaient en grand honneur dans l'Empire romain. Bergier nous dit (ch. XXVIII, l. I^{r}) :

« La victoire obtenue, à l'encontre de tant de nations di-
» verses, à l'aide des *grands chemins*, fut comme le der-
» nier labeur de l'empereur Auguste où il fut luy mesme
» en personne : et par lequel il acquit au monde une paix
» universelle, ayant en signe de cela bientost après fermé
» le temple de Janus. En recognoissance d'un si grand bien,
» et si général, le Sénat et le peuple romain luy firent éri-
» ger au plus éminent lieu des Alpes, entre le grand et le
» petit mont, maintenant dit de saint Bernard, un arc de
» triomphe fort magnifique. »

L'inscription de ce monument a été rapportée par Pline.

Les chaussées Brunehaut traversent, dans l'arrondissement d'Avesnes, les lieux suivants :

La 1re, *Taisnière-sur-Hon*, les plaines de *Malplaquet*, où Eugène et Malborough livrèrent bataille aux maréchaux Villars et Boufflers, le 11 septembre 1709, puis *Gognies-Chaussées*, en sortant de France.

(2) Bergier, p. 82.

La 2e, *La Longueville*, le bois de la *Lanière*, *Feignies*, *Boussois*, *Marpent*.

La 3e, *Horgnies* (Locus Hornensis) où les Romains avaient leurs arsenaux pour la flottille destinée à protéger la Sambre et la Meuse (1); le hameau de *Quarte* (Locus Quartensis), où, selon Dom Bévi, les Nymphes avaient un temple et qui paraît avoir été le théâtre de la sanglante bataille que gagna Jules César contre les Nerviens, l'an 57 avant J.-C.; c'est là qu'était la flottille romaine; *Pont-sur-Sambre*, où la chaussée passe d'une rive à l'autre; *St.-Rémy-Chaussée*, le hameau de *Fussiau* (commune de St.-Hilaire), retraite de saint Ethon, l'apôtre de la contrée; la chapelle de *Godin* (commune de Haut-Lieu), le hameau de *Warpont*, le point où fut DURONUM, et plus tard Estreu-Cauchie, aujourd'hui territoire d'Etrœungt, et enfin *Larouillies*, limite du département, où la voie romaine se confond avec la route impériale n° 2, de Paris à Bruxelles, et entre dans le département de l'Aisne.

En 1777, Dom Bévi a découvert, le long de cette voie, vis-à-vis de Quarte, le socle du 4e milliaire, partant de Bavai.

La 4e, *Louvigniès-léz-Bavai*, *Buvignies*, *Englefontaine*, *Croix* et *Forest*, en bordant la forêt de Mormal sur une longueur de deux myriamètres. La chaussée, en quittant *Forest*, entre dans l'arrondissement de Cambrai et se dirige sur Montay.

(1) La *Notice des dignités de l'Empire* en fait mention : *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi ac Hornensi.*

La 5e, *St.-Waast-la-Vallée, Wargnies-le-Petit, Villers-Pol*, passe entre *Sepmeries* et *Ruesnes* et, pénétrant dans l'arrondissement de Cambrai, traverse le lieu où fut l'antique HERMONIACUM.

La 6e, *Houdain, Bellignies*, et sort de France.

Les traces de la 7e ont disparu depuis plusieurs siècles, du moins en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes. Le parcours y était d'ailleurs fort restreint, car, à peine sortie de Bavai, la voie entrait en Belgique.

La 8e, le village de *Hon* (commune de *Hon-Hergies*), puis sort de France, dans la direction d'Enghien, en passant près de Mons.

Nous avons pu suivre, sur les cartes de Chanlaire et du dépôt de la guerre, le tracé des 1re, 3e, 4e, 5e et 6e chaussées ; mais Cassini nous a été d'un plus grand secours. Il donne le tracé de la 2e dans le bois de la *Lanière*, entre La Longueville et Feignies, qui, par sa direction, vient confirmer ce qu'en ont dit Vinchant et Lebeau. De plus, Cassini nous a seul fourni le tracé de la 8e. Son travail date de 1730 ; celui de Chanlaire est du commencement du XIXe siècle. La carte du Dépôt de la guerre est récente.

Il faut perdre l'espoir de découvrir, dans le rayon de Bavai, le tracé de la chaussée n° 7 de Bavai à Gand, qui se trouvait entre celle de Bavai à Mardick et celle de Bavai à Utrecht. C'est à MM. les archéologues belges que reviendra peut-être, un jour, l'honneur d'une découverte qui compléterait le travail dont s'occupe en ce moment le Congrès de Cambrai.

En 1825, nous avons vu la 6e chaussée à Bellignies. Elle

avait essuyé sur ce point de grandes perturbations, car elle se trouvait tellement fouillée qu'elle laissait voir le *statumen*.

A Haut-Lieu, près d'Avesnes-sur-Helpe, on remarque la partie carrossable de la 3e chaussée dégarnie d'un côté des terres qui l'enserraient, tandis que l'autre côté adhère à une surface plane. C'est un résultat de la libre action des siècles.

En 1837, nous avons vu, dans la forêt de Mormal, la 4e chaussée présentant encore toute sa largeur primitive.

Les matériaux employés pour la construction des voies romaines varient selon les lieux. Aux environs d'Avesnes, comme dans le canton de Bavai, c'est la pierre bleue qui en est l'élément principal et peut-être exclusif. La partie supérieure, *summa crusta*, offre un macadam semblable à celui des routes départementales d'Avesnes à Solre-le-Château, à Trélon, à Landrecies, à Berlaimont. Sur d'autres points, cette couche est en silex, comme on le voit entre Landrecies et Le Qnesnoy. Notre opinion est corroborée par celle de M. de la Frémoire, ingénieur distingué, que nous avons eu l'honneur d'entretenir à ce sujet.

Nous allons encore emprunter au président Lebeau un passage sur les voies militaires, dont nous avons vérifié sur les lieux la parfaite exactitude :

« D'immenses tronçons de superbes voies romaines con-
» nues sous le nom de Chaussées Brunehaut, se font re-
» marquer, en beaucoup d'endroits, par leur élévation au-
» dessus de la surface des champs qu'elles traversent et la
» régularité de la ligne parfaitement droite qu'elles dé-

» crivent; *et diroit-on, à les voir de loin, que ce sont des* » *cordons verdoyants estendus à perte de vue à travers les* » *champs.* (Bergier.) La berge, de chaque côté, en est effec- » tivement presque partout couverte d'herbe et de mousse. »

Voici, quant à la fixation du nombre des voies romaines rayonnant de Bavai, une observation importante de Vinchant et Ruteau; ils disent, p. 44 :

« De mesme que ledit empereur (Auguste) fit dresser sur » le marché de Rome une colonne dite *Milliarium aureum*, » de laquelle sortoient tous les chemins qui menoient de » Rome par toute l'Italie: ainsi voit-on sur le marché de » Bavay une autre colonne, combien que celle du jourd'hui » est récente, qui par ses coins monstre la sortie des » chaussées de la ville ; mais comme la moderne n'a point » esté dressée dans l'antiquité, aussi ne porte-t-elle que » sept coins fondez sur l'opinion vulgaire qu'il n'y auroit » eu que sept chaussées, combien que la vérité soit qu'il » y en ait huict (1). »

Cette opinion était, comme nous l'avons vu plus haut, partagée par Dewez. C'était aussi celle du P. Boucher, de Demeunynck et enfin du vénérable président Lebeau. Ce savant et scrupuleux écrivain avait étudié à fond les antiquités Nerviennes et, dans l'arrondissement d'Avesnes, son avis est une autorité respectable. Il nous honorait de son

(1) Le milliaire du XVII[e] siècle a été remplacé par un autre plus moderne encore, de même forme et à peu près semblable, qui décore aujourd'hui la place publique. Il reproduit la même erreur, ce qui est regrettable.

amitié et nous sommes heureux de pouvoir, en cette circonstance, payer un religieux tribut à sa mémoire.

Nous dirons maintenant quelques mots sur les tombeaux romains.

Il était interdit par la loi des Douze tables de pratiquer des inhumations dans l'intérieur de Rome. Peu de temps avant le consulat de Duilius, le Sénat renouvela cette défense. L'empereur Adrien édicta une peine pécuniaire à la charge des délinquants : *Pœnam statuit quadraginta aureorum in eos qui in civitate sepulchrum faciunt*, etc. On ne faisait exception qu'en faveur des Vestales, des Empereurs et de quelques illustres familles patriciennes.

C'était le long des routes que se faisaient la plupart des inhumations. Quelques familles avaient, à la vérité, des sépulcres dans leurs domaines ruraux, mais c'était le petit nombre.

La loi en vigueur à Rome était aussi observée dans les provinces romaines. Les voies militaires rayonnant de Bavai servaient donc à la sépulture des citoyens et se trouvaient bordées de sépulcres à une assez longue distance.

La plus importante des voies impériales partant de Bavai était évidemment celle qui menait à Trèves, *Augusta Trevirorum*, siége du préfet du Prétoire, dont le diocèse comprenait toutes les Gaules, les Espagnes et les contrées Britanniques. Mais la chaussée préférée pour les sépultures était celle de Bavai à Reims, *Durocortorum*, métropole de la seconde Belgique, province dont la cité nervienne faisait partie. Beaucoup de tombeaux romains ont été découverts le long de cette voie.

En 1819, on a trouvé dans le voisinage d'Etrœungt, le long et à droite de la voie romaine, une urne renversée, un peu de cendre et des armes rongées de rouille. Nous pensons que ce tombeau appartenait à la banlieue de *Duronum*, lieu marqué dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme étant à douze milles de Bavai. Le P. Wastelain conjecture que *Duronum* est Lacapelle ou Etrœungt. Prenant en considération le chiffre du milliaire, il est évident que *Duronum* devait se trouver très près d'Etrœungt. A l'appui de cette opinion, nous ajouterons que *Verbinum*, Vervins, est marqué dans l'Itinéraire comme étant à dix milles de *Duronum*; donc *Duronum* n'est pas Lacapelle (1).

En 1834, des laboureurs, en remuant le sol, firent plusieurs découvertes le long de la voie de Bavai à Reims. Le plus important des objets trouvés est une urne cinéraire en bronze, renfermant des restes d'ossements et fermée par un couvercle orné de guirlandes en feuilles de chêne, de vigne, etc. Le vase offre, dans son pourtour, l'inscription suivante :

DIS M. HIRTIUS C. ANNO VIICX.

et au-dessous sont des sculptures allégoriques en relief, du plus beau fini.

L'an 710 de Rome correspond à l'année 43 avant J.-C.

(1) La distance légale actuelle de Bavai à Avesnes est de 24 kilomètres; celle d'Avesnes à Etrœungt est de 8 kilomètres. Total, de Bavai à Duronum, 32 kilomètres (6 lieues de France, en tenant compte des déviations). Or, Vervins est à 5 lieues et quart d'Etrœungt. Il y a donc concordance avec l'Itinéraire, quant aux distances relatives.

C'est cette année-là que périt, dans un combat devant Modène, *Aulus Hirtius,* consul, envoyé par le Sénat contre Antoine qu'il battit. Hirtius a ajouté un Supplément aux *Commentaires* de César.

A l'entrée de la forêt de Mormal, au territoire de Mecquignies, le long de la chaussée de Bavai à Reims, on a trouvé, en 1841, sur un espace d'environ 100 mètres de longueur et sur une bande de 10 à 12 mètres de largeur, une soixantaine de squelettes plus ou moins entiers, tous tournés vers l'Orient. Ces débris humains gisaient à une profondeur qui variait de 50 c. à 1 m. 50. Un seul de ces corps était placé dans une enceinte de maçonnerie ayant la forme rectangulaire d'un tombeau. Le dallage de ce caveau était construit en briques rouges triangulaires formant, deux à deux, un carré de 0 m. 20 c. de côté; les quatre petits murs verticaux étaient en maçonnerie de chaux et de moëllons calcaires noirs, lesquels assez réguliers et homogènes, quoique bruts, avaient pour longueur l'épaisseur du mur : 0 m. 18 c. Le tombeau tout entier avait 2 mètres de long, 80 centimètres de large et 60 centimètres de haut. Le caveau n'était pas couvert; le squelette gisait au milieu de la terre qui remplissait le tombeau (1).

Il y a 22 ou 23 ans, nous avons eu l'occasion de constater la découverte de plusieurs tombeaux païens faite à St-Rémy-Chaussée, le long de la voie romaine. Il s'y trou-

(1) Extrait d'un rapport de M. l'ingénieur Bollaërt, en date du 15 janvier 1842.

vait quatre fioles intactes, en verre couleur d'herbe tendre, de petite dimension, cul plat, col allongé, ventre peu développé. Les urnes cinéraires étaient en terre gris d'ardoise, séchée au soleil. Ces urnes, au nombre de trois, avaient 7 ou 8 centimètres de hauteur. Le contenu avait disparu, lorsqu'on nous les a présentées. Nous avons su que les ouvriers en avaient brisé plusieurs autres. Les habitants de la campagne n'attachent malheureusement aucun prix aux fioles et poteries romaines. Les médailles de bronze qu'ils nomment des *Mahomets*, attirent à peine leur attention. Cette indifférence a privé la science de bien des renseignements, qui pourraient être d'un grand intérêt pour la solution de questions très-importantes. Il faut espérer que la diffusion des lumières remédiera un jour à cet état de choses.

Nous terminerons notre travail par quelques renseignements statistiques et historiques, sur la période gallo-romaine, afin d'aider à l'intelligence de la question qui vient d'être traitée.

Itinéraire d'Antonin.

A Bagaco Nerviorum Durocortorum usque.

Duronum M. P. XII. (30 kilomètres, 6 lieues environ.)
Verbinum X. (26 kilomètres, 5 lieues 1/4 environ.)
Catusiacum VI.
Minaticum VII.
Muennam XVIII.
Durocortorum X.

Nous trouvons dans la Carte de Peutinger des noms qui

diffèrent de ceux de l'Itinéraire d'Antonin : Bavai, ville capitale des Nerviens, y est appelée *Bacaconervio;* Vervins, *Vironum;* mais il est certain qu'il s'agit ici de *Bagacum* et de *Verbinum*.

Il est important de remarquer que les *milles* de l'Itinéraire d'Antonin, dont nous venons de donner les chiffres, en ce qui concerne notre contrée, sont des lieues belges qui valaient une demi-lieue actuelle ; c'est-à-dire 2,500 mètres environ ou 1,297 toises. La distance légale de Bavai à Etrœungt par Avesnes est de 32 kilomètres ; mais le chemin départemental de Bavai à Avesnes et la route impériale d'Avesnes à Etrœungt forment un angle, dont le sommet est Avesnes. En évaluant à 2 kilomètres les déviations que n'avait pas la voie romaine de Bavai à Duronum, il reste toujours 30 kilomètres, c'est-à-dire six fortes lieues de pays. Le milliaire de Duronum marquait 12 milles. Notre proposition est donc exacte.

Dans les provinces au sud de la Belgique, la lieue gauloise mesurait 1,500 pas (1,134 toise). La lieue commune de France est de 4,445 mètres ou 2,282 toises. Il fallait donc aussi deux lieues gauloises pour une lieue commune actuelle. Dans la province romaine, le *mille* mesurait 1,000 pas (756 toises).

L'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, la Notice de l'Empire et les autres documents qui sont parvenus jusqu'à nous ne font connaître, pour l'arrondissement d'Avesnes, que quatre points géographiques appartenant à la période gallo-romaine, savoir : *Bagacum, Locus Hornensis, Locus Quartensis, Duronum*.

Est-ce à dire qu'il n'existait pas d'autres villes ou lieux importants?... Nous pensons qu'on en comptait un certain nombre, mais l'histoire se tait sur ces centres de population qui ont disparu, soit à l'époque de l'irruption des Vandales, des Suèves et des Alains, en 407, soit lors de l'invasion des Huns, en 451. Il est vrai qu'une grande partie de la surface de l'arrondissement d'Avesnes était couverte de bois qui formaient l'extrémité occidentale de l'immense forêt des Ardennes (1); toutefois l'autre partie du territoire était cultivée, et peut-être trouvera-t-on un jour les ruines de quelques bourgades dont la trace a disparu.

Le camp de César, élevé de main d'homme et situé à 2 kilomètres d'Avesnes, entre Avesnelles et le Flaumont, donnerait à croire que, dans un rayon peu considérable, il se trouvait une agglomération d'habitants.

On assure, dans le pays, qu'il existait, du temps des Romains, une forteresse à Ramousies, village à 8 kilomètres d'Avesnes, et qu'une voie vicinale faisait communiquer Ramousies avec Solre-le-Château, qui était probablement alors une bourgade ou un gros village. Voici un fait qui pourrait donner créance à cette opinion :

« Le 18 mai 1835, des ouvriers, occupés à abattre un » hêtre dans le bois de Belleux, ont trouvé, à la profondeur » de 60 centimètres environ, un pavé en très-bon état, » construit en grès et en pierres bleues. Les gardes du bois » ont fait des fouilles et ont acquis la certitude que ce

(1) Ce n'était pas une forêt continue. Tacite en parle en ce sens (*Annales*, t. III, cap. XLII) : *Petebantque saltus quibus nomen Arduenna.*

» pavé se prolonge dans toute la longueur de la forêt, un
» peu plus de 1 kilomètre, et que sa largeur est de 10 pieds
» environ. On est porté à croire que cette route, qui doit
» remonter aux premiers siècles de notre ère, servait, du
» temps des Romains, de communication entre la forteresse
» de Ramousies, dont il ne reste aujourd'hui que quel-
» ques vestiges, et Solre-le-Château (1). »

Floursies, village à 7 kilomètres d'Avesnes et qui s'ap-
pelait jadis *Floresies*,, possède, au pied d'un rocher, une
fontaine qui fournissait une eau limpide aux habitants de
Bavai, au moyen d'un aqueduc de plusieurs lieues de lon-
gueur. Voici ce qu'en dit le président Lebeau :

« Un bassin de forme circulaire, surmonté d'un mur à
» hauteur d'appui, renferme la fontaine. Cette maçonnerie
» est refaite à neuf et présente l'aspect d'un large puits. Le
» fond est rempli de vase jusqu'à la hauteur de plusieurs
» mètres. L'eau ayant un terrain inégal à parcourir, le ca-
» nal, dans les lieux élevés, passait sous terre et, dans les
» fonds, était supporté par des murs ou des piliers. Il s'en-
» fonçait sous le lit de la Sambre et traversait ainsi cette
» rivière. Il ne reste que des débris des parties de l'ou-
» vrage qui se trouvaient exposées à l'air ; mais celles qui
» n'en ont pas éprouvé le contact se sont conservées
» jusqu'à présent. Le lit du canal était pavé d'épaisses et
» larges tuiles triangulaires.

» Cette fontaine était environnée d'édifices dont on voyait
» encore des ruines dans le XVIIe siècle. On a remarqué,

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Felleries.*

» dans la petite église du lieu, d'autres pierres taillées qui
» ont visiblement appartenu à des édifices plus anciens.

« On conjecture qu'il y avait à Floursies un temple con-
» sacré à Flore. »

St.-Rémy-Mal-Bâti, village à 14 kilomètres d'Avesnes, est traversé par un aqueduc de construction romaine, qui se trouve dans la direction de Boussières où il passe sous la Sambre. C'est bien là l'aqueduc de Floursies à Bavai.

Sains, village situé à 7 kilomètres d'Avesnes, paraît avoir été un point militaire important du temps des Romains, ou au moins une bourgade bien autrement considérable qu'aujourd'hui. On a fait, à diverses reprises, des découvertes qui ne permettent pas de douter que ce point ait été habité antérieurement aux invasions des barbares.

« Dans la partie ouest de cette commune (1) est un ma-
» melon localement nommé *Butte du moulin à vent*. M.
» Meurisse, maire de Sains, y ayant fait opérer deux fouilles
» sur une de ses propriétés, découvrit une construction
» régulière de 6 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres
» de large, dans le style des souterrains des anciens et ap-
» partenant incontestablement à la période romaine dans la
» Nervie. Des coussinets de voûtes et une sorte d'aqueduc,
» dans la région inférieure de la construction, indiquaient
» qu'elle était souterraine. Toutefois la voûte n'existe plus.
» Parmi les décombres qui la comblaient se trouvaient des
» morceaux de briques romaines, des fragments d'am-
» phores, une pièce de monnaie reconnue être romaine,

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Sains.*

» une bouteille en cuivre avec anse, dont le goulot est
» fermé par un petit couvercle ouvrant à charnière. Cette
» couverture est ornée d'une bosse représentant un canard.
» Le vase n'était pas entier ; on n'a trouvé que la partie
» supérieure, laquelle couvrait un résidu qui paraissait être
» oléagineux. On n'a découvert aucun vestige d'escalier.
» Les quatre murs étaient verticaux. Peut-être était-ce un
» cachot, dont l'ouverture était pratiquée dans la voûte.

» D'autres habitants de Sains ont également découvert,
» dans l'interieur du village, les bouches de cinq à six puits,
» les fondements de plusieurs édifices et quelques mé-
» dailles de différents modules. Deux puits ont été rendus
» à leur première destination. Ils ont : l'un, 10 mètres ;
» l'autre, 15 mètres de profondeur. Ils sont revêtus d'une
» maçonnerie en petites pierres de taille d'un bleu-gri-
» sâtre ; le fond en est pavé : ils étaient remplis de décom-
» bres. En les déblayant, on a retiré du plus grand plusieurs
» médailles, et du plus petit un fragment d'une épaisse et
» large patère. Il y avait, dans le voisinage de ces puits,
» des restes de murs et d'autres vestiges d'anciens ouvrages
» de maçonnerie.

» Il y a eu sur l'Oise un camp romain à Maquenoise
» (commune d'Anor). Il est probable que Sains se trouvait
» sur la route joignant ce camp à un autre point fortifié. »

Les bornes milliaires étaient régulièrement espacées le long des voies impériales et indiquaient, par des inscriptions, le nombre de lieues ou de milles compris entre les deux stations. Le socle de colonne itinéraire trouvé en 1777 par D. Bévi, à Quarte, faisait connaître, par une inscrip-

tion, la distance de Bavai à ce point, qui était de 4 milles ou 4 lieues belges.

M. de Caumont nous apprend que l'usage des colonnes milliaires remonte à l'an 183 avant J.-C., ainsi qu'il résulte d'une loi que proposa C. S. Gracchus ; que, dans la suite, il s'étendit de l'Italie dans toutes les provinces de la République.

La construction des voies impériales avait lieu aux frais du Trésor public et, quelquefois, les dons des personnages riches et zélés aidaient l'administration dans son entreprise. On employait à ce travail les soldats légionnaires, les esclaves et souvent aussi les habitants des territoires riverains.

A Rome et en Italie, l'administration des grandes voies était confiée à d'illustres personnages, appelés *curatores viarum*.

Les commissaires de quartiers, dans Rome, se nommaient *curatores vicorum*. C'étaient de simples agents salariés qui n'avaient aucune importance.

Dans la Gaule, ainsi que dans les autres provinces de l'Empire, l'administration des routes était entre les mains des consuls, prêteurs ou présidents qui en étaient les gouverneurs.

Il y avait dans les Gaules, sous la domination romaine, comme aujourd'hui dans l'Empire français, la grande et la petite voirie.

Les grands chemins ou voies impériales étaient, ou de premier ordre comme nos routes impériales, ou de second ordre comme nos routes départementales.

La petite voirie se composait :

1º De chemins privés, VIÆ PRIVATÆ ;

2º De chemins agraires, VIÆ AGRARIÆ, qui représentaient nos chemins vicinaux ordinaires ;

3º De routes vicinales, VIÆ VICINALES, qui mettaient en communication une bourgade avec un autre centre de population ayant une certaine importance, comme marché, comme point militaire, etc. Ce sont nos *chemins d'intérêt, commun* et aussi nos *chemins de grande communication.*

Bien que la Gaule fût la plus opulente province de l'Empire, il s'en faut de beaucoup que la population et la richesse du pays fussent, dans la période gallo-romaine, au niveau de l'état actuel de prospérité de la France, de la Belgique et des provinces rhénanes. Les 17 provinces des Gaules n'avaient peut-être pas le tiers de la population qu'elles comptent aujourd'hui. Les ressources contributives, tant en argent qu'en prestations en nature, étaient donc bien moindres que de nos jours, et il a fallu aux administrateurs romains une direction bien ferme et des efforts bien persévérants pour sillonner le pays des nombreuses voies de communication qui existaient alors.

L'Empire romain jouissait, dans les Gaules, de quatre sources de revenus :

1º Le fermage des terres réunies au domaine impérial lors de la conquête, ou par déshérence, ou pour non-paiement des taxes imposées ;

2º Les contributions foncière et somptuaire, payées par les propriétaires, et la capitation, payée par tous les chefs de famille ;

3° Les droits de péage et de douane, ainsi que l'impôt sur le sel ;

4° Les dons volontaires et les confiscations.

Les autres charges consistaient en prestations en nature, qui pouvaient être rachetées en argent, comme aujourd'hui en France ; savoir :

1° Corvées pour le transport des denrées provenant des revenus du domaine et qui étaient distribuées aux troupes ;

2° Corvées pour l'entretien des routes impériales ;

3° Fournitures de chevaux pour le service des postes impériales ;

4° Le recrutement de l'armée (1).

La contribution foncière était fixée à l'avance par une indiction émanée de l'Empereur. L'indiction comprenait une période de quinze années. Chaque année, les préfets du Prétoire faisaient publier le Mandement de l'année suivante.

Les *vingtièmes* perçus sous nos anciens rois, et les *centimes additionnels* d'aujourd'hui étaient, sous les Empereurs romains, ce qu'on appelait les *super-indictions*. Avant Théodose-le-Grand, les préfets du Prétoire surchargeaient les peuples par des *super-indictions*. Une loi de cet empereur attribue au souverain seul le droit de les établir.

La Gaule avait quatre intendants généraux du Trésor ;

(1) Une loi des empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune ordonne que les fonds de terre, dont ils étaient propriétaires en qualité de simples citoyens, paieraient leur contingent des taxes créées dans les cités pour fournir des soldats de recrue.

un de ces officiers résidait à Trèves. La cité nervienne avait un préposé de l'intendant de Trèves.

Les décurions étaient chargés de la confection des rôles de contributions et de la recette de l'impôt. Ils cumulaient ainsi les fonctions des contrôleurs et des percepteurs établis aujourd'hui sur toute la surface de l'Empire français. Le *canon* était ce qu'on pourrait appeler la *matrice cadastrale* d'alors. Le capitulaire était le *rôle communal des contributions indirectes.*

Voilà, Messieurs, le résumé des recherches auxquelles nous nous sommes livré pour répondre à l'une des questions de votre programme. Nous nous sommes attaché à abréger, le plus possible, la relation des faits qui ont attiré notre attention ; car, pendant votre session, trop courte au gré de nos désirs, vous avez à traiter un grand nombre de sujets, et chaque heure a sa destination.

UN REPAS AU 15e SIÈCLE.

« Alors Agamennon, roi des hommes, sacrifia un bœuf
» de 5 ans à Saturne, dieu très-puissant. On dépouilla la
» bête de sa peau, on la découpa en plusieurs morceaux
» que l'on ficha sur des broches; on les fit rôtir avec soin;
» et après qu'on eut terminé les préparatifs on servit le
» repas et on mangea. »

On ne s'attendait guère à voir Agamennon dans cette affaire.

Mais si vraiment, car la description de ce repas homérique est le point de départ de l'*art de la gueule*, comme l'appelle irrévéremment Montaigne, qui ne respecte rien. Par quelles phases diverses les sciences culinaires ont elles passé avant d'être en mesure de réveiller les appétits blasés d'un Lucullus, d'un Vitellius... Mieux que cela, avant d'arriver à correspondre aux exigences des festins modernes dont les Mémoires d'un bourgeois de Paris ont enregistré *par le menu*, c'est le mot, les incroyables somptuosités? Voilà ce qu'il serait curieux d'étudier ou de rechercher.

Non pas seulement curieux, mais intéressant pour l'histoire des mœurs et même de la civilisation. Qu'on ne crie pas au paradoxe. Les moyens de satisfaire un sens qui,

aux époques primitives, était si peu difficile à contenter, deviennent de plus en plus compliqués à mesure que la civilisation se développe.

Nous ne pouvons songer à entreprendre l'histoire des progrès, de la décadence et de la renaissance de l'art éminemment utile de la cuisine. Toute notre prétention se borne à en marquer quelques-uns des principaux traits. C'est-à-dire ceux qui nous ont paru propres à faciliter l'intelligence du document reproduit plus loin et que nous avons tiré d'un précieux manuscrit de notre bibliothèque communale.

On sait quelle était la simplicité des repas des premiers Romains. On peut s'en faire une idée en se rappelant que la substitution du pain à la farine de froment délayée dans l'eau, autrement dit à la *bouillie*, fut regardée comme raffinement d'importance par ces êtres si accommodants du côté de l'estomac. Mais une fois sur la voie, les améliorations dans le système d'alimentation se succédèrent avec une regrettable abondance. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisqu'au temps de la troisième guerre punique, la loi Fannia essaya d'arrêter les élans de la science du bien vivre. Vains efforts! les lois somptuaires n'ont-elles pas toujours été frappées de stérilité?., depuis Caton jusqu'à Henri III, ce roi de luxueuse mémoire. Les satires d'Horace, de Juvénal, etc., le traité *ex professo* attribué à Apicius, 3e du nom, et surtout la description du festin de Trimalcion, qui tient tant de place dans Pétronne, même en faisant la part des exagérations, montrent assez jusqu'où allaient, en matière de cuisine, non pas les recherches, mais les extravagances des patriciens de Rome dégénérée, asservie au luxe plus encore qu'au sabre des prétoriens.

Quant à nos ancêtres, nous savons peu de choses de la manière dont ils ordonnaient et composaient leurs *festins d'apparat*, sous la première et la deuxième race. Nous laissons à part le cérémonial dont les rois et les grands personnages usaient dans les circonstances analogues. Ici, la distinction est nécessaire. Par nos ancêtres, en effet, nous entendons les simples particuliers. Il paraît que ce n'est guère qu'au XIIIe siècle qu'ils adoptèrent l'usage de prendre leur repas en famille, à des heures fixes, et avec un certain appareil. Jusqu'alors, vraisemblablement, nos pères connaissaient le *plaisir de manger*, mais ignoraient complètement *celui de la table :* deux choses très-différentes, si l'on en croit Brillat-Sarazin, et qui suffisent, selon le spirituel législateur de la gastronomie, pour distinguer les nations civilisées des peuples barbares.

C'est surtout à partir du XVe siècle que les documents sur le curieux sujet qui nous occupe deviennent moins rares. C'est l'époque où Taillevent, maître queux du roi Charles VII, jette les fondements de l'art que les Plumier les Carème, héritiers des traditions des Vatel et des Scapi, ont porté à un point de perfection qui sera difficilement dépassé.

Ce qui frappe tout d'abord dans les descriptions des festins ordonnés ou dirigés par les docteurs-ès-sciences culinaires du Moyen-Age, c'est moins la variété des mets que le goût étrange qui a présidé à leur association. Ce qui, pour le dire en passant, prouve combien sont peu sûrs les témoignages de ce sens, pour la satisfaction duquel tant de bras et d'intelligences travaillent jour et nuit. On ferait un

volume avec la nomenclature des mets recherchés par les gourmets d'autrefois et qui ont été rayés du vocabulaire des Apicius modernes.

Il faut marquer aussi, autre préliminaire indispensable, la désuétude absolue où est tombé un usage autrefois accessoire principal des banquets royaux. Nous voulons parler des *entremets*, comme on disait au Moyen-Age. C'est-à dire des intermèdes, pantomimes, scènes militaires et autres destinés à ajouter aux jouissances des convives royaux et princiers... Coutume renouvelée des Romains (Il est facile de s'en assurer par la lecture de Pétrone.), qui a été autre fois en grande faveur à la cour des rois dans presque tous les pays de l'Europe.

Cet usage s'est soutenu jusqu'au temps de Henri III exclusivement, car il n'en est fait aucune mention dans l'*Ile des Hermaphrodites,* cette satyre où l'on critique si finement les recherches excessives, les délicatesses de tout genre inventées ou adoptées par la victime de Jacques Clément. Il n'en est même plus question déjà dans Rabelais(1).

Mais à l'époque où eut lieu le repas dont une plume experte en ces matières a buriné le menu pour l'édification de la postérité, et que nous allons reproduire *in extenso*, les intermèdes étaient encore fort à la mode.

Comme on va le voir, ce festin eut lieu le 2 février 1482, et fut offert par le marquis de Trazegnies à son *doubté* seigneur Maximilien d'Autriche, un mois environ avant la

(1) Nous devons dire cependant que lors du mariage de Charles IX, on offrit aux époux royaux pendant le festin de noces un *entremets*, qui se composait de scènes du siége de Troie.

mort de sa femme, la poétique Marie de Bourgogne, cette mort qui allait ouvrir pour ce prince un abîme de maux.

Mais ceci est du domaine de la grande histoire. Et il ne doit être question ici que des exploits d'un artiste en cuisine de la maison de l'illustre marquis Flamand. Donnons lui donc la parole en nous armant de quelque patience, car on sait assez que ce n'est pas par la sobriété des détails que brillent les écrivains du XVe siècle, dans leurs descriptions de tout ordre.

JEAN-PAUL FABER (LEFEBVRE).

Bancquet donné par Messire Josse de Trazegnies, chevalier, seigneur Dirchounlez, de Sepmeries et d'Inchies, en son temps conseiller et chambellan de très hault et très puissant princes et princesses ses très redoubté et souverain seigneur, le duc Ph (ilippe) et Charles et la duchesse Marie et despuis leur trepas au duc Maximilien et Philippe d'Austrices leurs successeurs ès duché et conté de Bourgogne, de Lotier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, de Gheldres et comte de Flandres, Artois, Haynault, Hollande et Zelande, Namur, de Zulphen et des seigneries de Frise, Sallines et Malines, le 10e jour du mois de Febvrier 1482. en la ville de Gandt, lequel bancquet fut servi a 4 fois come cy-après sera déclaré avec les noms des personnages pour lequel le banquet fut faict.

M. le duc d'Austrice, M. de Ravesteyn, Mlle de Gheldres, M. le Cte de Nassou *(sic)*, Messire Josse de Lalaing et de Montigny, Mme de Montigny, M. de Pallant, M. de Volgues-

tain, M. le docteur Eynetten, Mme de Rassenghien, Hallelein, Sailly, Sonnette de Hem, M. de Palme, etc.

Tous lesdits personnaiges furent assis à la table de mondit sieur le duc, qui contenait environ 14 pieds de long de plus de 4 pieds de large. Et fut le service par ordre tel que s'en suit.

« Et ne faut oublier que mondit sr de Ravestein faisant du bon copaignon prist le baston du maistre d'hotel du duc et alla querir la viande de la première assiette qui fu telle. »

Sallade de verdure menue coupée, et pardessus carotte et raimponse tant bien taillées et assis (disposés) que semblait painture. Et tout de mesme au milieu des plats, dont il y avait de chacun metz deux pour la table de monseigneur, estient ses armes tant bien faits qu'on ne pourrait mieux.

Item. Capons au vin bastard et prones de Damas, — Pertris (perdrix) à la trimouillette, — Pieds de mouton à la froide saulge, — Cynes par quartiers au potage, — Mouton as racines, — Les menus drois (abattis) des chines (cygnes), — Espolles de mouton rosties chauldes et verdelettes, — Pouchins farsis, — Oiseaux de rivière à la dodine, — Paste de venaison à la mode d'Angleterre. — Venaison au potage.

Orenges, — Limons, — Camelines, — Olives.

Le second service.

Cappon aux orenges, — Connins (Lapins) au saupiguet, (? saupiquet), — Cappons au blanc menghier, — Langhues de bœuf à la saulce chaulde, — Venoison de sangler au po-

tage, — Aygneau rostis, — Faisan rosti, — Pertris rostis (neuf en chacun plat), — Pastes de chappons de bruyères. — Pastes de pans, — Lièvre rosti.

Orenges (en) rouelles bien chucrées, — Saulce verde, — Poivrade, etc.

Le tiers service.

Hures de sanglers, — Chappons pellerins, — Tetines de haches (? bases) à la poure de duc *(sic)*, — Oiseaulx de rivièr à la saulse Madame, — Pastes de connins, — Petits oiseaulx de rivier rostis de broche en bouce, — Lapreaux rostis, — Cynes rostis, — Pastes de venaison, — Pans rostis, — Grand pieches de char sallés de bœuf.

Orenges, — Moustardes chucrées et aultres saulces, etc.

Le quart service.

Tartes et Flans, — Pronnes de Damas confites, — Crespes et Laitues et Ruissolles, — Tartelettes de raisin de Corinthe à la moulle de bœuf, — Dades (Dattes) confites, — Tailli d'Engleterre, — Paste d'amande, — Confitures, — Amandes chucrées, — Bellées *(sic?)* chucrées, — Roisins de Corinthe bien lavés et chucrés. — Grains de pomes de Grenades ?

Issue.

Et pour issues, ypocras et le mestier (accessoire ordinaire.

Item. Parce que dit est se puet voir comment ledit Bancquet fut s (er) vi a quattre foix sans l'issue ; et de chacune manière de mets ou viande à part. Mais, il vous fault savoir que desdites gellées chucrées, pastes d'amande, tailli d'En-

gleterre et confitures, y eut de plus de 20 manières fetes de toutes couleurs les mieux et les plus nouvellement que l'on se peult aviser. Si comme aulcunes gellées de chucres fetes en guise de chasteaux, assis (établis) sur haulte mottes verdes plaines (pleines) de connins. Les aucus (au cuns, les uns) partans (sortant) hors de leur pertuis (trou) et les autres montant au chasteau où il y avait une damoiselle nuée *(sic)* representant Mlle de Gheldre à largement cheueux dorés pendans par derière jusques au près de la terre. Icelle tenant devant elle ung pauay (pavois) duquel la moictié du coté sénestre estait armoyé de ses armes ; et semblait que l'auttre fut wuint (vide) a mettre les armes de son mari à venir. Et avait ung petit connin que l'on veoit derière le pauay de ladite damoiselle lequel fit fort resveiller la copaignie et eslever grant bruit parce que le Duc le voulait prendre et M. de Nassou et aultre le voulient aussi avoir ; et tellement s'empechient l'un l'autre que nul n'y povait avenir dont chacun se riait de leur manière de faire et de la bonne cher qu'on y faisait.

Item. A l'entour de la motte y avait poisson vif naigant soubs la gellée.

Item. En aultres plats y avait grans navires a hunes faictes a fachon (de) karaques lesquelles etaient de confitures et pastes damande dorrées et coulourées ainsi qu'il appartenait. Lesquels navirs semblient estre en une eaue engellée qui estait de gellés blancs sous laquelle aussi on veait naigier les poisson vif.

Item. En y avait aultres plats fais en guyse de lyons enchainés de chaines d'or menés par pucelles le tout fait de

viandes sucché (? sechées) et par tout dorures où il appartenait

Item. D'aultres plats fais en guyse de gypechières de diverses fachons desquelles gypechières tombaient pieches d'or de même semés p (ar) tout le vuint (vide) des plats.

Item. En d'aultres plats y avait grand roses (?) desdites viandes très bien fetes.

Item. En d'aultres plats y avait tours par ou partient (sortaient) fontaines et buses gectans (jetan) ypocras qui se recueillait en la fachon d'un petit bacq tellement coposé que ladite fontaine eut incessamment courrut mais que (encore que) l'on ne l'eust pas touchée.

UNE FRAYEUR SOUS LA TERREUR,

SOUVENIR.

Le culte patriotique
Sera le seul de saison.

***

... Que notre religion
Soit d'adorer la République.
(LÉONARD BOURBON — *Hymne patriotique*)

Ma cousine Marinette s'accommoda de son mieux dans son fauteuil, se moucha, aspira à petits coups une prise de tabac, plus par habitude que par besoin, et comme un avocat qui va plaider, ou un orateur au Corps législatif qui va prononcer un discours, toussant légèrement pour se donner la voix plus claire, elle commença ainsi :

Le simple récit que je vais vous faire n'est point de ceux que l'on imagine, c'est un souvenir de famille dont je puis garantir l'entière vérité, car il m'a été raconté maintes fois par une personne qui y joua l'un des rôles principaux : par ma mère.

A cette époque de notre histoire où le règne du despotisme comme on disait en ce temps-là, avait fait place au règne du sang, comme on a dit depuis, à cette époque de douloureuse mémoire où, par décret, la foi n'étant plus permise, l'autel renversé avait été remplacé par l'échafaud dressé en permanence sur nos places publiques, sous la

Terreur enfin, vivait dans notre Cambrai une famille de laborieux ouvriers du nom de Taisne. Le père, ancien maître-tailleur aux Gardes-Françaises, après sa sortie du service militaire était revenu se fixer dans sa ville natale où il s'était marié et où il demeurait depuis, avec les siens, dans la rue des Récollets devenue par décret la rue de la Révolution. Il avait trois enfants : un fils et deux filles, Augustine et Henriette.

Henriette était alors une blonde jeune fille d'environ vingt-cinq ans, petite de taille, mais fraîche, vive et rieuse : c'est elle qui plus tard devint ma mère. Augustine, l'aînée de la famille, au contraire, grande, svelte et sérieuse, était affligée d'une cruelle infirmité : dès l'âge de trois ans, la petite vérole, dont la vaccine ne combattait point encore les ravages, l'avait rendue aveugle. Cela n'empêchait pas ma future tante d'aider sa mère dans les soins du ménage avec une adresse vraiment merveilleuse, et qui n'eut jamais laissé soupçonner le malheur de la pauvre fille, si ses yeux éteints n'étaient venus le révéler ; encore fallait-il pour cela la regarder de bien près.

Notre antique cité ne put échapper à la tourmente révolutionnaire sous la dictature de l'envoyé du comité de salut public : le terrible Lebon, partageant son temps entre Arras et Cambrai. Abusant de son autorité en excédant les pouvoirs dont il était investi, cet homme dont le nom, cruelle antithèse, semblait par contraste, si l'on peut s'exprimer ainsi, rendre plus épouvantables encore les forfaits sanguinaires, faisait peser sur les juges aussi bien que sur les victimes du tribunal révolutionnaire son joug tyran-

nique, jusqu'à donner la veille la liste des accusés qu'il voulait voir mettre à mort le lendemain (1). Il semble que chez ce prêtre renégat, les remords d'avoir abandonné Dieu se soient changés en autant de mauvais instincts qui ne firent qu'accroître le nombre de ses crimes, en augmentant en même temps sa férocité. Par lui, notre malheureux pays subit aussi le sanglant spectacle pour lequel, sous

(1) Joseph Lebon, né à Arras en 1765 et selon Guffroy originaire du canton de St.-Paul, avait été d'abord ordonné prêtre de l'Oratoire. Successivement professeur à Lyon puis curé de Neuville (la liberté) près Arras, il embrassa avec enthousiasme les principes de la Révolution. Nommé député suppléant à la Convention, il n'y siégea qu'après la mort de Louis XVI. Accusé de modérantisme dans une mission dont il s'était acquitté avec sagesse, il promit de faire mieux et le comité de salut public félicitait bientôt Joseph Lebon, son envoyé à Arras, de l'énergie qu'il avait déployée en faveur de la cause révolutionnaire (17 septembre 1793). A Cambrai, il établit un orchestre vis-à-vis de la guillotine permanente. Enfin, le 5 octobre 1795, le tribunal criminel du département de la Somme condamne à la peine de mort Joseph Lebon, membre de la Convention nationale, et l'exécution a lieu le 16 du même mois, dans l'après-midi, sur la place du Grand-Marché d'Amiens. Parmi les quatorze chefs d'accusation qui firent tomber la tête du sanguinaire tribun,on remarque : qu'il est convaincu d'avoir influencé la conscience des jurés ou des juges du tribunal révolutionnaire de Cambrai en annonçant d'avance aux citoyens de la société populaire la mort de ceux qu'il envoyait en jugement.

(*Ephémérides cambresiennes* de A. Bruyelle. — Censure de Guffroy.)

.... Il donnait la veille, dit Guffroy, au tribunal révolutionnaire, la liste de ceux qu'il voulait qu'on guillotinât le lendemain (page 171), et lors de son arrestation, il y avait encore tant à Cambrai qu'à Arras, plus de cent têtes désignées, p. 177.

(*Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices, 2me censure républicaine ou lettre d'A.-B.-J. Guffroy (Rougyff), représentant du peuple, député à la Convention par le département du Pas-de-Calais — à la Convention nationale et à l'Opinion publique. — Un vol. imprimé à Paris, chez Guffroy, rue Honoré, n° 35, cour des ci-devant Capucins, l'an III de la République française Prix : 10 livres brochés avec le texte.*) (*Sic.*)

peine de la vie, il n'était pas permis alors de manifester sa répugnance ou son horreur. De même que la vertu et la richesse (1), l'humanité était un crime aux yeux de ce bourreau, et l'une des bases ordinaires sur lesquelles il bâtissait ses terribles accusations, presque toujours suivies d'un fatal dénouement pour ceux qui en étaient les objets.

Honnêtes et pieux, mais pauvres, les Taisne, sans doute, avaient dû à leur état précaire de n'être point inquiétés par les dignes agents cambrésiens du représentant du peuple.

Le divin maître chassé, ses disciples, désormais inutiles, devenaient gênants, aussi tous les prêtres fidèles à leurs croyances étaient-ils proscrits. A l'abri de ces malheurs, si quelques communes privilégiées de la France ont pu conserver leur pasteur pendant ces tristes jours, il n'en fut point de même dans le Nord où les décrets furent exécutés avec plus de rigueur et plus de cruauté, si c'est possible, que n'en comportaient ces lois fanatiques. Pour tout individu coupable d'avoir donné asile à un ecclésiastique, c'était la mort ; pour toute personne convaincue d'avoir eu en sa possession quelqu'objet rappelant le culte aboli, la mort, toujours la mort. Et les ministres du Dieu de paix cherchant leur salut dans la fuite, quittaient à regret leur presbytère et surtout leur troupeau. La plupart, cependant, pensant qu'un pareil état de choses ne pouvait durer longtemps,

(1) .... Ne laissez en liberté aucun riche, aucun homme d'esprit qui ne se soit prononcé fortement et de bonne heure pour la Révolution. — Lettre de Lebon au district de St.-Omer, 29 brumaire an II, pag. 194. *(Les Secrets, etc.)*

que leur éloignement du saint lieu ne serait que momentané, avaient, avant de s'exiler, confié aux mains des plus éprouvés et des plus fidèles d'entre leurs paroissiens ce que ces pauvres prêtres regardaient comme leur bien le plus précieux : les vases et les ornements sacrés. Ils ne voulaient point exposer ces objets aux chances toujours assez douteuses d'une fuite souvent précipitée et toujours peu certaine.

A Anneux, petit village à deux lieues de Cambrai, l'église avait été transformée, comme dans beaucoup d'autres localités du reste, en temple de la Raison (nouvelle religion inventée par le procureur Chaumette et prescrite aussi par décret). Du haut de sa chaire d'où avaient tant de fois retenti des paroles de concorde et d'amour, un énergumène du village venait, à jour et à heure dits, haranguer dans un langage immonde les citoyens paysans obligés de subir ses dégoutantes homélies au nom de la loi ; le tout pour la plus grande gloire de la patrie et de la liberté (1).

Le curé d'Anneux avait donc dû fuir. En partant il confia une ceinture de soie blanche frangée d'or et une custode, ou boîte à hosties en argent, aux époux Savary, dont la femme, Marianne, était la propre sœur du père Taisne, mon aïeul. Ces braves gens déjà assez âgés exploitaient une brasserie et cultivaient un jardin y attenant, tous les deux leur propriété. Ils acceptèrent sans hésitation le dépôt sacré, s'inquiétant peu d'abord du péril qu'ils assumaient sur leur tête, pour ne penser qu'à l'honneur pour eux d'obliger

(1) Historique (*AD*).

l'homme dont ils avaient été si longtemps les amis, et qu'ils voyaient partir avec tant de regrets. Les saints objets cachés dans du linge furent enfouis au fond de la garde-robes du modeste ménage.

Sans crainte à ce sujet pendant quelque temps, la tranquillité des Savary ne fut pas de longue durée.

Pour ajouter à toutes les horreurs de la situation d'alors, la guerre avec son funèbre cortége de maux de toutes sortes était venue fondre sur notre pays désolé. Après plusieurs victoires et plusieurs défaites tour à tour remportées ou essuyées par nos armes sur différents points, le sol Français était à la veille d'être de nouveau violé par nos ennemis : l'armée coalisée des Autrichiens et de leurs alliés allait franchir nos frontières du Nord. Pour comble de malheur, l'argent était rare à cette époque, les assignats en sont la preuve ; nos troupes, dans un dénûment complet, sans chaussure, sans pain, sans vêtements, manquaient du nécessaire. Pour l'homme valide c'était peu : en ces temps d'enthousiasme patriotique la gloire lui tenait lieu de tout. ou, pour parler plus exactement, lui faisait prendre son mal en patience ; mais pour le pauvre blessé cela ne suffisait plus ; pour lui, le linge était indispensable, tous ses besoins devaient être satisfaits si l'on ne voulait qu'il lui en coûtât souvent la vie ; et les soldats n'étaient point trop nombreux alors. Pour obvier, pour parer autant que possible à cette pénurie, à cette misère générale, on avait imaginé déjà le système des réquisitions dont personne, pas plus qu'aucune commune, n'était exempt. Réquisitions de toute nature : de bas, de souliers, de pain, de viande, de

linge. Un don forcé de cette dernière espèce fut annoncé comme devant être effectué le lendemain par les habitants d'Anneux. Comme accompagnement à cette nouvelle contribution, une visite domiciliaire prescrite par l'autorité supérieure (du moins on le disait ainsi dans les campagnes), permettrait de constater les ressources réelles de chaque particulier, en même temps qu'on prélèverait sur sa garde-robes une part pour l'approvisionnement des hopitaux militaires de la République (1). L'argument était sans réplique, il fallait faire comme on avait déjà fait en pareille circonstance : c'est-à-dire se soumettre sans murmurer. J'ajouterai à ce propos que bien des agents du gouvernement ou des municipalités d'alors, profitèrent de la peur des gens auxquels ils s'adressaient ou de l'ignorance où ceux-ci étaient des lois et ordonnances, pour outrepasser leurs pouvoirs et acquérir ainsi, hardiment, une fortune qui, en dépit du proverbe, leur a profité et profite encore aujourd'hui à leurs descendants (2).

Bref, à l'annonce de ce qui allait avoir lieu, la perplexité de nos villageois fut à son comble : que faire des deux objets compromettants qu'ils possédaient ? comment les soustraire aux recherches des inquisiteurs Sans-culottes ? Les deux époux y réfléchirent longtemps : enfouir le dépôt dans un coin de la cour ou du jardin ne leur parut point praticable, entourés comme ils l'étaient continuellement de

(1) Historique (*AD*).

(2) Inutile de fournir des preuves à l'appui de cette assertion, trop de personnes encore existantes ont malheureusement eu l'occasion d'en apprécier à leurs dépens toute la vérité (*AD*).

leurs ouvriers. Grâce à ce reflet des mœurs primitives qui fait que, de nos jours encore, les maisons au village sont comme de verre et que l'entrée en est presque banale, les malheureux dépositaires craignaient d'être surpris ou épiés et dénoncés. Fussent-ils parvenus à enterrer les objets de leur crainte, un hasard fatal ne pouvait-il point mettre à découvert, pour une cause ou pour une autre, ce qu'ils avaient tant d'intérêt à cacher. Après maints projets aussitôt abandonnés que conçus, il fut décidé qu'on porterait le tout à Cambrai, chez Taisne, avec prière de le garder ou de s'en défaire sans éveiller les soupçons, ce qui devait être, pensaient-ils, plus facile en ville qu'à la campagne.

Ayant dissimulé la ceinture sous sa chemise et la boîte dans ses vêtements, Marianne Savary se couvrit de son mantelet d'indienne lilas, en rabattit le capuchon sur sa tête (on était aux derniers jours de Février ou, selon le calendrier républicain, au milieu de Ventôse), et se mit en route pour Cambrai.

Certes, qui eut voulu la soupçonner eut pu le faire avec quelqu'apparence de raison, tant le regard inquiet et la démarche chancelante de la pauvre femme trahissaient sa vive anxiété. En approchant de la ville, un mouvement extraordinaire qu'elle remarqua vint encore ajouter à ses craintes; elle s'enquit du motif de cette agitation : Joseph Lebon qui avait déjà fait quelques rares et courtes visites à Cambrai y était de nouveau attendu d'un instant à l'autre, venant d'Arras.

Avant que le farouche envoyé du Comité de salut public ne vint porter chez nous la terreur à son comble en

augmentant et en régularisant, selon sa propre expression, les exécutions capitales, sa sanglante réputation l'y avait déjà précédé, et chacun tremblait au seul nom de ce pourvoyeur de la mort. La nouvelle de son arrivée n'était point faite, on le comprendra, pour rassurer la voyageuse.

Comme celle-ci venait de franchir la porte de l'Egalité (porte Cantimpré), elle se sentit tout-à-coup arrêtée par le bras et se retournant elle se vit en face d'un de ces êtres à figure patibulaire, comme les révolutions ont le triste privilége d'en faire apparaître avec elles et qui, heureusement pour le genre humain, disparaissent aussi avec celles qui les ont amenés. Vêtu d'une carmagnole et d'un large pantalon, chaussé de gros sabots d'où s'échappaient quelques brins de paille, coiffé d'un bonnet rouge sur lequel s'étalait une énorme cocarde tricolore, le sans-culotte ou le jacobin, comme on voudra l'appeler, retenant toujours par le bras Marianne plus morte que vive, lui dit de sa voix la plus brutale (pour se donner un air romain sans doute) : — Eh ! citoyenne, est-ce que par hasard tu serais une aristocrate? — Cette épithète, on le sait, équivalait souvent à cette époque à une accusation, absurde j'en conviens, mais suivie maintes fois d'un arrêt de mort. — Sais-tu que je pourrais te faire incarcérer, continua le républicain? — Pourquoi donc, citoyen, répondit l'interpellée tremblant à cette menace, et blémissant sous le regard haineux de son ignoble interlocuteur? — Pourquoi, reprit celui-ci, parce que tu n'es point bonne patriote, tu n'as pas de cocarde ! — C'était encore l'effet d'un autre décret. — Tu te trompes, citoyen, regarde. Et rabattant sur ses

épaules son capuchon, ma grande tante montra attachée à son bonnet de linge une cocarde aux couleurs nationales. Le jacobin ne se tint pas pour battu : — Celle-là n'est plus assez fraîche, dit-il, tu vas mettre celle-ci à ton chignon ou sinon !... En disant ces mots qu'il accompagna d'un geste significatif, il tira de la poche de sa carmagnole une cocarde neuve qu'il présenta à la paysanne. Celle-ci avança la main pour prendre le signe patriotique : — C'est cinq sous dit l'homme, et après avoir reçu l'argent il eut la galanterie d'attacher lui-même le ruban à la coiffure de Marianne (1). Cette dernière reprit sa marche, je devrais dire sa course, jusqu'à la demeure de son frère où, à peine

(1) Historique (*AD*).

... Un des jurés (de Lebon) de la commission sanguinaire (créée par Lebas, St.-Juste, commission maintenue par les souteneurs du Comité de salut public, et sur la seule demande), un de ces jurés de la commission, dis-je, passant il y a plusieurs mois à Cambrai ou autre village près celui du mont Eloy, voit à la porte d'une chaumière une paysanne qui allaitait un enfant de deux mois et demi. Elle revenait des champs pour remplir ce devoir si touchant, et elle allait y retourner pour travailler à récolter la subsistance commune ; un de ces jurés passe, voit cette femme et lui dit : — Dis donc eh ! pourquoi n'as-tu pas de cocarde, f. . . . . aristocrate ? Sais-tu que je peux te faire guillotiner ? — La paysanne répond : Eh ! non fait je n'sus mi aristocrate, je r'viens d'ché camps et je voie y retourner ; j'nai mi b'son d'cocarde pour ouvrer. — Le juré lui dit avec colère : Quoi, b . . . . tu réponds ; je vais à Arras, je te ferai guillotiner. — Eh bien ! va, dit la paysanne avec ingénuité, si tu me fais guillotiner pour cha, on a ben raison de dire qu'en en guillotine à Arras qui sont aussi innocents que l'innocent que je tiens dans mes braux. — Le féroce juré la dénonce à Lebon et à ses co-bourrreaux et cette malheureuse mère est guillotinée. (*Les Secrets, etc.*, pages 177 et 178.)

Un certain M. L***, de Bapaume, fut guillotiné pour avoir fait porter à son chien une cocarde tricolore qu'il avait lui-même portée assez long-temps, dit-il. (*AD*).

entrée, elle tomba plutôt qu'elle ne s'assit sur une chaise, tant sa frayeur avait été vive. Un peu remise, elle expliqua à ses parents le but de sa visite ; on avisa aussitôt au moyen de lui venir en aide sans se compromettre ; mais, comme il arrive souvent dans les cas pressants, on ne trouvait rien lorsqu'un bruit de voitures et de chevaux vint tout-à-coup interrompre le petit conciliabule. Tous coururent aux fenêtres pour voir de quoi il s'agissait : Joseph Lebon et sa suite arrivaient à Cambrai.

Le représentant du peuple était à cheval. Sous son chapeau, orné d'un énorme panache flottant, aux trois couleurs, sa figure de fouine, où brillaient deux yeux perçants et inquiets comme ceux de l'hyène, trahissait au premier abord tout le féroce sensualisme de son affreux caractère. Le corps ceint d'une écharpe tricolore d'où sortaient les crosses de deux pistolets, un grand sabre de cavalerie pendait à son côté, battant le flanc de sa monture. Lebon était suivi de vingt braves, comme il les appelait (1), c'est-à-dire de vingt brigands de son espèce aussi à cheval, et parmi lesquels figuraient ses huit dévoués suppôts cambresiens. Ceux-ci, pour faire honneur à leur maître, avaient été à sa rencontre jusqu'au haut du faubourg. Dieu a permis que les noms de ces misérables se conservant à travers les âges soient ainsi livrés à la juste réprobation de nos générations à venir. Derrière ces cavaliers venaient dans une première voiture une troupe de comédiens avec

(1) Joseph Lebon arrive à Cambrai accompagné de vingt braves. (Pièces justificatives des *Secrets de Joseph Lebon.*)

leur orchestre, lesquels, s'intitulant: troupe révolutionnaire, suivaient partout le tribun. Un second véhicule contenait outre tout l'attirail du supplice, l'exécuteur des hautes-œuvres d'Arras (1), auquel s'était joint à la porte de la ville Petit-Pierre, le bourreau de Cambrai. Ce fonctionnaire eut ce jour-là, et bien d'autres depuis, l'honneur, si honneur il y a, de dîner à la table du dictateur (2). Une troupe de gueux en guenilles, saluaient de leurs brutales acclamations ce cortége composé d'une autre troupe de gueux, dont ils ne différaient que par le costume, et qu'ils accompagnèrent, en hurlant des chants démagogiques, jusque devant la maison portant le n° 16 de la ci-devant rue St.-Martin, alors rue du Beffroi, où le représentant logeait quand il venait à Cambrai.

Tous les cœurs honnêtes se serrèrent à cette vue, tandis que chacun craignant de laisser lire sur son visage le dégoût et l'horreur que lui inspiraient tous ces bourreaux cachait soigneusement ses impressions. Peu à peu le bruit s'éloigna, s'éteignit, tout rentra dans le silence.

Après avoir assisté à ce spectacle peu fait pour leur inspirer quelque confiance et les aider à trouver quelque sûr expédient, mes parents revenant à leurs projets interrom-

(1) ... Lebon voltigeait en berline, crevant des chevaux, pour aller avec sa clique d'Arras à Cambrai, toujours armé d'un grand sabre, deux pistolets à la ceinture avec deux troupes destinées à le divertir successivement : d'un côté il traînait avec lui une troupe de comédiens et un orchestre, de l'autre une guillotine et des bourreaux. (*Les Secrets*, page 109.) Ses comédiens s'intitulaient troupe révolutionnaire. (*Id.*, page 225.)

(2) *Les Secrets*, page 454.

pus se retrouvèrent dans le même embarras. Enterrer dans la cave de leur demeure la custode et la ceinture était chose impossible en cette circonstance : à certaines époques, les pluies grossissant l'Escaut, dont une des branches : L'Escautin, passe transversalement sous la rue des Récollets, l'eau favorisée par la perméabilité d'un sol naturellement marécageux inondait souvent alors et remplit quelquefois encore aujourd'hui la partie souterraine de toutes les habitations de ce quartier ; or, les derniers mois de l'année qui venait de finir ayant été très-pluvieux, la cave de mon aïeul était pour cette raison transformée en ce moment en un lac trop profond pour oser s'y aventurer. Dans la cour ou dans les chambres autre appréhension : l'aspect des pavés fraîchement remués, et le peu de hauteur des murs mitoyens, permettant aux regards curieux des voisins de plonger jusque dans les appartements de la maison des Taisne, interdisaient aussi ces moyens de salut. Puis, ne valait-il pas mieux se débarrasser à tout jamais de ces objets compromettants ? Les garder chez soi c'eut été s'exposer à Cambrai comme à Anneux à une mort presque certaine, car si les visites domiciliaires n'étaient point en ville aussi indiscrètes qu'au village, il suffisait néanmoins d'être l'objet d'un simple soupçon de la part des soi-disant patriotes pour voir tout bouleverser dans son logis, au nom de la loi, par ces prétendus amis de la liberté. Et qui eut osé envisager sans frémir les conséquences d'une pareille perquisition ?

Toutes ces craintes qui peuvent paraître aujourd'hui exagérées, sinon invraisemblables, étaient cependant bien na-

turelles à cette époque de misère publique et de continuelle frayeur. Alors on se défiait de tout et de tous, de la délation principalement, et le regard d'un voisin, regard un peu plus franc que d'habitude, ou un mot, quelquefois bien innocent au fond, devenait le motif de terreurs trop souvent justifiées, malheureusement pour les trembleurs.

Tous les Taisne se taisaient découragés par l'insuccès de leurs recherches, lorsqu'Henriette, fouillant machinalement dans le tiroir d'un meuble, s'arrêta tout-à-coup en jetant un cri. Deux mots d'explication sont ici nécessaires.

Ce n'était point sans raison que Joseph Lebon traînait à sa suite une troupe de comédiens. Il avait imaginé de donner avec leur concours des représentations théâtrales gratuites dites patriotiques, destinées à développer et à entretenir dans le cœur de tout bon Français les sentiments de civisme et de dévoûment à la nation (style du temps), dont, il faut bien le reconnaître, cette époque a donné des preuves nombreuses. Mais il faut dire aussi pour être juste que lesdites représentations n'y furent pour rien. Bref, on était obligé d'aller au théâtre au nom de la loi (1). Des cartes étaient envoyées à tour de rôle à tous les citoyens ou citoyennes sans oublier personne. Cela était d'autant plus facile alors, que les noms et l'âge de tous les habitants étaient inscrits, toujours par décret, à la porte de leur demeure. A l'occasion de la présence à Cambrai du représentant du peuple, des réjouissances publiques avaient été organisées. Le programme portait qu'on danserait le jour dans le temple

(1) *Les Secrets de Lebon*, page 421.

de la Raison, ci-devant église du Saint-Sépulcre (1), et que la fête se terminerait le soir au théâtre. La veille de l'arrivée de Lebon, deux billets de spectacle avaient été remis chez mon aïeul : l'un au nom d'Henriette, l'autre pour Augustine. Malgré la vive répugnance des deux sœurs pour ces sortes d'amusements par ordre, l'idée de s'y soustraire ne leur était pas même venue, tant la chose leur eut semblé téméraire ; or, c'étaient leurs cartes d'entrée à toutes deux que ma mère venait de rencontrer sous sa main, et qui lui avaient fait pousser une exclamation. Elle pensait avoir trouvé le moyen de se débarrasser sans danger des objets suspects, voici comment :

Non loin de la maison de Taisne, dans la même rue, et sur le même rang s'ouvrait au niveau du sol, sous une voûte sombre, un escalier d'une dizaine de marches, supprimé depuis, et conduisant à un puisard établi sur le bras de l'Escaut dont j'ai parlé tout à l'heure. Sous prétexte de prendre de l'eau, aller jeter en ce lieu, pendant le jour, la ceinture et la boîte n'était point prudent : on pouvait être vu ou rencontrer là d'autres personnes ; mais cette descente s'ouvrait sur le chemin que devaient parcourir les deux sœurs pour se rendre le soir au théâtre, mauvaise construction située rue Molière et qui a fait place depuis à la chapelle du petit Séminaire. Rien de plus facile, dit ma mère, que de se munir des deux pièces compromettantes et, à la faveur de la nuit, de les précipiter en passant dans

(1) *Ephémerides cambresiennes*, par A. Bruyelle.

le fleuve, dont le courant les aurait bientôt entraînées hors de la ville. Ce plan fut adopté comme le seul praticable et Marianne Savary reprit un peu rassurée le chemin d'Anneux.

La nuit vint : le ciel gris et couvert toute la journée s'était éclairci vers le soir, permettant à la lune, alors dans son plein, de répandre sur la cité sa lumière bleuâtre et mystérieuse. Un peu avant l'heure du spectacle, les demoiselles Taisne, l'une guidant l'autre, partirent munies de ce que l'on pourrait appeler avec quelque raison leur lourd fardeau. La gelée avait rendu le sol plus sonore et nos deux héroïnes s'effrayèrent plus d'une fois, en entendant l'écho retentir du bruit de leurs propres pas.

La rue était déserte ; arrivées devant l'ouverture de l'escalier heureusement dans l'ombre en ce moment, tandis qu'Augustine, dont l'ouïe très-fine comme celle de tous les aveugles, tâchant de saisir le moindre bruit s'assura qu'il ne venait personne, Henriette jeta autour d'elle un regard rapide pour voir si on ne l'observait point des fenêtres environnantes. Lâchant le bras de sa sœur elle posa le pied sur la première marche de l'escalier, une crainte la retint : si elle allait rencontrer là quelqu'un, ou si lorsqu'elle remonterait d'autres habitants venaient à passer-que penserait-on d'elle, ne serait-ce point suffisant pour la rendre suspecte ou faire supposer en son endroit de ces choses auxquelles la pauvre fille n'osait songer sans rougir ? Elle fit un pas en arrière, mais rappelant aussitôt tout son courage, elle descendait quand le bruit d'une porte s'ouvrant dans le voisinage la fit rebrousser chemin.

Son hésitation d'un instant lui avait enlevé une occasion qui ne devait plus se représenter. En effet, au bruit de la porte avait succédé celui d'une voix d'homme chantant la Carmagnole, les deux femmes avaient été vues, Henriette s'en assura par un coup-d'œil furtif. Retourner en arrière c'était, pensa-t-elle, éveiller les soupçons ; les deux sœurs se reprirent par le bras et continuèrent leur route vers le théâtre où elles arrivèrent bientôt tremblantes et suffoquées par leur marche précipitée.

La foule encombrait déjà le vestibule, ici silencieuse et morne, là bruyante et sans vergogne, selon que les individus qui la composaient étaient patriotes par crainte ou par conviction. Près du contrôle (1) se tenait debout, en costume de représentant du peuple, Joseph Lebon, toujours orné de son énorme panache, de ses pistolets et de son inséparable sabre de cavalerie, lequel, au moindre mouvement de son propriétaire, faisait retentir de son cliquetis métallique les dalles sur lesquelles il traînait. Le tribun veillait au maintien de l'ordre, adressant un mot à celui-ci, une œillade à celle-là (il avait alors 29 ans et se piquait d'être galant), gourmandant les uns sur leur air contraint, les autres sur leur peu d'empressement à venir au théâtre. Quand les deux sœurs passèrent devant lui, il les arrêta du geste et de la parole ; posant sa main sur l'épaule d'Augustine qui tressaillit sous cette pression : — Vos cartes citoyennnes, dit-il ? — Dans leur trouble les pauvres filles avaient oublié de les montrer au contrôleur. En voyant ce

(12) Historique. (*A.-D.*)

mouvement, en entendant cette voix, Henriette se crut perdue et sa sœur avec elle; son cœur qui, depuis l'infructueuse tentative du puisard, bondissait à lui briser la poitrine, cessa de battre tout-à-coup. Placée ainsi pendant un instant entre la vie et la mort, la malheureuse enfant eut juste la force nécessaire pour chercher les deux billets dans la poche de sa robe. La clef du logis s'y trouvait en compagnie de la custode. Ces deux objets mis en mouvement par la main de la chercheuse s'entrechoquèrent en faisant entendre un son qui rendit à ma mère, par excès de peur, toute son énergie et tout son courage. Lebon, tout occupé de celle que sa main retenait toujours captive, n'entendit point ce bruit ou n'y fit pas attention; il prit les cartes que lui présentait Henriette, tandis d'Augustine ayant lâché le bras de sa sœur pour rendre les recherches de cette dernière plus faciles, la tenait par ses vêtements pour ne point être séparée d'elle par la foule. — Merci, dit le représentant, mais quelle est donc la citoyenne qui t'accompagne, elle a le port d'une ci-devant reine et la tournure d'une suspecte? — Ma tante, à cause de sa cécité, portait comme tous les aveugles la tête haute, mais sa démarche, pour la même raison, était mal assurée. — C'est ma sœur, citoyen, dit Henriette, elle est aveugle. — Ah! c'est vraiment dommage, elle eut fait une magnifique déesse de la liberté pour nos fêtes nationales.

Les deux femmes passèrent, mais elles furent loin de se croire sauvées. En pénétrant dans la salle elles s'assirent, sans trop savoir ce qu'elles faisaient, aux deux premières places qu'elles trouvèrent libres. On jouait les Gracques,

tragédie alors en faveur. Le rideau venait à peine de se lever sur le premier acte, lorsqu'une voix tremblante de colère se fit tout-à-coup entendre dans la coulisse, et qu'on vit bientôt apparaître sur la scène Lebon lui-même, traînant toujours son grand sabre. Il s'avança furieux jusqu'à la rampe et désignant du doigt des dames placées sur le premier rang d'une loge : — Voyez, dit-il, ces.... d'aristocrates (je supprime l'épithète comme trop énergique) (1), ces muscadines, je me présente tout-à-l'heure dans leur loge, pas une n'a l'honnêteté de se lever pour moi ! oui, continua-t-il se grisant à sa propre colère, jadis quand il se présentait un ci-devant roi dans un spectacle, tout le monde se levait, c'est avilir la représentation nationale que d'agir comme ces insolentes viennent de le faire. Et ne suis-je pas plus qu'un roi, moi, Joseph Lebon, représentant du peuple ! — Et tournant sa fureur contre les acteurs qui n'en pouvaient mais, le voilà à les interpeller, à les gourmander, à faire des extravagances qu'il est impossible de décrire, et terminant enfin cette scène inédite en débitant des douceurs aux actrices(2). Pendant ce temps, les femmes objet de ce scandale s'étaient prudemment éclipsées.

La représentation se termina par un vaudeville épisodique intitulé : *Allons, ça va !* Entre les deux pièces, Lebon

(1).... Ces b......... d'aristocrates. — Toute cette scène est copiée littéralement et textuellement dans Guffroy, pages 226 et 227.

(2) ... Il fait une chose analogue à Arras, oú il sabre les acteurs sur la scène, sous pretexte que les Gracches (*sic*) qu'on jouait méritent blâme et critique ; il finit par dire des douceurs aux actrices (les Secrets, pag. 226 et 227.)

reparut une dernière fois pour chanter lui-même un hymne patriotique dont le refrain était répété en chœur (1).

Je n'essaierai point d'analyser les diverses impressions qui assaillirent les demoiselles Taisne pendant toute la durée de ce spectacle; tremblantes, en proie à une terreur bien compréhensible, elles élevèrent souvent leur cœur à Dieu, et tout en lui demandant pardon de l'implorer dans un semblable lieu, elles le suppliaient aussi de les préserver d'une mort que, dans leur trouble, elles regardaient comme presque certaine. La toile tomba enfin pour la dernière fois et les spectateurs fatigués par les nombreuses péripéties d'une soirée si bien remplie, s'empressèrent de gagner la rue.

Dès que la foule devenue moins compacte permit aux deux sœurs de sortir à leur tour, elles se hâtèrent de quitter cette salle où elles avaient tant souffert. A peine dehors elles se sentirent soulagées comme d'un poids immense et respirèrent plus à l'aise. Se prenant par le bras, elles se mirent à courir jusque chez elles de toute la force que leur avaient laissée les terribles émotions qu'elles venaient d'éprouver. En passant devant l'escalier du puisard, elles ne songèrent même point à renouveler leur tentative, et d'ailleurs la chose eut été alors aussi impossible, plusieurs spectateurs attardés passant là en ce moment.

Quand Augustine et Henriette rentrèrent chez leurs parents, le père Taisne veillait encore; dès qu'il connut la

(1) Historique. — *Allons, ça va!* pièce, voir Guffroy, pages 226, 227, 228,

cause de la pâleur et de l'agitation de ses deux enfants, la peur le prenant à son tour, il brûla la ceinture séance tenante et résolut de reporter à Anneux la boîte fatale, — Explique qui pourra cette singulière résolution. —Toujours est-il que le lendemain au jour, mon aïeul partit pour le village qu'habitait sa sœur, emportant avec lui la custode. Celle-ci fut enterrée la nuit suivante avec de minutieuses précautions, dans un trou creusé par Savary dans un angle de son jardin, à l'abri des regards indiscrets.

Et voilà comment, dit ma cousine, en dépit des décrets, deux objets sacrés et proscrits assistèrent à un spectacle peut-être patriotique, mais à coup sûr très-profane et surtout peu édifiant.

Cinq mois après Robespierre était mis à mort, avec lui finissait la terreur. L'année suivante Lebon expiait à Amiens sur l'échafaud les crimes nombreux qui l'ont rendu si terriblement célèbre. La France renaissait à l'espoir de jours meilleurs.

La Révolution a passé comme tout passe ici-bas, non sans nous laisser cependant un germe de liberté qu'on a pu essayer d'étouffer quelquefois depuis, mais qui, semblable au géant de la fable, retrouve une nouvelle vie alors qu'on le jette à terre. Le souvenir de cette époque mémorable, tour-à-tour héroïque ou sanglant, brillant ou funèbre, vivra éternellement. Et pourtant, ajouta la narratrice, les générations vont s'engloutissant dans la terre et s'éteignant peu à peu dans l'oubli. Depuis de longues années déjà ma mère et ma sœur sont mortes, les Savary ont passé de vie à trépas; depuis long-temps les rapports ont cessé entre

les descendants des deux familles, la custode a-t-elle été retrouvée ?

Mai 1859. A. DURIEUX.

DES USAGES QUI NUISENT AUX PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

Par Alc. WILBERT.

La Société d'Émulation a mis à son concours de 1859 la question suivante :

« Quels sont les progrès qui ont été faits depuis dix ans » dans la culture de l'arrondissement de Cambrai ?

» Quels sont ceux qui restent à faire? »

Cette question n'a donné lieu à aucun envoi, et l'on doit croire que l'on ne s'est abstenu que parce qu'on ne l'a pas bien comprise.

C'est pour en amener la solution que l'on publie aujourd'hui ces considérations sommaires.

En reconnaissant avec M. Rendu (1) que « le département du Nord est la grande ferme modèle de la France » on ne peut admettre avec Jacques Bujault (2) que « il y a » trois siècles que la Flandre (française) cultive de la même » manière et toujours bien » ni, par suite, en conclure comme lui, que « celui qui est dans la bonne route doit faire » tous les ans, tous les mois et tous les jours ce qu'il a fait

(1) Voir le cultivateur de janvier 1841. Elève de l'Institut du Mesnil St-Firmin, M. Rendu a été depuis inspecteur général de l'agriculture.

(2) Auteur du Guide des comices et des propriétaires.

» précédemment ». Une revue rétrospective qui remonterait seulement à 50 ans, constaterait, en effet, dans notre pays, d'incontestables progrès dûs successivement à des cultures dont le développement a dépassé toutes les prévisions, à l'emploi de nouveaux amendements et à l'introduction de plusieurs instruments aratoires.

Les cultures que l'on doit considérer comme nouvelles, quand on s'arrête au développement qu'on leur a donné, sont celles de la betterave, de la chicorée et du *chou cavalier*, destiné à la nourriture des bestiaux, cette dernière culture est aujourd'hui généralement d'un trentième et ne peut désormais qu'augmenter. Leur rendement a eu, pour premier résultat, une grande augmentation dans la valeur locative des terres, et si les cultivateurs, qui semblent n'avoir pensé qu'à obtenir du sol tout ce qu'il peut rendre, n'ont pas eu à se plaindre des propriétaires qui, en traitant avec eux, n'avaient en vue que l'augmentation de leurs revenus, les uns et les autres ont généralement été imprévoyants, ceux-ci en ne s'occupant pas du dommage que devait leur causer l'épuisement forcé des terres qu'ils donnaient à bail, ceux-là, en ne demandant pas que, par un bail à long terme, on leur permît de rentrer dans les dépenses qui devaient avoir pour résultat une amélioration du sol à exploiter.

L'ignorance de la géologie agricole a également été, pour la plupart des cultivateurs de notre pays, un obstacle aux améliorations qu'ils attendaient et, faute de savoir comment on peut neutraliser le caractère des terrains qui ne retiennent pas ou qui ne reçoivent pas assez d'eau, le choix

des amendements étant pour eux impossible, ils croyaient à la nécessité de laisser la terre se reposer et de perpétuer *l'habitude des jachères,* comme si, pour les supprimer, il fallait s'occuper d'autre chose que de substituer à la plante qu'une terre vient de produire celle qui a particulièrement besoin des sucs nourriciers qu'y a laissés la plante récoltée; comme si l'on ne pouvait arriver à fertiliser les terres les plus stériles avec des engrais convenables, et à améliorer les bonnes terres avec des labours plus profonds et des sarclages plus fréquents !

L'introduction des nouveaux instruments aratoires, de ceux-là même dont l'expérience aurait dû consacrer l'usage, n'a pas éprouvé moins d'opposition. C'est depuis un temps immémorial que la *charrue*, *le rouleau*, le *brabant*, le *binoir* et la *herse* suffisaient à la culture de notre pays, et, quelle que fut la nature de la terre, on persistait à croire que, pour la cultiver, on n'avait pas besoin d'autres instruments.

Sans examiner si le brabant, qui enterre bien les herbes, divise suffisamment la terre, et si la charrue, qui arrache mieux les chardons, retourne assez la terre qu'elle divise également mieux, on ne doit pas négliger de rappeler que des essais, dont on ne connait pas assez les résultats, ont été faits dans le but d'*adapter à la charrue le déversoir du brabant* et de lui donner ainsi deux déversoirs mobiles agissant l'un après l'autre au bout de chaque sillon.

Pour ne citer qu'un seul des instruments qu'il eut été sage d'introduire, parce qu'ils avaient été expérimentés, on n'admettait pas généralement que, pour une terre difficile à briser, il fallait un rouleau plus pesant que pour celle qui est d'une nature plus tendre.

Quant à l'instrument employé pour donner plus de régularité aux semailles, on refusait de s'en servir ou l'on ne consentait à l'employer que pour la seule culture de la betterave.

La plupart des usages qui continuent d'être un obstacle aux progrès de l'agriculture se rattachent aux considérations qui précèdent et peuvent être ainsi résumés :

1° On n'a pas cessé de fixer à neuf ans la durée ordinaire des baux et les cultivateurs qui, pour n'avoir pu les renouveler au commencement de la septième année, craignent généralement d'être dépossédés à l'expiration de la neuvième, négligent de fumer convenablement leurs terres dans les trois dernières années et les laissent par suite dépérir ;

2° Il existe des sols qu'on pourrait rendre fertiles avec les dessèchemennts que l'on obtiendrait par le drainage ou au moyen des irrigations que l'on devrait à l'usage des eaux qui bordent les propriétés qui les traversent ou qui decoulent des fonds supérieurs, et l'on recule devant la dépense à faire, dans l'un et l'autre cas, parce qu'on craint de ne pas conserver au-delà de neuf ans la terre ainsi amendée;

3° Beaucoup de cultivateurs n'ont de fourrages que pour entretenir un très-petit nombre de bestiaux et manquent, par suite, des fumiers nécessaires au bon entretien de leurs terres.

4° D'autres, avec des bestiaux en plus grand nombre, ne renouvellent pas assez souvent leurs litières, et n'ont par conséquent pas tous les fumiers qu'ils pourraient obtenir.

5° On ne s'occupe pas assez de la nécessité d'enfouir le fumier avant qu'il soit trop refroidi, ainsi que des précautions à prendre pour l'entasser à une profondeur convenable et le mettre ainsi toujours en contact avec les racines qu'il doit féconder.

6° On croit que le fumier ne cesse pas d'acquérir de la force en vieillissant et en le laissant se décomposer et pourrir on l'expose à perdre son principe de fertilisation.

7° On sait que le fumier de mouton convient aux terres froides et humides, que, plus frais et plus onctueux, le fumier de vache n'est pas moins nécessaire aux terrains arides et sablonneux que le fumier de cheval aux terrains argileux qu'il fertilise par sa chaleur, et, rarement, on les emploie isolément ; ainsi, et pour n'être pas convenablement mélangés, ils perdent souvent une grande partie de leur force.

8° On pourrait à peu de frais tirer un bon parti des *composts* ou amalgames de matières animales, végétales et minérales telles que les boues, les vases, la suie, les gasons, les feuilles d'arbres, la chaux, etc., etc. On recule devant la peine à prendre pour les préparer convenablement.

9° Tous les cultivateurs ont, dans les urines de leurs bestiaux, des engrais naturels que laissent perdre beaucoup d'entr'eux pour n'avoir pas de citernes qui puissent les recevoir et les conserver.

10° Ils s'exposent à voir leurs grains atteints par la maladie du *charbon*, pour n'avoir pas cherché à prévenir cette maladie par le chaulage avant l'ensemencement.

11° Ils voient souvent encore compromises leurs récoltes de pommes de terre et ne font rien pour les sauvegarder par le remplacement des types reproducteurs.

12° Un grand nombre de cultivateurs voient dépérir leurs bestiaux dans les écuries où ils les renferment, faute de propreté et de nourriture.

13° L'insalubrité de beaucoup d'étables ne peut être attribuée qu'à leurs dispositions intérieures dans laquelle on a négligé la ventilation qu'on pourrait obtenir à peu de frais à l'aide de cheminées d'appel et de chassis correspondants et mobiles.

14° On voit les bestiaux tourmentés dans leurs étables par les morçures des insectes, et, pour assurer leur repos, on semble ignorer qu'il suffirait, quand on les y renferme, de les y laisser dans l'obscurité.

15° Des habitans de la campagne qui n'ont pas le matériel nécessaire à l'exploitation des terres qu'ils prennent à bail, les font labourer par d'autres et même en les sarclant, en les récoltant, en faisant eux-mêmes les diverses opérations qui doivent avoir pour résultat d'en assurer le placement ou la vente, ne peuvent en obtenir qu'un rendement qui n'est pas en rapport avec la dépense qu'entrainent le prix élevé de leurs fermages et les gros intérêts à payer à ceux qui leur prêtent l'argent dont ils ont besoin pour leurs cultures.

Les banques foncières remédieront-elles en partie à cet inconvénient ? On peut l'espérer si on en établit dans les différents chefs-lieux d'arrondissement.

16° On ne voit généralement les *cultures alternes* se re-

présenter identiques, que parce que peu de cultivateurs ont trouvé les moyens d'avoir autant de modes d'assolement que de natures de terre.

17° Les cultivateurs qui, même sur une petite échelle, essaient de changer leurs assolements, comme ceux qui cherchent à introduire dans leurs exploitations les instruments dont ils ont reconnu la puissance, sont généralement exposés aux sarcasmes de leurs voisins. Ce qui décourage ceux qui seraient tentés de les imiter.

18° Beaucoup de cultivateurs doivent leur caducité précoce à l'habitude de vivre dans une atmosphère mauvaise (1), et ne peuvent ni recueillir le fruit de leurs travaux, ni faire de leur expérience un enseignement.

Ce n'est pas sans raison, il faut le reconnaître, qu'on a trouvé aux grandes exploitations rurales de notre pays le caractère d'une *ferme-modèle* (2). Parmi les mieux dirigées, je citerai celle de M. Jh. Tellier, de Carnières, qui, dans sa distribution intéreure, paraît ne laisser rien à désirer.

(1) Leurs maisons sont insalubres parce qu'elles ne sont pas intérieurement assez élevées; qu'on ne trouve, dans leur aire intérieure, ni carrelage, ni maçonnerie; qu'elles n'ont pas assez d'ouvertures; que leurs fenêtres sont presque toutes calfeutrées, et qu'abrités dans la même chambre, plusieurs individus, sains d'ailleurs, y entretiennent des émanations dangereuses; parce que les étables sont trop rapprochées des bâtiments d'habitation, et que les vapeurs qui s'en exhalent y viennent encore diminuer l'air; enfin, parce que sous les fenêtres de ces habitations on dépose des fumiers, on établit des mares d'eau qui deviennent pour elles un continuel foyer d'humidité.

(2) On a vu ci-dessus l'opinion de M· Rendu, un autre inspecteur général de l'agriculture, M. Royer l'a reproduite dans le compte-rendu de la session du Congrès des agriculteurs du Nord de la France, tenu à Cambrai du 5 au 10 novembre 1845.

La partie de la cour destinée à recevoir le fumier qu'on sort tous les jours des écuries et des étables est creusée assez profondément pour éviter que, par ses évaporations, il s'altère.

Autour de cette partie existe une rigole qui conduit hors de la ferme les eaux pluviales qu'elle reçoit directement ; celles qui découlent des toits arrivent par une nochère dans un réservoir spécial d'où, à l'aide d'une pompe, on les tire pour la boisson des chevaux et des bêtes à cornes.

Les écuries, qui sont toutes pavées en briques, ont des rigoles qui aboutissent extérieurement à des conduits couverts et dirigés vers un centre commun, la *fosse à purin.* Leurs fenêtres et leurs portes correspondent entre elles de manière à donner une ventilation plus ou moins grande, suivant que l'atmosphère est plus ou moins chaude. Les fenêtres à claire-voie sont fermées intérieurement par un volet mobile, et les portes qui peuvent être ouvertes de haut en bas, ou seulement dans leur partie supérieure, ont extérieurement un lattis qui forme l'été leur unique clôture.

Ces écuries sont plafonnées, ce qui met les fourrages placés dans leurs rateliers à l'abri des émanations de leurs fumiers. Elles sont pavées au-dessus du niveau de la cour et traversées par une rigole qui conduit leurs urines dans un déversoir commun. La chaux qu'on a employée intérieurement pour blanchir leurs murailles, entretient le volume d'air qu'on leur a ménagé et prévient tout ce qui pourrait l'altérer ou le rendre plus rare, Leurs rateliers sont placés à une hauteur qui permet aux animaux qu'elles

renferment d'atteindre les aliments qu'on y dépose sans fausser leurs aplombs, et qui ne les expose pas à en respirer les poussières et à contracter les maladies meurtrières causées par les affections du poumon, dans les fermes moins bien tenues où l'on néglige de secouer les bottes placées dans cette partie des écuries et des étables. Des râteliers mobiles sont en outre posés sur les auges de telle sorte que les animaux peuvent y puiser leurs aliments sans en jeter une partie à leurs pieds.

Après le soin qu'il prend des animaux attachés à son exploitation, M. Tellier a placé celui des instruments qu'il emploie :

Par des *arrosements* uniformes pour lesquels il a des *tonneaux* qu'il promène, il assure l'égale répartition de ses *engrais liquides*, et, pour répartir également ses grains et ses graines, il applique le semoir, modifié suivant l'occurrence, à toutes ses cultures.

Sans remplacer tous les instruments en bois qu'il a trouvés dans son exploitation, le sol qu'il cultive ne lui faisant pas un besoin d'instruments plus puissants, il a substitué des instruments en fer à ceux d'entr'eux qui, avec une précision plus grande, lui évitent une perte de temps considérable. C'est parmi ces derniers qu'il faut placer le *scarificateur* et la *sarcleuse*. Il se sert depuis longtemps du *hache-paille* et de la *machine à battre*. Sans rejeter le *brabant à deux socs*, il pense qu'on ne pourra l'employer que lorsqu'il sera moins difficile à conduire ; il place parmi les véhicules les plus utiles la *voiture à frein* dont il se sert, et, bien persuadé qu'on arrivera un jour à

remplacer par la vapeur les chevaux destinés à la culture, il ne craint pas qu'on ait dans ce cas à souffrir de la perte de leurs fumiers, les bêtes à cornes devant, selon lui, pourvoir à tous les besoins. Le terroir de Carnières étant généralement privé d'eau, M. Tellier n'a reculé devant aucune dépense pour en faire arriver partout où il a besoin d'en avoir.

Est-il nécessaire d'ajouter que ses sacrifices de toute nature sont bien largement compensés par le rendement qu'il obtient.

J'ai communiqué à M. Tellier mes remarques sur les entraves apportées aux progrès de l'agriculture et voici quelles sont les observations qu'il m'a faites et que j'ai en quelque sorte écrites sous sa dictée :

L'augmentation du rendement a enrichi le cultivateur qui a fait concurrence au propriétaire en devenant propriétaire à son tour et le prix plus élevé des fermages en a été la conséquence. Les propriétaires n'avaient pas à craindre qu'on les accusât de trop demander puisque les fermages à leur payer étaient généralement en rapport avec les récoltes à faire.

Beaucoup d'entre eux ont motivé l'augmentation des fermages qu'ils voulaient avoir sur le dommage que la culture de la betterave fait à la terre qui la reçoit, et c'est une erreur que l'on s'accorde à reconnaître depuis qu'il a été constaté qu'en déterminant la destruction des mauvaises herbes, la betterave exige des labours plus soignés et des binages plus fréquents faits dans les meilleures conditions; que son arrachage est lui-même une sorte de labour et

qu'elle prépare la culture des céréales en se nourrissant d'autres principes.

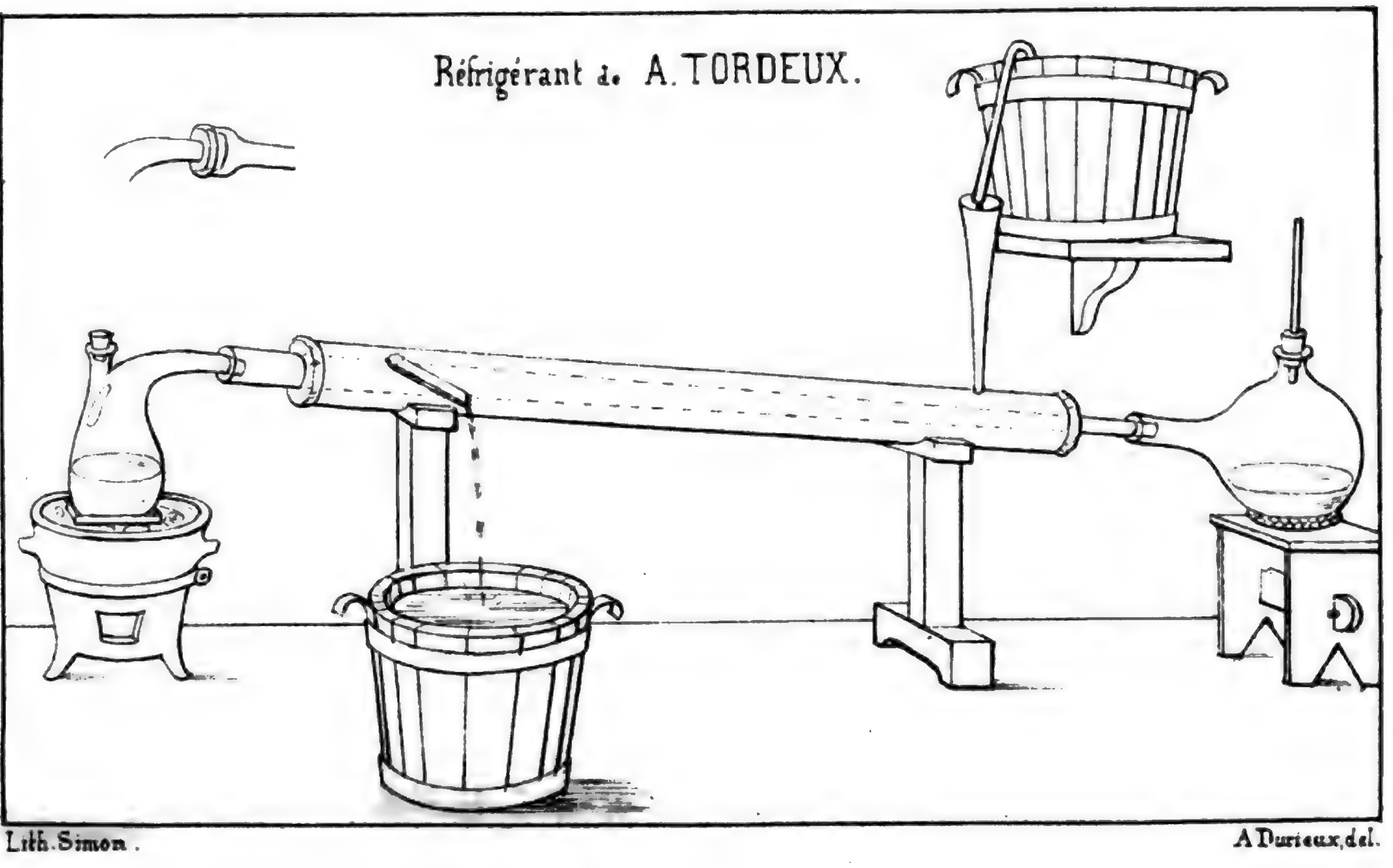
Les obstacles apportés à l'introduction des nouveaux instruments ont pour cause la complication de plusieurs d'entre eux qui inspire de la défiance aux cultivateurs. On ne saurait cependant refuser de croire à d'heureuses innovations, quand on voit les *anciens chariots* sans caractère remplacés par d'autres qui, avec des essieux en fer et des boîtes en fonte, ont la plupart un frein qui sert à les diriger, quand, à la place des anciens brellements, on remarque de petits crics légers et commodes qui offrent toute sécurité.

L'usage de l'*ancienne charrue* n'est plus aujourd'hui que l'exception, et on ne l'emploie généralement qu'après l'avoir perfectionnée.

Les *brabants* sont presque tous en fer et en fonte, et le fer et la fonte entrent en grande partie dans la composition des *binots*.

Les *rouleaux*, à de rares exceptions, sont proportionnés aux besoins de chaque culture, et là où la pierre et la fonte sont nécessaires, on ne recule pas devant la dépense à faire.

Le *scarificateur* est presque partout en usage. Il en est de même du *semoir* qui fait économiser un tiers et quelquefois la moitié de la semence, qui assure aux plantes un abri contre les mauvais temps de l'hiver, qui facilite le sarclage et contribue par conséquent à la propreté des récoltes et des terres, qui compense largement par un rendement plus considérable en grains la perte qu'on fait sur la paille, et qui, en facilitant la circulation de l'air, donne aux avétis une plus grande force et les empêche de verser.


Réfrigérant d. A. TORDEUX.
Lith. Simon.
A Durieux, del.

RAPPORT DE M. AD. BRUYELLE,

Sur un Réfrigérant à Tube de M. H. Tordeux.

Messieurs,

Selon vos désirs, une Commission formée de MM. Lefebvre, de Vendegies, Durieux et Bruyelle, s'est rendue au domicile de M. Tordeux, notre collègue, pour y prendre connaissance d'un appareil désigné sous le nom de réfrigérant à l'usage des laboratoires de distillation, et dont l'invention, par lui réclamée, remonterait à l'année 1811.

Après avoir mis sous vos yeux divers ouvrages spéciaux de chimie, antérieurs au XIXe siècle, et dans lesquels les réfrigérants ne sont connus que sous la forme de spirale ou de serpentin plongeant dans un bain d'eau froide, M. Tordeux a fait fonctionner, en notre présence, son appareil qu'il déclare dater de 1811. Notre collègue M. Durieux à bien voulu en prendre un dessin que nous Joignons à ce rapp ort.

On sait que le réfrigérant a pour but d'abaisser la température des liquides soumis à la vaporisation d'après les principes que l'eau, par son contact et la vaporisation des liquides, peut refroidir les corps qui y sont apposés.

Cet appareil, peu compliqué, est composé de deux tubes renfermés l'un dans l'autre, le premier en verre, le second en zinc préférablement au fer blanc trop disposé à l'oxidation. Dans le tube central circule le liquide à refroidir, et

dans le tube extérieur l'eau froide, marchant dans un sens inverse.

Dans la partie supérieure du tube central se trouve hermétiquement adaptée la cornue qui repose sur un brasier, et dans laquelle s'opère la distillation. A l'autre extrémité s'échappe le liquide refroidi. Un bassin supérieur muni d'un syphon laisse couler l'eau froide qui, formant pression, remonte le long du tube extérieur et toujours en contact avec le tube central, vient se déverser chargée du calorique dans un récipient à ce destiné.

Il est à remarquer que l'eau réfrigérante en arrivant dans l'appareil, à l'opposé du foyer, se trouve en contact avec les parois qui contiennent les parties du liquide les plus refroidies; condition essentielle pour que le refroidissement ait lieu avec le plus petit volume d'eau possible.

Le réfrigérant de M. Tordeux, paraît-il, est aujourd'hui dans le commerce, sans nom d'inventeur connu, et il est employé dans les laboratoires de distillation. Il nous en a représenté un modèle venant de Paris à peu près semblable à celui revendiqué par notre collègue. Seulement, pour le tube extérieur, on a employé le zinc au lieu de fer blanc, ce qui est une amélioration. A la naissance du tube central, près de la cornue, se trouve une gorge ou un ressant qui doit présenter quelque obstacle à la descente de la vapeur en voie de condensation. Cet inconvénient n'existe pas dans l'appareil de M. Tordeux.

Dans cet état de choses nous avons cru devoir nous attacher à constater l'identité des deux réfrigérants ainsi que l'état de vétusté dans lequel se trouve l'appareil de M.

Tordeux, le même qu'il déclare avoir fait fonctionner en 1813, devant le jury médical de Lille, et dont le dessin a été remis à cette époque, à l'appui d'une thèse écrite, relative aux opérations de l'éther sulfurique.

Nous avons voulu pousser plus loin nos investigations, et parmi les ouvrages modernes sur la matière, nous en avons trouvé deux dans lesquels l'appareil qui nous occupe est complètement désigné comme chose acquise à la science et sans nom d'inventeur connu.

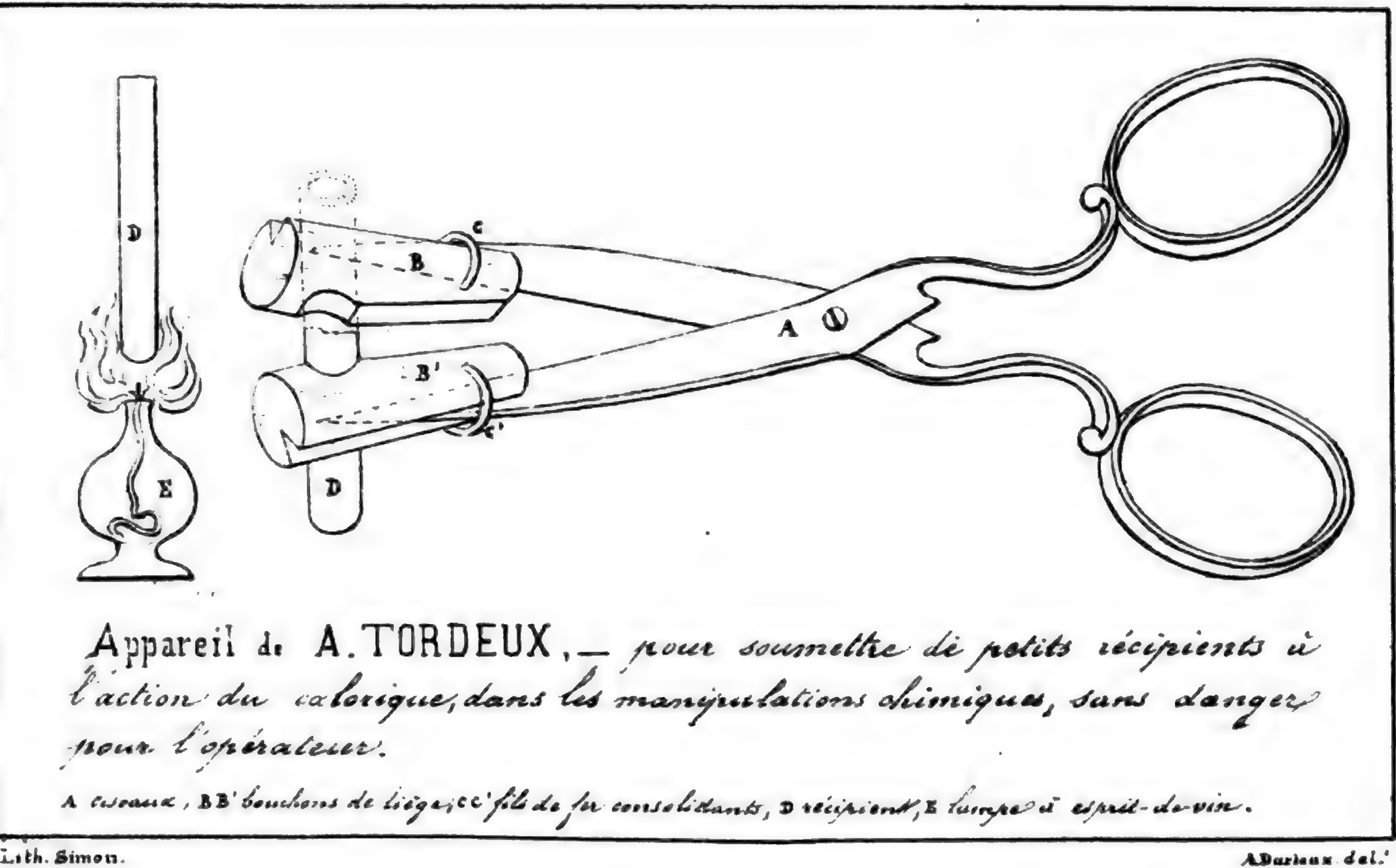
Ce sont : 1° *Encyclopédie moderne de Firmin Didot*, 1850, t. 24, p. 450, article signé *Charles Rénier ;* 2° *Dictionnaire des arts et manufactures par Ch. Laboulay*, t. 2, au mot *Réfrigérant.*

Nous devons à la vérité de dire que le texte de la description dans ces deux ouvrages est le même, c'est-à-dire que l'un a été la reproduction de l'autre.

Nous avons aussi trouvé, dans les *Nouvelles manipulations chimiques* de M. H. Violette, 1839, p. 175, la description d'un réfrigérant, toujours basé sur les mêmes principes ; seulement le récipient au liquide distillé est plongé dans un vase rempli d'eau froide qui se renouvelle au moyen d'un filet d'eau tombant d'un bassin supérieur.

De ces diverses recherches il résulte que le réfrigérant à tubes est connu des gens pratiques, qu'il est même tombé dans le domaine public, puis qu'il se trouve dans le commerce. Ces considérations, pensons-nous, rendront difficile aujourd'hui à notre collègue de parvenir à faire établir sa paternité d'une manière irrévocable.

10 Février 1859. A. BRUYELLE.



Appareil de A. TORDEUX, — pour soumettre de petits récipients à l'action du calorique, dans les manipulations chimiques, sans danger pour l'opérateur.

A ciseaux, BB' bouchons de liège, CC' fils de fer consolidants, D récipient, E lampe à esprit-de-vin.

Lith. Simon. A. Durieux del.

ORAGE DU 1er JUILLET 1857 A CAMBRAI

Observé par M. TORDEUX

Le 1er juillet 1857, vers six heures du soir, un violent orage éclata sur Cambrai et fut accompagné d'une pluie telle, qu'on évalue à cinq ou six mille francs les dommages causés par l'eau du pavé de la ville pendant les 15 à 20 minutes que dura l'ondée.

Je me trouvais à cette heure dans mon usine (située au faubourg Cantimpré, à 300 mètres ouest environ des fortifications de Cambrai). J'étais à deux pas du seuil de la porte de la cour, le regard dirigé au midi vers un angle formé en face de moi par le mur de mon jardin, et à ma droite par la muraille d'un magasin adossé à ma grande cheminée, lorsque brilla le dernier éclair. Il fut promptement suivi d'un si violent coup de tonnerre que je pus croire alors avec quelque certitude que la décharge électrique avait eu lieu non loin de moi. Dans le très-court espace de temps qui s'écoula entre la lumière et le bruit, mes regards furent subitement attirés à deux ou trois pas vers ma droite, c'est-à-dire vers l'ouest, par le brillant spectacle d'un jeu électrique fulminant selon moi.

J'avais vu se produire tout-à-coup une certaine quantité d'étincelles brillantes et de traits ou lignes de feu en zigzag (au nombre de 20 environ) se brisant en tous sens et

qui n'eurent point plus de durée que n'en avait eu l'éclair. Ces lignes, presque simultanées, semblaient venir du mur du magasin et se diriger sur celui du jardin. Je ne ressentis aucune secousse, et le bruit de la pluie qui tombait par torrents peut bien m'avoir empêché d'entendre le pétillement qu'ont dû nécessairement produire les étincelles en se dégageant. L'ondée ayant cessé, je voulus voir si je ne retrouverais point quelque trace apparente du phénomène, d'ailleurs bien naturel, dont je venais d'être témoin, mais la nuit s'approchant, je dus remettre mes investigations au lendemain.

Le jour suivant, je commençai par mesurer la distance qu'il pouvait y avoir entre l'endroit où j'étais placé la veille et celui où les apparitions lumineuses avaient eu lieu, mes prévisions ne m'avaient point trompé : j'étais à 14 mètres du point en question ; or, si l'on divise 14 mètres par 337 mètres, vitesse du son dans l'air par seconde, on trouve que le bruit du tonnerre a mis 0,041^{m} de seconde pour arriver à mon oreille.

Dans le mur du magasin, haut de plus de trois mètres et couronné par une gouttière en zinc, sont plantés dans un rayon de 1 mètre 66, à partir du sommet de l'angle et à 1 mètre au-dessus du sol, un certain nombre de clous. Ces clous varient de grosseur et de saillie, depuis ceux qu'emploient les jardiniers pour rattacher les espaliers, et qui servent ici à rattacher une vigne, saillent peu, jusqu'au gros clous appelés vulgairement clous à patte et saillant de 0^{m} 11 à 15 c. au-dessous de la gouttière. A l'un d'eux pend un bout de fil de fer oxydé par le temps, à un autre

un bout de ficelle blanchie de vétusté, mais ayant encore une certaine ténacité. A la distance du sol ci-dessus énoncée, se trouve une niche semblable à celles qui indiquent la mitoyenneté des murs et dans laquelle sont placés environ 1100 grammes de vieilles férailles. Dans le mur du jardin, dans l'angle se voit une porte garnie d'une forte serrure à verrou placée à un peu plus d'un mètre du sol. A gauche de cette porte, à 1m 25 c. du sommet de l'angle, et aussi à un mètre du sol, se trouve un tuyau de gouttière en fer blanc, long d'un mètre et peint à l'huile, lequel tuyau, à l'aide d'une portion inclinée passant au-dessus de la porte pour se rattacher par un entonnoir aussi vertical à la gouttière du magasin, sert de conduit de décharge à cette dernière. Il est essentiel de remarquer que le raccord de la gouttière avec son tuyau est consolidé par un morceau de fil de fer qui lie ces deux parties l'une à l'autre en décrivant une ligne inclinée de l'entonnoir à la gouttière. Je continue : ce tube est le sol d'une végétation cryptogame dont les sujets de couleur gris-verdâtre ont à peine un millimètre de hauteur. En examinant avec attention toutes ces parties, je vis sur l'entonnoir la couleur soulevée à 12 ou 15 places en manière de petites pustules crevées en se formant et toutes en rapport évident avec le fil de fer consolidant. La partie inclinée du conduit des eaux pluviales est restée intacte, mais sur la partie verticale on retrouve plusieurs macules arrondies, de 5 à 6 millimètres, ressemblant à des gouttes d'eau remplacées par de la rouille, et d'autres plus grandes (0m 01 c. environ) de teinte violacée et se prolongeant de même couleur, verticale-

ment de 0,006^{m} en une espèce de houppe ou chevelure très ténue. A l'aide d'une loupe il m'a été facile de voir que toutes ces macules sont l'effet d'autant de coups de foudre qni ont opéré la fusion de la couleur, son ébulition et sa volatilisation. Aujourd'hui (février 1859) on peut voir encore les traces dont je viens de parler, lesquelles présentent chacune l'aspect d'une petite forêt d'aiguilles noires et luisantes qui, rabattues par la pluie, se sont collées sur le tuyau. Dans le bas de la portion verticale du tube la végétation a disparu complètement, la couleur est rendue à son état primitif. La serrure de la porte du jardin ne porte aucun vestige du passage de l'électricité. Sur le mur du magasin je ne vis aucune altération sensible sur les morceaux de fer et les clous qui ont servi au passage de la foudre et au rétablissement de l'équilibre, mais il est intéressant, je pense, de remarquer la conservation du bout de ficelle dont j'ai parlé plus haut, et qui est resté intact au milieu de cette véritable conflagration foudroyante.

Je viens de décrire l'effet, voici maintenant comment je crois pouvoir expliquer la cause.

Le nuage énorme qui a crevé sur la ville et les environs avançait vers l'ouest, attiré par la masse assez volumineuse de ma cheminée haute de 30 mètres et séparée du mur du magasin par un espace de 3 mètres 60 centimètres. La nuée s'approcha de cette espèce de paratonnerre, par l'effet ordinaire résultant de la différence des électricités, jusqu'à distance voulue; une fois arrivée dans leur sphère mutuelle d'attraction, celle-ci s'exerça avec une vitesse accélérée et l'éclair partit alors indiquant le rétablissement de l'équilibre.

Si dans les régions élevées de l'atmosphère on remarque fréquemment des traits de feu d'une grande longueur et décrivant des lignes brisées dont nous ne pouvons découvrir les points excitateurs, ici, le phénomène se passant dans un espace infiniment restreint (5 à 6 mètres carrés), nous reconnaissons d'une manière indubitable ces points, lesquels ont dû déterminer en détail le rétablissement de l'équilibre.

Une dernière observation : Je ne connais point le rapport qu'il peut y avoir entre l'existence des traits de feu et le silence, mais une chose certaine c'est qu'à la première impression du bruit la lumière s'éteignit subitement.

OBSERVATIONS DE M. TORDEUX,

SUR LA TEMPÉRATURE

De la journée du 15 *Juin* 1858.

Le 15 juin 1858, à dix heures du matin, je sortis d'une chambre du rez-de-chaussée, ayant deux fenêtres à l'ouest, un thermomètre centigrade à mercure dont l'échelle s'étend de 8° au-dessous de zéro à 45° 5 au-dessus.

Chaque dégré est divisé en cinq parties.

Ce thermomètre marquait 23°. Je le plaçai sur une chaise de jardin, parfaitement exposé au soleil, et j'en observai les mouvements :

Quelques minutes après 10 heures, il marquait 40° 6 ;

A 10 h. 15', 41° 8 ;
A 11 h. 40° 5 ;
A 11 h. 30', 42° 2 ;
A 11 h. 45', 44° ;
A 11 h. 53', 45° ;
A 12 h. 43° ;
A 12 h. 30', 45° ;
A 1 h. 45° 4 ;

A ce point, je m'empressai de mettre mon thermomètre à l'ombre pour en éviter la rupture et continuai en me

servant d'un thermomètre ordinaire qui, jusque-là, avait marché de conserve.

A 1 h. 30, je trouvai 47°
A 2 h. 47°;
A 2 h. 30', 48°;
A 2 h. 40., 49°;
A 3 h. 30', 47°;
A 4 h. 46° 5;
A 4 h. 30', 36° 5;
A 5 h. 41° 5;
A 5 h. 30', 35°;
A 6 h. 29° 5;

Le temps se couvre.

A 6 h. 30', 26° 5;

Le soleil est voilé.

A 7 h. 25°;
A 8 h. 24°;
A 9 h. 23° 5;

LOUIS-MARIE-JOSEPH CAMBRAY,

Médecin Honoraire de l'Hôpital,

Et Chirurgien Honoraire de la Fondation Vander-Burch,

Né à Montigny, le 8 septembre 1780, décédé à Cambrai,
le 12 Mai 1859.

Comme M. le docteur Ruelle, que la Société d'Émulation a perdu dans la force de l'âge, comme M. Tordeux, dont l'âge n'avait pu altérer les facultés, M. le docteur Cambray, qui vient de mourir presque octogénaire, s'est rangé parmi les hommes utiles, aussitôt qu'il fut pour lui question de prendre dans le monde une position qui ne devait plus changer.

A son père, qui était attaché comme vétérinaire à la cour du roi Louis XVI, il avait dû ses premières relations d'amitié, et, de cette époque, dont il avait gardé un souvenir plein de fraîcheur, bien qu'elle fût la plus éloignée dans sa vie, dataient les qualités aimables qui le faisaient rechercher de tous ceux qui avaient quelques rapports avec lui.

Sous l'apparence de la frivolité, qui fut le seul masque qu'il voulut jamais prendre, et le seul emprunt qu'il fit au siècle qu'il avait vu finir, il cachait un esprit sérieux qu'il devait au souvenir des calamités dont il avait été le témoin à Paris, quand s'écroula le trône au souvenir duquel il rattachait ses premières joies d'enfant et, à St.-Domingue,

quand il y arriva et que son cœur s'ouvrit aux premiers épanchements, puis, quand il y revint, et qu'il n'y trouva plus aucun de ceux qu'il avait aimés.

Ces tableaux, qui se représentaient sans cesse à son esprit, étaient peu propres à le faire rentrer dans la vie de famille, où il n'aurait trouvé que le souvenir d'une félicité d'autant plus regrettable qu'il la croyait à tout jamais passée : il continua sa vie d'aventures et ne quitta les corsaires avec lesquels il s'était embarqué comme chirurgien, que pour s'attacher, avec la même qualité, au service de nos armées qu'il suivit jusqu'à Moscou, et dont il ne se sépara qu'après la campagne de France.

Il avait été en garnison à Cambrai comme chirurgien-major du 51e régiment de ligne, les amis qu'il y laissa le décidèrent à y revenir, et il lui suffit pour s'y fixer de la situation qu'il dût à ses services et qui devint telle bientôt qu'elle lui permit de concilier, avec son désintéressement naturel, les mesures qu'il avait à prendre dans l'intérêt de son avenir.

Il avait beaucoup vu et se plaisait d'autant plus à raconter qu'on ne se lassait pas de l'entendre. Ses reparties étaient pleines de finesse et d'à propos et l'on retrouvait, surtout, son originalité dans ses œuvres les plus légères. Il n'en fallait pas davantage pour le faire rechercher dans le monde. Ses amis se chargèrent du soin de sa première clientelle, et son dévouement et ses lumières lui valurent, en 1814, l'année même de son arrivée à Cambrai, le titre de médecin des secours à domicile, l'année suivante, celui de médecin militaire du château de Selles, puis, huit ans plus

tard, ceux de chirurgien de l'hôpital et de la fondation Vanderburch, et, présenté pour la croix de la Légion-d'Honneur peu de temps avant la chute du premier empire, il ne l'obtint qu'au commencement du second, après avoir, pendant plus de trente ans, rendu à sa ville d'adoption tous les services qu'elle lui a demandés.

Entré à la Société d'Emulation en 1817, il s'y faisait remarquer par ses observations toujours pleines de bienveillance et ne cessa pas de s'intéresser à ses travaux. La part qu'il y prit attesterait, s'il en était besoin, que son esprit, naturellement ingénieux, était constamment en éveil. On s'est beaucoup entretenu et l'on n'a sans doute pas cessé de faire usage de son appareil propre à réduire et à maintenir d'une manière inamovible toute espèce de solution de continuité des os longs ; on lui doit, en outre, un instrument dans lequel on a vu une utile modification du *forceps*, un *rétracteur des chairs*, pour remplacer les compresses, dites fendues, dans les amputations des membres, et une *pince à bec conique* pour saisir les vaisseaux dont on fait la ligature.

Quand sa santé ne lui permit plus d'assister à ses réunions, la Société d'Emulation ne voulut pas qu'il devînt un étranger pour elle, et, pour reconnaître ses services, elle lui conféra l'honorariat que les hospices venaient de lui donner dans une circonstance semblable.

Ainsi, la vie de M. le docteur Cambray a été constamment remplie par tout le bien qu'il trouvait à faire et il a dû, sans doute, à l'affection qu'on lui témoignait, le pressentiment du bon souvenir qu'il laisse et que longtemps on gardera de lui.

Alc. WILBERT.

NOTICE SUR M. FACON.

On connait le proverbe : *Tout métier honnête est bon s'il enrichit son maître.* On peut affirmer de même que tout art, si modeste qu'il soit, peut rendre célèbre ceux qui ont su atteindre le degré de perfection dont il est susceptible. M. Facon eut été une nouvelle preuve de cette vérité si l'avenir ne lui eut pas manqué de parole. En d'autres termes, s'il lui eut été donné d'achever les remarquables travaux de médecine vétérinaire qu'il avait si heureusement commencés et qui, sans nul doute, eussent placé son nom à côté de ceux des Clarke et des Huzard, ces illustrations de l'hippiatrique.

C'est là une supposition qui ne paraîtra ni gratuite ni excessive à ceux qui liront ou auront lu, dans le tome 32 de nos Mémoires, la description d'une épizootie particulière à la race ovine, description qui décèle un rare esprit d'observation et est relevée par un mérite de style qui classe ce Mémoire parmi les chefs-d'œuvre du genre.

M. Casimir Facon naquit à Cambrai le 3 septembre 1815. Sa santé, lorsqu'il était encore enfant, était et resta toujours très-frêle. Ce fut la raison qui engagea son père à lui faire suivre, de préférence à tout autre, une carrière peu brillante mais qui devait mettre son fils dans la

nécessité sinon de vivre exclusivement à la campagne du moins d'y faire de fréquentes excursions.

Un pareil genre de vie était, selon lui et selon le bon sens, merveilleusement propre à fortifier une constitution délicate. M. Facon entra donc en 1831 et comme boursier, preuve de la supériorité de ses études préliminaires, à l'école d'Alfort dont il suivit les cours avec une grande distinction. Pour des motifs que nous ignorons, il quitta cet établissement après quatre ans de séjour, et en 1835 il alla achever ses études à l'école vétérinaire de Lyon. Il y resta un an. Diplômé le 27 août 1836, il vint se fixer à Cambrai, où il exerça son utile profession avec un louable désintéressement et avec une activité qui réalisa les prévisions de son père relativement à sa santé, qui se maintint excellente pendant quelques années. Quoiqu'il ne fut rien moins que robuste, on pouvait espérer de le voir fournir une carrière moyenne. Malheureusement un catarrhe qu'il prit dans une de ses courses hors de la ville, et qu'il eut le tort de négliger, s'aggrava faute de soins et l'enleva prématurément à sa famille.

M. Facon était membre de notre Société depuis 1849. Il lui a rendu des services incontestables, particulièrement dans la section d'agriculture à laquelle il resta toujours *fidèle*.

C'est à dessein que nous insistons sur cette expression, car, pour la justifier, nous sommes amené à rappeler une circonstance qui marque bien la fermeté de caractère et la droiture de jugement de notre regrettable collègue.

A l'époque où la majorité de notre section d'Agriculture

prit la résolution d'éxercer sous le nom de *Comice agricole* une action indépendante de la Société d'Emulation, M. Facon, quoique appelé par ses études spéciales à tenir une des premières places dans la nouvelle association, cessa de fréquenter ses réunions et lui refusa nettement son concours du jour où une proposition toute de conciliation, et dont l'initiative lui appartenait, eut été rejetée par le Comice (1).

Mais ce n'était pas par un côté seulement du caractère que M. Facon était recommandable. Il joignait à la fermeté qui commande l'estime une aménité exempte d'afféterie qui était réellement touchante. Il était impossible lorsqu'on avait commencé à entretenir avec lui quelques relations de société de ne pas désirer de les rendre plus intimes; ce qui d'ailleurs n'était pas très-facile, car il était d'une grande réserve, une réserve effet de la modestie. C'était l'homme modeste par excellence. Mais il ne l'était pas à la manière de ces gens qui ne recherchent et n'acceptent point les éloges, parce qu'ils ne les croient jamais à la hauteur de leur mérite, et surtout parce que les formules laudatives servent parfois d'excipients à des critiques dont leur robuste amour propre ne saurait s'accommoder. Il était modeste comme d'autres sont vaniteux, sans le savoir, *de source* pour ainsi parler. De cette rare qualité nous pourrions citer plus d'une preuve. Nous nous bornerons à celle-ci : Lorsque, après le départ de M. Lefrancq, il fallut lui donner

(1) Il s'agissait de permettre au Président et au Bureau de la Société d'Emulation dè faire partie du Comice (Procès-verbaux de la Société d'Emulation, séance du 29 Septembre 1851.)

un remplaçant sinon un successeur dans ses fonctions de secrétaire-général, les voix des membres se partagèrent entre M. Facon et l'auteur de cette notice ; une de plus, à la seconde épreuve, devait lui assurer l'avantage. Il l'obtint cette voix et on devine qui la lui donna. M. Facon refusa l'honneur qu'on voulait lui faire *déclinant*, comme il disait, *sa compétence*. Il fallut recommencer l'élection.

Plus tard, les fonctions de trésorier lui furent offertes à deux reprises différentes. Il les refusa deux fois, et la seconde dans des termes qui ne permettaient pas de le voir revenir sur sa résolution.

Il est vrai que déjà le mal qui le minait avait fait des progrès considérables, ce qui expliquait son refus de se charger d'un emploi, si peu assujettissant qu'il fut d'ailleurs.

Ce fut le 6 octobre 1855 que M. Facon, ce type du bon citoyen, du praticien zélé, rendit son âme à Dieu sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Eloge banal sans doute, mais qui a son prix quand il est accordé avec réflexion à des gens qui le méritent réellement.

C.-A. LEFEBVRE (Jean-Paul FABER)

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Sur M. Henri FENEULLE.

C'est toujours une tâche peu facile que celle de se constituer l'organe de l'opinion publique sur le mérite et le caractère d'un homme éminent, alors surtout qu'il vient à peine d'être ravi à l'affection de ses parents et de ses amis. Les difficultés de ce double rôle de biographe et de panégyriste s'amoindrissent de beaucoup, cependant, pour celui dont la prétention se borne à reproduire les principaux traits de la vie d'un de ces êtres, privilégiés entre tous, qui, en disparaissant de la scène du monde pour toujours, y ont laissé des traces honorables de leur passage; ce que l'on caractérise en proclamant *qu'ils ont emporté les regrets universels.* Cette dernière phrase qui appartient au protocole de la nécrologie officielle sera cette fois au moins l'expression de la vérité, et non, comme il arrive trop souvent, un odieux mensonge ou une ridicule exagération. Et quel éloge peut valoir celui-là! Y a-t-il beaucoup de princes, ou de puissants de la terre, nous ne disons pas qui aient obtenu, mais mérité, une pareille oraison funèbre? Heureux donc le biographe qui peut en un seul mot, pour ainsi parler, résumer le panégyrique de celui dont il esquisse la vie! Puisque cette chance si rare nous est acquise, profitons-en pour nous dispenser d'entrer dans le détail des qualités du cœur qui distinguaient notre vénérable ami et occupons-nous de la perte que les sciences ont faite en sa

personne, perte dont, grâce à sa modestie, tout le monde n'apprécie peut-être pas toute l'étendue.

M. Henri Feneulle naquit à Cambrai en 1797. Sa famille, originaire de la Charité-sur-Loire, était fixée à Cambrai depuis plusieurs années. Quelques-uns de ses parents se sont distingués dans différentes carrières libérales. Pour n'en citer qu'un seul, M. Bouvier a, comme chirurgien, joui à Cambrai d'une réputation de savoir et d'habileté nullement usurpée. C'était un de ces rares praticiens dont on aime la personne; qui, dans les vieilles familles du Cambresis, jouaient jadis, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le rôle de génie tutélaire du foyer domestique et dont le désintéressement n'avait d'égal que le dévouement. Quel est le cambresien d'un âge mûr qui n'a pas conservé dans sa mémoire reconnaissante et n'évoque pas parfois les noms des Delbarre, des Bavelaër, des Evrard, des Bouvier, etc. etc. Mais laissons cette digression pour revenir à notre regrettable concitoyen.

Dirigé par un père très-digne d'avoir un tel fils, le jeune Feneulle termina au collége de Cambrai ses études classiques, préliminaires obligés, et, jadis comme aujourd'hui, garanties d'une éducation solide, et mieux que de nos jours le chemin le plus sûr pour arriver à la conquête des positions élevées ou pour parvenir à exercer avec distinction des professions libérales. Henri Feneulle fut ensuite envoyé à Paris. Il se garda bien de perdre son temps et de ruiner sa santé par les excès de tout genre trop ordinaires aux jeunes gens abandonnés à eux-mêmes dans cette moderne Babylone. Loin de là, il se livra exclusivement à

l'étude des sciences qui devaient le mettre à même de réussir dans la profession à laquelle ses parents le destinaient, c'est-à-dire à la pharmacie. Le goût inné qu'il avait pour la chimie se développa dans les meilleures conditions possibles, puisqu'il lui fut donné de recevoir les leçons et les encouragements des maîtres de la science. L'un d'eux, que nous croyons être l'illustre Thénard, aux cours duquel il avait été attaché en qualité de préparateur, l'honora toujours de sa bienveillance et de son amitié.

De retour à Cambrai, en 1820, et concurremment avec les soins qu'il dut donner à l'officine de pharmacie qu'il avait reprise, il commença la longue série des utiles travaux d'analyse chimique dont il a enrichi les mémoires de la Société d'Emulation de 1820 à 1827 et de 1853 à 1857. Quelques uns des articles scientifiques de notre regrettable concitoyen ont trouvé place dans des recueils très-estimés, tels que la Revue Encyclopédique (1825), les Annales de Physique et de Chimie (tome XVI), etc. Plusieurs de ses opuscules ont été composés en collaboration avec M. Lassagne, son ami, chimiste expert du gouvernement, au nom duquel s'attache une juste célébrité (1).

Par les millésimes que nous avons indiqués ci-dessus, on a pu remarquer une lacune dans les travaux de M. Feneulle. Elle a pour cause cette circonstance qu'il abandonna sa

(1) Les principales découvertes dûes à MM. Lassaigne et Feneulle, sont consignées dans les Traités de Chimie, publiés de 1825 à 1830, notamment dans la Chimie de Colin, dans le résumé de Chimie de Poupalle, etc.

pharmacie vers l'année 1835 pour se livrer à des entreprises industrielles. Une perte douloureuse qu'il fit à cette époque et dont jamais il ne s'est consolé, la mort de sa fille, enlevée à sa tendresse dans la force de l'âge, lui avait rendu nécessaire une vie plus active, plus *absorbante*, plus propre à donner le change aux préoccupations douloureuses d'un cœur profondément atteint. Les évènements de 1848, en paralysant momentanément l'industrie, aurait porté à sa nouvelle position un coup fatal, si son frère ne l'avait pas puissamment aidé ! C'est une circonstance que M. Feneulle aimait à rappeler pour avoir occasion de répéter dans les termes les plus touchants l'éloge de son frère. Ce qui n'avait rien d'étonnant après tout : la reconnaissance n'est-elle pas la première vertu des natures d'élite ? M. Feneulle devait beaucoup à son frère, qui lui avait servi de père et l'avait généreusement aidé dans les circonstances critiques où il s'était trouvé. Ce parent généreux compléta son œuvre en l'instituant héritier de tous ses biens. La mort de ce frère bien-aimé détermina M. Feneulle à laisser la direction de son établissement agricole et industriel à son fils pour venir à Cambrai prendre possession des diverses propriétés qui lui avaient été léguées. De ce nombre se trouvait le charmant jardin de la porte Cantimpré que tout le monde connaît et dont il faisait les honneurs avec une exquise politesse à ses nombreux visiteurs. C'était là qu'il avait établi son laboratoire de chimie (1), si parfaite-

(1) Les nombreux appareils de ce laboratoire, ainsi que les instruments de physique, ont été donnés au collége de Cambrai, par M. Feneulle fils.

ment monté, et qu'il passait, comme il nous l'a répété souvent, les plus douces heures de sa vie dont le terme était proche, il en avait le pressentiment. Et nous aussi, hélas! quoique nous fussions loin de croire qu'il dut résigner sitôt d'une manière à la fois douce et terrible, la mission que la Providence lui avait réservée sur la terre. Elle consistait, ce semble, cette mission, à donner l'exemple de toutes les vertus afin de réconcilier avec l'humanité même les esprits les plus aigris par le spectacle des turpitudes particulières à notre siècle ou, pour mieux parler, communes à tous les siècles.

Membre de la Société d'Emulation de Cambrai et du Conseil municipal, M. Feneulle l'était aussi du Comité de Salubrité. Les procès-verbaux de cette utile institution rendent bon témoignage de ses talents comme chimiste, (1) et de son zèle pour tout ce qui pouvait assurer la prospérité de sa ville natale.

Ce zèle, dont il a donné tant de preuves, s'est manifesté surtout par le legs, au futur Musée de Cambrai, d'une ma-

(1) L'éclat qu'il pouvait donner à ses travaux l'occupait moins que l'utilité qu'on en tirerait: ce ne fut jamais, en effet, que par cette dernière considération qu'on le décida à les laisser publier. Bien qu'il eut la conscience de ce qu'il valait, on ne pouvait lui parler de lui-même sans alarmer sa modestie. Il fallait lui faire une sorte de violence pour l'amener à exprimer publiquement son opinion. Ceux qui l'ont vu dans les réunions de la Société d'Emulation, du Conseil des Arts et Manufactures, du Conseil de salubrité et du Conseil municipal, diront qu'il semblait n'y assister que pour s'éclairer par les avis qu'il y entendait émettre. C'est en s'en entretenant avec lui qu'on arrivait seulement à reconnaitre que peu de sujets lui étaient étrangers, et qu'il n'y avait presque pas de questions dont il ne put déterminer la solution par la rectitude de son jugement et l'étendue de ses connaissances.

(M. Wilbert, discours prononcé sur la tombe de M. Feneulle.)

gnifique collection conchiologique formée fort intelligemment par son frère et dont la valeur vénale est de plus de 6,000 francs.

Ainsi donc la mort même n'aura pu mettre un terme à l'affection qu'il avait pour ses concitoyens et à l'intérêt qu'il prenait à leur bien-être intellectuel ! Et quoique il ne lui ait pas été accordé de pouvoir s'entourer des secours de la religion qu'il eut aimé à invoquer dans ses derniers moments, on peut lui faire justement l'application des beaux vers de Lafontaine sur la mort du sage :

Arrive-t-il au but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour (1).

C.-A. LEFEBVRE (Jean-Paul Faber).

(1) M. Feneulle, outre les titres honorifiques que nous avons énumérés, était membre correspondant de l'Académie de Médecine.

On lui doit la découverte (à laquelle son ami, M. Lassaigne, a eu part aussi) d'un nouvel alcali connu sous la désignation de *Delphine* et extrait de la *Staphisaigre*. Les deux amis ont aussi en commun trouvé dans le Sené de la Palte un produit nouveau qu'ils ont appelé Cathartine.

Voir les Mémoires de la Société d'Emulation pour les autres travaux de Henri Feneulle. Voir aussi la Notice sur M. Lassaigne,

JEAN-BAPTISTE-ANTOINE LASSUS,

Architecte de l'Église Notre-Dame de Paris et de la Sainte Chapelle du Palais,

Membre du Conseil Général des Bâtiments civils.

Né à Paris le 19 mai 1807 et décédé à Vichy le 15 juillet 1857, M. Lassus venait d'entrer dans sa vingt et unième année, lorsqu'en 1828 il se décida à suivre les cours dans lesquels l'école des Beaux-Arts continue à recevoir les jeunes architectes. Sans examiner si l'architecture ancienne a sa raison d'être ailleurs que chez les Grecs et les Romains; sans rechercher si elle n'a pas dû s'inspirer du sol qu'elle avait à sa disposition et du climat sous lequel elle a pris naissance, on ne croyait pas alors avoir autre chose à faire que des temples anciens, et tous les types venaient se fondre dans un parallélogramme orné, à l'extérieur, d'une colonnade avec péristyle ou galerie et d'un fronton, et, à l'intérieur, d'un nombre de colonnes plus ou moins grand; tous n'étaient et ne pouvaient être qu'une réminiscence de la citadelle d'Athènes où, comme on disait dans les écoles, des propylées et du parthénon.

Pour éviter les actes de vandalisme que l'on avait à reprocher aux restaurateurs de nos monuments, il n'avait

pas suffi de leur rappeler cette recommandation que le roi Théodoric faisait, au V[e] siècle, aux architectes, de veiller à ce que leurs nouvelles constructions fussent en harmonie avec les anciennes (1), l'école rationaliste à laquelle ils appartiennent expliquait déjà à sa manière le précepte d'André Chénier

Des traits de vingt beautés formez la beauté même

Et, après avoir accordé au maître une obéissance passive, après avoir suivi, tête baissée,ses enseignements, ils avaient des velléités d'indépendance qui les portaient à croire que, pour trouver le beau qui comprend l'utile et qui n'est autre que le vrai, il leur suffirait de ne consulter que leur raison!... Ainsi, et quand ils ne croyaient faire que de l'éclectisme, ils tombaient dans la fantaisie qui les conduisait à l'extravagance.

Et l'on n'avait pas seulement à se plaindre des restaurateurs de nos anciens monuments, ceux qui en élevaient de nouveaux n'étaient pas plus heureusement inspirés : *l'art national* était à leurs yeux un mot vide de sens. Ils ne pouvaient arriver à comprendre qu'ils trouveraient de magnifiques sujets d'études à Amiens, à Chartres, à Poitiers, et, comme ils n'admettaient pas d'autres types que *le parthénon et ses propylées*, ils trouvaient que Fénelon leur a évité la peine de formuler la condamnation de *l'architecture gothique* quand, après avoir dit, dans son *dialogue sur l'éloquence*, « N'avez-vous pas remarqué ces roses, ces pointes,

(1) Formula curæ palatii, liv. VII, § 5, citées par M. du Sommerard. (Les arts au Moyen-Age, tome III, page 52.)

» ces petits ornements coupés et sans dessein suivi, enfin » tous ces colifichets dont elle est pleine? Voilà en archi- » tecture ce que les antithèses et les autres jeux de mots » sont dans l'éloquence. L'*Architecture grecque* est bien » plus simple ; elle n'admet que des ornements majestueux » et naturels; on n'y voit rien que de grand, de propor- » tionné, de mis en place. Cette architecture qu'on appelle » gothique nous est venue des arabes. Ces sortes d'esprit » étant fort vifs et n'ayant *ni règle*, *ni culture*, ne pou- » vaient pas manquer de se jeter dans de fausses subti- » lités. De là leur vint ce mauvais goût en toutes choses. » Ils ont été sophistes en raisonnements, amateurs de *co-* » *lifichets en architecture*, et inventeurs de pointes en poésie » et en éloquence. Tout cela est du même génie. » Il ajoute dans sa *lettre sur l'éloquence*, « L'architecte gothique élève » sur des piliers très-minces une voûte immense, qui monte » jusqu'aux nues. On croit que tout va tomber ; mais tout » dure pendant bien des siècles. Tout est plein de fenêtres, » de roses et de pointes. La pierre semble découpée comme » du carton. Tout est à jour, tout est en l'air. »

Si M. Lassus avait eu à repondre à cet illustre prélat, il aurait pu dire, d'abord, qu'il n'est pas démontré que c'est aux arabes qu'on doit l'architecture des XIII°, XIV° et XV° siècles, que le seul album de Villard suffirait pour constater que cette architecture est pour nous essentiellement nationale, puis, et que, dans le cas même où il faudrait la leur attribuer, les architectes de la grande mosquée de Cordoue, de l'alcazar de Séville et de l'alhambra n'ont pas á craindre la comparaison qu'on peut faire de ces monu-

ments avec ceux des grecs et des romains ; que lorsqu'il s'agissait pour eux d'élever un temple à l'une de leurs divinités, qu'on l'appelât Cérès, Diane ou Minerve, Mars, Apollon ou Esculape, les architectes anciens avaient un parallélogramme avec colonnades et fronton comme type invariable, et ne s'inspiraient que d'une pensée, le mystère dont leurs sacrificateurs devaient s'envelopper ; que, pour empreindre son œuvre de l'idée de l'Infini, l'architecte chrétien ne doit jamais oublier que le Dieu qu'il sert et le seul Dieu qu'il doit reconnaître, n'est descendu jusqu'à nous que pour nous faire un jour monter jusquà lui ; qu'il ne peut faire naître et entretenir cette pensée qu'en *plaçant dans l'air des voûtes qui montent jusqu'aux cieux et qui durent des siècles ;* que c'est pour éviter qu'elles repoussent les murs d'enceinte de manière à en compromettre la solidité qu'au demi-cercle ou au plein ceintre des anciens, les architectes du moyen-âge ont substitué le triangle curviligne ou l'ogive (1) qui donne à leurs monuments une incomparable élégance, et que ces monuments sont les seuls qui ont conservé, *empreinte sous leurs voûtes, l'histoire du passé* (2), en perpétuant la mémoire des tra-

(1) Voir *Annales Archéologiques*, tome II, le chapitre 2 d'un article de M. Viollet Leduc sur la constructiondes édifices religieux en France, depuis le commencement du christianisme jusqu'au XVI. siècle.

(2) *Génie du Christianisme*, 3e partie. On doit s'étonner qu'après avoir dit, au même endroit, qu'on ne peut entrer dans une église gothique « sans éprouver une sorte de frémissement et un sentiment va- » gue de la divinité, » Chateaubriant ait trouvé à l'ordre gothique des proportions barbares. La nécessité de démontrer cette proposition l'aurait bien certainement conduit à l'abandonner et, pour l'y décider, Villard d'Honnecourt et Pierre de Montreuil auraient eu peu d'efforts à faire.

vaux de nos pères, de leurs arts et de leurs diverses civilisations, et il n'aurait pas manqué d'ajouter : « C'est à la fin » du XV[e] siècle, à cette époque du déclin de l'art du moyen-» âge que l'on commence à voir poindre l'élément antique » (1). Dans l'art antique, le petit monument n'est qu'une » réduction du grand, qui, lui-même, peut être considéré » comme une exagération du petit » (2). « *L'unité* existe, » cela est vrai ; mais elle résulte toujours de l'*uniformité*... » le *principe* de la décoration gothique est toujours *la va-» riété dans l'unité* ; la similitude des masses avec la liberté » la plus franche et la plus entière dans le détail » (3). — « L'unité frappe d'abord... puis chaque partie, chaque dé-» tail présente une combinaison nouvelle, une *disposition* » aussi ingénieuse qu'*inattendue*... chaque pas procure le » plaisir d'une découverte. — Qui a jamais tenté de faire » le tour de la Madeleine ou de la Bourse (4)? » Il aurait pu dire aussi : qui oserait aujourd'hui placer à côté de Pierre de Montreuil et de Villard nos architectes gréco-romains? Il aurait dit, enfin, que, dans l'architecture antique, *tout ne lui semblait pas borné à contenter la vraie raison* (5), le mode adopté de faire retomber les arcades ailleurs que sur les chapiteaux étant non-seulement déraisonnable, mais

(1) Voir dans les annales archéologiques de M. Didron, tome 2, la page 198 d'un article de M. Lassus ayant pour titre « de l'art et de l'archéologie. »

(2) Ibid, page 201.

(3 et 4) Ibid, page 203.

(5) Fénelon, Lettre à l'Académie française, édition de 1764, page 416.

encore du plus fâcheux effet (1); et, amené à compléter sa pensée, il aurait pu la résumer en disant qu'il faut laisser l'architecture antique à une civilisation qui sacrifiait tout aux plaisirs des sens, et ne pas oublier que l'architecture gothique s'est proposé un but plus élevé qui est de tenir toujours en éveil les besoins de notre âme et ses espérances, et qu'on ne saurait en faire un plus grand éloge qu'en répétant avec Fénelon qu'elle élève des *voûtes qui montent jusqu'aux nues* ou mieux peut-être *jusqu'aux cieux*, et que ses œuvres durent des siècles, bien qu'elles soient placées dans l'air.

En faisant de *la variété dans l'unité*, le principe de la décoration gothique, M. Lassus s'est rencontré avec M. le comte de Montalembert qui écrivait, en 1838, dans l'Université catholique (2), « l'art religieux... a horreur de l'en-
» vahissement du payen dans le chrétien, de la matière et
» de la chair dans le royame de la pureté et de l'esprit. Il
» veut la liberté, mais la liberté avec l'ordre ; il veut la
» variété, mais *la variété dans l'unité*, loi éternelle de toute
» grandeur et de toute beauté. »

Pour complaire à leur maître, la plupart des élèves architectes passaient, en 1828, auprès de la Notre-Dame de Paris sans daigner jeter les yeux sur ce monument qui est une de nos gloires ; ils ne voulaient pas voir, dans la sainte-chapelle, autre chose qu'un simple dépôt d'archives. Ils ne

(1) Annales archéologiques, tome 13, page 257, l'art et l'archéologie sur la Moselle et le Rhin.

(2) Voir, dans ce recueil, l'article ayant pour titre : « De l'état actuel de l'art religieux en France. »

croyaient pas avoir rien à apprendre en étudiant le style, le caractère et l'expression des milliers de bas-reliefs et de statues que renferment nos monuments nationaux, et le dédain qu'ils faisaient de ceux d'entre eux qu'on pouvait voir et toucher ne devait pas leur inspirer le désir de rechercher, pour les faire connaître, ceux qui étaient placés aux étages supérieurs dans les parties les plus cachées.

On ne comprenait pas la statuaire des XIII[e] et XIV[e] siècles et l'on ne savait pas qu'il existait au XV[e] siècle une glorieuse phalange de sculpteurs qui avait pour chefs Jean de St-Romain, Jean de Launay, Jean de Liége, Jacques de Chartres, Jean de Dampmartin, Pierre Enguerrand et Jean Colombel, tous occupés de la « marche (1) progressive de leur » art sans déviation de principes d'école, » et avec la ferme intention de le soustraire à toutes les influences étrangères.

On se serait bien gardé de tirer de l'obscurité dans laquelle ils semblaient se complaire ces pauvres imagiers (2) que l'on considère aujourd'hui comme les premiers exploitateurs de l'art en province (3), et l'on aurait souri de pitié en apprenant qu'on recherchait, sous de plus récentes écritures, des dessins en partie effacés dans lesquels on ne pouvait reconnaître des fragments de nos monuments nationaux qu'après les avoir remis à leur place à l'aide de l'équerre et du compas et au moyen d'épures et de tracés dont on ne pouvait confier le soin qu'aux plus habiles dessinateurs (4).

(1 à 3) Du Sommerard, les arts au Moyen-Age, tome 1. pages 265 et 268.

(4) Annales archéologiques, tome 5, pages 87 et suivantes.

Faut-il s'étonner après cela que M. Lassus se soit montré impatient du frein qu'il avait été forcé d'accepter, et qu'après avoir longtemps appelé de ses vœux l'enseignement libre que demandaient tous les hommes d'avenir, il ait vu s'ouvrir avec bonheur l'atelier de M. H. Labrouste, qui fut son ami bien plus que son maître ?

Comme tous les jeunes gens à qui l'on avait ouvert la carriére des arts libéraux, tous deux avaient eu à souffrir de n'y pouvoir suivre que les routes battues. Décidé à vivre éloigné du servile troupeau des imitateurs qu'Horace a stigmatisé dans ses vers, M. Lassus disait alors ce qu'il n'a pas cessé de répéter jusqu'à sa mort : que les arts n'ont pas été fatalement condamnés à rouler sans cesse dans la même sphère et que, pour les placer plus haut, il faut avoir en soi le sentiment de leur puissance et ne pas souffrir qu'on l'y endorme pour arriver à l'étouffer.

En accordant quelqu'estime à Philibert Delorme, architecte du château des Tuileries, les novateurs les plus hardis du corps enseignant ne connaissaient de ce monument que ce qui existe aujourd'hui et se seraient bien gardés non-seulement d'écrire, mais de penser qu'il n'était pas sorti tout-à-fait tel que nous le connaissons des mains de l'habile restaurateur du château d'Anet. M. Lassus n'eut pas cette crainte : dès l'année 1833 il recomposa ce palais, exposa ses dessins et obtint une médaille de... 3e *classe*. Quelque minime que fut l'encouragement, il dut l'engager à persévérer dans sa voie et put lui inspirer la pensée de son projet de restauration de la Sainte-Chapelle auquel on accorda, en 1835, une médaille de 2e *classe*, acheminement

à la *médaille d'or* qu'il obtint, en 1841, dans le concours ouvert pour le tombeau de l'Empereur.

Ses premiers succès lui valurent des travaux en rapport avec ses goûts. Ce fut entr'autres la restauration de l'ancien réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, bibliothèque actuelle du Conservatoire des arts et métiers, et, pendant sa durée, il ne cessa pas d'admirer une salle qu'il se plaisait à citer comme un des chefs-d'œuvre du XIIIe siècle, qui fut pour lui une époque de prédilection, puis, en 1838, celle plus importante de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois où il trouva l'occasion d'appliquer les révélations qu'il devait à sa sérieuse étude des monuments du Moyen-Age.

Il faut ici dire un mot de ses principes pour prouver qu'ils étaient beaucoup moins exclusifs qu'on peut être porté à le croire après une premiere lecture de sa préface de l'album de Villard.

S'il a choisi pour sujet de sa première œuvre la « recomposition du château des Tuileries » ce n'est pas parce que l'époque à laquelle appartient ce monument était à ses yeux la plus remarquable, c'est que, même en pensant que la renaissance n'a fait qu'imiter, il ne voulait pas laisser échapper l'occasion de faire voir ce qu'on peut attendre de l'école traditionnelle à laquelle il appartient.

« L'art, disait-il longtemps avant la publication de l'al-
» bum de Villard (1), est le résultat de l'harmonie des

(1) Voir dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, tome 2, page 69, un article ayant pour titre : « De l'art et de l'archéologie. »

» formes générales avec les formes secondaires, et de » celles-ci avec les moulures, les ornements, les figures; » il détermine la pureté des lumières, la vigueur des om» bres, la franchise des tons. L'*unité de style*, en architec» ture, c'est la justesse des sons en musique. Quant à nous, » si quelque chose pouvait nous faire craindre pour l'ave» nir de notre archéologie nationale, ce serait certainement » la vue de cette série de constructions ridicules et hon» teuses pour notre époque, dans lesquelles on a réuni, » groupé, amalgamé, échafaudé, toutes les formes de l'ar» chitecture gothique de tous les pays, de toutes les épo» ques, de toutes les dimensions et de tous les styles, » ce qu'il a ainsi résumé dans l'épigraphe de l'œuvre qu'il a envoyée en 1855 au concours de Lille : « *l'éclectisme est la plaie de l'art.* »

En voyant, dans le XIIIe siècle, la plus belle époque de notre architecture nationale, M. Lassus s'est bien gardé de dire qu'il n'y a rien avant et après. S'il s'est particulièrement occupé de cette grande époque, c'est que M. Violet-Leduc s'était chargé de faire connaître celle qui l'a précédée et qui n'est pas moins féconde en enseignements. Ce qu'il voulait, c'est qu'on laissât à chacune d'elles le caractère qui lui est propre et, pour expliquer sa pensée, il s'est attaché à suivre, dans leurs développements, les arts de bâtir, d'orner et de meubler.

L'imitation, disait-il, ne peut conduire à aucun principe, et par l'imitation il entendait la reproduction servile des œuvres que l'on considère comme des types. Ce qu'il demandait c'est que l'on s'inspire à leur vue et, pour ne lais-

ser rien de confus dans sa pensée, en prenant le XIIIe siècle pour point de départ, « nous ne prétendons pas, disait-il, » (1) qu'il faut le copier ou le calquer niaisement, platement, servilement... Ainsi, par exemple, au XIII[e] siècle, » les églises n'ont généralement ni chapelles de la Vierge, » ni sacristie, ni confessionnaux et les autels y sont privés » de tabernacles. » « Elles ont des gargouilles qui inondent » les passants et que la police défend aujourd'hui... » Si l'on veut construire une église qui soit dans le style de celles du XIII[e] siècle, on doit se demander comment chacune de ces questions aurait été traitée à cette époque.

Faisant ailleurs l'histoire des divers arts qui se rattachent à celui de bâtir : « Au XIII[e] siècle, dit-il (2) en » parlant de la peinture sur verre, l'armature des fenêtres » prend un énorme développement comme à Chartres, » comme à la Sainte-Chapelle. Le fer se tord en dessins » riches et variés à l'infini... » Et plus loin : « L'art de la » serrurerie ne le cède en rien à celui de la vitrerie.... » Comme ces enroulements d'animaux et de feuillages, » d'une richesse vraiment incroyable, s'étalent avec grâce » sur les parois des portes, et avec quelle puissance ils » saisissent dans leurs griffes de fer les madriers qu'il fal- » lait réunir et consolider ! » Plus loin encore (4) : « Aux » XV[e] et XVI[e] siècles, le style a perdu presque toute sa

(1) Annales archéologiques, tome 2, « De l'art et de l'archéologie, » page 334.

(2) Ibid, tome 1, page 43.

(3) Ibid, page 121.

(4) Ibid, page 122.

» grandeur et son énergie ; mais aussi quelle richesse dans
» la composition de tous ces objets, quel luxe d'ornementation, qu'elle incroyable difficulté d'exécution.... Les
» grilles des chapelles deviennent de véritables monuments, arcades, piliers à facettes, clochetons, culs-de-lampe ou consoles, statues, dais, rien n'y manque....
» puis viennent les croix, les portes de tabernacles, reliquaires, chandeliers, pupîtres, siéges, meubles et instruments de toute espèce. Dans les constructions civiles
» c'est encore la même richesse de détails, grilles, potences
» de puits enrichies de rinceaux et de feuillages, bannières
» de toît, grappes et bouquets de chardons ou de lys, placés au sommet des tourelles, serrures, clefs, etc. Sous
» Louis XV le travail du fer fut porté à un degré de perfection incroyable... Nous ne connaissons rien de plus gracieux, ni de plus élégant que ces balcons en fer contourné, entremêlés de cuivre repoussé, comme on en
» peut admirer encore dans certains quartiers de Paris. »

La menuiserie ne l'a pas moins occupé :

« Au XIVe siècle, dit-il (1), la menuiserie des portes
» prend plus d'importance; les sculptures, les arcs, les
» colonnettes saillantes laissent à peine la place nécessaire
» pour l'établissement des pentures. C'est surtout aux XVe
» et XVIe siècles que la menuiserie et la sculpture en bois
» deviennent envahissantes. Alors les portes sont entièrement couvertes de moulures, d'ornements et de figures.
» refoulées à l'intérienr, les pentures se trouvent réduites
» à n'être plus que des choses utiles » (2).

(1 et 2) Ibid. page 122.

Ces observations qu'il avait faites longtemps avant de les publier dans les Annales lui firent confier, en 1838, les restaurations de Saint-Germain-l'Auxerrois où, ainsi qu'on se plut à le reconnaître, il rétablit les autels, les grilles et les stalles en s'inspirant des modèles que le Moyen-Age a laissés.

Dès 1837, époque de sa nomination comme architecte de Saint-Séverin, il avait, sous l'influence des mêmes considérations, ajouté à la façade occidentale de cette église la porte de Saint-Pierre-aux-Bœufs qu'on venait de démolir dans la cité.

En 1845, lorsqu'il fut nommé architecte de l'église Notre-Dame de Paris, conjointement avec M. Viollet-Leduc, on citait comme son œuvre la plus remarquable l'église Saint-Nicolas de Nantes, qu'il avait été chargé de construire en 1843. A ce témoignage de son expérience il fallait joindre alors la preuve de ses connaissances acquises, ce fut dans un concours qu'il la donna.

En 1848, il éleva la cathédrale du Mans et, l'année suivante, on le chargea d'édifier l'église Saint-Nicolas de Moulins.

A la retraite de M. Duban, qui eut lieu la même année, il dût prendre le soin de la restauration de la Sainte-Chapelle du palais dont il avait jusque-là inspecté les travaux avec M. Viollet-le-Duc et, seul, « il dirigea tout, depuis l'éclatant revêtement des murs, jusqu'à la flèche » élégante qui couronne cette châsse gigantesque » (1).

(1 et 2) Voir la notice biographique placée par M. A. Darcel en tête de l'album de Villard.

Les restaurations de Notre-Dame de Dijon, de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et de l'église de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) ne l'empêchèrent pas, en 1854, d'élever l'église de Belle Ville « noble monument ogival, rigoureux et » solide, dont la nef est de proportion excellente et la fa» çade un vrai chef-d'œuvre par l'ajustement des flèches » sur les tours qui l'accompagnent » (2).

Le concours de Lille lui rappela, en 1855, l'engagement qu'il avait pris dans le premier numéro des Annales archéologiques et que M. Didron nous a ainsi fait connaître :

« Nous donnerons, exécutés par M. Lassus, des plans, » coupes, élévations, vues, détails d'une église antérieure » à Saint-Louis et répondant à la fin du règne de Philippe-» Auguste ; elle sera sculptée, peinte et meublée selon les » exigences de la même époque. Les matériaux bruts et » travaillés seront discutés dans un devis, pour qu'on » puisse se rendre compte de ce que coûterait à bâtir, en » ce moment même, une église de ce genre. En agrandis» sant les dimensions du type qui sera offert, on pourrait » avoir une cathédrale ; en les amoindrissant, on obtien» drait une église de village » (1).

Comment il remplit cet engagement ? M. Didron n'a pas manqué de nous le dire (2). Nous ne saurions mieux faire que de le laisser parler :

(1) M. Violet-Leduc s'était alors également engagé à faire, pour l'époque romane, ce que M. Lassus a fait pour l'époque ogivale, et nous voudrions avoir à constater qu'il en a aussi trouvé l'occasion.

(2) Annales archéologiques, tome 16, année 1856.

« Au concours de Lille, M. Lassus offrait vingt feuilles » grand aigle, où s'étalait la monographie complète d'une » grande église, d'une cathédrale en style de la première » moitié du XIIIe siècle : plans, coupes, élévations, vues » perspectives, détails et profils, ornementation et ameu- » blement, tout y était, et à l'échelle voulue par le pro- » gramme : *aucun autre projet ne répondait aussi complète-* » *ment aux demandes adressées par la commission de l'œu-* » *vre* » (1). — « Dans le projet de M. Lassus, les matériaux » sont tous de choix : dignes du XIIIe siècle, dignes de la » France, dignes enfin de la cathédrale d'une ville comme » Lille. C'est la pierre et non la brique, le chêne et non » le sapin, le plomb moulé au marteau et non le zinc la- » miné (2). En ameublement, un jubé solide, mais qui per- » met en même temps, problème difficile à résoudre, d'as- » sister de l'œil aux offices et de voir les officiants; une » chaire où, pour la première fois peut-être jusqu'à pré- » sent, l'abat-voix s'harmonise avec la cuve sans l'écraser; » un confessionnal où le XIIIe siècle s'accommode à mer- » veille des usages de la Flandre française, qui ont été tout » spécialement étudiés pour ce but » (3).

Après avoir successivement examiné la statuaire exté- rieure où l'iconographie lui paraît admirablement traitée, M. Didron parle des portes, des fenêtres et des vitraux qui ne lui semblent pas moins remarquables, et voit dans les autels mineurs et le maître-autel « le complément et la con-

(1) Ibid, p. 123.
(2) Ibid, p. 124.
(3) Ibid.

» sécration suprême de toute cette iconographie peinte en » dedans et sculptée en dehors. » La chaire où les vertus, enseignées par la prédication, terrassent les vices, personnifie à ses yeux la parole de Dieu dans l'ancien et le nouveau Testament, et les fonts baptismaux, où l'on remarque la multiplication de l'homme, sa chute par le péché et son rachat par le baptême, ne lui rappellent pas moins heureusement la création divine, et, après l'avoir déclaré, « tel est, » dit-il, ce projet, *le plus complet de tous ceux qui ont fi-* » *guré à l'exposition de Lille. Renfermé sagement dans la* » *dépense fixée, rigoureusement circonscrit dans le terrain* » *affecté aux constructions,* créé par l'architecte éminent » auquel on doit la flèche et la restauration de la Sainte- » Chapelle, la construction de Saint-Nicolas de Nantes et » du Sacré-Cœur de Moulins, de Saint-Pierre de Dijon et » de Saint-Jean-Baptiste de Belle Ville, l'achèvement de la » cathédrale de Moulins, la réparation des cathédrales de » Paris, de Chartres et du Mans, ce projet, accueilli avec » une faveur marquée par la population entière de Lille, » surtout par les personnes sérieuses et qui ne se paient » pas seulement d'images, *semblait devoir être mis en* » *première ligne.* Il n'en a pas été ainsi. Membre du » jury, je ne puis et ne dois donner les causes de ce juge- » ment. Je ne suis ici que greffier d'un arrêt, et cet arrêt » a placé seulement en troisième ligne le projet de M. Las- » sus » (1). Et en parlant ainsi M. Didron n'a pas voulu donner à penser qu'il ne fait aucun cas du projet qui a

(1) Ibid, page 126.

remporté le premier prix. « Ce projet, dit-il, (1) sortait de » Chartres et de Notre-Dame de Châlon pour l'architecture, » et un peu trop de l'Italie et de Pistoja pour l'ameuble- » ment et la chaire ; mais il s'était abreuvé, pour l'icono- » graphie, aux sources les plus abondantes, les plus pures » et les plus poétiques. »

Nous n'avions pas eu de rapports directs avec M. Lassus, et nous ne le connaissions que par l'éloge qu'en ont fait M. Didron dans ses annales et M. le comte de Montalembert dans sa splendide histoire de Sainte-Elisabeth (2) lorsque, le 18 octobre 1851, en nous rappelant, pour en signaler les mérites, la remarquable notice que M. Jules Quicherat, professeur à l'école de Chartres, a publiée dans la sixième année de la *Revue archéologique*, sur l'*album* de l'un des grands architectes du XIIIe siècle, *Villard d'Honnecourt*, notre concitoyen, il nous apprit qu'il faisait reproduire cet album en *fac simile* et que son travail était en voie d'achèvement. « Il résulte, ajoutait-il, des notes écrites » sur ce manuscrit et des dessins eux-mêmes, que Villard » d'Honnecourt avait construit les chapelles absidales de » la cathédrale de Cambrai. Il serait donc très-important » pour moi de rassembler le plus possible de renseigne- » ments sur les dispositions et la forme de ces chapelles » qui, d'après le manuscrit, étaient évidemment de la se-

(1) Ibid, page 129.

(2) M. de Montalembert s'est également souvenu de M. Lassus dans l'université catholique où, en parlant de l'état actuel de l'art religieux en France, il dit qu'il n'a pu se défendre de signaler ses travaux, « si patients, si savants et si régénérateurs. »

» conde moitié du XIIIe siècle. » M. Lassus me fit savoir, dans cette circonstance, qu'il avait recueilli des renseignements curieux sur notre église métropolitaine, mais qu'il ne connaissait aucune vue, aucune description de la forme et de la décoration des chapelles construites sur le dessin de Villard, et je fus ainsi invité à lui communiquer tous les renseignements que je pourrais recueillir. Mon premier soin fut de le mettre en rapports avec M. A. De Baralle, alors architecte diocésain (1), qui possède, dans ses archives, un plan terrestre de l'église qu'il voulait faire connaître, et M. De Baralle lui en donna un calque qu'il a fait réduire pour sa publication.

M. Lassus connaissait la notice de M. Quicherat : je n'avais donc pas à lui faire remarquer, avec le savant professeur, que si l'album ne renferme plus le dessin des fondations de l'abside de l'église de Cambrai, ou, comme le dit Villard, « l'alignement del chavec me dame Sainte-Marie » de Cambrai ensi com il ist de tierre », si l'on n'y voit plus les montées intérieures et extérieures, les arcs-boutants, la disposition des chapelles et des murs latéraux (les montées dedens et dehors et tote le manière des capeles et des plains pans et li manieres des ars boteres), on y lit que les chapelles de Sainte-Marie de Cambrai, si on les élève (son lor fait droit), seront semblables à celles de la cathédrale de Reims. Je me bornai à lui faire savoir qu'un historien de Cambrai, qui mourut en 1615, Julien Deligne,

(1) Depuis cette époque, M. De Baralle a été remplacé par son fils, qui s'honore d'avoir eu le même maître que M. Lassus, et qui s'est déjà fait connaître par de remarquables conceptions.

a ainsi déterminé les dates de fondation des cinq chapelles du chœur terminé en 1251 :

Chapelle de St-Nicolas et de Ste-Catherine, 1232.
id. de Ste-Elisabeth, 1239.
id. de la Ste-Trinité, 1240.
id. de St-André, 1246.
id. de St-Etienne, 1248.

Ce qui devait justifier son opinion sur l'époque de leur construction.

Pour reconstruire la cathédrale de Cambrai ou pour s'en inspirer dans ses créations, M. Lassus avait alors des données magnifiques : c'étaient, d'une part, les élévations, chapelles et clôtures de la cathédrale de Reims que Villard a données et dont on peut vérifier l'exactitude et, de l'autre, les observations si remarquables qu'il a faites, en 1838, avec MM. Varin (1) et Didron (2) sur un obituaire de Reims dont l'écriture n'était pas postérieure à l'année 1270, date de l'inscription du dernier mort.

18 pages de ce volume étaient sillonnées de dessins épongés et grattés dans lesquels M. Didron entrevit une façade entière, des ogives surmontées de pignons, des clochetons, des chapiteaux, des animaux fantastiques. M. Lassus fut chargé de les relever et sous son œil intelligent, sous sa main exercée, bientôt le brouillard disparut. M. Didron vit aussi les différentes assises de deux portails d'un grand édifice religieux, d'une cathédrale avec ses triples

(1) Alors secrétaire du concile des droits et bibliothécaire de l'arsenal.

(2) Annales archéologiques, tome 5, page 87 et suiv.

portes et voussures, coiffées de Pignons, avec ses contreforts s'échelonnant en cinq étages de larmiers remarquablement profilés, avec ses clochetons carrés ou octogonaux surmontés de pyramides à meurtrières, avec ses gorges fleuronnées de feuilles en crochets, avec ses fenêtres, ses galeries divisées par des meneaux perpendiculaires et polylobés; puis apparurent des projections très-habilement lancées, et, en trouvant la plus grande analogie entre ces dessins et les portails des cathédrales d'Amiens et de Reims, M. Didron fit remarquer que ces analogies s'appliquent à d'autres monuments bâtis sous l'influence de l'*école de Reims* qui fut, dit-il, comme un centre d'où, pendant la durée de trois siècles, l'art a rayonné à Soissons, Amiens, Laon, Noyon, Meaux, Châlon-sur-Marne, Lépine et Troyes.

A ceux qui voudraient apprécier le talent de M. Lassus comme dessinateur, je me bornerai à donner le conseil d'examiner ses épures de la cathédrale de Limoges (1), les dessins de l'autel des reliques de l'ancienne cathédrale d'Arras (2), du maître-autel de cette église (3) et d'un reliquaire de la sainte épine, religieusement conservé chez les Augustines de la même ville (4); celui d'un autre reliquaire dit de saint Sernin qu'on voit toujours dans l'église de Château-Ponsat (Haute-Vienne); son travail architecto-

(1) Annales archéologiques, tome 6, page 138
(2) Ibid, tome 8, p. 180.
(3) Ibid, tome 9, page 1.
(4) Ibid. p. 268.
(5) Ibid, tome 13, page 326.

nique dans le vitrail du XIII[e] siècle que M. Ledoux a composé sous le titre de divine liturgie (1), et je voudrais pouvoir ajouter : les vingt feuilles grand aigle qu'il a envoyées au concours de Lille, et dont la publication ne serait pas moins recherchée que celle de l'album dont il s'est fait l'éditeur.

M. Lassus revenait de Lille où il était allé étudier le terrain sur lequel on voulait ériger l'église de Notre-Dame de la Treille, objet d'un concours européen où l'on conviait tous les architectes de la chrétienté, lorsque, le 14 juin 1855, il s'arrêta à Cambrai pour donner à la société d'Emulation tous les renseignements qu'il avait recueillis sur le caractère et l'importance d'un plan relief de Cambrai déposé au musée des fortifications de Berlin. En apprenant de lui que ce plan, exécuté en 1695, restauré en 1773 et enlevé à la France en 1815, a été exécuté avec une exactitude mathématique à l'échelle de 6 pouces pour 50 toises, et en jugeant des divers monuments qu'il rappelle par la cathédrale qu'il a demandée à M. Schnaase et que M. Spieker a dessinée, la société prit aussitôt la résolution d'en donner un tracé géométral, de publier ses principaux monuments en faisant graver ceux que la photographie ne pourrait pas exactement reproduire et d'accompagner chacun d'eux d'une monographie qui serait soumise à ses observations.

M. Lassus devait à M. le maréchal Vaillant la découverte de ce plan, et, en lui adressant la copie du monument

(1) Annales archéologiques, tome 10, p. 1.

qu'il voulait faire connaitre, M. Schnaase lui en avait garanti l'exactitude.

Des doutes ont malheureusement été émis à ce sujet et, après avoir lu dans une lettre que M. Schnaase écrivait à M. Lassus (1) le 20 décembre 1852 qu'il garantit l'exactitude des dessins qu'il lui a adressés « quoique le modèle » soit trop petit pour donner avec précision ceux des mou- » lures, du tracé des fenêtres et de la balustrade qui en- » toure le toît du chœur », on ne sait plus qu'en penser en lisant, dans une lettre que M. Lafrémoire, ingénieur du chemin de fer du Nord, écrivait de Stettin, le 15 décembre 1855 : « la cathédrale a approximativement 0^m 20 de lon- » gueur sur 0^m 10 de largeur. Les cloches, fenêtres, arcs- » boutants se distinguent facilement, mais *il n'y a pas de* » *détails*, et si les dessins de M. Lassus en donnent, c'est » que l'architecte les a devinés et rétablis. »

Ce doute est un fait d'autant plus regrettable que M. Lassus, qui croyait, comme M. Alfred Darcel, que « les » détails reproduits par les dessins exécutés de la grandeur » du modèle (c'est-à-dire à l'échelle de 6 pouces pour 50 » toises ou d'un six centième) son exactement accusés... et que les gravures ne leur prêtent rien, » attachait une importance très-grande au plan que la société d'Emulation aurait publié si elle avait trouvé à Berlin des artistes capables de le photographier.

Cette publication avait pour elle un double intérêt : à son mérite comme œuvre d'art devait se joindre son in-

(1 et 2) Album de Villard, page 119.

contestable importance comme monument historique. Sa date, en effet, permet de le rattacher à l'époque où Louis XIV « voulant être pleinement informé de l'état des pro» vinces du dedans de son royaume » chargea ses maîtres de requêtes de rechercher les cartes de chaque province, d'en vérifier l'exactitude et de les faire rectifier ou développer au besoin (1).

Ce fut pour reconnaître le service que M. Lassus lui a rendu dans cette circonstance que la Société d'Émulation lui remit, le jour même où il l'a vit, le diplôme de membre correspondant qu'elle lui avait unanimement conféré, à son insu, dans sa séance précédente et il justifia cette distinction, qu'elle n'accorde que dans des circonstances exceptionelles, en prouvant qu'il réunissait toutes les qualités que les Romains voulaient trouver dans leurs architectes et qui devaient faire d'eux, tout à la fois, ce que furent au Moyen-Age les grands architectes chrétiens, des hommes lettrés, d'habiles dessinateurs, des géomètres, des opticiens, des arithméticiens, des philosophes, des musiciens, des hommes initiés à la connaissance de l'histoire et des lois et des astronomes (2).

Alc. WILBERT.

(1) Voir à la bibliothèque de Cambrai manuscrit n° 1010, un « mé» moire pour MM. les maîtres des requêtes, commissaires départis dans » les provinces. »

(2) *Architectum*, litteratum esse opportere, peritum graphidos, eruditum geometricæ, optices, arithmeticæ, philosophiæ et musicæ, historias plures et responsa jurisconsultorum nosse et astrotogiam, cœlique rationes cognitas habere (Pancirolus de corporibus artificum).

NOTICE SUR M. J.-L. LASSAIGNE,

Membre correspondant de la Société.

Messieurs,

Il n'entre pas dans nos usages de consacrer des notices aux membres correspondants qui n'ont point compté d'abord parmi nos associés résidants. Mais le mérite supérieur de M. Lassaigne, l'importance de ses travaux, les relations suivies qu'il a entretenues avec nous, sa présence plusieurs fois constatée dans nos réunions publiques et même aussi sa collaboration avec son ami, M. Feneulle, notre collègue à jamais regrettable, justifieraient ou excuseraient la dérogation à un article formel de notre règlement. Mais cet article n'existe pas heureusement.

Dire que M. Lassaigne fut l'ami de M. Feneulle, c'est faire de l'homme et du savant un éloge auquel il y aurait bien peu à ajouter pour le rendre complet. Nous l'aurions deviné avant qu'on nous l'eut dit que, chez M. Lassaigne, les qualités du cœur étaient à la hauteur de celles de l'intelligence. Toutefois, empruntant les termes mêmes du docteur Boudet qui, au nom de l'Academie de médecine, a adressé un dernier adieu à M. Lassaigne, nous dirons :

« Que, n'ayant pas eu le bonheur de le connaître assez » longtemps pour être autorisé à vous entretenir des qua» lités intimes qui le rendaient cher à sa famille et à ses » amis nous devons nous borner à vous montrer à combien » de titres, on peut affirmer qu'il a bien mérité de la » science. »

M. Jean-Louis Lassaigne, naquit à Paris, le 22 septembre 1800, au muséum même d'histoire naturelle où son père avait un emploi de mécanicien. Son goût pour la chimie, grâces peut-être au milieu où s'écoula son enfance, s'était déjà révélé, alors qu'il était encore élève de l'institution du vénérable Hallays Dabo, et avec assez d'éclat pour que Vauquelin lui ouvrit prématurément les portes de son laboratoire particulier. M. Lassaigne a tenu, on peut le dire, tout ce que promettaient ces remarquables débuts. En 1817 il publiait déjà, en collaboration avec Chevalier, des recherches sur le *Chenopodium olidum* et sur le *Chavra-Vulgaris*. En 1821 et en 1822, il obtint de la Société de Médecine de la Seine deux médailles d'argent. En 1825 l'Académie des sciences lui accorda uue mention honorable dans un concours de physiologie expérimentale. Peu de temps après, Dulong l'appela à l'école d'Alfort comme chef de travaux chimiques. Avant d'abandonner sa chaire pour aller à l'ecole Polytechnique, il s'était donné ce jeune chimiste pour suppléant (1824, 1828.) Nommé à la suite d'un concours professeur titulaire de physique, de chimie, etc., dans cette même école d'Alfort, il conserva ces fonctions jusqu'au 31 décembre 1854. Ce qui revient à dire qu'il professa, et toujours avec le même zèle, dans un même

établissement, pendant 36 ans. Il y a peu d'exemples d'un pareille constance. La proximité où est Alfort de Paris lui permit de consacrer une partie du temps que lui laissait son poste officiel, à l'enseignement des sciences dans l'école de commerce dirigée par M. Blanqui, pendant près de dix années (de 1839 à 1848.) Cette même facilité de communications explique aussi comment il a pu pendant 14 ans, de 1845 a 1859, c'est-à-dire jusqu'à sa mort exercer avec une supériorité reconnue, les fonctions si difficiles et si délicates d'expert chimiste assermenté près les tribunaux de Paris.

Parmi les ouvrages qu'on lui doit et auxquels est attachée une célébrité relative, nous citerons : *Abrégé élémentaire de chimie*. Paris, 2 vol. in-8° (4 éditions : 1829, 1836, 1842, 1846) — *Dictionnaire des réactifs chimiques*. 1 vol. avec figures, 1839. — *Traité de l'histoire naturelle et médicale* des substances employées dans la médecine et (en collaboration avec M. O. Delafond) 2ᵉ édition publiée en 1853.

M. Lassaigne a écrit en outre de nombreux mémoires insérés dans 5 ou 6 journaux spéciaux. Celui qu'il présenta en 1831 à l'Académie des Sciences, sur les iodures simples et doubles du platine, fut, sur la proposition de M. Dumas, inséré au *Recueil des Savants étrangers*.

Quant aux travaux mêmes dont il a consigné les résultats dans les publications périodiques, ils sont trop nombreux pour que nous puissions les indiquer tous. Bornons-nous à rappeler, qu'en collaboration avec M. Feneulle, il découvrit la *Delphine*, alcaloide de la Staphysaigre (1819)

et la Cathartine principe actif du Sené. A la liste interminable des acides, il a en outre ajouté l'acide pyrocitrique, les acides maliques pyrogenés. L'industrie lui doit l'introduction des chromates de plomb dans la fabrication des toiles peintes ; la médecine de précieuses découvertes sur la cause des altérations du sang, sur la composition du cerveau sur celle des calculs vésicaux, biliaires et salivaires de l'homme. Ses divers écrits ont jeté le plus grand jour sur une foule de faits ignorés ou mal connus, ressortissant non-seulement à la chimie en général, mais encore à la toxicologie, à la physiologie, à l'agriculture, etc. Ses recherches dans le domaine de la chimie minérale ont également amené des résultats très-importants. Elles portent particulièrement sur les iodures d'amidon, de plomb, de nikel, de platine et de palladium.

Parmi les services qu'il a rendus à la science, mieux que cela à l'humanité, dans le domaine de la médecine légale, nous devons mentionner des procédés de carbonisation des matières organiques, pour la recherche des sels de plomb et de l'arsenic ; l'empoisonnement par le phosphore ; les moyens de doser l'acide acétique des vinaigres du commerce, etc.

Ce chimiste éminent était comme M. Feneulle membre correspondant de l'Académie de médecine, depuis le 16 juillet 1840. Il était notre associé non résidant, depuis le 19 décembre 1819. Ce fut son premier titre académique et il aimait à le rappeler. M. Lassaigne fut, à partir de cette époque, agrégé à un grand nombre de sociétés et corporations savantes. Son nom figure notamment dans la

liste des membres de la société Linnéenne de Bordeaux, du collége vétérinaire de Londres, etc., etc.

Outre des médailles commémoratives de son long sejour et de ses succès à Alfort, M. Lassaigne en avait obtenu une d'argent en 1831 pour des procédés de perfectionnement dans la confection de l'émail sur des poteries.

M. Lassaigne était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1843. On pourrait signaler des savants qui ont dû à un mérite aussi réel cette distinction si enviée, mais la liste n'en serait pas bien longue.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des découvertes et des écrits dus à M. Lassaigne, on arrivera sûrement à conclure comme l'honorable M. Boudet qu'il était de beaucoup supérieur à sa réputation.

C'est que semblable en cela à son ami Feneulle, il ne reculait pas devant les travaux les plus longs, les plus dangereux même, si la science pouvait en retirer quelque avantage, mais s'inquiétait peu de les faire valoir. Lui aussi croyait comme Augustin Thierry :

« Qu'il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que » les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux » que la santé : c'est le dévouement à la science. »

Du reste, l'opinion sur le mérite trop ignoré de M. Lassaigne, exprimée par M. Boudet, est partagée aussi par M. Pelletan fils. L'article qu'il lui a consacré dans la nouvelle biographie générale se termine ainsi :

« M. Lassaigne fut un des chimistes à la fois les plus » consciencieux et les plus modestes de notre époque. »

Disons-le, en terminant, M. Pelletan s'est chargé, lui-

même de réparer l'injustice de la renommée. Insérée dans un des recueils les plus importants de notre époque, dont le succès est sans exemple dans la librairie, (1) la notice qu'il a écrite sur M. Lassaigne, garantira de l'oubli le nom de ce modèle des vrais savants.

JEAN-PAUL FABER. (LEFEBVRE.)

---

(1) Nouvelle Biographie générale publiée sous la direction du docteur Hœfer, tome 29, Paris, Didot, 1859.

NOTICE SUR M. LEQUENNE.

Aux pertes souvent répétées que notre académie a éprouvées dans ces derniers temps, il faut encore ajouter celle d'un membre fort connu par son dévoûment à notre association pendant les dix années qu'il a passé parmi nous, comme simple membre d'abord, puis comme secrétaire de la section des lettres : Chacun de vous a déjà nommé M. Lequenne, mort récemment à Wazemmes-lez-Lille où il se livrait à l'enseignement comme il l'avait précédemment fait dans notre ville.

Ceux d'entre nous qui assistaient à nos séances d'alors, n'ont pas oublié combien nos bonnes relations étaient faciles avec celui que nous regrettons aujourd'hui.

M. Henri-Théodore Lequenne est né à Lille, le 18 octobre 1799, d'une famille de commerçants. Il fit ses études au lycée de cette ville et en sortit bachelier ès-lettres à l'âge de 16 ans. Après avoir passé plusieurs années en qualité de maître d'études dans plusieurs pensions de Lille et des environs, il entra comme professeur à l'Athénée royal de Bruges, puis en France au collége de Maubeuge.

C'est à cette époque qu'il commença sa traduction en vers français de l'Hygiène de Jouffroy, dont nous vous entretiendrons ultérieurement.

M. Lequenne possédait des connaissances pharmaceutiques, et voulant les utiliser, il passa ses examens à l'hôpital militaire de Bitche, qu'il quitta pour ceux de Maubeuge et de Cambrai.

Des opinions libérales hautement professées, différents articles dans les journaux de l'opposition, lui attirèrent de vifs reproches de la part du ministre de la guerre, alors comte Bourmont, M. Lequenne y répondit en envoyant sa démission.

S'étant marié à Cambrai en 1829, il s'y fixa professeur libre pendant deux ans ; il fut appelé, en 1832, à la direction de l'école communale d'enseignement mutuel de cette ville, à la tête de laquelle il demeura pendant dix ans.

En récompense de ses bons services, M. Lequenne fut ensuite sous-inspecteur des écoles dans le Pas-de-Calais ; mais n'ayant pu se plier aux exigences de ces nouvelles fonctions, il revint à Cambrai peu de temps après.

Le désir de retourner à sa ville natale le détermina à venir à Wazemmes, faubourg aujourd'hui incorporé dans la ville de Lille ; il y dirigea jusqu'à sa mort une institution privée.

M. Lequenne s'est fait connaître à la société, par une pièce de vers qui a obtenu une mention honorable dans notre concours de 1833.

Cette pièce est intitulée ; *La Vieillesse de Milton*. Elle a été insérée en partie dans nos Mémoires. M. Wilbert, notre

honorable président, en a fait un examen, et dans un rapport il vous a fait connaître les beautés de ce poëme. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à vous en citer quelques vers.

Milton, aveugle et pauvre, comme l'on sait, passa les dernières années de sa vie dans une retraite absolue où il se livra à la composition *du Paradis perdu.* Un ami du grand poëte le visite et cherche à le faire rentrer dans la vie publique. Le vieillard reste inébranlable et cédant aux inspirations de lecture que lui font ses filles ; il se livre à une poétique description de l'Eden au moment de l'arrivée de Satan dans ces lieux fortunés.

Cette description faite en forts beaux vers, Milton continue :

« Voilà, dit le vieillard, revenant sur la terre,
« Et leur parlant alors d'une voix moins austère,
« Voilà quelle est ma vie, et ce que, chaque jour,
« Je fais, mon cher Elwold, en cet humble séjour ;
« Et, si Dieu le permet, je le ferai sans doute
« Jusqu'à l'instant fatal que tout mortel redoute,
« Où je délaisserai ce plaisir pur et beau
« Pour la paix éternelle et la nuit du tombeau.
» Puissè-je des heureux, y recevoir la palme ! »

Suivent d'autres vers fort dramatiques que l'on peut lire dans les Mémoires de notre académie. T. 14, p. 80.

Dans un concours ouvert par la Société de Valenciennes, M. Lequenne fut plus heureux ; il vit couronner son poëme

sur la Découverte du Charbon dans le Hainaut-Français. Nous en détacherons quelques passages.

En parlant de ceux à qui dans le nord de la France, on doit la recherche et la découverte du charbon :

« Anzin tu leur dois tout....
» Valenciennes, sans eux, sentinelle placée au poste dangereux
» Mais honorable et beau, de garder la frontière
» Aurait comme Douai cette ville rentière
» Vu déserter ses murs faute d'activité :
» Car les arts c'est la vie au cœur d'une cité. »

Ces vers, on le voit, ont été écrits avant le tracé du chemin de fer du Nord, qui relie directement Douai aux grandes artères de chemins de fer, et en a fait une ville pleine d'animation et d'activité commerciale.

En parlant de l'application du charbon aux besoins de l'industrie, M. Lequenne continue :

« Tout prend un autre aspect... c'est à qui fera naître
» Les richesses du sol dont le ciel l'a fait maître
» Aussi les blés partout remplacent-ils les joncs ;
» La haute cheminée éclipse les donjons ;
» Et si l'on n'entend plus, au pied de leurs tourelles
» Dans les beaux soirs d'été, la voix des pastourelles ;
» Si même on ne voit plus, ainsi qu'au bon vieux temps,
» Des poursuivants d'amour, vêtus d'habits flottants
» Chez la vierge du lieu, noble fleur d'innocence,
» Et riche des trésors de son adolescence,

» Venir chercher le prix de la fidélité....
» L'abondance succède à la stérilité,
» Et l'homme y vit heureux du fruit de ses cultures,
» Ou des riches produits de ses manufactures. »

Notre poète trace ensuite un tableau fantastique du noir séjour des mineurs :

« C'est là que l'on croit être au séjour des démons
» Que l'on croit voir jouer parmi ces galeries
» Des scènes de sabbat ou des sorcelleries ;
» Où les uns sont armés de pelles, de balais,
» D'autres de pieux, de crocs, tous plus noirs et plus laids
» Que nous en ont dépeints et Milton et le Dante ;
» Tous ayant sur la tête une lumière ardente :
» Œil que Dieu mit au front de ses anges proscrits
» Malgré leurs grincements de dents, malgré leurs cris,
» Quand pour avoir bravé l'autorité première,
» Et voulu pour la nuit combattre la lumière,
» Il imprima sur eux le sceau de son pouvoir.... »

M. Lequenne a publié en outre :

La Défense de Lille, en 1792, poème qui obtint un grand succès lors de l'inauguration de la colonne de Lille.

Bauduin de Constantinople, autre poème inséré dans une Revue de Paris.

Une Tragédie en 5 actes, intitulée *Les Thébains martyrs*, restée inédite.

L'œuvre capitale de M. Lequenne est sans contredit une

traduction en vers français d'un poème latin sur l'hygiène, écrit à la fin du siècle dernier, par Etienne-Louis Geoffroi, docteur régent de la faculté de Médecine de Paris.

Ce travail assez étendu avait été commencé dans la jeunesse de M. Lequenne. Plus tard, il se plut à mener à fin cette traduction, malgré l'aridité d'un sujet fort peu poétique, on doit l'avouer.

M. Lequenne s'est tiré avec bonheur des difficultés, de détails souvent techniques, tout en maintenant la fidélité de sa traduction. Quelques extraits donneront mieux une idée du caractère de l'ouvrage dout nous vous entretenons. C'est d'abord quelques préceptes de l'Ecole de Salernes :

« Evitez, s'il se peut, de choisir pour demeure
» Soit un sol, qu'un air lourd presserait à toute heure,
» Soit le sommet des monts, où le ciel, en courroux,
» Ferait souffler un air trop peu dense pour vous.

(De l'Air, p. 23).

» La chaleur nuit à l'homme ainsi que la froidure ;
» Entre ces deux excès conservons la mesure ;
» Aux jours où le soleil vient altérer nos champs,
» Dérobons nos foyers à ses feux desséchants...

(Id, p, 35).

» Quand le froid se prononce intense, opiniâtre,
» Qu'un tas de bois en feu pétille au fond de l'âtre ;
» Surtout qu'une fenêtre ouvre entrée au midi. »

(Id. p. 37).

Plus loin ce sont les calamités qu'entraîne la guerre ; il déplore la fureur aveugle des combattants :

« D'autres plus insensés, au milieu des combats,
» Les armes à la main, vont chercher le trépas ;
» De nombreux bataillons, que la fureur assemble,
» Parmi les champs poudreux, s'entrechoquent ensemble,
» Et le sol est trempé de leur coupable sang :
» Mais quand ces malheureux ont épuisé leur flanc,
» Des cadavres épars les miasmes s'échappent,
» S'épandent dans les airs, qu'ils saturent, qu'ils frappent
» D'esprits contagieux, dont même les vainqueurs
» Au sein de leur triomphe, aspirent les vapeurs.
» Ainsi, non-seulement la terrible Bellonne,
» Accumule des maux dont la fureur étonne ;
» Ainsi, non-seulement son bras raide et jaloux,
» Brandit un fouet sanglant, toujours levé sur nous ;
» Peu satisfaite encor d'aussi cruels ravages,
» La Famine, après elle, accourt sur nos rivages,
» La Fièvre, à ses côtés, exerce ses fureurs,
» Et la Peste, soufflant ses cruelles horreurs,
» La Peste, que Dieu même en sa justice austère,
» Envoya pour punir les crimes de la terre ;
» Plus terrible, en tous lieux vient sonner le trépas. »

(Id. p, 53).

Si nous nous sommes un peu étendu dans nos citations des vers de M. Lequenne, c'est que nous avions à cœur de démontrer que la mort de notre ancien confrère, était non-

seulement une perte pour sa famille, pour nous tous qui l'ayant connu, avons pu apprécier son caractère, ses bonnes qualités, mais aussi pour les lettres en général. Le talent de M. Lequenne se fortifiant chaque jour, devait nous faire espérer quelques nouvelles productions qui eussent pu compléter la réputation littéraire de leur auteur. En effet, au moment où nous écrivons ces lignes, on nous apprend que M. Lequenne venait de mettre la dernière main à des *Leçons d'Hygiène, en vers français*, quand la mort est venu frapper le père de famille, le poète, à l'âge où il était permis de compter encore de nombreuses années d'existence.

M. Lequenne fils s'occupe de l'impression de cette œuvre, dont le manuscrit a été communiqué à l'Académie des Sciences. M. Flourens, secrétaire perpétuel, écrivait en réponse à cet envoi, le 14 septembre 1858 : « J'ai lu » votre ouvrage, aussi savant que bien écrit, je désire que » vos lecteurs éprouvent le même plaisir que moi, »

Ce fut en 1858 que M. Lequenne ressentit les premières atteintes de mal qui devait l'emporter un an après. Il travailla jusqu'au dernier moment à ses *Leçons d'Hygiène*, et quand ses forces le trahirent, il fit apporter son manuscrit près de lui et l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux pleins de larmes. Sentant la mort venir, il demanda à revoir une dernière fois le soleil du poète, et quand les premiers rayons du jour eurent éclairé la chambre du mourant, il s'éteignit dans les bras de sa famille.

Le même jour et à la même heure, mourait à Lille un homme dont notre académie pleure aussi la perte,

M. Pierre Legrand, ancien conseiller de préfecture et président de la Commission Historique du département du Nord.

20 Juillet 1859.

AD. BRUYELLE.

DISCOURS QUE M. RENARD DEVAIT PRONONCER

Sur la Tombe de M. Henri LE ROY.

Messieurs,

En prenant la parole dans ce moment solennel, il n'entre certes pas dans ma pensée de faire ici le panégyrique du bien regrettable concitoyen enlevé si inopinément à notre commune affection et auquel nous rendons les derniers devoirs. Mon émotion et mon insuffisance me retiennent, et plus encore le lieu ne le comporte pas. Qu'il me soit seulement permis de déposer sur la tombe d'un confrère et collègue, quelques paroles d'adieu et de regrets, et de m'associer ainsi plus intimement à la douleur si légitime de toute sa famille éplorée.

Il y a 48 ans, Messieurs, en 1809, M. Le Roy débutait au barreau de Cambrai, comme avocat, et ce début lui assurait à l'instant même l'honneur bien doux d'y prendre la première place qu'il ne cessa d'occuper pendant son long et honorable exercice. En effet, Messieurs, nous tous qui avons entendu M. Le Roy au barreau, nous pouvons avec pleine confiance, affirmer qu'il n'avait pas usurpé le premier rang, mais qu'il l'avait conquis par un talent incon-

testé et incontestable. Tous, Messieurs, nous nous rappelons avec quelle clarté, avec quelle lucidité, il exposait une affaire, comme il savait y répandre l'ordre et la lumière, combien son argumentation était logiqne; s'appuyant toujours sur le texte de la loi, il l'interprétait toujours d'une manière aussi saine que méthodique, mêlant partout la force de raisonnement aux charmes de la discussion. A ces avantages déjà si précieux, M. Le Roy en joignait un autre qui ne l'était pas moins, celui de se posséder, d'apporter dans l'examen de l'affaire un calme parfait qui ajoutait une nouvelle force à sa dialectique. Tous, Messieurs, nous avons été témoins, quel usage intelligent faisait notre bien regrettable concitoyen de ces dons que la nature lui avait départis. Comme avocat, M. Le Roy apportait dans l'exercice de sa profession les scrupules les plus honorables, il l'aimait, la comprenait, l'appréciait à son véritable point de vue, aussi pour lui, l'affaire d'une minime importance était-elle examinée, étudiée, discutée. défendue, avec le même soin, le même zêle, que s'il se fût agi des intérêts les plus sérieux, les plus graves. Cette règle de conduite, dans sa noble profession d'avocat, ne serait-elle pas déjà à elle seule un éloge complet de ses sentiments de délicatesse et de son cœur.

Quelques années après son entrée au barreau, mon hononorable confrère fut nommé juge-suppléant du tribunal, près duquel il exerçait, et ces fonctions qu'il conserva jusqu'au moment ou il fut atteint par la limite d'âge, l'honorèrent autant qu'il les honora lui-même. A ses connaissances si approfondies de jurisconsulte, M. Le Roy

possédait celles non moins difficiles de l'administration.... Dans la discussion des affaires administratives, rappelant toujours à propos le texte de la loi, élucidant les questions les plus ardues, avec méthode, avec clarté, simplicité, les dégageant des difficultés qui trop souvent les surchargent et les embarrassent, il en préparait ainsi la solution d'une manière sûre et facile pour ses collègues. Aussi, Messieurs, pouvons-nous dire, sans être taxé d'exagération, que M. Le Roy occupait dans le sein du Conseil Municipal, le même rang que celui qu'il avait tenu au barreau, et nous sommes heureux de lui rendre cet éclatant et public témoignage, qui, certes ne trouvera pas de contradicteur. Lié d'une amitié des plus étroites avec l'un des personnages les plus haut placés du dernier règne, M. Le Roy aurait pu obtenir dans la magistrature, qui eut été fière de le posséder, un rang élevé, mais sa profession d'avocat faisait pour lui tout son bonheur, il s'y adonnait avec ardeur, et après y avoir passé les plus belles années de sa vie, il voulait encore lui en consacrer les dernières. Aussi ne l'abandonna-t-il qu'au moment ou l'âge amenant chez lui le dépérissement d'un organe précieux lui en fit une impérieuse nécessité. Applaudissons donc, Messieurs, à la modestie de notre bien regrettable concitoyen, puisque préférant une vie toute de travail, d'abnégation, aux honneurs parfois lourds et stériles d'une belle position, il continua jusqu'à ses derniers moments de prodiguer à sa ville natale qu'il chérissait, tout ce qu'elle pouvait réclamer de son expérience pratique, de ses conseils et de son dévouement. Honneur donc, Messieurs. honneur et recon-

naissance à M. Le Roy, dont le cœur si bien placé a toujours vivement battu à la pensée de pouvoir se rendre utile à ceux qui venaient lui réclamer quelques services. Sous ce rapport, notre bien regretté collègue a dignement rempli sa tâche, et sa longue carrière est là pour le prouver bien plus encore que toutes mes paroles.

La vie de M. Le Roy a été largement et honorablement remplie, et partout son nom a figuré, au barreau, à l'administration des secours publics, à la société d'émulation, à l'assistance judiciaire, toujours il a été l'homme de ses devoirs, se montrant toujours à la hauteur des diverses positions où son mérite personnel l'avait, avec raison, fait appeler. Disons encore que tous ceux qui se sont trouvés en contact avec lui pour affaires ou autres motifs, n'ont eu, je puis l'affirmer, qu'à se louer de sa bienveillance et de son affabilité. Arrivé à cette époque de la vie où le repos était devenu nécessaire pour lui que de services M. Leroy n'a-t-il pas encore rendus, comme président du bureau d'assistance judiciaire? Avec quel dévouement, avec quel courage il accomplissait encore les devoirs de cette magistrature toute paternelle? Combien de procès, prêts à s'engager, ne se sont-ils pas terminés, à la satisfaction de toutes les parties, par ses exhortations, et l'autorité de sa parole. Combien de malheureuses familles désunies, méconnaissant les obligations que la loi, non moins que la nature leur tracent, n'a-t-il pas eu la douce consolation de rapprocher? Tous ces modestes et bien utiles travaux, Messieurs, il les remplissait encore par amour pour sa profession et par l'unique desir de se rendre utile.

Quelques mots encore, Messieurs, et j'ai terminé : la vie publique de M. Le Roy, comme celle de tous les hommes d'action, de valeur, de mérite, de talent, n'a pas été à l'abri des attaques de la jalousie et de l'envie : il en a ressenti rudement les coups ; mais fort de sa conscience, il les a supportés avec calme, avec résignation, espérant que le jour de la justice arriverait pour lui et viendrait le venger, Il ne s'est pas trompé, justice lui a été rendue : et nous ne nous tromperons pas nous-même, Messieurs, nous l'espérons du moins, en disant que si M. Le Roy a eu des détracteurs, jamais il n'a eu d'ennemis.

Adieu, mon cher et bien regretté collègue, recevez en mon nom, au nom de tous vos nombreux amis, dont je suis en ce moment l'interprête, un dernier et solennel adieu, comme tous les mortels vous aviez à payer le tribut à la nature, mais si nous ne vous comptons plus au milieu de nous, votre vie du moins est écrite dans nos souvenirs, et votre mémoire restera gravée dans nos cœurs, adieu !!!

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. RENARD,

Sur la Tombe de M. RUELLE.

Messieurs,

En voyant cette foule réunie autour de cette tombe, l'on est porté à se demander si quelque grand, quelque puissant de la terre vient d'y être déposé : Non, Messieurs, ce n'est ni à quelque grand, ni à quelque puissant de la terre que nous venons donner ici un solennel et dernier adieu mais bien à un homme dont l'existence tout entière fut consacrée à servir et à soulager l'humanité souffrante. Qu'il me soit permis, Messieurs, de retracer ici en quelques mots la vie de notre bien regretté et bien regrettable concitoyen. Bien jeune encore, M. Ruelle embrassa la carriere de la médecine, et le temps des études terminé, il quitta Paris et vint se fixer à Cambrai, sa ville natale. Nous tous qui le connaissons depuis longtemps, nous pouvons dire avec quelle activité, avec quel dévouement notre cher concitoyen, se livrait à l'exercice de sa profession, elle faisait son bonheur, elle remplissait sa vie. Quelques années après son retour dans notre ville, une terrible épidémie, dont le souvenir est encore présent à nos esprits,

bien qu'il date de plus de 25 ans, éclata d'abord à Paris et envahit ensuite nos provinces. Ne consultant que son amour pour la science qu'il professe, et ce dévouement, cette abnégation dont il a déjà donné tant de preuves, M. Ruelle s'arrache des bras d'une jeune épouse en larmes, quitte une mère, une sœur éplorées, et se rend à Paris pour y voir de près et suivre dans toutes ses phases, le fléau destructeur. Après en avoir observé la marche et s'être inspiré des conseils et de l'exemple des maîtres de la science, il revient au milieu de nous, pour nous rassurer, nous consoler et nous offrir le tribut de son expèrience et de ses soins si intelligents et si dévoués. Ce trait, à lui seul, Messieurs, ne caractérise-t-il pas suffisamment notre regrettacle concitoyen et ne le montre-t-il pas animé de l'amour de son art, porté à ses dernières limites.

Oui, Messieurs, on peut le dire ici hautement, M, Ruelle était avant tout et partout l'homme de ses devoirs, soulager son semblable, quelqu'il fût, était pour lui un besoin, et cette mission que son cœur généreux et compatissant s'était imposée, il l'a remplie largement, consciencieusement. Je n'en veux d'autres preuves que les regrets universels que nous cause sa perte. Hélas ! Messieurs, pourquoi avons nous à la déplorer si prématurément ? Vous le savez comme moi, Messieurs, bien que la mort nous frappe à tous les âges de la vie, comme la vieillesse est généralement le terme de notre existence, ne pouvons-nous pas dire avec quelque vérité que M. Ruelle était arrivé à ce terme par suite des fatigues excessives, incessantes, causées par l'exercice de sa profession, et qu'il est tombé comme un

soldat sur un champ de bataille, brisé avant l'heure, par le travail. Victime dévouée à son art, il n'a pas voulu à raison des sentiments généreux et philantropiques qui l'animaient, laisser dans sa carrière médicale la moindre lacune. Mais hélas ! ses forces l'ont trahi, et avant d'avoir touché au terme d'un repos qu'il avait noblement et courageusement conquis, il a succombé. Payons lui donc, Messieurs, le juste tribut de regrets et de reconnaissance auquel il a droit : l'on pourra sans doute me dire que ma louange est bien incomplète, que j'aurais dû parler de l'aménité de son caractère, de son affabilité pour tous, de son dévouement sans borne à tout ce qui souffrait, de son désintéressement, de son aptitude aux affaires publiques de la cité, dans l'administration desquelles il avait bien voulu accepter une partie de leur lourd fardeau ; à cela je répondrai, jetez les regards autour de vous, Messieurs, voyez cette famille éplorée, ces amis consternés, ces fonctionnaires de tous les rangs, émus à la perte du généreux citoyen que vient de faire la cité, ces ouvriers en pleurs, regrettant leur providence, et dites-moi si ces manifestations ne valent pas le plus bel éloge.

Adieu, mon cher concitoyen, vous avez dans le cours de votre laborieuse carrière, calmé bien des douleurs, soulagé bien des maux, séché bien des pleurs, ceux que votre perte fait répandre en ce moment, sont le témoignage le plus éclatant des regrets qu'elle nous inspire, et que vous méritez si bien, acceptez-les comme un dernier hommage et comme un dernier adieu.

NOTICE SUR M. TORDEUX.

Né à Avesnes le 11 mai 1786, M. Tordeux est mort à Cambrai le 24 mars 1859. Son humeur égale, la simplicité de ses habitudes, la naïveté de ses épanchements, ainsi que toutes les qualités qui nous ont fait trouver en lui un cœur généreux et un homme de bien, il les devait à ceux qui l'ont élevé et dont il ne parlait pas sans attendrissement. Son premier chagrin datait de l'époque où il fut obligé de s'en séparer pour aller continuer à Paris les études spéciales qu'il avait faites et qui le mirent en rapports avec les hommes les plus éminents. Ces études le firent remarquer de Thénard qui en fit son préparateur et le présenta à Gay Lussac qui se l'associa presqu'aussitôt, il leur dut la connaissance d'Alexandre Humboldt qui vient de mourir à l'âge de 90 ans et dont il fut le collaborateur assidu dans le laboratoire de l'école Polythecnique. Ce savant illustre l'ait élevé jusqu'à lui et, après un silence d'un quart de siècle, il lui écrivait comme s'il n'avait jamais cessé de le voir.

L'état alarmant de la santé de son père qui le fit partir de Paris en 1807 aussitôt qu'il en fut informé, pouvait seul empêcher M. Tordeux de suivre les expériences que Gay Lussac et Thénard firent ensemble sur le potassium, il les

quitta le jour même où, avec l'appariteur du cours de physique, il avait placé la première plaque de la grande batterie voltaïque construite sur le fonds de 10,000 fr. que l'empereur avait mis à leur disposition, après avoir été l'un des témoins de la décomposition de la potasse.

Il était à peine âgé de 30 ans lorsqu'en 1817 il entra à la Société d'Emulation, muni des diplômes de membre correspondant de la « Société d'amateurs des sciences et arts de » Lille » et de la Société médicale de Douai. Il venait de traduire de l'anglais l' « essai sur la Rosée de William-» Wels » et pouvait tout à la fois s'énorgueillir de la place honorable que l'Académie des Sciences a donnée à cet ouvrage dans la Bibliothèque de l'Institut, des félicitations qu'il avait reçues à ce sujet, de son secrétaire pérpétuel (Delambre) et des encouragements que Cuvier lui promettait et qu'il lui donna quelque temps après. Ses travaux lui valurent, a peu d'années d'intervalle, son affiliation aux sociétés académiques d'Avesnes, d'Arras et de Douai et, à Paris, à la Société de chimie ainsi qu'à celle « des sciences physiques et chimiques » qui s'occupe, en outre, des arts industriels.

L'utilité pour lui était le premier mérite des choses. Il en fit le but constant de ses études. Dès 1822, comme rapporteur de la commission d'agriculture de la Société d'Emulation, il se plaisait à reconnaître les efforts tentés par M. Telliez, de Carnières, pour l'acclimatation du pin à pignon et du pin à goudron, des Etats-Unis d'Amérique ; par M. Défontaine, de la Neuville-Saint-Remy, pour celle du barel, de l'orge nue, de l'orge en éventail, de l'a-

voine d'Espagne, de celle cultivée à Philadelphie, de l'avoine noire à grappes et de la grande Julienne ; du noyer noir de Virginie ; du gainer à siliques rouges ; du rutabaga, espèce de navet très-productive « non moins « précieuse, disait-il, par l'excellente qualité de nourriture « d'hiver qu'elle présente pour toute espèce de bétail, en « cas de disette de fourrage, que par l'huile renfermée « dans ses graines. » Il signalait les avantages de la culture de la luzerne de lupuline *(medicago lupulina)* connue dans notre pays sous le nom de minette. Il recommandait, avec M. Macaigne, de Saint-Souplet, la construction des fours à chaux comme moyen d'approprier, à défaut de marne, les pierres calcaires à la culture ; il faisait connaître les moyens employés par M. Caudron, de Gonnelieu, pour se mettre à l'abri des pluies qui viennent trop souvent entraver les travaux de la moisson, pour donner à l'élaboration de la sève toute la perfection désirable, pour abriter les jeunes colzats et pour prévenir la carie de l'avoine. Il s'occupa particulièrement de la maladie des pommes de terre; il avait, longtemps avant, compris, l'un des premiers l'importance de ses analyses des eaux en usage à Avesnes, lieu de sa naissance et à Cambrai, sa patrie d'adoption. Membre du conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai, il a eu à s'occuper, depuis, des inconvénients qui sont à la campagne, le résultat du travail forcé dans les caves et il a rédigé à ce sujet, d'utiles conseils que beaucoup de tisseurs ont pu mettre à profit. Bien qu'il fut étranger à l'art de bâtir, il a inventé pour les constructions des hautes cheminées, un appareil dont il a donné la des-

cription et le dessin dans les Mémoires de la Société, années 1834-35, et que l'on continue d'employer.

Peu de jours avant sa mort, aussi soudaine qu'imprévue, il nous parlait, avec une joie d'enfant, d'un prochain voyage à Paris et de l'emploi qu'il devait y faire de son temps, qu'il serait heureux de donner tour à tour à la Sorbonne, au Conservatoire des arts et métiers et au congrès des Sociétés savantes où il voulait se trouver bien moins, disait-il, pour lui porter le tribut de ses lumières, que pour en rapporter d'utiles enseignements. Depuis plusieurs années, la Société d'Emulation de Cambrai comptait M. Tordeux au nombre de ses membres honoraires, elle était heureuse de voir que ce titre ne l'empêchait pas de prendre part à ses travaux et venait d'accueillir avec intérêt diverses communications qu'il lui a faites et qui ont été placées dans ce nouveau volume de ses Mémoires lorsque sa mort est venue la jeter dans une consternation profonde.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

SAIGNEZ (Emmanuel-Joseph) (1).

Par M. Victor HOUZÉ.

L'amour de la patrie est la pierre de touche qui fait reconnaître les grandes âmes. C'est à ce sentiment élevé qu'est dû le dévouement sublime des *Léonidas*, des *Décius*, dont l'antiquité s'honore à juste titre. Il n'est pas l'appanage exclusif d'une caste. L'étincelle qui vient embraser les cœurs tombe indistinctement sur le plébéien et sur le patricien.

En 1792, au moment où la France, menacée par l'Europe coalisée, appelait tous ses enfants au secours de leur mère commune, d'innombrables bataillons de volontaires s'élancèrent vers la frontière. Le département du Nord, dans cette manifestation guerrière, fit voir que les communes de Flandre et de Hainaut n'avait pas dégénéré. Plusieurs de leurs fils s'illustrèrent dans les luttes de titans qui suivirent la chûte de la monarchie de Clovis. Les noms de ces guerriers sont burinés sur le marbre et sur l'airain : ils passeront à la postérité la plus reculée. D'autres également, généreux, mais moins favorisés de la fortune, quoique tout

(1) Dès son origine la Société d'Emulation a exprimé l'intention de s'occuper des biographies de ceux des hommes du pays qui ont acquis quelque célébrité. Elle ne fait aujourd'hui que se conformer à cette intention, en donnant ici place à la notice du sous-officier *Saignez*.

aussi dignes de notre admiration, auraient vu leurs actions héroïques tomber dans l'oubli, si le premier consul Bonaparte ne leur avait pas décerné des brevets d'honneur, noble récompense qui se délivrait au nom du peuple français et qui mettait en relief les titres du soldat à la haute faveur que lui accordait la patrie reconnaissante. Parmi ceux qui doivent figurer dans cette catégorie, l'arrondissement de Cambrai peut compter l'un de ses enfants, Saignez (Emmanuel-Joseph), né le 7 mai 1775, au hameau d'Ovilliers, commune de Solesmes.

Nous nous félicitons d'avoir pu recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction de la notice biographique de ce soldat aussi modeste que brave. Ce sera une pierre de plus pour le magnifique mausolée que l'histoire consacrera à la mémoire des immortelles phalanges de la République et de l'Empire.

Saignez, à peine agé de 17 ans, ne resta pas sourd au cri d'alarme qui retentit de l'Escaut à la Bidassoa, de l'Atlantique aux Vosges et aux Alpes, et qui enfanta les quatorze armées de cette grande époque. Il s'enrôla à Cambrai le 3 novembre 1792, dans le régiment des hussards de Lauzun, sixième de l'arme. Il fit les campagnes de 1792, 1793, de l'an II, et de l'an III, à l'armée du Nord ; celle de l'an IV à l'armée de Vendée. Le 10 vendémiaire de cette année, il reçut, à l'affaire de Belleville, deux coups de feu à la jambe gauche : ce fut là son baptême de sang.

A peine guéri de ses blessures, Saignez rejoignit son corps à l'armée du Rhin et assista à toutes les affaires de la campagne de l'an V.

Le sixième régiment de hussards étant passé à l'armée de Piémont, il y fit la campagne de l'an VI.

Saignez, né et élevé dans un hameau, n'avait pas reçu d'instruction, et, malgré des actes multipliés de bravoure et de sang-froid dans le péril, il était resté ignoré. Il avait commencé la campagne n'étant encore que simple hussard. Il fut fait brigadier le 11 ventôse an VI et maréchal-des-logis le 10 messidor même année. Sa réputation militaire ne s'étendait pas au-delà de son régiment, mais, au moins, tous les escadrons de guerre du sixième hussards connaissaient l'intrépidité vraiment fabuleuse du maréchal-des-logis Saignez.

Le général Bonaparte, après avoir détruit, en une campagne, quatre armées autrichiennes en Italie, avait dirigé ses légions victorieuses vers les rivages fameux de l'antique Egypte. Pendant qu'il subjuguait les régions pharaoniques, et qu'il tentait de délivrer la Syrie et la Palestine du joug des Osmanlis, les rois de l'Europe, de nouveaux ligués contre la France, appelaient à leur aide les hordes du Nord. Le terrible Souvarow foulait déjà le sol de la Lombardie avec une puissante armée russe. Pendant la lutte qui va s'ouvrir, nous verrons figurer Saignez, dont la grande âme se révéla tout entière sur le même théâtre, et au milieu de circonstances semblables à celles dans lesquelles s'immortalisa le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche. C'est qu'en effet il n'appartient qu'aux âmes d'élite de résister au découragement qui gagne presque toujours les soldats, lorsque des défaites successives viennent mettre en question les talents du général, ou accuser l'insuffisance

des forces à opposer à l'ennemi. Dans une armée victorieuse, le moral de chaque homme est électrisé et décuple ses moyens. Les troupes vaincues, au contraire, perdent leur énergie et de nouveaux désastres suivent les premières défaites, si, parmi les soldats de l'armée battue, il ne surgit pas des hommes au cœur d'acier que le péril ne peut émouvoir et qui n'ont qu'une seule pensée : l'amour de la patrie.

Après la bataille de Magnano, qui eut lieu le 16 germinal an VII, l'armée française, commandée par le général Schérer se retira vers le Mincio. L'armée ennemie ayant passé l'Oglio en deux colonnes, le 6 floréal, Schérer se voyant pressé par une armée quadruple de la sienne, et voulant échapper à l'immense responsabilité qui pesait sur lui, donna sa démission et remit le commandement au général Moreau. Malgré tout le talent militaire du nouveau chef, la bataille de Cassano fut désastreuse pour l'armée française. Dans la journée du 8 floréal, Saignez, inaccessible à la crainte, aperçut, pendant une charge, deux hussards ennemis emmenant son capitaine ; à l'instant, il se jeta avec fureur dans les rangs ennemis, tua à coups de sabre un des hussards, débarrassa son chef et ramena l'autre hussard prisonnier. Pendant l'action, le brave Saignez reçut cinq coups de sabre sur différentes parties du corps et eut le bras droit traversé d'un coup de lance.

Les Autrichiens, vainqueurs, effectuèrent le passage de l'Adda et le général Moreau se retira sur le Tésin.

Le feld maréchal Souvarow couvrait les siéges de Tortone et de Coni. Le général Kray était en route pour venir

joindre le maréchal, avec les troupes qui avaient servi au siége de Mantoue.

Ce fut dans cette occurrence malheureuse que Joubert, arriva à Gênes. Moreau lui remit le commandement de l'armée vers la fin de messidor et, en conséquence des ordres du Directoire, Joubert se prépara à prendre l'offensive.

Le 28 thermidor an VII, ce général ayant en tête l'armée austro-russe, commandée par Souvarow, donna bataille à Novi, et, Joubert ayant été tué à la première charge, Moreau reprit le commandement de l'armée d'Italie et continua les opérations.

Les titres officiels de Saignez disent que, pendant cette sanglante journée, *Il chargea, plusieurs fois, l'infanterie ennemie et en fit un grand carnage.*

Dans cette lutte suprême du 28 thermidor, le nombre l'emporta sur l'héroïsme. La perte des vainqueurs fut plus forte que celle des vaincus. Souvarow lui-même qui, naguère, avait commandé de sang-froid le massacre d'Ismaïl et celui de Praga, avoua, le soir de la bataille de Novi, qu'il n'en avait point vu d'aussi terrible et de plus opiniâtre. Le nombre des morts, dans les deux armées, s'éleva ensemble à 25,000 hommes. Une sorte de frénésie s'était emparé des combattants. parvenus au dernier degré d'énergie et d'exaltation, surtout chez les Français, dont les cadavres conservaient, sur le champ de bataille, l'expression de la menace et de la fureur.

Après ce funeste évènement, les débris du 6e hussards furent dirigés sur la Suisse. Le général Lecourbe y faisait

des merveilles et, retenant pendant trois jours, avec 13,000 hommes, le vainqueur de Novi et sa nombreuse armée, laissait ainsi au général Masséna le loisir d'exterminer le corps autrichien de Hotze et le corps russe de Korsakow, que Souvarow voulait rallier. Ce fut dans l'un des nombreux combats qui eurent lieu au commencement de l'an VIII que Saignez, avec quelques hussards, tomba dans un poste d'infanterie russe, sabra ce poste et ramena 40 prisonniers.

Le général Bonaparte, à son retour d'Egypte, venait de renverser le Directoire. Il confia au général Moreau le commandement de l'armée du Rhin et, après avoir créé une armée de réserve, il se mit lui-même en campagne, passa les Alpes, comme Annibal, et gagna la célèbre bataille de Marengo, qui le rendit, une seconde fois, maître de l'Italie.

Pendant la réalisation des sublimes conceptions du Premier Consul, Moreau, général prudent et habile, accomplissait, en ce qui le concernait, l'exécution du plan de campagne du général Bonaparte.

Après cette suite de grands combats que l'on est convenu de désigner sous le nom de bataille d'Hochstett, Moreau fit passer le Danube à son armée, à l'exception de l'aile gauche, resté sur l'Iller pour observer Ulm. L'armée autrichienne étant en retraite, le corps du général Lecourbe marcha sur Neubourg, pour y attaquer le général Kray, qui venait de passer le Danube avec un corps de 25,000 hommes. Les Français rencontrèrent l'ennemi le 8 messidor, sur les hauteurs d'Unterhausen, à la vue de Neubourg.

Pendant la bataille, il y eut plusieurs affaires de cavalerie où le maréchal-des-logis Saignez soutint sa réputation. Son chef d'escadron étant tombé au pouvoir de l'ennemi, Saignez, avec onze hussards. se précipita au milieu des cuirassiers autrichiens et, quoique blessé, reprit son commandant et, par sa bravoure, le sauva d'une mort presque certaine. Dans cette journée, les deux armées se battirent avec acharnement. Ce fut à l'attaque des hauteurs d'Unterhausen que périt, d'un coup de lance dans la poitrine, le fameux Latour d'Auvergne, nommé, par Bonaparte, premier grenadier de France, et qui marchait, comme simple soldat, dans la 1re compagnie de la 46e demi-brigade de ligne.

Le corps du général Lecourbe ayant été envoyé par Moreau en expédition dans le Tyrol, nous verrons Saignez se surpasser dans cette nouvelle campagne.

Après avoir franchi la Lech à Landsberg, Lecourbe dirigea ses troupes sur Mindelheim et Memmingen, d'où il devait s'avancer vers les Grisons et le Voralberg. Pendant sa marche, le corps de Lecourbe livra plusieurs combats où les Français eurent l'avantage. Enfin, la bataille de Feldkirch, donnée le 24 messidor an VIII, rendit l'armée républicaine maîtresse de tout le Voralberg et de la vallée des Grisons. L'armistice conclu à Parsdorf, le 26 messidor, entre Kray et Moreau suspendit les hostilités pendant quelques mois.

Profitons de ce temps d'arrêt pour faire quelques réflexions sur la carrière de Saignez.

En lisant nos annales de 1792 à 1815, on est confondu

d'étonnement au récit des hauts faits de ces soldats improvisés, qui

> Pieds nuds, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
> Tous à la gloire allaient du même pas.
>
> (BÉRANGER.)

C'est-à-dire affrontaient la mort en héros, et épouvantaient, par leur inébranlable dévouement, les meilleures troupes des puissances coalisées contre nous.

Le nombre de ces intrépides soldats était tellement grand que leurs noms ne pourront point passer à la postérité. On ne peut expliquer que de cette manière le silence qu'ont gardé les historiens de ces temps héroïques sur les actes vraiment remarquables du sous-officier Saignez.

Cependant l'armistice ayant été dénoncé le 21 brumaire an IX aux généraux autrichiens, Moreau fit ses dispositions pour attaquer l'ennemi. L'armée française était divisée en quatre corps.

Le corps de Lecourbe, auquel Saignez appartenait, formait l'aile droite de l'armée, bordait les montagnes du Voralberg et du Tyrol, pour en observer les débouchés, et s'étendait de Fedlkirch à la rive gauche de l'Iser. Lecourbe avait déjà poussé une forte avant-garde et lui avait fait prendre position en avant d'Helfendorf, sur la route de Rosenheim.

Le 12 frimaire an IX, eut lieu la célèbre bataille de Hohenlinden, amenée par les admirables combinaisons de Moreau, dont la réalisation fut favorisée au-delà de ses

espérances, par l'inexpérience et la présomption de l'archiduc Jean.

Le plan général du Premier Consul était de faire relier les opérations de l'armée du Rhin avec celles de l'armée des Grisons commandée par Macdonald, et de fondre ensuite l'armée des Grisons dans l'armée d'Italie commandée par Brune. Le passage du Splügen par Macdonald est le pendant du passage du mont Saint-Bernard par Bonaparte. Cette célèbre marche de l'armée des Grisons fut terminée le 15 frimaire an IX et Macdonald, ayant ainsi exécuté l'ordre du Premier Consul, put se mettre en communication avec Brune, et former avec l'armée des Grisons l'aile gauche de l'armée d'Italie.

Les efforts des généraux républicains tendaient à s'emparer du Tyrol. A l'affaire du 28 frimaire, Lecourbe ayant demandé un officier pour aller à la découverte dans les gorges du Tyrol, le colonel Pajol répondit qu'il connaissait un sous-officier d'une rare intrépidité, et qui remplirait cette mission avec discernement et une complète abnégation de sa personne. Il fit venir Saignez, le présenta au général qui lui confia 20 hussards de choix et le détachement partit. Fier d'une telle distinction, Saignez prit ses mesures avec tant de sagacité qu'il surprit le poste nombreux préposé à la défense du défilé et, tombant comme la foudre sur la troupe ennemie, sabra tout ce qui lui résista et ramena 25 prisonniers au quartier général.

Brune ayant passé le Mincio et forcé le général Bellegarde à la retraite, pendant que Moreau détruisait l'armée de l'archiduc Jean, tous les plans de campagne de la cour

de Vienne étaient ainsi renversés et la monarchie autrichienne se trouvait fortement compromise. L'archiduc Jean donna sa démission et le prince Charles fut replacé à la tête de l'armée du Danube.

Le 2 nivose an IX, Moreau ayant porté son avant-garde à moins de vingt lieues de Vienne, l'armée allait se mettre en marche sur cette capitale, lorsque le général Grunne vint, au nom de l'archiduc Charles, proposer au chef de l'armée française la conclusion d'un armistice. Moreau suspendit sa marche et le 4 nivôse la convention fut signée.

D'un autre côté, Brune et Bellegarde arrêtaient à Trévise la convention d'armistice du 26 nivôse an IX, et dix jours plus tard, le cabinet de Vienne, pour obtenir la sanction du Premier Consul, consentait à la cession définitive de la place de Mantoue, préparant, par ce moyen, les voies au traité de paix qui fut conclu à Lunéville le 20 pluviôse an IX.

Cette paix fut suivie de celle faite à Paris le 16 vendémiaire an X avec la Russie, de celle du 5 pluviôse an X avec La Porte, et enfin du traité de paix conclu à Amiens, le 4 germinal an X, avec la Grande-Bretagne.

Le 6e régiment de hussards étant rentré en France, alla tenir garnison à Sarre-Louis. Saignez s'y maria en l'an X, avec Barbe Landsberth. Il était encore maréchal-des-logis au 6e hussards lorsque, le 4 pluviôse an XI, il obtint du Premier Consul un sabre d'honneur, distinction qui n'était accordée qu'aux braves entre les plus braves.

Le 12 pluviôse an XII, Saignez fut admis comme gendarme dans la légion d'Indre-et-Loire. Le 22 mai 1810, il obtint le grade de brigadier dans ce corps d'élite.

Saignez dont la santé était altérée par les fatigues extrêmes de ses laborieuses campagnes, et qui voyait, en outre, ses blessures se rouvrir, prit sa retraite le 20 octobre 1816. Il vécut encore sept ans au sein d'une famille qui le vénérait, et enfin s'éteignit en novembre 1823, à Montbazon (Indre-et-Loire), où il s'était retiré.

— —

NOTICE SUR LE GÉNÉRAL WALSIN ESTERHASY.

M. Walsin-Esterhasy appartenait à une branche de cette célèbre famille des Esterhasy qui a donné à l'Allemagne d'habiles diplomates, des capitaines renommés et dont plusieurs membres ont figuré avec éclat dans l'armée française avant la révolution de 1789 (1). On sait comment se recrutaient autrefois les défenseurs du sol, ou plutôt des rois de la France : presque exclusivement, de mercenaires italiens, reitres ou lansquenets, suisses, etc. Même lorsque la France eut une armée nationale, les régiments étrangers continuèrent à faire le service concurremment avec les *nationaux*, c'est-à-dire levés à prix d'argent

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le général Ladislas Walsin-Esterhasy, frère de notre illustre collègue, la note suivante sur leur commune origine:

« Nous appartenons à la branche de la famille Esterhasy, qui vint en France à l'époque de Marie-Thérèse. Le comte Esterhasy, notre grand oncle, colonel en 1788 du 5e hussards, fut depuis colonel propriétaire du 3e régiment même arme. Après avoir été gouverneur de Valenciennes, il fut nommé lieutenant des gardes-du-corps, et obtint le cordon bleu. Au commencement de la révolution, pendant la 1re émigration, il fut ambassadeur de Louis XVIII en Russie, auprès de l'impératrice Catherine. Son petit-fils, mon cousin issu de germain, le comte Valentin Esterhasy, vient de mourir, il y a peu de temps, ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Mon père, Walsin Esterhasy (Auguste), était fils de la sœur du comte Valentin Esterhasy. »

dans le pays. L'abus survécut ainsi aux causes qui lui avaient donné naissance. Il ne disparut qu'après la révolution de 1830. En 1788, il existait encore dans toute sa force. Dans l'annuaire militaire, on voit figurer, notamment, — un Esterhasy comme colonel d'un régiment de hussards presque tous hongrois, portant le n° 3 de l'arme.

Mais quelle que fut son origine, on peut affirmer que M. Ferdinand Walsin-Esterhasy avait les sentiments d'un français comme il en avait la bravoure. Il a de plus, par la publication de divers ouvrages importants contribué à détruire cet absurde préjugé, (trop répandu encore, grâces à la connivence des esprits jaloux ou mal faits,) qui tendrait à *cantonner* les gens, pour ainsi parler, dans la profession qu'ils ont adoptée, en leur défendant d'employer à des travaux utiles les loisirs que leur laissent leurs occupations obligées. Cette prétention au fond, est tout simplement une des formes que révètent l'envie et la manie du dénigrement. D'ailleurs, en prenant la plume, M. Walsin-Esterhasy a ôté tout prétexte à des récriminations de cet ordre. Car il n'a traité que des questions d'art militaire ou d'histoire spéciale, pour lesquelles on ne saurait nier sa compétence. Comme l'a dit M. Wilbert dans un remarquable discours où nous avons puisé des renseignements utiles : « Quand on a vu le général Walsin-Esterhasy suc« cessivement occupé de conquérir ou de coloniser, on à « peine à dire qui a le mieux servi son pays de l'adminis« trateur ou du soldat. » Intéressante question que les détails où nous allons entrer aideront à décider.

M. Walsin-Esterhasy (Marie-Joseph-Ferdinand), naquit

à Nimes, le 18 mai 1807. Sorti de l'école Polytechniqne en 1830, il passa dans l'artillerie et fut envoyé en Afrique.

En compulsant les documents officiels, ordres du jour, rapports relatifs à l'Algérie, — de 1833 à 1847 — on arrive à recomposer la vie militaire et administrative de M. W. Esterhasy. Voici ce relevé. — Lieutenant d'artillerie, 8e batterie, il est cité dans l'ordre du jour du général Desmichel (4 décembre 1833), affaire de Tamezougia, contre Abd-el-Kader. — Capitaine d'artillerie et adjoint comme chargé des affaires arabes au colonel Tempoure, commandant supérieur de Mostaganem, il est mentionné en première ligne pour sa conduite à l'affaire de Matamore « où. dit le général... dans son rapport, il a conduit la charge des douaires et a eu son cheval tué sous lui. (2 décembre 1840),-Capitaine d'artillerie, il court les plus grands dangers à l'affaire de Sour-Kilmiton (près Mostaganem). Il est sauvé par un chef des douaires qu'il conduisait. Le gouverneur général Bugeaud qui note cette circonstance dans son rapport (8 juillet 1841), dit en parlant de M. W. Esterhasy: «Il a parfaitement secondé le chef d'escadron de Montauban, en conduisant les douaires. C'est un officier distingué sous tous les rapports » —Témoignage du même genre dans une lettre du général Bedeau au gouverneur général. A propos de la razzia gigantesque effectuée sur la tribu des Bordjias, on parle de la vigueur et de l'habileté avec lesquelles M. le capitaine Walsin Esterhasy a dirigé les Mekalées ou déserteurs indigènes (4 novembre 1841. — Le 14 mai 1843, une colonne mobile de Mostaganem qui avait puissamment contribué a rejeter Ab-el-

Kader au-delà de l'Oued-Rion attaque et surprend, sous les ordres du général Gentil, les nombreuses populations des tribus indomptables des Flitas. M. Walsin Esterhasy que nous retrouvons chef d'escadron, a un rôle magnifique dans cette expédition. A la tête de la cavalerie de la colonne mobile, composée de deux escadrons seulement, il soutient au marabout de Sidi-Rached, contre 400 réguliers et une multitude de cavaliers des tribus, un des plus rudes et des plus glorieux combats de cette campagne. — Le chef d'escadron Walsin Esterbasy reçoit la mission de diriger le maghsem d'Oran, qui a eu en lui un si habile historien. — Le commandant Walsin Esterhasy est cité comme s'étant distingué à une des premières affaires contre les Marocains (rapport du général Thierry, 8 juin 1844.) — Dans la relation de la bataille d'Isly, le maréchal Bugeaud désigne comme s'étant particulièrement fait remarquer N. N. et dans le Maghsen d'Oran, le chef d'escadron Walsin Esterhasy commandant les douaires et les smelas.

Dans l'impossibilité d'ajouter tout ce qui mériterait de l'être à ces glorieuses éphémérides individuelles, nous nous arrêterons à une dernière citation. Elle est relative à un fait qui est en quelque sorte le couronnement des services rendus à la France africaine par le général Walsin Esterhasy.

Dans son rapport sur l'affaire de Temouchen, le général Lamoricière écrit : « Le colonel Walsin Esterhasy, dont je » ne saurais trop louer la vigueur et la résolution dans « cette circonstance, avait obligé toutes les tribus du terri- « toire d'Oran, à se replier dans la chaîne de collines situées

« entre le lac et la mer. Suivi seulement de 25 chasseurs « et de 80 spahis (1), il a su imposer à ces populations « ébranlées, les obliger à lui obéir ; et, les ayant placées « derrière lui, il avait réuni tous leurs cavaliers pour tenir « tête à l'orage... »

Il nous resterait à apprécier l'administrateur, maintenant que nous savons ce que fut le guerrier. Mais les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'entreprendre une pareille tâche qui n'est pas d'ailleurs de notre compétence. Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de M. Esterhasy sur le Maghsen d'Oran, fruit de plus de 12 années d'observations de l'auteur sur les hommes et les choses de l'Algérie. On y trouve exposées avec une haute intelligence des besoins et des intérêts respectifs des colons de tout ordre et des indigènes, des vues larges, profondes, empreintes d'un sentiment vrai de justice et d'équité ; toutes qualités qui recommandent ce livre à l'étude et à l'attention sérieuse de ceux que préoccupe l'avenir de notre belle colonie. On y reconnaît l'homme qui a étudié profondément un pays encore peu ou mal connu. Aussi le maréchal Bosquet, ami des deux généraux Esterhasy, disait-il un jour en parlant de ces éminents serviteurs de la France : *Ils ont été notre maître à tous et ils ont appris aux Africains à faire la guerre.*

Beaucoup des idées que M. Walsin Esterhasy a consi-

(1) Les 80 spahis dont il est question dans ce rapport, n'arrivèrent que lorsque le mouvement de concentration des troupes était effectué par la seule intervention des cavaliers du Maghsen.

(*Notice sur le Maghsen, page* 390).

gnées dans ses divers ouvrages, se retrouvent plus ou moins modifiées dans les projets de réorganisation de l'Algérie, actuellement en voie d'exécution.

L'histoire du Maghsen d'Oran, livre qu'un littérateur de profession signerait des deux mains, est complétée par un appendice composé de documents officiels dont l'ensemble constitue une veritable histoire de la conquête de l'Algérie. On y a donné place à plusieurs lettres adressées à M. W. Esterhasy, traitant de questions administratives. L'une d'elles surtout, extrêmement flatteuse pour le général qui n'était alors que simple capitaine, est signée Bugeaud. L'illustre maréchal avàit déjà, on l'a vu, à diverses reprises appelé l'attention du gouvernement sur M. Walsin Esterhasy. Dans un rapport, entre autres, dont la date nous échappe, après avoir vanté son sang froid et son courage sur un champ de bataille, il ajoutait : « Que l'intrépide capitaine était la preuve vivante que les qualités administratives et guerrières sont loin de s'exclure. »

Mais il est temps de vous parler des titres particuliers que M. Walsin Esterhasy possède à votre attention, et par lesquels il vivra dans vos souvenirs.

Appelé en 1849 à prendre le commandement du 8e régiment de lanciers, il vint tenir garnison à Cambrai. Dans ce poste honorable et, en temps de paix, assez peu fatigant, il pouvait espérer de rétablir sa santé, profondément altérée par les fatigues excessives de la vie si utilement occupée qu'il avait menée en Algérie pendant près de 16 années. Son état de souffrances très-visible réclamait des distractions. Comme tous les esprits d'élite il se

demanda ces distractions à l'étude des lettres et surtout de l'histoire qu'il écrivait de main de maître, ses divers écrits en font foi. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'ancien élève de l'école Polytechnique, l'historien distingué, ait songé, presque dès son arrivée dans nos murs, à venir prendre part à nos studieux exercices qui, cette année là même, 1849, ont été plus suivis et plus fructueux que jamais. On peut s'en assurer en feuilletant le 23e volume de nos Mémoires.

M. Walsin Esterhasy ne dédaigna pas de se conformer à l'usage. Et ce fut sur sa demande formelle qu'il fut présenté et admis comme membre résidant. Sa réception devait être nécessairement de celles qui ne passent point inaperçues. Elle fut pour M. Wilbert, déjà président de la Société, l'occasion d'un véritable triomphe. Tous ceux qui l'ont entendu regretteront toujours que le discours qu'il prononça en répondant au récipiendaire, doive rester enseveli dans les registres des procès-verbaux manuscrits. Mais la crainte de créer un précédent que l'on eut pu invoquer pour des travaux littéraires du même genre moins bien réussis, a paru alors à la Société une raison suffisante de n'en point demander l'impression.

Pendant son trop court séjour à Cambrai, M. Walsin Esterhasy a fréquenté très-assidûment nos réunions. Il a même contribué à l'éclat et à l'intérêt de la séance publique du 18 Août 1851 en y lisant un travail historique (1) où l'on retrouve les qualités qui distinguent son principal

(1) La Daya *des Oulad Bou-Karady*, souvenir d'Afrique.

sa part dans la gloire, à nulle autre comparable, dont notre héroïque armée s'est couverte devant Sébastopol.

Nommé général de brigade en 1852, et appelé au commandement du département du Gard, il fut ensuite placé à la tête d'une brigade de la 2ᵉ division de cavalerie, lors de la formation du camp du Nord. En 1854 il demanda et obtint du service dans l'armée d'Orient. La brigade qu'il commandait placée sous les ordres du général d'Allonville, fut envoyée à Eupatoria. Près de la, on le sait, se livra le combat de Khauguile. Le général Walsin Esterhasy y fit merveille. A la tête de 4 escadrons du 4ᵉ hussards, il mit en déroute la cavalerie du général Korff, et prit 6 pièces de canon. Cet épisode, perdu dans la masse de tous ceux qui ont signalé cette prodigieuse guerre, passa presque inaperçu. Et cela explique pourquoi M. Walsin Esterhasy n'obtint le grade de général de division qu'en mars 1856, en en même temps que son frère M. Ladislas Walsin Esterhasy, qui lui avait voué une amitié que le temps n'a pu altérer, aussi ancienne que leur existence. Rentré en France quelque temps après cette promotion, notre illustre collègue fut nommé inspecteur général du 7ᵉ arrondissement de cavalerie.

Ce fut le 1ᵉʳ septembre 1857, que M. Walsin Esterhasy laissa sa dépouille mortelle à la terre pour aller chercher dans un monde meilleur, la récompense due à 30 ans d'une noble vie marquée par d'innombrables services rendus à son pays. Heureux services puisque les résultats en subsistent toujours et garantissent doublement son nom de l'oubli.

JEAN-PAUL FABER. (LEFEBVRE).



UN GRAIN DE BLÉ DE L'ANCIENNE EGYPTE.

En 1758, des graines de sensitive *(Mimosa pudica)* furent envoyées du Pérou par J. de Jussieu. On en sema chaque année une pincée, pendant un demi-siècle : Elles levèrent toujours parfaitement. (Jobard, l'*Industrie* tome II.)

En 1707, on a fait à Metz du pain excellent avec du blé oublié dans un souterrain de la citadelle depuis 1552. (A. d'Orbigny. *Dictionnaire d'Histoire naturelle* article *Germination.*)

En 1759, de l'orge récoltée depuis cent quarante ans, c'est Home qui l'affirme, a donné d'excellents produits.

Au commencement de ce siècle, on a obtenu le même résultat en plantant des haricots tirés de l'herbier de Tournefort, *âgés* par conséquent de près de cent ans. *(Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle.)*

En 1834, on découvrit à Mongis-Saint-Martin (Dordogne), un tombeau de l'époque Mérovingienne (du cinquième au sixième siècle). Sous le crâne du squelette qui y était renfermé, et dans une cavité ouverte exprès, on trouva des graines de bleuet et d'héliotrope, qui confiés à la terre, germèrent rapidement. (Même recueil, tome III.)

« Des pois, des marrons, des glands, renfermés par mon aïeul en 1735, dit M. R. de Bernard dans l'ouvrage

précité, ont retrouvé cent ans après, sous mes yeux, leur puissance germinative, du moment qu'ils ont été semés. »

« En 1835, dit encore M. de Bernard, nous avons mangé du pain fait avec un froment obtenu du semis de grains enfouis depuis le seizième siècle, dans un caveau en maçonnerie, caché dans la forêt de Nen-Hirchen, près Sarguemines (Moselle) »

Notons encore une dernière observation : — Il existait à Péronne, avant la révolution, une église romane connue sous le vocable de Saint-Quentin, qui remontait au neuvième et peut-être au huitième siècle, elle fut détruite en 1793. En 1805 seulement on commença à construire des habitations particulières sur ses ruines. Une tranchée fut pratiquée dans une nef où ne se trouvait aucun tombeau. Sur la terre que l'on en retira, on vit pulluler quelques Jours après quantité de plantes d'espèces diverses. Or la situation des lieux était telle, dit-on, que ces végétaux ne pouvaient provenir que de semences enfouies sous les alles de l'église, et non du vent qui les aurait apportés ou des oiseaux qui les auraient laissé tomber : deux causes principales des végétations spontanées.

« Les personnes qui considèrent ces faits comme parfaitement constatés, sont disposées, on le conçoit sans peine, à admettre qu'il n'est pas impossible de voir germer aujourd'hui un grain de blé enseveli depuis deux ou trois mille ans, dans une tombe égyptienne. L'année dernière, (1857), un agriculteur a fait présenter à la Société Impériale et centrale de Paris, une gerbe provenant, disait-il, de grains de blé trouvés dans un sarcophage égyptien près d'une

momie. Par malheur, pour établir l'origine de ce blé et les circonstances de son ensemencement, on ne produisait que des affirmations individuelles : ce n'était pas assez pour servir de base à une étude sérieuse et utile. Toutefois les épis de blé furent soumis à l'examen de deux membres de la Société, qui ont acquis une autorité légitime et incontestée dans la science et dans la pratique. L'un et l'autre déclarèrent que ce prétendu blé égyptien n'était qu'un blé des régions du nord de l'Europe et de qualité médiocre. A la vérité, ce n'est là qu'une épreuve particulière ; elle ne prouve nullement que le blé des cercueils égyptiens soit privé de facultés germinatives ; mais ce phénomène n'étant attesté jusqu'ici par aucune expérience faite dans les conditions nécessaires, pour offrir aux esprits prudents toutes les garanties désirables, il est au moins permis d'attendre pour l'affirmer qu'il ait été l'objet d'une suffisante démonstration (1). »

Tout ce qu'on vient de lire est la reproduction textuelle d'un article destiné à accompagner le dessin de M. Durieux et que l'on peut lire dans le tome XXVI page 79 du Magasin pittoresque, les passages guilemetés ne sont pas de nous. Ils ont été ajoutés par le rédacteur en chef qui n'a pas osé endosser la responsabilité de ce qui *a priori*, lui a paru une hérésie physiologique.

Quoique très-convaincu que cette défiance est dans l'es-

(1) MM. Vilmorin et Darblay. M. Payen de l'Institut, a expérimenté les facultés germinatives de blé âgé de huit, dix et quinze ans, et le résultat de toutes les épreuves a été négatif.

pèce injuste ou gratuite, nous nous l'expliquons et nous l'approuvons même, jusqu'à un certain point cependant. Pour nous comme pour tous ceux qui ont recherché à quelles causes le Magasin pittoresque a dû son immense succès, une pareille réserve s'explique. Ce journal en effet n'a pas cherché les conditions de réussite, seulement dans la supériorité de ses gravures, dans le choix heureux et dans la variété des matières. Il a visé plus haut ; il a aspiré à faire autorité dans les diverses branches de connaissances abordées par ses rédacteurs en titre, ou tout au moins il s'est imposé la loi d'écarter sans pitié les articles qui, au point de vue de la doctrine ou des principes, pourraient fournir matière à contestation, on comprend dès-lors son hésitation, les précautions derrière lesquelles. pour parler ainsi, il s'est retranché en accueillant le dessin que nous affirmions et que nous affirmons encore, représenter des épis de blé, deuxième génération de grains de froment trouvés sous les bandelettes d'une momie d'Egypte. C'est qu'il s'est trouvé (voir la note 1) des incrédules qui, s'inscrivant en faux contre cette centième, cette millième preuve de la force germinatrice de certaines semences, ont été jusqu'à prononcer le nom de mystification et n'ont voulu voir dans notre froment qu'un triticum de Russie.

Certes, s'il s'agissait de quelqu'une de ces hypothèses excentriques, de ces doctrines nouvelles qui répugnent à la raison ou sont en désaccord avec les données de la science, respectant des scrupules exagérés, nous passerions condamnation. Mais tel n'est pas le cas ici. Il s'en faut. D'abord les savants cités dans la note 1 ont pris soin eux-

mêmes d'affaiblir leur autorité en voulant prouver trop; ce qui comme on sait, revient à ne rien prouver du tout (1). Leur autorité, fut-elle encore mieux établie ou reconnue ne saurait prévaloir contre la vérité. Elle ne nous éblouit pas, en tous cas, au point de nous faire oublier la longue liste des vérités qui, avant d'être admises comme telles, ont eu à subir, même de la part des savants, l'épreuve de la dénégation la plus obstinée, la plus méprisante souvent.

Sans parler du mouvement de la terre, de la découverte de l'Amérique, de l'application de la vapeur à la locomotion. etc., qui donc ignore et pouvons nous oublier, que Lavoisier en 1768, après bien d'autres naturalistes, a absolument refusé d'admettre la possibilité de pierres tombées du Ciel. Aujourd'hui, les aérolithes forment un ordre, hors classe, si l'on veut, de la minéralogie. Autre leçon pour les incrédules : Cuvier dérogeant à ses habitudes de gravité circonspecte, n'a-t-il pas réfuté et qui pis est ridiculisé l'opinion de ceux qui prétendaient que la licorne devait figurer ailleurs que sur les pièces chimériques du blason. L'existence d'un quadrupède unicorne, n'en est pas moins parfaitement établie, bien que l'animal porteur de cet ornement ne soit pas un solipède, de la taille d'un cheval, comme le croyaient les Grecs et les Romains, mais un chevrotain particulier à certaines contrées de l'Asie.

(1) Est-ce sérieusement qu'ils ont voulu établir comme principe absolu que le blé perdait sa puissance de germination au bout de quelques années.

Et le Roc de Madagascar, ce géant des oiseaux auprès duquel l'autruche n'est rien, ou fort peu de chose, n'est-il pas bien près de prendre place dans les *genera* des naturalistes. Combien d'autres assertions émises par les anciens, adoptées par le moyen-âge et traitées longtemps de fables absurdes n'est-on pas tous les jours obligé de reconnaître exactes. Encore doit-on croire que les savants d'autrefois rejetaient, il est vrai, comme impossibles les nouveautés soumises à leur examen, mais seulement quand elles leur paraissaient en contradiction avec les principes admis jusqu'alors. Mais s'agit-il ici de quelque découverte qui contrarie ce que l'on appelle pompeusement les lois de la nature? Le phénomène contesté recule de beaucoup, et voilà tout, les limites qu'il a plu aux prétendus législateurs de la création d'assigner à la suspension de la faculté reproductive de ou dans certaines graines. Mais ces limites sont arbitraires puisque, tous les physiologistes sont d'accord la dessus, la force de végétation qui réside dans les semences des plantes, dans les *grains* surtout, peut *sommeiller* un nombre d'années plus ou moins grand, selon l'espèce, pourvu que l'embryon et ses enveloppes se trouvent soustraits à l'influence de l'air, de l'humidité et de la lumière; et ces troisconditions, on le sait, sont très-souvent réunies dans les sarcophages égyptiens en général parfaitement clos.

Dans le relevé que nous avons donné plus haut des cas de *palingénésie* bien authentiques, le plus concluant sans contredit, c'est celui qui a été observé lors des fouilles opérées dans l'église romane de Saint-Quentin à Péronne.

Si des graines enfouies pendant dix siècles sous les dalles d'une chapelle ont pu conserver le pouvoir d'accomplir les évolutions germinatives inhérentes à leur nature, il n'y a pas de raisons, de bonnes, j'entends, pour que l'on se refuse à croire que cette espèce de léthargie ne puisse durer 3 ou 400 ans de plus. 3 ou 400 ans nous reporteraient à une date très-rapprochée de l'époque ou la coutume de *momifier* les cadavres, n'était pas encore tombée en désuétude chez les Egyptiens. Il n'est pas impossible, en effet, que la momie dépositaire des grains traités si cavalièrement d'apocryphe par MM. Vilmorin et consorts n'ait été un des derniers *specimens* de l'art des embaumements en Egypte : en fait d'us et de coutumes, n'y a-t-il pas toujours des retardataires qui, sans jeu de mots, n'abandonnent les vieux usages qu'à leur corps défendant.

Car, qu'on veuille bien en prendre note : sur la provenance de ces grains litigieux, nous avons obtenu tous les apaisements désirables émanant d'agriculteurs renommés à la fois théoriciens et praticiens, *que l'on n'avait aucun intérêt à tromper* et qui n'ont pu l'être. Mais nos recherches ne nous ont pas permis encore de découvrir l'époque à laquelle remonte le sarcophage d'ou on a extrait ce blé séculaire dont la seconde génération a fourni de si magnifiques épis. A vrai dire il est regrettable que ceux qui ont procuré à M. Feneulle (1) ces précieuses reliques végétales n'aient pas accompagné leur envoi d'un *certificat de prove-*

(1) C'est dans la belle propriété de ce savant chimiste, faubourg de Cantimpré, que les grains, cause de ce débat, ont été cultivés. Il les tenait d'une personne en qui il pouvait avoir confiance.

nance en règle. Mais on doit reconnaître que beaucoup de produits exotiques ont été acceptés comme tels sans que leurorigine étrangère ait jamais été authentiquement établie.

Pour le dire en passant, d'ailleurs, la fructification de cette espèce de froment n'a que des rapports assez éloignés avec le blé de Russie. (Voir la note du Magasin pittoresque). Elle ressemble à celle du blé dit d'*Egypte* dit aussi *Smyrne*, ainsi qu'on s'en assurera en consultant la monographie des céréales proprement dites, due au savant Tessier. (Type n° 20.)

Ajoutons pour terminer, que la Société d'agriculture de Clermont, s'est livrée en 1853 à une étude approfondie du sujet que nous avons effleuré à peine. Ses conclusions tendent à admettre, comme démontrée, la persistance illimitée du principe de végétation, dans les circonstances prérappelées.

Plus récemment encore, M. le docteur Henri Roger, professeur agrégé de la faculté, qui rédige le bulletin scientifique du *Constitutionnel*, a formellement soutenu (4) l'opinion que nous venons de défendre avec la seule autorité de l'observation et du raisonnement.

JEAN-PAUL FABER (LEFEBVRE).

(4) Voir le *Constitutionnel*, n° du 2 Mai 1859.



BIOGRAPHIE CAMBRESIENNE (1)

15e SIÈCLE

GUILLAUME DUFAY.

Le dessin gravé en tête de cet article, par M. Durieux, est la reproduction exacte, d'une sorte de rébus sculpté aux quatre angles d'une pierre tumulaire découverte en 1859 par et chez M. le chanoine Thénard. Cette table de gré représentant une scène de la résurrection (2) a recouvert jadis la tombe de Guillaume Dufay, chanoine de l'Eglise de Cambrai mort le 28 novembre 1474,

Il semble que le détestable goût des pointes, des *concetti*, aurait dû au moins respecter les monuments funéraires.

(1) Voyez les biographies du capitaine Héraughière, Tome 22 des mémoires de la Société d'Emulation. Vanderburch, Tome 22 Laurent Vos, Tome 25.

(2) C'était le sujet que l'on représentait le plus ordinairement sur les tombeaux de cette epoque, et les chanoines prenaient de leur vivant les dispositions nécessaires pour qu'on exécutât sous ce rapport leurs volontés dernières. A l'appui de cette assertion, voici une mention très intéressante que nous extrayons d'un manuscrit du 15e siècle catalogué sous le n°951 à la bibliothèque de Cambrai : Du 27 novembre 1451.

Si locus sit conveniens in pillarii medio inter Sanctæ Trinitatis et Sanctæ Elisabeth capellanias ad ponendum repræsentationem lapideam resurrectionis quam fecit fieri D. Reginaldus, bene volunt Domini suit la permission en règle : bene volunt quod ibi ponatur et si in pavimento præcedente sit locus aptus ad dicti dni G. Regnaldus Sepulturam Domini eam sibi accordant; ad quod videndum Committuntur dominus et archidiaconus Hanoniæ et Decanus.

Disons-le, cependant, ce qui, dans l'espèce, explique s'il ne l'excuse pas, la fantaisie que s'est passée le sculpteur, c'est que le chanoine Guillaume Dufay pour lequel l'artiste a travaillé, était un musicien d'un haut mérite qui paraît avoir fait faire à son art des progrès marqués. On lui attribue l'invention, le perfectionnement plutôt, de la notation blanche, et d'heureuses innovations dans l'emploi des dissonnances. Parmi les ouvrages qui passent pour être le fruit de son génie peu fécond et dont on peut voir un spécimen dans le n° 6 des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, on cite de lui une chanson à trois voix, fort originale, conservée dans un manuscrit possédé autrefois par Guilbert de Pixérécourt, le célèbre dramaturge, laquelle commence ainsi : 60,000 *écus quand je le vouldraye.* C'est, affirment les connaisseurs, un morceau très-remarquable pour le temps.

Mais quel est ce temps ?

C'est une question.

Plusieurs écrivains spéciaux et à leur tête MM. Fétis et de Coussemakère (1) parlent d'après l'abbé Baini, d'un Guillaume Dufay, célèbre musicien attaché d'abord à la métropole de Cambrai et ensuite à la chapelle pontificale de Rome. Il serait mort, selon eux, en Italie, vers 1432. Ils ne précisent pas. Cependant, le poète Martin Lefranc, qui écrivait de 1436 à 1439 marque expressément qu'il a rencon-

(1) Voir l'excellent travail publié par M. de Coussemakère dans le Tome 18 des mémoires de la Société d'Emulation sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai, sur l'ancienne maitrise de cette ville, etc.

tré à la cour de Bourgogne, dans cet intervalle, un musicien compositeur renommé qu'il appelle Guillaume Dufay. Il y a plus. L'inscription du monument dont nous venons de parler, découvert chez M. l'abbé Thénard, fixe la mort de Guillaume Dufay à l'année 1474 (1) Elle lui donne outre le titre de chanoine de l'Eglise de Cambrai, ceux d'ancien choral, de musicien et de chanoine de Saint-Waudru de Mons, etc. Pour prouver combien le talent de Guillaume Dufay, comme compositeur, était apprécié à l'époque où il florissait, il nous suffira de reproduire l'extrait suivant des actes du chapître métropolitain.

Du 21 avril 1451.

« Messeigneurs, pour reconnaître les qualités et les mé-« rites de Guillaume Dufay, qui a illustré notre église par « ses chants, lui accordent pour tenir lieu des revenus de « sa prébende, une somme de 60 écus pour l'année pro-« chaine. » (2)

(1) Voici cette inscription que nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Thénard.

Hic inferius jacet venerabilis vir Magister Guillelmus Dufay musicus, baccalaureus in decretis, olim hujus ecclesiæ choraleis deindè canonicus et Sanctæ Waltrudis montensis qui obiit anno domini quadrages mo (Septuagesimo quarto) die 22 mensis novembris.

Les mots Septuagesimo quarto sont illisibles Nous les avons restitués d'après une liste des prebendes donnée par le manuscrit n° 938, où on lit à l'article Guillaume Dufay :

R (ceptus) 12 novembris 1436 per resignationem joannis Viviani episcopi nivernensis, — obiit 28 novembris 1474, jacet in capellaniâ Sancti Stephani.

(2) Datum anno Domini 1451, 21 avril.

Domini mei propter qualitates et merita Magistri Gmî Dufay canonicus qui nostram ecclesiam cantibus musicis decoravit dant sibi (sic) loco fructuum grossorum præbendæ suæ pro anno futuro, 60 scuta quæ acceptavit idem magister Guillelmus et fuerunt ad hunc (sic) actum vocati (noms restés en blanc). Manuscrit n° 951.

Un manuscrit assez moderne que nous avons consulté, marque expressément que Guillaume Dufay fut installé comme chanoine le 12 novembre 1436 en remplacement de Jean Wivien, nommé évêque de Nevers. Il figure en cette qualité dans divers actes que nous allons rappeler sommairement. (1)

A la date du 2 mai 1445, conjointement avec plusieurs autres chanoines, délégué par ses collègues, il émet un avis favorable sur la demande d'un prêt de 600 livres faite au chapitre par les échevins de Cambrai, lesquels engageaient pour garantie leurs biens personnels. (2)

Le 3 mai, même année, avec Jacob d'Ablaing et un certain nombre de chanoines, il adhère à un acte de rappel des chanoines autorisés à s'absenter.

Ce rappel était nécessité par une violation des franchises du commise, à *la cousonne*. L'une des 4 maisons libres et qui fut l'occasion de grands troubles dans la cité (8)

On le voit figurer encore dans ces mêmes registres au nombre d'une *commission* comme on dirait aujourd'hui, chargée, détail très curieux, de surveiller l'exécution nous

(1) Voyez la note 1 de la page 383.

(2) Il résulte d'un acte du 2 mai que dans ce pret de 600 fr. l'abbé de St-Aubert entrait pour 150 L., et l'abbé de St-Schulchre pour 50. Les échevins nommés dans cet acte sont : Guy Rosel, Pierre Leborgne, Jean Gaillart, Pierre de Wingle, Guy Dupire, Jacob Longuet, et Jean-Taille Coroye.

(8) Evocentur absentes canonici super insolcutiam in domo *ad corinem*.

n'osons dire l'*impression* d'antiphonaires confiés à un certain Jean de Nanmps (1).

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre, mais elles nous mèneraient trop loin. Celles que nous avons faites suffiront pour achever de prouver que le Guillaume Dufay dont nous nous occupons était non-seulement un compositeur en renom, mais qu'il jouissait de beaucoup de considération parmi les chanoines ses collègues.

Maintenant que nous avons établi par des preuves sans réplique que Guillaume Dufay n'est pas mort à Rome et qu'il a prolongé ses jours bien au-delà du terme que leur ont assigné l'abbé Baini et ses copistes; nous devons ajouter que, pour concilier des assertions aussi contradictoires, il suffit peut-être d'admettre comme certain qu'il y a eu deux compositeurs, deux frères vraisemblablement du nom de Dufay. L'un, l'aîné, serait allé s'établir à Rome où il serait mort dans les circonstances indiquées par les biographies, et l'autre n'aurait pas quitté le diocèse de Cambrai.

JEAN-PAUL FABER (LEFEBVRE).

(1) 26 mai 1445. Ad intendendá facturá librorum antiphonarum de quibus conventum cum Joanne de namps scriptore committuntur Domini Thomas Blenten, Nicholaus de Douay et Bartholomeus Marchio super ordinario, et quod (sic) ad scripturam et notam dominus G. Dufay, etc., etc.

A NOTRE-DAME DES FAMILLES,

(Réminiscence d'une Homélie épiscopale).

PAR

M. Camille LESTOQUOY.

Membre résidant.

Salut ! trois fois salut ! ô Mère de famille !
Salut ! Enfant divin !
Quel bienfaisant regard, et quel feu d'amour brille
Sous ce voile de lin !

Salut ! front pur et beau de la Vierge immortelle,
Mère du genre humain !
Salut ! Verbe de Dieu ! Beauté toujours nouvelle !
La grâce est dans ta main.

Voyez : Il tend vers nous ses deux mains enfantines,
Sceptre du Tout-Puissant !
Et dèjà sa prière, aux notes argentines,
Préside à notre chant.

C'est ainsi qu'il prélude au sacré ministère
pour lequel il est né :
Prêtre dès le berceau, Fils de Dieu, notre frère !
Lui-même il s'est donné.

Accourons tous ; tressons les plus vertes guirlandes,
Les plus riantes fleurs.
Chers enfants, pressez-vous en de joyeuses bandes ;
Offrez vos jeunes cœurs.

Vous, mères, dont les soins et dont le tendre zèle,
(Trop souvent combattus !)
Réclament un appui, le plus parfait modèle
De toutes les vertus ;

La fille de David vient et vous encourage,
Vous promet son concours ;
Adressez-lui vos vœux ; soyez son entourage ;
Vous aurez bon secours.

Plus que vous dans le deuil, plus que vous dans les larmes
Elle fut tour-à-tour ;
Mais toujours confiante, et toujours sans alarmes :
Dieu seul eut son amour.

L'abandon, puis l'exil, et toujours l'indigence
Furent son lot béni.
Et, quand vient de la croix la suprême souffrance,
Son cœur seul est meurtri ;

Mais l'esprit, animé d'une céleste flamme,
Soutient tout alentour,
Et le faible disciple a retrouvé son âme
A ce brûlant amour.

Ouvriers, accablés d'une lourde journée
Et de rudes labeurs,
Voyez des fils des rois la noble maisonnée,
Ces divins travailleurs :

C'est le Saint charpentier, la Sainte ménagère
Et l'apprenti divin ;
C'est Jésus, l'Enfant-Dieu, souriant à sa mère,
Comme eux gagnant son pain.

Ordre, travail, respect, amour, obéissance,
Quel spectacle enchanteur !
Ah ! puisse-t-il, toujours, guidant votre constance
Vous conduire au bonheur !

Non, vous n'adorez pas une insensible image,
Un bien déifié.
Honorons ce portrait révéré d'âge en âge,
Ce cœur sacrifié.

Salut ! front pur et beau de la Vierge immortelle,
Mère du genre humain !
Salut ! Verbe de Dieu ! beauté toujours nouvelle,
La grâce est dans ta main.

15 Août 1859.

LA BATAILLE

Par M. Léon MARC,

Membre Correspondant.

(Extrait *des Amours d'Outre-Tombe.*)

Préparons-nous, mes sœurs, voici venir le jour.
Un souffle précurseur des terrestres orages
Vient de nous réveiller au sein de nos nuages...
Là bas chacun bondit au signal du tambour ;
Là bas, l'oreille au vent, hennissent les cavales !
— Préparons-nous, mes sœurs, voici venir le jour.

A l'arbitre du fer deux nations rivales
Vont soumettre aujourd'hui leurs destins sans retour.
Aux armes ! par l'espoir du triomphe animées,
C'est le cri qu'à la fois poussent les deux armées,
Le cri qu'en son instinct a compris le vautour.
La Mort à ce banquet joyeusement s'apprête...
Pour nous aussi, mes sœurs, pour nous c'est une fête !
Aux armes, c'est leur cri, le nôtre c'est : Amour !
— Préparons-nous, mes sœurs, voici venir le jour.

Le Seigneur l'a permis : les sanglantes batailles
Se transforment parfois en vastes fiançailles :

Là toute moitié d'âme en quête d'un époux
Voit grandir son espoir en raison du carnage.
Nous bénissons le glaive, et chacun de ses coups
Met terme, dans nos rangs, à quelque long veuvage.

Car l'attente fut sombre et l'exil douloureux !
Déjà depuis longtemps nos squelettes poudreux
n'avaient plus rien à rendre aux sillons de la terre.
Qui, dans ces régions, nous retenait encor ?
Pourquoi, spectres légers, la zone du tonnerre
Comme un plafond d'airain limitait notre essor ?..

L'avenir est à nous et dans notre faiblesse
Nous ne pouvons forcer ses portes à s'ouvrir ;
Fantômes nous restons !.. Ah ! pour te conquérir,
De nos futurs destins, ô sphère enchanteresse,
Il faut, dans un hymen saintement consommé,
Allier l'esprit-force à la force-tendresse,
Il faut être complète ! il faut avoir aimé !

Mais aveugle est la mort ; et les cités humaines
Ressemblent trop, hélas ! à ces fécondes plaines
Où l'on voit, sous la faux des métayers pressés,
L'une entr'ouvrant sa fleur, l'autre portant ses graines,
Tomber l'herbe et l'épi, pêle-mêle entassés.
Jeune ou vieux, faible ou fort, indigent ou superbe,
Quand la tombe gloutonne attend sa ration
Ses pourvoyeurs ne font nulle distinction

Et ne choisissent point pour composer la gerbe,
Ainsi tu nous fauchas, impatiente Mort,
Sans nous laisser le temps, à nous, tiges tremblantes,
De rencontrer l'arbuste au tronc noueux et fort ;
L'éternité nous prit vierges, mais impuissantes.
Le complément de l'être, hélas ! nous manque encor..
Mais à ce complément la Mort en vain s'oppose,
Sa rage même ici va servir notre cause.

Le jour réparateur doit être enfin venu.
Voyez, mes sœurs, voyez ces cohortes guerrières
Qui brûlent d'échanger les balles meurtrières :
Là nous avons chacune un époux inconnu.
Oui, bientôt en ces lieux un holocauste immense
Doit entre l'homme et nous rétablir la balance.

Ce n'est point le hasard qui conduit au combat
Ceux qui devaient un jour souffrir de notre absence,
Ceux que notre départ vouait au célibat :
C'est la secrète loi par qui tout se compense
Et qui fait qu'au grand jour nul n'est déshérité.
L'âme est double, mes sœurs, et ne peut sur la terre
Laisser dans l'abandon sa moitié la plus chère ;

Non : pour grandir ensemble en pouvoir, en beauté,
Il faut renaître deux dans la nouvelle sphère ;
C'est la première loi de l'immortalité.
L'amour ouvrira donc les limbes où nous sommes.
Patience, mes sœurs ! voyez ces jeunes hommes

Rassemblés par le sort en épais bataillons :
Mille gueules d'airain sur cette immense proie
Ensemble vont vomir leur bave qui foudr ie
Et changer ces drapeaux en funèbres haillons.

Ah ! tandis que chez nous on se livre à la joie ,
Qu'afin de l'enlacer en des nœuds éternels
Nous guettons l'âme sœur qui nous est destinée,
Là-bas que de douleurs, que de pleurs maternels.
Le sort fait éclater en la même journée
Chez les vivants le deuil, chez les morts l'hyménée.

Vous le savez : parmi ces valeureux soldats
Qu'en un siècle barbare encore l'on oblige
A servir les desseins d'absurdes potentats,
Il en est que la gloire avec son faux prestige
N'eut point, sans le devoir, entraînés aux combats.
Déplorant des humains la folie et la rage
Ils sauront, néanmoins, mourir avec courage.

Ce sont eux , ô mes sœurs, que Dieu jette en vos bras.
Le canon gronde ! Allons ! la bataille s'engage.
Que chacune de nous reconnaisse le sien !
Il ne peut, en nos rangs exister de rivales :
La Mort ne réunit que des âmes égales.
L'épouse trouvera l'époux qui lui convient
Faites valoir vos droits ; volez dans la tempête !..
Moi je n'attendrai pas : là-bas un glaive luit...
Ciel ! il s'est abattu sur une jeune tête !
J'ai ressenti le coup ! — Adieu mes sœurs. C'est lui.

Léon MARC.

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉS A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

SUR LES

Orphéons de Dunkerque et de Cambrai,

par M. Renard.

Messieurs,

A notre dernière réunion, sur la proposition de notre honorable président, vous avez bien voulu me charger d'examiner et de vous faire un rapport sur un opuscule qui vous a été adressé par M. Victor Derode, de Dunkerque, l'un de nos membres correspondants. Je vais avoir l'honneur Messieurs de mettre sous vos yeux le résultat de cet examen. Cet opuscule est la relation circonstanciée et très intéressante du voyage fait à Paris, au mois de mars dernier, par l'Orphéon Dunkerquois, qui allait prendre part au grand festival auquel la Capitale avait convié toutes les sociétés Chorales de France. D'après l'auteur, 160 sociétés répondirent à cet appel et se subdivisèrent ainsi : Paris, 22 sociétés, de 41 départements, 138, total 160 sociétés représen-

tant un effectif de 6,000 chanteurs. Je vous laisse à penser Messieurs, quel effet prodigieux, immense, dut produire un pareil nombre de voix, lorsque réunies dans la vaste et magnifique salle du Palais de l'Industrie, elles interprétèrent des morceaux tels que le Septuor des Huguenots de Meyer-ber, la retraite de M. Laurent de *Rillé*, le Chœur des Prêtres, des Mystères d'Isis, de Mozart, le Chœur de M. Louis de Lacombe, intitulé cri de Gloire des Cimbres et des Teutons, et autres que j'omets. Ces divers morceaux électrisèrent les auditeurs et jamais peut-être on ne fit éclater pareil enthousiasme dans toutes les parties d'une assemblée qui n'en comptait pas moins de 45 à 50,000. Le chef de l'Etat accompagné de son auguste épouse, des Princes et Princesses de sa famille et des personnes de leur maison assistait à cette fête vraiment magique et ayant mandé M. Delaporte qui la dirigeait, il lui adressa ces paroles « dites à Messieurs les Orphéonistes, que je les remercie et que je les félicite, » l'Orphéon Dunkerquois, continue l'auteur, avait une bonne part dans cet éloge, car bien qu'il ne comptât par suite de circonstances toutes exceptionnelles que 20 membres exécutants il avait obtenu le 4e prix de la 3e division. Ne pourrions pas dire ici, Messieurs, avec quelque raison, que ce n'est pas le nombre mais bien la qualité qui assure le succès. C'était là, il faut l'avouer, un bien beau triomphe, aussi M. Derode, dans son intéressant travail nous apprend-il quelle réception cordiale, chaleureuse, la ville de Dunkerque fit aux lauréats. Je ne crois pas pouvoir mieux vous la faire connaître qu'en citant les paroles de l'auteur.

Si j'ai un vœu personnel à émettre en cette circonstance c'est qu'il en soit de même dans toutes les villes où il existe un Orphéon.

Le travail de M Derode, après quelques considérations aussi bien pensées que bien écrites sur l'influence que la musique et le chant en particulier peuvent et doivent exercer non-seulement sur les mœurs mais encore sur le langage, termine en faisant connaître les travaux et les actes de l'Orphéon Dunkerquois, depuis sa fondation qui ne remonte qu'à 1857. Ces travaux, Messieurs, sont déjà nombreux, ils indiquent clairement qu'il y a à la tête de cette œuvre un homme de cœur, d'intelligence, de dévouement, qui, dans son modeste écrit, prouve qu'au sentiment de l'art musical il joint le mérite de savoir bien penser et bien écrire. Honneur lui soit donc rendu ici, Messieurs, et félicitons nous de compter parmi nos membres correspondants un homme tel que M. Victor Derode.

MESSIEURS,

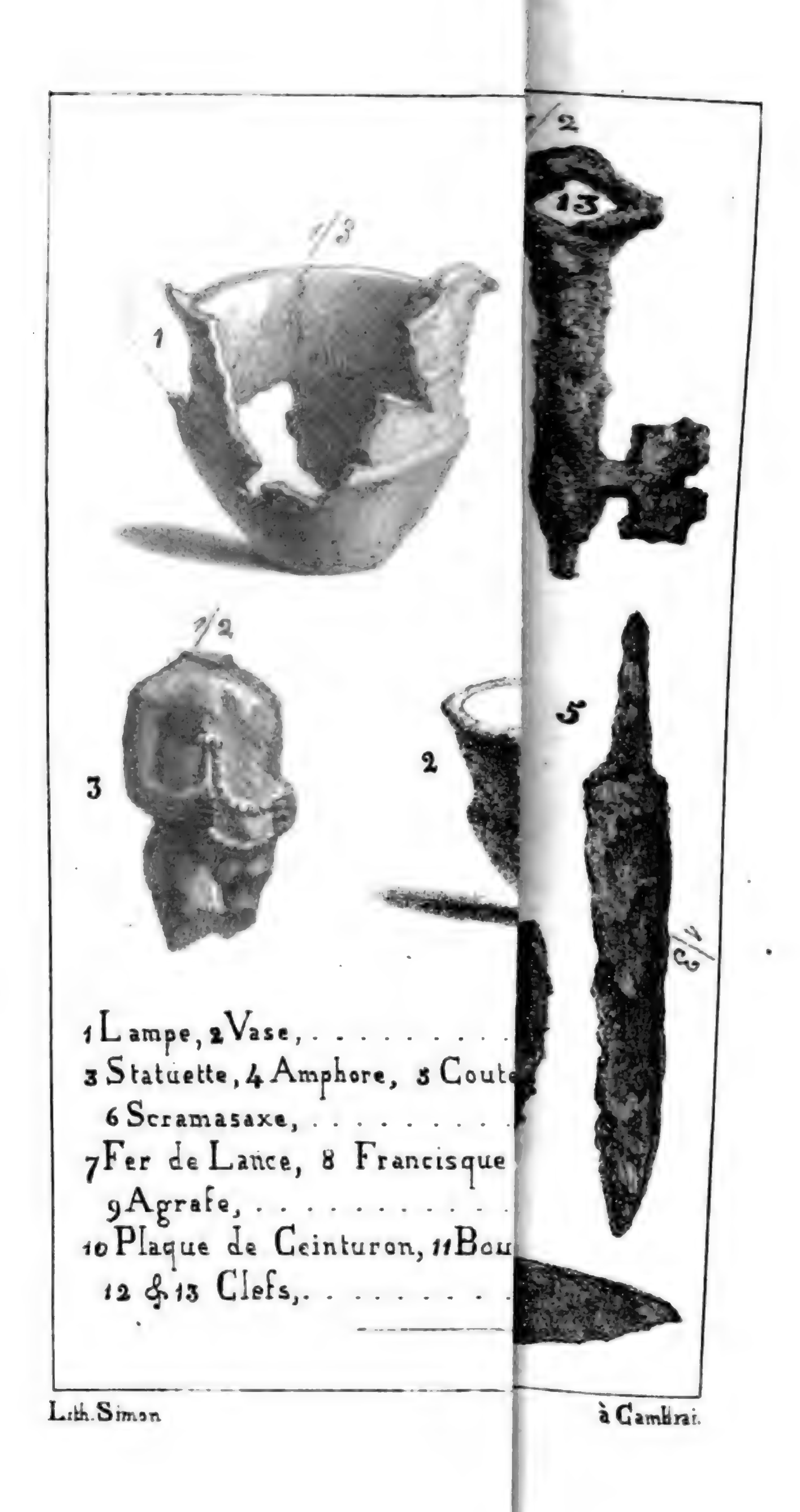
Après vous avoir entretenu de l'Orphéon Dunkerquois, de ses travaux et de ses succès, j'ai pensé que vous recevriez avec plaisir une communication qui nous touche directement, je veux parler de l'Orphéon Cambrésien. Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'à la fête du 15 août 1858, un festival d'harmonie eut lieu et que cette solennité musicale qui avait réuni 5 à 600 musiciens, venus des principales villes du département du Nord, outre le mérite de la nouveauté, eut encore celui d'obtenir l'appro-

bation de tous nos concitoyens, non moins par l'éclat qu'elle répandit sur notre fête que par la remarquable exécution des morceaux qui y furent joués. L'administration municipale émue des témoignages et des éloges unanimes qu'avait obtenus cette partie de la fête Communale, avait la bonne intention de reconstituer le corps de musique de notre ville, afin d'être à même, le cas échéant, de répondre à des invitations du genre de celles qui avaient été adressées aux villes voisines et de pouvoir aussi dans l'intérieur de la cité, contribuer à embellir les réjouissances ou les plaisirs publics dans des occasions extraordinaires. Par des circonstances que je crois tout à fait inutile de rapporter ici, le projet de reconstitution de notre musique municipale ne pût avoir lieu, malgré le vif désir qu'en avait l'administration municipale, informés de cet état de choses, les commissaires du festival se réunirent et furent alors d'avis, qu'à défaut d'un corps de musique municipale largement et fortement organisé, tel en un mot que la ville de Cambrai devrait en posséder un, il fallait du moins fonder ce dont la plupart des villes jouissaient depuis longtemps déjà, c'est-à-dire un Orphéon. Appel fut donc fait aux personnes connues par leur goût pour la musique et le 16 octobre 1858, une société prenant le titre d'Orphéon Cambrésien, se constitua. Ses statuts arrêtés furent adressés à l'autorité préfectorale qui les approuva et ces formalités préliminaires accomplies, la Commission nommée se mit à la recherche d'un local en rapport avec le but qu'elle se proposait. Après beaucoup de démarches et de recherches infructueuses, elle dut traiter d'une maison sise en cette ville, rue de l'Arbre-d'Or, et c'est là que se

trouve aujourd'hui le siége de la société Chorale et où ont lieu toutes ses réunions. Enfin, l'inauguration officielle de l'Orphéon fût faite le 1er février dernier. Depuis son origine qui est de bien fraîche date, comme vous le voyez Messieurs, l'Orphéon Cambrésien a donné plusieurs concerts offerts seulement aux membres de la société et à leurs familles. Au mois de juin dernier, il s'est rendu à St-Omer, pour prendre part au grand Concours qui y avait lieu à cette époque à l'occasion de la fête Communale. Assurément, comme vous devez bien le présumer, Messieurs, l'Orphéon Cambrésien, en descendant dans l'arène, n'avait ni prétention, ni l'espoir d'emporter un prix quelconque, mais il tenait à honneur de recevoir une consécration publique, d'obtenir, si je puis m'exprimer ainsi, son baptême, et de prouver qu'il renfermait dans son sein tous les éléments pour remporter plus tard un triomphe mérité et légitime. Tenons lui donc bon compte, Messieurs de cette démarche puisqu'elle a prouvé d'une manière évidente, le zèle et le dévouement qui l'animent et dont, certes, elle recueillera un jour où l'autre la récompense. Après cette lutte, qui n'a pas été pour lui, ni stérile, ni sans quelque gloire, l'Orphéon a considéré comme un devoir et une œuvre de philantropie et de patriotisme d'organiser un concert au profit des blessés de l'armée d'Italie. Ce concert, déduction faite des frais, a produit une somme nette de 300 francs, qui a été adressée en son nom au secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice. Voilà, Messieurs, quels ont été jusqu'à ce jour, les travaux de l'Orphéon Cambresien, travaux sans doute bien modestes, mais qui, eu égard à son ori-

gine encore si récente, n'en ont pas moins quelque mérite. Si rien, dans l'avenir ne vient arrêter la marche de cette société Chorale, nous espérons qu'avec le temps, avec les encouragements qu'elle sera toujours si heureuse de recevoir, avec les conseils que les hommes d'expérience voudront bien lui donner, et par-dessus tout avec de l'union, elle grandira, prendra racine, et accomplira paisiblement la mission qu'elle s'est imposée.

———


1/3
1
1/2
3
2
5
1/2
13
1/3
1 Lampe, 2 Vase, ...
3 Statuette, 4 Amphore, 5 Coute
6 Scramasaxe, ...
7 Fer de Lance, 8 Francisque
9 Agrafe, ...
10 Plaque de Ceinturon, 11 Bou
12 & 13 Clefs, ...
Lith. Simon
à Cambrai.



Problème à résoudre.



Fragment trouvé à Cambrai, à l'une des extré-mités de la rue St Jerôme, en creusant un aqueduc.

Collection de Mr Delattre.

Lith. Simon.

Problème à résoudre.



Fragment trouvé à Cambrai, à l'
-mités de la rue St Jerôme,
un aqueduc.

Collection de Mr

Lith. Sir

.LO-ROMAINS.

secrétaire [illegible]
parlé ainsi [illegible]
de l'ancienne [illegible]
Bricons-[illegible]

[illegible]es et de [illegible]
vé plusieurs [illegible]
d'eux se [illegible]
[illegible]ment [illegible] un
[illegible] traces [illegible]
[illegible] d'un
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] est [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] à pour
[illegible]



0, 28 c

A Berger del.

Lith par A. Durieux

CHEVALIÈRE romaine & PEIGNE gallo-romain,
trouvés à Cambrai, en 1857, chez Mr Bricout-Molet.

Lith. Simon — à Cambrai.

DÉCOUVERTE D'OBJETS GALLO-ROMAINS.

Le 5 novembre 1857, M. *Lefebvre*, secrétaire général de la Société d'Émulation de Cambrai, a parlé ainsi de cette découverte faite non loin de l'abside de l'ancienne église Métropolitaine dans la maison de M. *Bricout-Mollet*, négo ciant :

« Outre des débris de tuiles romaines et de poteries, diverses de pâte et de forme, on a trouvé plusieurs tombeaux recélant des ossements. Près de l'un d'eux se trouvait environ un hectolitre de blé carbonisé, probablement dans un incendie qui a laissé beaucoup d'autres traces non équivoques. On a pu constater aussi les premières assises d'un aqueduc romain se prolongeant au-delà du périmètre de la maison. On a, en outre, recueilli des monnaies de bronze et de potin aux types de Septime-Sévère, Gordien, etc. Les deux pièces capitales de ce trésor archéologique sont : 1° une chevalière romaine, dont le chaton est une intaille sur pierre bleue qui doit représenter un esclave jardinier; 2° un peigne à double rangée de dents qui ne mesure pas moins de 2 décimètres sur 50 millimètres environ de largeur. »

Cette communication a motivé des observations diverses. Pour arriver à tirer parti de la découverte qu'elle a pour objet, un membre a proposé de faire continuer les fouilles,

dans l'espoir d'arriver à des résultats plus complets, de nature à jeter du jour sur une époque assez obscure de l'histoire de Cambrai. *M. Lefebvre* a ajouté que *M. Bricout*, qui a chargé la Société d'Émulation d'offrir les divers objets trouvés au Musée de la ville et qui s'est prêté avec une obligeance extrême aux demandes de renseignements qu'on lui a adressées, n'hésiterait pas à laisser fouiller de nouveau son jardin.

Une commission a été chargée, en conséquence, de demander à ce sujet une subvention que l'administration municipale a fixée à 200 fr. En attendant qu'une occasion se présente d'utiliser complètement cette ressource, ce qui ne pourra avoir lieu que sur des indices plus sérieux que ceux qui lui ont été donnés, la Société d'Émulation en a appliqué une partie aux fouilles qui ont été faites au moment de la réunion du congrès à l'extrémité opposée de l'église Métropolitaine, et qui auront, sans doute, ultérieurement pour résultat d'établir qu'on avait élevé à cet endroit, à une distance très rapprochée de l'un des bras de l'Escaut, le mur d'enceinte de la ville à l'époque où les Romains l'habitaient.

Le 8 mai 1859 *M. Wilbert* a adressé la lettre suivante à *M. Bricout-Mollet :*

MONSIEUR,

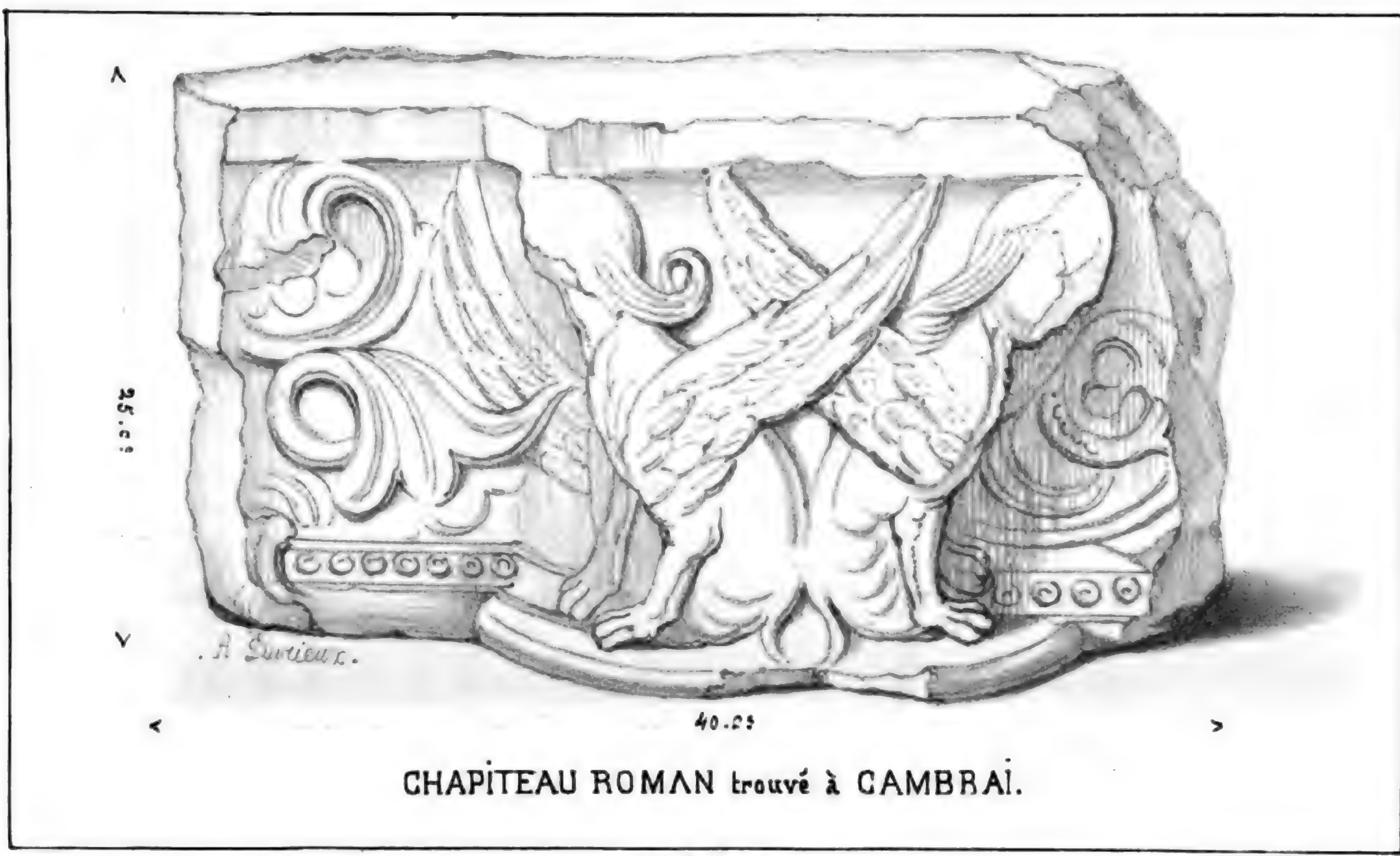
Il y a bien longtemps que la Société d'Emulation m'a chargé de vous remercier du bon exemple que vous avez donné en mettant à sa disposition, pour les offrir à la ville,

lorsque son Musée sera définitivement organisé, les divers objets qui ont été trouvés chez vous non loin de l'emplacement sur lequel on avait élevé le chœur de notre Église Métropolitaine et que l'on y a déposés avant la fondation de cette église que Julien Deligne fait remonter à l'an 525, et, depuis bien longtemps aussi j'aurais été, près de vous, son interprête, si je n'avais constamment attendu le moment de faire connaître par la gravure le caractère et l'importance de votre gracieux hommage. Bien que ce moment soit à peu près arrivé, la publication qui nous en donnera le moyen ayant déjà subi de premiers retards et pouvant encore être différée de plusieurs mois, je regarde comme un devoir de vous faire connaître la cause de mon silence et je vous prie de croire que, pour avoir été différés, nos remerciemens ne vous sont pas moins acquis.

Veuillez agréer etc.

Pour remplir l'engagement pris en son nom la Société d'Émulation s'est adressée à *M. Durieux* qui s'est empressé de mettre à sa disposition les deux lithographies qu'il a faites, l'une d'après un dessin de *M. Abel Berger,* et l'autre, d'après un dessin qui lui est propre.

Le même jour *M. Wilbert* a écrit, dans les mêmes termes, à *M. Honoré-Duprez*, qui a également offert à la Société d'Émulation, pour le *Musée de la ville*, divers objets qu'il a recueillis. En les publiant aujourd'hui la Société se fait un devoir de déclarer que *M. Durieux* les a dessinés avec le même empressement, et, comme elle, sans doute, on reconnaîtra qu'il l'a fait avec non moins de talent.



CHAPITEAU ROMAN trouvé à CAMBRAI.

Lith Simon.

NOTE

Sur un Fragment de Chapiteau Roman trouvé sur l'emplacement de l'ancien hôpital de St-Jacques-le-Mineur

RAPPORT

fait à la Société d'Emulation de Cambrai, par M. Ad. Bruyelle, le 6 Octobre 1858.

MESSIEURS,

Notre honorable collègue, M. Houzé, nous ayant informé qu'un fragment d'un Chapiteau fort ancien venait d'être découvert à 15 mètres environ du sol dans une excavation formée par un éboulement survenu à la grande Brasserie Cambresienne, établie sur l'emplacement de l'ancien hôpital de St Jacques-le-Mineur, nous nous sommes rendu sur les lieux, accompagnés de M. Houzé et de M. Wilbert, président de notre Société.

Quoique fortement détériorée, nous avons pu aisément reconnaitre que cette pierre avait dû faire partie d'un édifice de l'ère romane secondaire (XIe siècle environ). Cette fois encore, M. Durieux, notre infatigable collègue, a bien voulu prêter le concours de son talent pour prendre

le dessin exact de ce morceau d'architecture, dessin que nous allons mettre sous vos yeux.

Il représente deux harpies à corps d'oiseau, pieds armés de griffes, cou surmonté de têtes de femmes. Les deux monstres sont adossés et les ailes croisées. Aux deux côtés sont des ornements végétaux dont un des côtés fruste et brisé. La pierre présente en longueur 40 centimètres et 25 en hauteur.

L'endroit où reposait ce chapiteau, tout contigu aux fondations de l'ancienne chapelle de St Jacques-le-Mineur, nous avait tout d'abord fait penser à l'existence autrefois en ce lieu d'une construction romane. Nous avons renoncé à cette supposition en considérant que le premier établissement de l'hôpital St Jacques-le-Mineur ne remontait pas au delà du 13 siècle (1231) ; et encore, dès son origine cette pieuse institution fut elle trop minime pour posséder aucun édifice ornementé.

On doit donc présumer que le fragment de chapiteau qui nous occupe n'a dû être apporté qu'avec d'autres matériaux de remblai, pour combler une excavation inopinément ouverte et telle qu'il s'en est récemment présenté.

Ce chapiteau appartenait incontestablement à un édifice de l'ère romane. Lequel ? Au XIe siècle, et antérieurement, Cambrai possédait plusieurs monuments importants entre autres, la Maison de Paix, les églises de Notre-Dame, de Ste Croix. de St Martin, de St Vaast, de St Georges, de la Madeleine, de St Géry au Mont-des-Bœufs, etc.

Nous terminerons en émettant le vœu que le propriétaire de cette trouvaille archéologique veuille bien s'en dessaisir

en faveur de notre Musée. Ce fragment d'architecture romane à peu près le seul que nous connaissons à Cambrai et qui rappelle le style de l'église d'Honnecourt, a sa place marquée auprès des débris artistiques tirés de notre antique Métropole.

A. BRUYELLE.

CONSERVATION DE LA PORTE NOTRE DAME.

Note additionnelle (Voir ci-dessus p. 159 et suivantes).

Un plan raisonné donnant le tracé d'un nouveau débouché de la ville, vers le Chemin de fer à partir de la rue de la Porte-Robert, formé par M. Hyacinthe Bruyelle, agent-voyer principal, a été communiqué à la Société d'Emulation qui, après en avoir pris connaissance et lui avoir donné son adhésion, a invité M. Bruyelle à faire déposer son projet à la Mairie, pour être mis sous les yeux de MM. les conseillers municipaux appelés à se prononcer sur l'état de la question.

Ce plan qu'on exécute aujourd'hui a été remis le lendemain à M. le Maire de Cambrai.

Epi de Blé de l'Ancien Egypte.

Dans sa Notice sur le Château d'Esnes, insérée ci-dessus pages 155 et suivantes, M. de Vendegies a oublié de dire que la Société d'Emulation lui doit la remarquable gravure qu'elle publie.

Vue du Château d'Esnes.

Le dessin que M. Lefebvre a joint à sa notice (voir ci-dessus pages 373 et suivantes) et qui a été tiré sur un clichet du Magasin Pittoresque, a pour auteur M. Durieux, que la Société d'Emulation compte au nombre de ses membres les plus dévoués et les plus actifs.

PUBLICATIONS

des

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

La Société d'Emulation a reçu depuis l'année 1856 les ouvrages suivants :

§ 1er.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Société d'Emulation d'ABBEVILLE.

Mémoires. — 1852, 53, 54, 55, 56 et 57.

AMIENS. — *Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts.*

Mémoires. — 1856 3e livraison 1857, 1858.

Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires. — 1858.

Bulletin. — 1857 Nos 2, 3 et 4 — 1858 Nos 1, 2 et 3.

ANGERS. — *Société industrielle.*

Bulletin. — 1858.

(1) Voir les mémoires de la Société d'Emulation Tome XXV 1re partie, pages 31 et suivantes.

Société Académique de Maine-et-Loire.

Mémoires. — 1857 et 1858.

Académie d'ARRAS.

Mémoires. — 1857 et 1858.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'AUBE.

Mémoires. — 1857, 3e et 4e trimestres et 1858.

Annales Scientifiques, Littéraires et *Industrielles* de l'AUVERGNE.

1857.

Société d'Archéologie de l'arrondissement d'AVESNES.

Statuts constitutifs et réglement.
Notice sur le chapitre de St-Nicolas par M. D.-L. BOURGEOIS, Membre résidant.
Le vin de Guersignies, par MICHAUX ainé, Membre résidant.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de BORDEAUX.

Recueil. — 1855, 2e, 3e et 4e trim, 1856, 4e trim. 1857 1858 2e et 4e trim. 1859 1e trim.

Société d'Agriculture de BOULOGNE-SUR-MER.

Séance sémestrielle, Novembre 1857 et Mars 1858.
Bulletin. — Mars 1859.

CAEN. — *Société Royale d'Agriculture* et *du Commerce*.

Bulletin. — 1858. 1859 1er sémestre.

Académie des Sciences, Arts et *Belles-Lettres.*

Mémoires. — 1858.

Société Linnéenne du Calvados.

Bulletin. — 1857 et 1858.

Académie des Sciences, Arts et *Belles-Lettres* de DIJON.

Mémoires. — 1856.

Description d'un nouveau genre d'édenté fossile renfermant plusieurs espèces voisines du glyptodon-*attas.*

Société d'Agriculture, Sciences et *Arts* de DOUAI.

Mémoires. — 1856-57.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE *pour l'encouragement des Sciences des Lettres et des Arts.*

Mémoires. — 1857.

Société libre d'Agriculture, Sciences. Arts et *Belles-Lettres* de l'EURE.

Recueil. — 1855-56.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et *Belles-Lettres* du *département* d'INDRE-ET-LOIRE.

Annales. — 1er sémestre 1857.

LILLE. — *Société des Sciences et Arts.*

Mémoires. — 1856.

Chambre de Commerce.

Archives. — Tomes 4 et 5.

LYON. — *Société d'Agriculture, d'Histoire Naturelle et des Arts Utiles*

Annales. — 1853, 54, 55, 56 et 57.

Académie de MACON.

Annales. — 1857.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la MARNE.

Mémoires. — 1857 et 58.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de MEAUX.

Publications. — 1854 à 1858.

Académie ou Société des Lettres, Sciences et Arts de METZ.

Mémoires. — 1857 et 1858.

NANTES. — *Société d'Horticulture.*

Travaux de 1855 à 1858.

Société Académique.

Annales. — 1856, 57 et 58.

PARIS. — *Société de la Morale Chrétienne.*

Journal. — 1857, septembre à décembre, 1858, 1er semestre, septembre et octobre 1859, janvier, février, mai, juin, juillet, août.

Société des Antiquaires de France.

Mémoires. — 1855 et 1857.

Bulletin. — 1857, 1858, 1859, 1er et 2e trimestre.

Institut des Provinces.

Annuaires. — 1856, 1857 et 1858.

Congrès Scientifique de France.

1858.

XXVe Session 1 et 2e parties.

Société protectrice des Animaux.

Bulletin. — 1859, mai, juin et août.

Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, et Arts de POITIERS.

Bulletin. — 1856, 2e sémestre, 1857, 1858, 1859, 1er sémestre.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des PYRÉNÉES ORIENTALES.

1856-1857.

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de ROCHEFORT.

1856–57.

Travaux — 1857-58, 1858–59.

ROUEN. — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts,*

Précis analytique de ses travaux. — 1856-57.

Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la SEINE-INFÉRIEURE.

Bulletin. — 1857.

SAINT-QUENTIN. — *Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.*

Travaux. — 1855 à 1857.

Comice Agricole de l'Arrondissement.

Bulletin. — 1857 et 1858.

Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres de TOULOUSE.

Mémoires. — 1847 5e, 6e et 7e livraisons, 1848, 1849, 1856, 1857, 1858,

Table des matières contenues dans les seize premiers tomes.

Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, de l'arrondissement de Valenciennes.

Mémoires. — 1841 à 1844, janvier à mai 1845.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire du Nord, publiée sous le patronage de la Société de Valenciennes.

1853. — Août à décembre, 1854, manque juin, 1855.
1856. — Manquent le 1er trimestre et le mois de juin, 1857-1858.
1859. — 1er trimestre.

Société d'Emulation du département des VOSGES.

Annales. — 1857, 1858, 1859.

Société Centrale de l'Yonne, *pour l'encouragement de l'Agriculture.*

Bulletin. — 1858.

Sociétés étrangères.

Académie d'Archéologie de Belgique à Anvers.

Annales. — 1855, 2e livraison, 1856, 2e et 4e livraisons 1857. — 1re livraison.

Notice rédigée d'après le *Nobiliaire de Belgique*, et d'autres ouvrages et documents authentiques sur la très ancienne noble maison de *Kerckhove*, dite Vander *Varent* et sur son représentant actuel, M. le Vicomte Joseph-Romain-Louis de *Kerckhove-Varent*, par N. J. Van der Heyden.

Académie des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Table générale et analytique du recueil des bulletins, 1re série.

Tomes 1 à 23 (1832 à 1856).

Bulletin. — 1856, 1857, 1858 et 1859, 1re partie.

Mémoires couronnés, collection in-8°, tome 5, 1re partie et tomes 6, 7 et 8.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, collection, in 4°.

1856 et 1858.

Mémoires de l'Académie, in 4°, tomes 30 et 31.

Annuaire. — 1856, 1857, 1858 et 1859.

Der naturen bloeme. — Van jacob van Maerlant.

Rymbybel. — Van jacob, van Maerlant, 2. vol.

Société libre d'Émulation de LIÈGE.

Annuaire. — 1857.

Société Liégeoise de Littérature Wallonne.

Bulletin. — 1re année 1858.

La Cinéide ou *la Vache reconquise*, poésie, par de Weyer, de Streel.

Quelques découvertes dans l'ancienne *Chapelle des Bénéficiers de la Collégiale de St-Jean*, par de Weyer de Streel.

Société des Sciences du Hainaut à MONS.

Érection de la *Statue* d'*Orlande de Lassus*, par Camille Wins,

Écrivains Montois. — Jean Gillet, auteur des éléments de la Grammaire Latine, par Camille Wins.

De l'inféodation du Comté de Namur au Comté de Hainaut, par Alexandre Pinchart, mémoire couronné par la Société de Mons.

Société Archéologique de NAMUR.

Annales. — 1851, 1852, 1853, 1854 1re partie, 1856, 1857, 1858, 1859 1re partie.

Rapports sur la situation de cette Société. — 1851 à 1858.

Société Historique et *Littéraire de* TOURNAY.

Mémoires. — Tomes 4 à 6.

Bulletin. — Tomes 4 et 5.

Académie Royale, D'AMSTERDAM.

Verhandelingen. Der Koninklijke, akademie van Wetens Chappen. Tomes 1 à 6.

Verslagen en Mededeelingen. Der Koninklijke akademie.

1853 à 1858.

Catalogus. Van de boerkerij der Koninklijke akademie.

Jaarboek. Van de Koninklijke akademie.

Avril 1857, avril 1858.

Octaviæ Querela. — Carmen cujus auctori johanni van leeuwen e vico zegwaart, certaminis poetici prœmium secundum e legato jaccobi henrici kœufft, adjudicatum est in consessu publico academiæ regiœ scientiarum die IX Martii anni 1857.

Lycidas. — Ecloga et musœ invocatio carmina quorum auctori johanni van leeuwen.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION

Membres honoraires.

Mgr Régnier, Archevêque de Cambrai.
MM. Petit-Courtin, maire de Cambrai.
MM. Berger, père, ancien directeur de l'école communale de dessin,
de Contencin, directeur-général de l'administration des Cultes.
le Préfet du Nord.
le recteur de l'académie de Douai.

Membres du bureau.

MM. Alc. Wilbert, président,
Renard, vice-président,
Lefebvre, secrétaire-général,
Bruyelle, archiviste,
Roth, trésorier.

Membres résidans.

Berger, fils, directeur de l'école communale de dessin,
Bouchez, bibliothécaire de la ville,
Bruyelle Adolphe, receveur des hospices et du Bureau de Bienfaisance.

MM Carion Louis, homme de lettres,
Crépin Louis, membre du conseil général du département,
de Baralle, architecte de la ville,
de Beaumont, médecin,
de Try, maître de chapelle de l'église métropolitaine,
Durieux, professeur de dessein,
Dutemple, membre du conseil municipal,
Fenin, médecin en chef de l'hôpital militaire,
Hardy, médecin.
Houzé, secrétaire de la mairie,
Lefebvre, régent au collège,
Leleu, membre du conseil général,
Lestoquoy, juge-de-paix,
Lévêque, homme de lettres,
Renard, membre du conseil municipal,
Roth, négociant,
de Vendegies, propriétaire,
Wilbert, secrétaire des hospices et du Bureau de Bienfaisance.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 6, à la note, au lieu de *mémoire*. lisez mémoires.
au lieu de *page* 97 *et suiv.* lisez pages.

— 98 au lieu de *modernes conoclastes* lisez iconoclastes.

— 193 au lieu de *auge rectangulaïres* lisez auges.

— 214 à la note, au lieu de *c'elle* lisez celle.

— 233 titre courant, au lieu de *ua* 15e siècle lisez au,

— 261 et suiv., titre courant, au lieu de *qui nuisent au progrès* lisez aux progrès.

— 266 — au lieu de *des émanations de leurs fumiers* lisez de l'invasion des araignées.

— 267 — au lieu de *il a substitué des instruments en fer à ceux d'entr'eux qui* lisez : il a substitué à plusieurs d'entr'eux des instruments en fer qui...

— 287 — au lieu de *tome* 32, lisez : tome 23.

— 388 titre courant, au lieu de NOTRE-NAME lisez : NOTRE-DAME.

— 394 — au lieu de *observations présentés* lisez présentées.

— 397 et suivantes, même erreur à rectifier.

— 410, intervertir ces deux titres : Epi de Blé de l'ancienne Egypte et : vue du Château d'Esnes.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

TOME XXVI. — 2me PARTIE.

COMPTES-RENDUS

des Séances tenues depuis le 2 février 1859, jusqu'au 31 janvier 1861,

sous la présidence de M. ALC. WILBERT;

rédigés par le Secrétaire général C.-A. LEFEBVRE.

(3me FASCICULE DE COMPTES-RENDUS)



CAMBRAI.

Imprimerie et Reliure de L. CARION, rue de Noyon, 11.

1862

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

Séance du 2 février 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

En l'absence de M. le secrétaire-général, un membre lit le procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté.

Après avoir fait connaître à la Société les envois des Sociétés correspondantes, M. le président appelle son attention sur un article qui a été publié dans le journal de la société de la morale chrétienne et qui a pour titre : *De la réforme du théâtre dans les colléges*. Et il exprime le désir de voir un membre se charger de l'examen et de l'analyse dudit article avec mission d'en rendre compte à la Société. M. Carion consent à faire ce travail qui se rattache particulièrement à une question dont l'honorable membre s'est beaucoup occupé et qu'il a déjà traitée avec distinction.

M. Wilbert donne ensuite lecture de deux lettres : la

première est une circulaire imprimée de M. Gossart, ancien maire d'Avesnes, annonçant la publication d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Précis historique des principaux établissements religieux existant autrefois dans l'arrondissement d'Avesnes.* La Société décide qu'il sera acquis pour la Bibliothèque un exemplaire de cet ouvrage.

La deuxième lettre, de M. Seydoux, est relative à la nouvelle église de Crèvecœur. L'honorable député informe la Société, avec ce bienveillant empressement dont il lui a déjà donné des preuves, du résultat des démarches qu'il a faites auprès de M. le directeur des cultes. M. de Contencin, dit-il, est tout disposé à examiner sérieusement les titres que l'église de la rue des Vignes peut avoir à une subvention ministérielle, et à employer ainsi tout son crédit pour la lui faire obtenir. On décide qu'une copie de la lettre de M. Seydoux sera adressée à M. le curé de Crèvecœur pour l'informer du résultat des démarches faites par la Société d'Emulation en faveur de l'œuvre qu'il a entreprise.

M. Lévêque exprime ensuite le vœu de voir bientôt le catalogue de la Bibliothèque de la Société mis au courant des nouvelles acquisitions, imprimé et distribué à chaque membre résidant ; et il demande s'il n'y aurait pas lieu de compléter ce travail par un extrait des tables des mémoires des sociétés correspondantes, lequel extrait aurait pour but de classer, selon leurs spécialités, les articles les plus remarquables de ces publications, afin de mettre ainsi à jour un grand nombre de travaux intéressants à divers titres et en même temps pour faciliter les recherches.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Pour le secrétaire absent :

A. Durieux.

Séance du 1er mars 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par M. Durieux, en l'absence du secrétaire général, est lu et adopté avec une légère modificatiau.

A propos d'un passage de ce compte-rendu, M. Lévêque revient sur les avantages que présenterait une carte archéologique de l'arrondissement de Cambrai, où seraient indiqués les endroits dans lesquels on a découvert des antiquités, des substructions romaines, etc.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Houzé, Wilbert et Bruyelle, s'engage sur le mode à adopter pour l'exécution d'un projet si utile. M. Lefebvre fait observer que les éléments de cette importante publication se trouvent rassemblés dans la partie, selon lui, la plus complète du dictionnaire de M. Bouly, celle où il traite des découvertes archéologiques effectuées dans le Cambrésis. Il ne s'agirait, à son sens, que de traduire les indications contenues dans cet ouvrage par des signes conventionnels que l'on reporterait sur une carte spéciale. Il ajoute que M. Bruyelle et lui, et probablement plusieurs autres membres de la Société, ont tracé pour leur utilité particulière, des *memento* partiels de ce genre. M. Wilbert clot la discussion en proposant, ce qui est adopté, de charger du travail projeté MM. Lévêque, Bruyelle, Lefebvre et ceux qui voudraient se joindre à eux Les membres désignés ayant accepté cette mission, M. Wilbert présente le relevé des ouvrages et brochures parvenus à la Société depuis le 15 février. On y remarque une nouvelle pièce de vers inédite due à M. Léon Marc, laquelle est renvoyée à l'examen de l'un des membres.

La Société entend immédiatement après la lecture de plusieurs lettres de MM. de Caumont et Gogain, ayant surtout pour objet d'informer les auteurs des travaux lus

dans la session du congrès archéologique tenue à Cambrai, qu'un nombre suffisant d'épreuves leur sera adressé, afin que l'impression de leurs écrits ne laisse rien à désirer.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. Bruyelle sur un *refrigerant* de l'invention de M. Tordeux. Il a été décidé, par un vote régulier, que cette utile communication prendrait place dans les mémoires avec le dessin que M. Durieux a bien voulu tracer de l'appareil dû au respectable doyen d'âge de la Société.

Immédiatement après cette lecture, M. le président a fait connaître que l'institut des provinces ouvrirait sa session ordinaire à Paris à la fin du mois de mars; et il a exprimé le désir de voir la Société d'Emulation représentée par quelqu'un de ses membres dans cette solennité littéraire et scientifique.

On s'est ensuite occupé des mesures à prendre pour l'impression du tome XXVI des Mémoires. On a arrêté que les imprimeurs de la ville seraient invités, conformément a l'usage, à faire connaître à quelles conditions ils consentiraient à éditer ce nouveau recueil. La même marche sera suivie pour le tirage à part des procès-verbaux insérés dans les journaux de la localité.

Parmi les articles du programme de la séance se trouvait un rapport sur des objets d'antiquité trouvés à Esnes, Marcoing, Paluel, etc., envoyés à la Société par M. Honoré, pour être transmis ultérieurement au Musée de cette ville. Le rapporteur a donné une description succinte de ces restes d'antiquités appartenant à l'époque romaine pour la plupart, tels que : haches, fibules, boutons d'armure, de fer ou d'airain, poteries diverses, lampes, etc. Se conformant aux intentions formelles du donateur, M. Lefebvre a déclaré que le don de M. Honoré était un témoignage de sa reconnaissance pour l'autorité municipale, de laquelle il tient la place qu'il occupe. Le rapporteur a terminé en exprimant le vœu de voir ceux qui ont les mêmes raisons de

se montrer reconnaissants, suivre l'exemple de M. Honoré qui, selon lui, méritait qu'on lui votât des remerciements. La Société a donné son adhésion explicite aux conclusions du rapport après avoir reconnu la justesse des observations de M. Lestoquoy sur la réserve trop grande avec laquelle le rapporteur s'était exprimé sur l'importance des objets offerts avec tant de générosité.

Il restait à entendre la lecture d'un travail de M. Wilbert sur le *Spicilège d'Histoire* de M. Le Glay. L'honorable président a extrait de cet utile recueil et fait connaître tout ce qu'il offre de saillant et surtout de spécial au Cambrésis en accompagnant cette substantielle analyse de ses observations personnelles qui ont été écoutées avec intérêt.

Avant de lever la séance, M. Wilbert a lu une lettre par laquelle M. Bellin de Lyon sollicite le titre de membre correspondant. Les pièces envoyées par le candidat à l'appui de sa demande ont été remises à M. Roth, qui a bien voulu se charger d'en faire un rapport dans la prochaine réunion.

Le secrétaire-général,
C.-A. Lefebvre.

Séance du 16 mars 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après la lecture du procès-verbal, plusieurs membres en réponse à une observation de M. le Président ont successivement exprimé la satisfaction que leur avait causée l'analyse du *Spicilège d'Histoire* de M. Le Glay, composée par M. Wilbert et lue par lui dans la précédente séance, et ils en ont demandé l'impression qui a été votée immédiatement.

Ce point réglé, M. Houzé a pris la parole afin d'engager le Président à aviser aux moyens d'enrichir la bibliothèque de la Société d'un travail dû à dom Bevie, utile à consulter pour la topographie du pays des Nerviens dont le

Cambresis faisait partie, et qui se trouve dans le tome V du recueil de l'Académie belge cité par M. Lebeau, d'Avesnes, dans une remarquable dissertation historique. M. Wilbert prend note du désir si légitime de l'honorable membre, et en dehors de l'ordre du jour lit une notice nécrologique sur M. le docteur Ruelle, si prématurément enlevé à sa famille et à la science médicale, dont il était à Cambrai l'un des plus dignes représentants. Cette courte biographie, dans laquelle M. Wilbert s'est montré le fidèle interprète des sentiments de la Société d'Emulation, à l'égard du collègue à jamais regrettable dont elle avait appris la perte quelques heures seulement avant l'ouverture de la séance, a été l'objet d'une approbation explicite et unanime.

Cette lecture terminée, M. Roth a exposé en quelques mots son opinion sur la candidature de M. Bellin, de Lyon, comme membre correspondant. Ce rapport verbal concluait à l'admission. Le scrutin sera ouvert dans la prochaine réunion.

Parmi les publications diverses adressées à la Société et que M. le Président a fait connaître sommairement, on a remarqué surtout le tome V des archives de la Chambre de Commerce de Lille, consacré à un important résumé statistique. Il a été renvoyé à l'examen de M. Houzé, que ses études spéciales mettent parfaitement à même de tirer parti de ces précieux documents. M. le Président a engagé l'honorable membre à en faire une analyse en l'étendant à tous les volumes de la collection.

L'ordre du jour appelait la lecture d'un poëme inédit envoyé par M. Léon Marc. La Société appréciant le talent dont M. Marc a fait preuve dans cette pièce, a ordonné le dépôt dans ses archives de cette nouvelle production du poëte cambresien.

Après avoir entendu quelques observations de M. Lestoquoy, on s'est occupé de la composition du tome XXVI des Mémoires, Il a été décidé qu'on y donnerait place à deux

dessins dus à MM. de Vendegies et Durieux, et destinés au recueil des travaux du congrès archéologique tenu à Cambrai. L'un, représente l'ancien Hôtel de Ville de Cambrai; l'autre, divers objets d'antiquité trouvés dans la propriété de M. Bricout-Molet, négociant.

Il restait, pour épuiser l'ordre du jour, une note de M. Tordeux sur une petite machine de son invention, propre à faciliter les manipulations dans les laboratoires de chimie. Les explications données par l'inventeur ont paru assez satisfaisantes, pour qu'on ait décidé en principe que le dessin de cet appareil serait publié ultérieurement aux frais de la Société, avec légende explicative.

Après cette communication de M. Tordeux, M. Roth a présenté quelques observations sur l'apparition d'*épis de fenage* avant le 10 mars. Ce fait constaté par lui, est presque sans exemple dans les annales du Cambresis, et montre que la saison est, cette année, en avance de plus de quinze jours.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le Secrétaire général,
C. A. Lefebvre.

Séance du 6 avril 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente, M. Wilbert entre dans quelques considérations sur les expositions de peinture qui vont s'ouvrir à Rouen et à Saint-Quentin. Il fait remarquer que plusieurs articles des règlements adoptés par l'autorité municipale de ces deux villes reproduisent exactement les principes auxquels s'était ralliée la Société d'Emulation lorsqu'elle organisa l'exposition de 1858. On y trouve, notamment la restriction du concours à un certain nombre de départemens

ce qui, selon la remarque d'un membre, est un pas de fait dans la voie de la décentralisation littéraire.

M. Wilbert lit ensuite un programme qui lui a été adressé par la Société d'Agriculture d'Hazebrouck contenant les dispositions prises par cette société pour assurer le succès de la quatrième exposition agricole du département du Nord, qui sera prochainement ouverte à Hazebrouck. La Société entend cette communication avec plaisir. Elle y voit la preuve qu'on n'a pas oublié partout les services qu'elle a rendus à l'agriculture toujours inscrite au nombre des objets principaux de ses études. Sur la proposition d'un membre, on décide que le document émané de la Société d'Hazebrouck sera envoyé par extraits aux quatre journaux de Cambrai.

M. Wilbert communique encore diverses lettres de MM. l'abbé de Haisne, Taillard, etc., relatives aux pièces qui doivent entrer dans le volume des Mémoires de la Société française d'archéologie en cours de préparation; et, suivant l'ordre du programme de la séance, on ouvre un scrutin sur l'admission de M. Bellin de Lyon. Le résultat étant entièrement favorable, l'honorable lyonnais est proclamé associé correspondant. Avis de sa nomination lui sera adressé prochainement.

L'ordre du jour appelait une notice de M. Wilbert sur l'ancien hôtel-de-ville de Cambrai, notice demandée par M. de Caumont, pour accompagner un dessin de M. de Vendegies. On y a remarqué surtout comme présentant un intérêt de nouveauté, des détails sur la campanille de la *Curia* du 16e siècle, et sur la fonte des statues dites les *Martins*, les mêmes qui sous les noms de Martin et Martine, ornent, aujourd'hui encore, la majestueuse mais froide colonnade substituée en 1786, par l'architecte Antoine, a une pittoresque façade dont il ne reste plus que le souvenir. Ces détails, M. Wilbert avait eu l'heureuse pensée de les demander aux registres des comptes des *quatre hommes* pour l'année 1510, registres placés sous la garde de

M. Houzé. Cette lecture a donné lieu à diverses observations. M. Lefebvre a cité plusieurs passages de Guichardin et de Golnitz qui, selon lui, prouvent que les armoiries des électeurs de l'empire ou peut-être des pairs du Cambresis, et la statue de Charles-Quint, décoraient autrefois l'extérieur de ce monument. M. Wilbert a émis des doutes sur la réalité de l'existence de ces ornements se fondant sur ce que le dessin de notre hôtel-de-ville donné par les délices des Pays-Bas et tant de fois reproduit par la gravure, n'offrait aucune trace de ces sculptures M. Houzé a objecté que l'argument ne lui paraissait pas péremptoire. Car les artistes d'autrefois, recherchant l'effet, avant tout, dans leurs dessins des monuments, omettaient très souvent des détails essentiels. Une discussion à laquelle ont pris part le même membre et M. le président s'est engagée sur l'endroit précis de l'hôtel-de-ville actuel correspondant à la salle *des Etats* d'autrefois. Cet intéressant échange d'observations terminé, on passe à la distribution de la deuxième partie du tome XXV des Mémoires. Avant de lever la séance, M. le président lit le libellé d'une proposition appuyée par deux membres et due à M. Roth, tendant à l'adoption d'un signe distinctif que porteraient les membres de la société dans les cérémonies publiques et dont la forme serait déterminée ultérieurement. L'examen de cette proposition est renvoyé à une commission élue au scrutin secret et composée de MM. Wilbert, Durieux, Houzé, Renard et Roth.

Le secrétaire-général,

C.-A. Lefebvre.

Addition à la séance du 6 avril.

En exprimant ses doutes sur des sculptures de l'ancien hôtel-de-ville, M Wilbert les avait fortifiés par des considérations dont il a bien voulu nous donner le texte.

C.-A. Lefebvre.

Mes doutes s'appuient sur ce que : « Ce fut en 1543, un
« an avant la construction des deux parties latérales du
« premier monument de notre cité que Charles-Quint fit
« son entrée à Cambrai ; sur ce que cette ville avait fait
« jusques là respecter sa neutralité et qu'elle devait avoir
« pour la domination espagnole le sentiment de répulsion
« que la domination française lui inspirait deux siècles plus
« tard ; sur ce que les habitants de Cambrai n'avaient au-
« cune raison d'arborer les insignes de ceux auxquels il
« devait son élection : qu'ils ne pouvaient, en effet, avoir
« alors oublié qu'il avait fait ériger la citadelle sur l'empla-
« cement de leur plus ancienne église ; qu'il lui avait donné
« pour base les ruines de Cauroir et de Crèvecœur et celles
« des châteaux de Cuvillers, d'Escaudœuvres, de Rumilly,
« de Fontaine et de St-Aubert ; que, pour couvrir les frais
« de son érection, il lui avait fallu recourir à une contri-
« bution extraordinaire et qu'à ces charges que l'on trouva
« excessives on dut ajouter les immunités accordées à tous
« ceux qui approvisionnaient sa garnison, ce qui n'avait pas
« peu contribué à le rendre impopulaire ; qu'on ne peut,
« par suite, admettre que, sans son exprès commande-
« ment, dont on ne voit nulle part aucune trace, les ha-
« bitants de Cambrai ont voulu perpétuer son souvenir en
« plaçant sa statue sur leur hôtel-de-ville et que c'est par
« une sorte de reconnaissance qu'ils l'ont entouré de ceux
« auxquels il devait son avènement à l'empire. »

Séance du 20 avril 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la réunion précédente et l'avoir adopté selon sa forme et teneur, la Société s'est occupée d'un objet d'ordre intérieur d'une haute importance mais dont elle a décidé qu'il ne

serait pas fait mention au procès-verbal. M Houzé a pris ensuite la parole et a lu un mémoire historique sur la chatellenie de Cantimpré. Ce travail était accompagné de pièces justificatives et d'un plan de Cambrai au XVIIe siècle, découvert par M. Leglay dans les archives du département. Il a été d'autant mieux accueilli que le sujet était tout à fait neuf. M. Houzé a eu l'heureuse idée de faire précéder ses recherches d'un résumé substantiel du système féodal et de considérations sur l'établissement des chatellenies en général et sur celle de Cantimpré en particulier. Enclave du Cambresis, situé aux portes mêmes de la ville épiscopale, Cantimpré échappa de bonne heure à la domination des évêques de Cambrai. Et à une époque assez rapprochée, ressortit comme l'Artois dont il faisait partie, au parlement de Paris, tandis que le Cambresis reconnaissait la juridiction du parlement de Flandres. On comprend quels conflits un tel état de choses devait amener. M. Houzé a donné dans sa monographie historique, une grande place au récit d'un litige presque séculaire qui s'était mû à l'occasion d'un marais de 15 hectares dit de Cantimpré, jadis dépendance et propriété de la chatellenie. C'est que, en effet, ainsi que l'auteur a pris soin de le constater, les contestations élevées, d'abòrd à propos de la juridiction, et plus tard de la possession de ce terrain ont eu un résultat important. Elles ont prolongé l'existence de Cantimpré comme localité distincte, à travers les révolutions et les gouvernements qui se sont succédé depuis 1789 presque jusqu'à nos jours. Encore que la réunion à la commune eût été ordonnée dès 1791. Cette lecture terminée, M. Houzé reçoit les félicitations de ses collègues. L'honorable membre, accueillant une observation de M. Renard sur un habile factum manuscrit dû à M. Leroy, ayant aussi la chatellenie de Cambrai pour sujet, déclare qu'il cherchera à se procurer, pour en faire son profit, le cas échéant, ce travail resté tout à fait inédit.

Un membre ayant incidemment soulevé la question des notices nécrologiques, triste mais nécessaire, appendice des Mémoires, il a été décidé : que M. Wilbert serait invité de se charger de la nécrologie de M. Lassus et de M. Tordeux; M. Renard de celles de MM. Leroy et Ruelle et que M. Lefebvre complèterait l'étude biographique qu'il a consacrée à M. Feneulle, par des notes empruntées aux discours de MM. Tordeux et Wilbert, prononcés sur la tombe de ce collègue à jamais regrettable.

Cette décision prise, en dehors de l'ordre du jour, M. le président communique un résumé envoyé par lui en 1852 à M. le ministre de l'agriculture, relatif aux usages qui s'opposent aux progrès de l'agriculture dans le Cambresis. Cette communication a donné lieu à un échange d'observations intéressantes auquel ont pris part MM. Wilbert, Roth, Renard et surtout M. Lévêque, qui a été écouté avec la déférence que l'on accorde naturellement à ceux qui parlent d'une science dont l'étude a occupé une grande partie de leur vie. Sur la proposition de M. Wilbert lui-même, la Société a exprimé à M. Lévêque le désir de le voir reprendre en sous-œuvre le travail dont on venait d'entendre la lecture pour le compléter et le rectifier s'il y a lieu. M. Lévêque a accepté avec plaisir cette mission dont le résultat sera de combler une lacune qui aurait pu exister dans le prochain volume des Mémoires.

Après avoir, organe de la Société, exprimé à M. de Beaumont ses regrets de la démission qu'il a cru devoir donner de ses fonctions et fixé l'élection de son successeur à la prochaine réunion, l'ordre du jour étant épuisé, M. le président a levé la séance.

Le secrétaire général,
C.-A. Lefebvre.

Séance du 4 mai 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Berger, membre honoraire, à propos d'un passage de ce compte-rendu, apprend à la Société que, depuis sa dernière réunion, elle a perdu l'un de ses associés correspondants, M. Lequenne-Cousin, qui a longtemps habité Cambrai et à été l'un des membres les plus actifs et les plus zélés de la Société. Il rappelle, ce qui est confirmé par M. Wilbert, que M. Lequenne-Cousin a été plusieurs fois lauréat dans les concours poétiques de Cambrai et de Valenciennes, et qu'il est auteur de plusieurs ouvrages estimés. La Société déclare, par l'organe de son président, qu'elle partage les regrets exprimés par l'honorable M. Berger, et l'on passe à l'enregistrement des nombreuses publications envoyées depuis la dernière quinzaine, parmi lesquelles on accorde une attention particulière à un discours de distribution de prix par M. Lefranc, et à une notice sur Aubencheul-au-Bois, offerte par M. l'abbé Boniface.

L'ordre du jour appelait le scrutin pour la nomination d'un trésorier. M. Roth, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été élu et a remercié ses collègues de la marque de confiance qu'ils lui avaient donnée.

Divers objets d'ordre intérieur ont ensuite occupé la Société. Elle s'est prononcée d'abord pour la négative sur la question de savoir s'il convenait d'adopter un signe distinctif à porter par les membres résidants lorsqu'ils assisteraient à des cérémonies publiques. Elle a ensuite ajourné la discussion sur l'augmentation demandée pour les employés de la Société.

Ces points réglés, M. Lefebvre dépose sur le bureau une épreuve des armoiries de l'archevêque de Cambrai, duc de Choiseul, comme hommage de M. Honoré Dupré, possesseur de la planche de ce dessin.

Une discussion s'engage sur l'époque où aurait été gravé ce cuivre qui paraît avoir peu servi. Un membre émet l'avis que le glaive nu formant sautoir à l'extérieur de l'écu avec la croix pontificale, marque la souveraineté temporelle. Selon lui, le processif prélat aurait fait exécuter ces armoiries après 1772, c'est-à-dire après qu'il eut obtenu de la faiblesse de Louis XV, influencé par son ministre, frère de l'archevêque, le gain de son célèbre procès contre le magistrat. Il s'agissait, on le sait, de certaines prérogatives des anciens ducs de Cambrai, revendiquées par le noble archevêque et que les édiles du temps refusaient de reconnaître.

Le reste de la séance a été rempli 1° par la communication faite par M. Roth d'une pièce d'or à l'effigie de Philippe II, roi d'Espagne, trouvée au lieu dit *Fourminval*, près de Crèvecœur ; 2° par un échange d'observations entre MM. Wilbert et Houzé sur une colonne itinéraire construite à Bavai en 1816, sur l'emplacement de celle que les Romains y avaient érigée. M. Durieux s'est engagé à faire nn dessin de cette colonne, d'après des indications envoyées par M. Viroux, d'Avesnes. Cette planche est destinée à compléter un travail de M. Houzé qui paraîtra dans les mémoires du Congrès archéologique.

L'heure étant avancée et personne ne demandant plus la parole, M. le Président a levé la séance.

Le secrétaire général,
C.-A. Lefebvre.

Séance du 19 mai 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation. M. Wilbert prend alors la parole et lit sa notice nécrologique sur M. Tordeux, notice à laquelle il a ajouté d'utiles développements. Ce travail est l'objet de l'approbation explicite de la Société qui en vote l'impres-

sion. On entend ensuite la lecture d'une lettre de faire part annonçant la triste nouvelle de la mort de M. Lassaigne, chimiste renommé. M. le président exprime le vœu qu'un article soit consacré dans les Mémoires à l'honorable ami et collaborateur de M. Feneulle, en considération de ce qu'en qualité de correspondant il a assisté à plusieurs séances et pris part aux travaux de la Société. Les membres présents adhèrent à cette proposition ; et à la demande de ses collègues, M. Lefebvre se charge de la rédaction de cette biographie.

M. Durieux, ayant demandé alors la parole pour une motion d'ordre, constate qu'il s'est assuré par lui même que l'on n'avait rien fait encore pour protéger les pierres tumulaires rassemblées dans la cour de la Bibliothèque publique, pour l'arrangement desquelles une somme de 200 francs a été votée par la société française d'archéologie à la fin du mois de juillet dernier M. le président répond qu'un plan doit être soumis prochainement à M. le maire par M. de Baralle.

Des observations sont présentées, également par M. Durieux, sur l'état déplorable où se trouve l'enceinte qui abrite le *peulven* de la Porte Notre-Dame, connu sous le nom de Pierres Druidiques ou *Pierres Jumelles*. Cette enceinte n'a conservé aucune trace des coûteux travaux de jardinage et de clôture que l'on y a effectués en 1850. M. le président émet l'avis qu'il faut ajourner toute décision sur ce point jusqu'à plus amples informations, et donne la parole à M. Lefebvre pour la communication d'un travail qu'il croit de nature à intéresser ses collègues, quoiqu'il ne soit que l'extrait de celui qu'il destine aux Mémoires de la Société. Il s'agit, en substance, de particularités concernant Guillaume Du Fayt, compositeur célèbre du 15e siècle dont le tombeau a été découvert chez M. l'abbé Thénard. Dans ce très court mémoire, M. Lefebvre a démontré, par le simple rapprochement de dates extraites des Manuscrits contemporains, que tous ceux qui ont écrit sur l'état de l'art musical

à Cambrai, au moyen-âge, ont confondu Du Fayt, compositeur célèbre, chanoine de Ste Waudru de Mons, ancien choral de l'église de Cambrai, mort en 1479, avec un autre Guillaume Du Fayt qui aurait été, selon l'abbé Baini, attaché comme ténor à la chapelle pontificale de Rome et qui serait mort en 1432, dans la capitale du monde chrétien.

Aucun objet particulier n'étant plus à l'ordre du jour, la séance aurait été levée si M. Wilbert, et après lui M. Lestoquoy, n'étaient revenus incidemment sur les objets gallo-romains ou mérovingiens offerts en don au Musée provisoire de la ville par M. Honoré. M. le président a déclaré que ces restes d'antiquité avaient été comparés par lui à ceux qu'on a découverts à Vendhuile, et que cet examen ne lui a laissé aucun doute sur leur origine mérovingienne. Un autre membre fait à ce sujet l'historique de la découverte de plusieurs christs et d'un reliquaire du 15e siècle trouvés dans un puits de la rue des Juifs, trouvaille qui a failli déterminer un procès en revendication de propriété. Le reliquaire offrait, outre quelques fragments d'os de saints, un lambeau de pourpre que M. l'abbé Boniface, dans une fort bonne notice descriptive, suppose, d'après l'inscription encore lisible, avoir appartenu à Sainte-Elisabeth, impératrice de Hongrie, bienfaitrice de l'église de Cambrai. Le tout a éte envoyé à M. du Sommerard, directeur du Musée de Cluny pour être soumis à son appréciation.

Le secrétaire de la Société, s'appuyant sur ce fait que les collections particulières s'enrichissent souvent à l'exclusion du Musée de la ville, d'objets recueillis parfois dans des propriétés communales, a proposé à la Société, ce à quoi elle a consenti implicitement, de charger M. Honoré Dupré de signaler à la commission d'archéologie les découvertes d'antiquités qui parviendraient à sa connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le secrétaire-général,

C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 1er juin 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal. Il a été adopté dans sa forme et teneur. Mais un passage a soulevé une discussion intéressante à laquelle ont pris part MM. de Beaumont, Wilbert et Renard. M. de Beaumont avait exprimé la crainte qu'une personne étrangère à la société ne prît pour elle une allusion qui, comme l'a fait remarquer M. le président, s'adressait à tous les collectionneurs en général et non à un seul. A cette occasion, M. Renard a fait observer que si les amateurs d'antiquités s'enrichissaient souvent aux dépens des *Musées publics* c'est que ceux-ci, faute de subsides suffisants, n'étaient pas en état de soutenir la concurrence qu'on est parfaitement en droit de leur faire.

L'ordre du jour appelait la lecture d'une notice nécrologique sur M. Lassus, membre correspondant de la société. M. Wilbert, auteur de ce travail, est entré dans des détails qui ont permis d'apprécier l'étendue de la perte que la science de l'architectture a faite dans la personne de M. Lassus. Il a rappelé notamment que c'est sur les plans de cet éminent architecte qu'ont été construites la cathédrale du Mans, l'église St-Nicolas de Nantes, celle de Belleville, une des églises de Moulins etc. Il n'a pas oublié, on le comprend, son principal titre de gloire : La restauration de la Sainte Chapelle où il a eu pour collaborateur M. Viollet Leduc. S'occupant ensuite de l'éclatant succès qu'à obtenu M. Lassus au concours ouvert à Lille, pour la construction de Notre-Dame-de-la-Treille, il n'a eu garde de passer sous silence les admirables plans envoyés par lui qui sont une des conceptions les plus grandioses qu'on puisse imaginer. Tous ceux qui visitaient l'exposition de Lille en étaient frappés. M. Wilbert s'est attaché et a réussi à expliquer com-

ment une pareille œuvre a pu être écartée par le jury et descendre du 1er rang au 3me.

M. Wilbert n'a rien oublié dans cette intéressante biographie, pas même le service que M. Lassus a rendu à notre ville en lui révélant l'existence à Berlin d'un plan relief de Cambrai, plan dont il a été si souvent question dans nos mémoires.

M. Berger père, tout en adhérant aux éloges dont le travail de M. Wilbert a été l'objet, a cru devoir faire quelques réserves sur certaines opinions en matière d'art, selon lui trop absolues qui l'avaient frappé dans cette notice. M. le président a répondu : que d'abord il n'avait parlé que de l'architecture et non de tous les Beaux-Arts; et qu'en tous cas c'était comme biographe de M. Lassus et non en son propre et privé nom qu'il avait parlé; qu'il devait dès lors mettre en relief celles des opinions de M. Lassus qui lui étaient particulièrement chères, en 1re ligne desquelles il fallait placer ce qu'il pensait de l'architecture du 13e siècle.

MM. de Vendegies et Lestoquoy quoique professant en la matière des opinions différentes ont, par des observations judicieuses, ajouté un vif intérêt à cette discussion.

M. le président a prié ensuite M. Durieux de lire un court rapport envoyé par M. Roth, empêché ce jour-là, relatif à un ouvrage de M. l'abbé Boniface, sur le village d'Aubencheul-au-Bois. La société a conclu de cette analyse succincte que le travail soumis à son appréciation se recommandait par toutes les qualités qui assurent le succès des monographies historiques.

Après avoir engagé MM. Bruyelle et Lefebvre de vouloir bien se charger de rédiger les notices qui restent à faire sur MM Facon, Walsin Esthérhazy et Lequenne-Cousin, le président a levé la séance.

Le Secrétaire-général,

C. A. LEFEBVRE.

Séance du 6 juillet 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adopté, M. le président entretient ses collègues d'un plan de la partie N. O. de Cambrai, remontant au commencement du XVIIme siècle, découvert par M. Leglay dans les archives de la chambre des comptes de Lille. Il propose, ce qui est adopté, de faire lithographier une reproduction de ce plan exécutée par M. Bruyelle, pour accompagner un intéressant mémoire sur la chatellenie de Cantimpré, dû à M. Houzé.

La Société, immédiatement après, entend la lecture des trois notices nécrologiques sur MM. Facon, Lassaigne et Estérhazy, dont elle a confié la rédaction à son secrétaire.

M. le président accorde ensuite la parole à M. Durieux pour la lecture d'une nouvelle intitulée une *frayeur sous la terreur*, épisode de l'histoire de Cambrai aux plus mauvais jours de la révolution de 1793. Ce récit animé pour lequel l'auteur a mis habilement à contribution les documents contemporains, rallie tous les suffrages; et sur la proposition de M. Berger fils, on décide que l'on donnera place dans les mémoires, à cette nouvelle production de M. Durieux, qui à son remarquable talent de dessinateur, joint celui de littérateur. Cette résolution a été prise à l'unanimité des membres présents; quoique M. Lefebvre eût fait ressortir les inconvénients que pouvait présenter selon lui, la publication de ce travail où revient souvent le nom d'un hideux personnage dont la famille n'est pas encore éteinte dans le pays.

La séance a été terminée par l'enregistrement de 21 pièces de poésie destinées et envoyées au concours de cette année et dont l'examen, renvoyé à la commission des lettres, influera sur la détermination à prendre relativement à la possibilité et à l'opportunité d'une séance publique.

Le secrétaire-général,

C. A. LEFEBVRE.

Séance du 16 juillet 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente et l'enregistrement des nombreuses publications parvenues à la Société depuis la dernière réunion, le président a entretenu ses collègues du concours régional d'agriculture qui doit s'ouvrir à Hazebrouck, le 8 septembre prochain, à l'occasion duquel la Société d'Emulation a été invitée à vouloir bien désigner les cultivateurs du Cambresis qui lui paraîtraient avoir réalisé, dans les diverses branches de l'agriculture, les améliorations les plus importantes.

Plusieurs noms ont été prononcés. C'étaient ceux des agriculteurs que la notoriété publique désigne comme les plus habiles et les plus zélés pour les progrès du plus important de tous les arts. Mais afin d'entourer une recommandation si importante de toutes les garanties qu'elle réclame, il a été convenu que l'on ajournerait à 15 jours la résolution à prendre; et que, dans l'intervalle, les membres les mieux posés pour recueillir des renseignements exacts feraient les démarches nécessaires pour que la Société puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause.

L'ordre du jour appelait la discussion sur l'opportunité ou la possibilité d'une séance publique cette année. La majorité des membres présents s'est prononcée pour la négative, attendu que, effet sans doute des circonstances, les questions mises au concours n'avaient été l'objet d'aucune communication. On a décidé, en outre, que les vingt pièces de poésies adressées au président seraient maintenues et prendraient rang au concours de 1860.

Immédiatement après cette décision, M. Lestoquoy a demandé la parole et a lu deux opuscules poétiques qui ont été écoutés avec une attention soutenue. L'un est une es-

pèce de dithyrambe où l'on célèbre la gloire militaire de la France. L'autre est un touchant appel en faveur des blessés de l'héroïque armée d'Italie. Ce dernier morceau a surtout vivement intéressé ceux qui l'ont entendu. Cependant la Société, se ralliant aux observations de plusieurs membres, n'a pas cru devoir accorder place dans ses mémoires à ces nouvelles productions du talent poétique de l'honorable M. Lestoquoy. Dans la crainte d'établir un précédent, que l'on pourrait invoquer pour des œuvres moins sympathiques, elle a dû s'en tenir au principe qui lui interdit d'admettre dans ses publications tout ce qui peut, même d'une façon indirecte, toucher aux intérêts du moment.

Le secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 10 août 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le but tout spécial de la réunion du jour était de dresser définitivement la liste des agriculteurs de l'arrondissement, connus pour avoir réalisé dans leur exploitation des progrès marqués et de les signaler à l'attention de la commission des récompenses formée au sein du concours régional d'agriculture ouvert à Hazebrouck. Mais les renseignements ayant paru incomplets en ce sens qu'ils concernaient uniquement le canton de Cambrai, il a été décidé, sur la proposition de M. Renard, que l'on étendrait à tout le Cambresis l'espèce d'enquête qu'il s'agissait d'ouvrir, et que M. le président, dans le but précité, écrirait à tous les juges de paix de l'arrondissement, fonctionnaires parfaitement à même de fournir des indications à la fois exactes et désintéressées. Comme complément de cette mesure, une réunion tout à fait exceptionnelle a été indiquée pour le 23 août, où une résolution définitive sera prise.

Après avoir communiqué plusieurs lettres de MM. Leglay, de Caumont, relatives à la publication du tome 22 des mémoires de la société française d'archéologie, le président a donné la parole à M. Renard pour la lecture de l'analyse dont il avait bien voulu se charger d'une brochure due à M. V. Derode, membre correspondant, intitulée l'*Orphéon Dunkerquois*, à Paris. Ce travail a été l'objet d'une approbation explicite et unanime. M. Wilbert a engagé l'honorable vice-président à compléter son rapport par quelques détails sur l'organisation de l'Orphéon de Cambrai. Le secrétaire-général, de son côté, s'est attaché à prouver que l'Orphéon Cambresien s'étant en peu de temps élevé au rang d'une institution utile et même indispensable, méritait que l'historique de sa fondation trouvât place dans les mémoires d'une Société, dont l'objet est surtout de conserver la trace des efforts tentés pour faire progresser les lettres, les sciences et les arts. M. Renard, avec une hésitation qu'explique sa qualité de président de l'Orphéon, a fini par prendre l'engagement de modifier son travail dans le sens des observations qui lui avaient été soumises.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 29 août 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

M. le secrétaire-général est absent ; mais il a rédigé le procès-verbal de la dernière séance, et confié à M. Durieux le soin d'en donner lecture : Ce procès-verbal est adopté.

M. le président informe ses collègues que Messieurs les juges de paix de l'arrondissement ont tous répondu avec empressement au sujet des renseignements qu'il leur avait demandés, au nom de la Société, sur les meilleures fermes

de leurs cantons respectifs. Ensuite M. Wilbert rend compte du résultat d'un voyage qu'il a fait à Busigny, en compagnie de MM. Lefebvre et Durieux. Cette excursion avait pour but de constater la tenue des principales fermes dans cette partie de notre arrondissement, afin de pouvoir répondre à la demande de la Société d'agriculture d'Hazebrouck.

La commission n'a pas trouvé les améliorations qu'elle espérait rencontrer dans ces importantes exploitations, mais a laissé du moins leurs directeurs tout disposés à persévérer dans la voie des progrès agricoles.

Dans un canton voisin, M. le président a remarqué une ferme qui lui a paru digne d'être signalée à l'attention des membres du concours régional d'Hazebrouck. Il s'agit de la ferme de M. Joseph Telliez, maire de Carnières, et membre du Conseil-général du Nord. Cette belle exploitation, située en face d'une brasserie qui en dépend, se fait remarquer tout d'abord par l'ordre et la propreté qui partout y règne. Les fumiers y sont arrangés avec toutes les précautions commandées par l'hygiène ; les eaux de purin s'écoulent par des ruisseaux qui les conduisent dans des réservoirs disposés à cet usage ; les écuries et les étables, bien aërées, ont leurs murs plafonnés et blanchis à la chaux ; les greniers et les granges sont construits et distribués en vue de la bonne conservation des récoltes ; les instruments aratoires, semoirs, machines à battre, etc., tout y est de la dernière perfection et entretenu avec le plus grand soin.

D'après ces considérations, M. le président a été naturellement conduit, dans une lettre longuement motivée et dont il donne lecture à ses collègues, à présenter M. J. Telliez à la Société d'Agriculture d'Hazebrouck comme digne d'obtenir l'une des récompenses qu'elle se propose de décerner bientôt. Une autre année, la Société d'Emulation dirigera vers d'autres cantons de l'arrondissement

les recherches qu'elle sera chargée de faire pour le même objet.

L'ordre du jour appelle alors la question du travail demandé à la Société par M. le ministre de l'instruction publique, pour la partie de la Géographie de la France relative à notre arrondissement. Avant d'entrer en matière et sur la proposition de MM. Wilbert et Renard, on convient que M. le président voudra bien écrire, dès le lendemain, à M. le ministre pour l'informer que la Société s'occupe de la question, et qu'elle sera en mesure de lui présenter son travail dans le courant du mois d'octobre. Cette décision prise, M. Durieux donne communication d'une note de M. Lefebvre, indiquant les meilleurs moyens qu'il y aurait à prendre, selon lui, pour terminer dignement le précis géographique de notre Cambresis. La Société renvoie l'examen de cette note à la commission qui va être nommée pour collaborer au travail demandé par le ministre.

On procède à la nomination des membres de cette commission qui sont MM. Wilbert, Lefebvre, Bruyelle, Houzé et Roth.

Après avoir invité ses collègues de la commission à réunir tous les documents qu'ils possèdent sur le sujet, M. le président, suivant l'ordre de la séance, dépose sur le bureau deux opuscules, l'un en prose et en vers est intitulé France, l'autre Chants Français est tout en vers, comme son titre l'indique, leur auteur M. Lestoquoy en fait hommage à la Société : l'honorable membre reçoit à ce propos les remercîments de ses collègues. M. le président donne alors lecture d'une lettre de M. Lefebvre à laquelle la Société prie M. Wilbert de vouloir bien répondre. M. le président promet de s'acquitter de ce soin dans un bref délai, et d'être auprès de M. le secrétaire général l'interprète des intentions et des sentiments de ses collègues.

Pour terminer la séance, M. Lestoquoy demande la pa-

role et donne lecture d'une pièce de vers, ayant pour titre : A NOTRE-DAME-DES-FAMILLES qui a été inspirée à l'auteur par l'homélie prononcée sur le même sujet le 14 août dernier par Mgr Régnier. La Société, après avoir prêté son attention à la lecture de ce court poème, le renvoie à l'examen de la commission d'impression.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire intérimaire.

CHARLES ROTH.

Séance du 12 octobre 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le président invite M. Bruyelle, rapporteur de la commission de géographie, à communiquer à la Société le précis géographique et historique de notre arrondissement. Ce travail auquel M. Wilbert a contribué pour une bonne part d'indications et de notes, est cependant, pour la majeure partie, l'œuvre de M. Bruyelle. Il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude, de la précision, et de la multitude des renseignements historiques, laborieusement recueillis, savamment coordonnés. La Société a pu en juger par plusieurs extraits dont l'honorable rapporteur a donné lecture : elle a surtout remarqué les notices sur Cambrai, Le Cateau, Solesmes, et sur quantité de lieux *dits* de notre arrondissement dont les noms sont restés fameux dans la mémoire des populations. Cette œuvre, à la fois chronologique et géographique, comprend ainsi toutes les communes, lieux dits, moulins, etc., de notre Cambresis ; on y indique les auteurs qui les ont mentionnés en commençant par les dates les plus anciennes et en remontant jusqu'à nos jours.

Après quelques observations savantes de M. Houzé, la Société décide que l'ouvrage dont M. Bruyelle est le rapporteur, sera envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique, après toutefois avoir été revu, et s'il y a lieu, augmenté, dans une prochaine réunion de membres de la commission.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement des membres du bureau. On procède aux élections dans l'ordre habituel et l'on obtient les résultats suivants :

Sont réélus :	président,	M. Alc. Wilbert.
	Vice-président,	M. Renard.
	Secrétaire général,	M. C.-A. Lefebvre.
	Archiviste,	M. A. Bruyelle.
	Trésorier,	M. Charles Roth.

Ces opérations terminées, M. le président annonce à ses collègues qu'il a reçu divers volumes de l'Académie royale de Bruxelles.

Après cette communication accueillie avec intérêt par la Société, l'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le président a déclaré la séance levée.

Le secrétaire intérimaire,
Charles ROTH.

Séance du 26 octobre 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

M. Roth, secrétaire-général par *intérim*, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Une discussion s'engage ensuite à propos des dispositions à prendre pour indiquer la part de collaboration de chacun des membres de la Commission spéciale, chargée de rédiger le Dictionnaire géographique du département du

Nord, demandé par M. le ministre de l'instruction publique. Après avoir entendu des observations judicieuses de MM. Renard et Houzé sur la nécessité de procéder régulièrement, en réunissant la Commission, la Société décide qu'une réunion aura lieu à bref délai, et que l'on s'y occupera de réviser le travail de M. Bruyelle, entrepris avec le concours de M. Wilbert. En ce sens, que l'on y fera entrer des notes relatives à la topographie de l'ancien Cambresis recueillies par M. Lefebvre dans les manuscrits de la bibliothèque communale, ou tout au moins celles qui ne constitueraient pas un double emploi. On arrête, en outre, la rédaction de la formule qui, dans le Dictionnaire, constatera les droits respectifs des collaborateurs.

L'ordre du jour appelait la lecture d'une note de M. Renard sur l'origine, les progrès et l'état actuel de l'Orphéon Cambresien qui, comptant à peine quelques mois d'existence, a pris un rang honorable parmi les Sociétés chorales.

Il est décidé que ce travail aura place dans le volume des Mémoires en cours de publication.

M. le président prend alors la parole, et fait connaître à la Société, que M. Cousin, de Dunkerque, a terminé la carte des voies romaines des arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer; et qu'ainsi le tracé topographique du même genre exécuté par M. Bruyelle pour le Cambresis, se trouve rattaché à celui du savant membre correspondant.

Après avoir entendu les observations de la Commission des beaux-arts et réglé le mode de tirage des nombreuses gravures et cartes qui accompagneront le prochain volume des Mémoires, la Société prend connaissance, par l'organe de M. le président, d'une lettre par laquelle M. Défontaine, instituteur à Fourmies, fait hommage d'un tableau synoptique récemment sorti de la presse et destiné à faciliter dans les écoles l'enseignement de la géométrie pra-

tique. La Société, appréciant tout l'avantage que l'enseignement primaire doit tirer de cette publication, charge son président de témoigner sa satisfaction au modeste auteur de cet utile travail. Le dépôt de ce tableau dans les archives est en outre ordonné.

Avant de lever la séance, M. Wilbert dit quelques mots d'un relevé qu'il vient d'achever, de tous les envois des académies correspondantes, destiné à terminer le volume des Mémoires. Les membres présents votent des remercîments à M. le président pour la peine qu'il a bien voulu prendre à cette occasion et se séparent ensuite.

Le secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 9 novembre 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la réunion précédente ayant été lu et adopté, M. le Président accorde la parole à M. Houzé, rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes de M. Roth, trésorier, pour l'année 1859. Les conclusions du travail de M. Houzé sont que l'état des finances de la Société est très satisfaisant et il propose, ce qui est adopté, de voter des remercîments à M. Roth, pour la bonne tenue de ses écritures.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le mode d'abri qu'il conviendrait d'adopter pour la conservation des pierres tombales déposées dans la cour de la bibliothèque communale. Considérant que la Société française d'Archéologie dans la dernière séance qu'elle a tenue à Cambrai a voté une somme de 200 fr. pour cet objet et qu'il importe de ne pas différer plus longtemps de l'employer aux travaux propres à atteindre le but proposé, la Société nomme, par la voie du

scrutin, une commission composée de MM. Berger, Roth, Durieux, Debaralle, Houzé, qui adjointe au bureau, aura pour mission d'aviser aux moyens de mettre le plus promptement possible à l'abri des injures du temps les monuments funéraires en question.

La seconde partie de la séance a été consacrée à entendre la lecture faite par M. Durieux, d'un travail intitulé: *Une procédure criminelle* au XIII[e] siècle dont l'auteur a désiré garder l'anonyme. Dans cet article dont le fond est emprunté à l'intéressant recueil de documents historiques publié par M. Diegerick, on suit avec intérêt toutes les péripéties d'un procès extrêmement curieux, en ce sens qu'il s'agit surtout d'un meurtre commis sur les frontières de la France, par un simple particulier et que cependant on voit 2 rois de France, Charles-Bel et après lui Philippe VI, son cousin chercher à soustraire cet obscur assassin à la peine qu'il a méritée. Ce qui motive la délivrance de plus de 12 lettres royales dont les dates sont très-exactement relevées.

Cette lecture a captivé l'attention de l'assemblée. M. Wilbert après quelques observations sur les formalités employées autrefois dans les procédures criminelles a demandé à M. Durieux, si l'auteur n'avait pas pensé que son travail pourrait prendre place dans les mémoires: M. Durieux a répondu qu'il le croyait d'autant moins que ce qu'il venait de lire était l'épreuve d'un article qui doit paraître prochainement dans une revue parisienne.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le Secrétaire Général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 14 décembre 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu et

adopté, M. le Président procède à l'enregistrement des publications qui lui ont été adressées depuis la dernière réunion.

En qualité de rapporteur de la Commission de recherche des monuments historiques du Cambresis, il rend compte de ce qui a été proposé pour la conservation des pierres tombales du waréchaix de la bibliothèque communale. De ces explications corroborées par M. Houzé, il résulte que M. de Baralle a fait un devis s'élevant à 1,400 fr. ; que le Conseil municipal paraît être dans l'intention de voter une somme de 200 fr. qui, avec celle que la Société doit affecter à cet objet couvrira en partie la dépense. Un membre fait observer qu'il ne s'agissait primitivement que d'un hangard fort peu coûteux et que la Commission, après examen sur les lieux, avait reconnu que ce simple abri suffirait pour atteindre le but proposé. M. Wilbert répond que dans le système proposé, les travaux s'effectueraient partiellement de sorte que les monuments déposés dans le waréchaix seraient mis à l'abri par une dépense n'excédant pas la quotité des fonds spéciaux disponibles cette année.

La Société ajourne sa décision et l'on passe au dépouillement de la correspondance. Une lettre fixe surtout l'attention. Elle est adressée à M. le président par M. Fallue, membre correspondant de l'Institut, et a pour objet une demande de communication de documents propres à éclaircir certains passages du récit où César raconte la fameuse bataille dont le résultat fut l'anéantissement des Nerviens. Le Cambresis ayant fait partie du territoire occupé par cette nation la lettre de M. Fallue pouvait servir de thème à des observations intéressantes. Malheureusement la Société ne possède rien dans ses archives qui puisse jeter du jour sur la question incidemment soulevée. M. Houzé qui a parlé sur la défaite des Nerviens dans son utile mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement d'Avesnes, rappelle ce qui est reconnu à peu près généralement aujourd'hui, que c'est à Quartes,

près de Pont-sur-Sambre, que la bataille s'est livrée, et il déclare avoir constaté lui-même, à l'aide des *commentaires*, l'exactitude de cette opinion.

M. Lefebvre fait remarquer que M. Fallue ne paraît pas avoir de doutes sur le lieu de l'action, mais qu'il voudrait connaître le chemin suivi par César pour s'y rendre; et s'il était, lors du combat, à la droite où à la gauche de la Sambre. M. Wilbert objecte que la chose lui paraît difficile à vérifier aujourd'hui d'après les indications du grand capitaine. L'aspect du pays a dû changer par suite des défrichements et autres causes des modifications du sol. M. Lefebvre, d'accord sur le principe avec M. Wilbert, demande, cependant, si en relevant géométriquement le niveau des deux collines où étaient établies respectivement les stations des armées belligérantes on ne parviendrait pas à résoudre la difficulté. Car, selon divers commentateurs de César, la montagne occupée par les Nerviens était plus basse que celle sur laquelle les Romains avaient assis leur camp. L'action du temps n'a vraisemblablement pas changé les relations de hauteur des monticules où se sont passés les divers actes de ce grand drame; on a ainsi, à son sens, un moyen d'arriver à fixer l'un des points encore indécis sur lesquels la lettre de M. Fallue appelle l'attention de la Société.

Il ajoute que puisque la cavalerie des Trèviriens est venue jusqu'au camp de César dans l'intention de le secourir, Trèves étant situé à droite de la Sambre, c'est une présomption en faveur de l'opinion de ceux qui croient que les Romains occupaient la rive droite de la rivière.

Cette dernière observation ayant mis fin à la discussion, un membre a pris la parole pour exprimer le vœu que l'on ne perdît pas de vue le projet de reproduire, par la photographie ou autrement, le plan relief de Cambrai conservé au Musée d'Artillerie de Berlin. M. le président a répondu que les essais par la photographie effectués avec l'autorisation

toute bienveillante du gouvernement Prussien, et leconcours de M. le baron de Quast, inspecteur général des monuments de la Prusse, n'ont point donné de résultats satisfaisants; que force a été d'ajourner les démarches à faire pour tirer parti de cette découverte si intéressante pour notre ville, et que, probablement, on devra se contenter d'un plan géométral.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le secrétaire général,

C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 28 décembre 1859.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la réunion précédente ayant été adopté sans modifications, M. Durieux présente quelques observations sur les progrès de la photographie depuis 1854 époque où l'on a essayé au Musée de Berlin de reproduire le plan relief de Cambrai. Il conclut que les essais infructueux alors pourraient être repris avec plus de succès aujourd'hui.

M. Wilbert donne ensuite communication de deuxlettres, l'une émanant de M. le ministre de l'instruction publique est relative au *dictionnaire du Cambresis*, travail dû à la collaboration de plusieurs membres auxquels M. le ministre adresse ses remercîments. La seconde lettre est signée de M. le Recteur de l'Académie de Douai et contient l'accusé de réception des mémoires de la Société qui lui ont été envoyés récemment.

Le dépouillement de la correspondance a amené le Président, à entretenir ses collègues d'une récompense consistant en une médaille de vermeil, qui a été donnée à M. Tellier de Carnières, membre correspondant, par le jury du con-

cours régional tenu à Hazebrouck, en septembre 1859, pour les progrès incontestables réalisés par lui dans la *stabulation*: progrès que la Société a constatés dans un rapport spécial.

A ce propos M. Lefebvre, croit devoir apprendre à ses collègues que M. Wilbert a obtenu une distinction analogue puisque son nom se trouve en même temps que celui de M. Moniez, mentionné très honorablement dans un rapport inséré au *Moniteur* sur les travaux de la statistique de la France.

M. Wilbert, remercie ses collègues des félicitations qu'ils lui adressent à ce sujet. Mais il déclare qu'il ignorait complètement le succès qu'il a partagé avec M. Moniez.

L'ordre du jour appelait une communication de M. le Président, relative à la publication d'un traité élémentaire d'agriculture destiné aux écoles primaires de l'arrondissement, qui serait rédigé par une commission *ad hoc*.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de la mesure et sur le mode d'exécution, où divers membres voient de graves difficultés tout en reconnaissant que ce projet répond à un vœu exprimé par le congrès d'Agriculture tenu à Cambrai en 1845, renouvelé plusieurs fois par l'Institut des provinces.

M. Lefebvre fait observer que, d'après la loi, aucun livre ne peut pénétrer dans les écoles publiques sans avoir été revêtu de l'approbation de l'autorité universitaire. Il propose en conséquence, ce qui est adopté, de charger M. le Président d'écrire préalablement, à M. le Recteur de l'Académie afin de connaître son avis et ses intentions à cet égard. M. Houzé demande ensuite, incidemment, que l'on envoie au secrétariat de l'Institut les volumes disponibles des mémoires de la Société d'Emulation. Il ne doute pas que cet illustre corps académique ne consente à l'échange de ses magnifiques publications comme l'ont fait l'Académie Belge, et l'Académie Néerlandaise.

La proposition de M. Houzé, ayant été accueillie avec faveur M. le Président a déclaré qu'il s'empresserait d'y donner suite, dans un bref délai.

Le reste de la séance a été consacré à une lecture qu'a bien voulu faire M. Lestoquoy d'une paraphrase en vers de l'oraison Dominicale, écoutée avec un intérêt soutenu et dont on a demandé unanimement le dépôt aux archives.

La séance commencée par la distribution des jetons de présence, s'est terminée par celle du 27e volume des mémoires.

Le secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 11 janvier 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le secrétaire de la Société donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans modifications.

M. le Président communique à ses collègues, une lettre de M. le maire de Roubaix, où à propos de l'envoi de quelques opuscules de la Société littéraire de cette ville, il exprime ses remerciements pour les volumes des mémoires qui lui ont été adressés sur sa demande, en 1856.

L'ordre du jour appelait l'organisation du prochain concours, de littérature et de morale. Sur la proposition d'un membre, il a été décidé que l'on ajournerait toute résolution sur ce point, jusqu'à ce que M. le Trésorier se fut mis en mesure de présenter un aperçu des ressources de la Société. Un membre a demandé à ce sujet que M. le Président écrivît directement à M. le Ministre de l'instruction publique, à l'effet de savoir si la Société pouvait compter cette année sur la subvention qu'il lui a accordée à d'autres époques. Cette proposition a été adoptée.

M. Lefebvre donne alors lecture d'une lettre de Béranger, laquelle a fait partie autrefois des archives de la Société d'Emulation de Cambrai. Il rend compte des démarches nombreuses qu'il a dû faire pour recouvrer cette pièce dont l'original est entre les mains de M. le comte Martin du Nord, qui a bien voulu en envoyer une copie certifiée. Cette lettre, des plus flatteuses pour la Société d'Emulation, a été écrite par Béranger, à l'occasion du diplôme de membre honoraire qui lui avait été offert. Elle est destinée à figurer dans la volumineuse correspondance de Béranger recueillie avec autant d'intelligence que de soin, par M. Boileau, et aujourd'hui en cours de publication. La réintégration de cette lettre aux archives est ordonnée.

Avant de lever la séance M. le Président présente la liste des journaux spéciaux que reçoit la Société et il est décidé que l'abonnement sera renouvelé.

Le Secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 8 février 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente adopté avec une légère modification, M. le Président a donné la parole à M. Houzé. Dans un court mais substantiel mémoire, l'honorable membre cherche et réussit à démontrer que les Romains, lors de la fameuse bataille de Quartes, perdue par les Nerviens, étaient placés à la droite de la Sambre, opinion qu'a partagée la Société archéologique d'Avesnes, consultée par lui. On décide que le travail de M. Houzé sera déposé dans les archives et qu'une copie en sera transmise à M. Fallue comme réponse à sa demande.

On entend ensuite la lecture d'une lettre par laquelle

M. le Directeur du journal la *France Agricole* offre à la Société, la suite de cette publication spéciale, espérant qu'on voudra bien l'analyser avec une certaine étendue dans le compte rendu des séances.

M. le Président donne encore communication d'une seconde lettre émanant de la Société des antiquaires de Picardie, qui désire connaître les noms de ceux de notre concitoyens qui possèdent des objets d'art pouvant intéresser notre localité et dignes de faire partie de l'exposition d'archéologie que l'on doit organiser à Amiens dans le courant de 1860. Elle promet d'apporter le plus grand soin à la conservation des objets qu'on voudrait bien lui adresser. La Société décide qu'on lui enverra l'indicateur publié à l'occasion du dernier Congrès archéologique tenu à Cambrai, qui contient les noms de nos principaux collectionneurs et qu'elle se chargera de leur faire remettre les règlements qui pourraient lui être adressés à cet effet. M. Wilbert communique aussi une circulaire ayant pour objet de réclamer le concours de la société pour une statistique monumentale et archéologique du département. M. Wilbert fait remarquer à ses collègues que ce que l'on réclame ferait double emploi avec le travail que M. le Ministre a demandé en proposant un prix de 1,500 francs, pour le corps académique qui correspondrait le mieux à ses vues. La société désirant répondre à l'appel de M. le Ministre, décide qu'elle se réunira prochainement pour s'occuper des recherches à faire pour la rédaction de ce répertoire archéologique de l'arrondissement.

L'ordre du jour appelle l'examen des diverses questions à mettre au concours de 1860.

M. Berger père, a proposé de réinscrire au programme la question posée il y a déjà quelques années, par feu M. Facon :

« Quelles sont au point de vue de l'hygiène des hommes et

des animaux, les améliorations qu'il conviendrait d'apporter dans les constructions d'une ferme dont l'exploitation ne dépasserait pas dix hectares? » La Société pensant qu'il importe surtout d'encourager la petite culture, adopte cette proposition.

Une autre question présentée par M. A. Bruyelle, est aussi adoptée. En voici le thème :

« Rechercher les anciennes chansons populaires, rondes, etc., etc... du Cambresis, avec les airs, notes, explications, etc. » A propos de cette question pleine d'intérêt pour notre localité, M. Wilbert donne lecture d'une vieille chanson populaire publiée vers 1786, sur Martin et Martine, de notre Hôtel-de-Ville. Par son originalité, elle captive l'intérêt de la Société.

Deux autres questions sont proposées par M. Wilbert, toutes deux très intéressantes pour le pays. L'une d'archéologie : *Recherches sur l'emplacement et la délimitation de l'ancienne ville Romaine* (Cameracum); l'autre de philologie : *Etude sur l'ancien langage ou patois du pays*; mais l'heure avancée, oblige la Société à remettre la suite de l'examen des questions du Concours, à la prochaine séance.

Séance du 15 février 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance, M. Lefebvre a communiqué à ses collègues une collection de pièces imprimées dites *plaquettes* intéressantes pour les villes du Nord de la France et au nombre desquelles on remarque une complainte de *Martin* et *Martine* qui diffère peu de celle dont M. Wilbert a donné le texte dans une précédente séance.

Après s'être occupé avec un soin tout particulier d'une question importante mais touchant à des questions de per-

sonnes et dont par conséquent le procès-verbal ne doit pas conserver de traces, la société a pris connaissance des nombreuses publications qui lui ont été adressées par l'Académie royale d'Amsterdam.

A cette occasion le secrétaire a cru devoir constater que les volumineux recueils de ce corps académique ne sont pas tous écrits en Néerlandais. Beaucoup des savants mémoires qui les composent sont en latin et même en français, ce qui permet à tout le monde d'en profiter.

Le reste de la séance a été occupée par l'examen des diverses questions à inscrire au programme du prochain concours, on en a arrêté la rédaction de la manière suivante :

PROGRAMME

DES QUESTIONS MISES AUX CONCOURS DE 1860.

La Société d'Emulation décernera, s'il y a lieu, au mois d'Août 1860, une Médaille d'or ou d'argent ou une Mention honorable à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'une des questions suivantes :

ARCHITECTURE RURALE.

QUESTION REPRODUITE.

Quelles sont, au point de vue de l'hygiène des hommes et des animaux, les améliorations à apporter dans les constructions rurales du nord de la France ?

Le travail demandé par la Société, devra être accompagné des plans et des coupes des diverses constructions et avoir pour objet depuis les plus petites habitations jusqu'aux fermes d'une exploitation de dix hectares.

ARCHÉOLOGIE.

QUESTION NOUVELLE.

Quelles étaient les délimitations de Cambrai à l'époque ou Chlodion détruisit les Romains qui l'habitaient ?

En retrouve-t-on aujourd'hui quelques vestiges ?

QUESTIONS REPRODUITES.

A-t-on trouvé des dessins *palimpsestes* dans les manuscrits des diverses bibliothèques de la France ?

Quel est le caractère de ces dessins et à quelle époque remontent-ils ?

Quels sont, d'après les manuscrits des mêmes bibliothèques, les œuvres les plus remarquables des imagiers du moyen-âge?

ETHNOGRAPHIE.

Quels sont les principaux abus qu'il faudrait faire disparaître de notre société moderne, pour qu'elle soit à la hauteur de la réputation de civilisation dont elle jouit ?

En plaçant cette question sous le titre *Ethnographie*, nous indiquons suffisamment que c'est dans les mœurs de la société qu'il faut rechercher les abus à signaler.

Les pratiques superstitieuses dans les villes et dans les campagnes, l'ivrognerie, les orgies du carnaval, les trivialités des parades de saltimbanques, la latitude laissée au vice, et le nombre, malheureusement trop considérable, d'abus qui tendent à dégrader l'humanité, sont nécessairement du domaine de cette question.

PHILOLOGIE.

QUESTION REPRODUITE.

Quels sont les plus anciens monuments du patois ou du dialecte vulgaire de l'ancien Cambresis ?

Quelles ont été ses altérations depuis le XIIIe siècle?

Quelles sont ses analogies avec la langue romane et la langue espagnole ?

A quelle époque a-t-il cessé d'être la langue usuelle?

HISTOIRE.

QUESTION REPRODUITE.

Quelles sont, dans le nord de la France, les chapelles auxquelles on continue d'aller en pélerinage?

A quelle époque ces pélerinages ont-ils lieu ?

Quelles vertus leur attribue-t-on ?

Le travail demandé devra être précédé d'une énumération sommaire des principaux lieux de pélerinage de la France et des pays voisins.

PHILOSOPHIE MORALE.

QUESTION REPRODUITE.

Quel est, quel devrait et quel pourrait être le rôle du médecin dans la famille en général et particulièrement dans la classe ouvrière?

QUESTION NOUVELLE.

Quel est aujourd'hui l'esprit qu'il faut avoir dans le monde ? Quelles sont, dans le monde, les bonnes et les mauvaises manières? Faut-il y regretter, ce que l'on estimait tant au XVIIe siècle,

ele, l'art de badiner avec grâce et de faire quelque chose de rien ? Le monde a-t-il perdu toutes les ridicules expressions et tous les mots aventurés qu'il regardait alors comme son idiôme naturel ? Doit-on n'y considérer que comme une exception ceux qui parlent un moment avant que d'avoir pensé ? Les manières polies y donnent-elles toujours cours au mérite ? La province a-t-elle encore les mêmes travers ? La moquerie a-t-elle cessé d'y être une preuve de l'indigence de l'esprit ? N'y voit-on plus de ces gens qui blâmaient sans cesse et qui par cela seul qu'ils n'étaient contents de personne, n'y rencontraient personne qui fût content d'eux ?

LITTÉRATURE.

QUESTION REPRODUITE.

Quelles seraient les mesures à prendre pour ramener les auteurs dramatiques à leur mission qui est de ne récréer qu'à la condition de moraliser et d'instruire.

QUESTION NOUVELLE.

Quels sont les chants populaires du nord de la France dont on retrouve les paroles dans les anciens recueils de musique ?

Quels sont ceux que la tradition nous a conservés et sur quels airs nous les a-t-elle transmis ?

Ces airs devront être notés et accompagnés d'un commentaire propre à faire connaître comment et dans quelles circonstances on les chantait.

POÉSIE.

La Société continue de laisser indéterminés l'étendue des pièces à couronner ainsi que le choix des sujets qui pourront être traités dans les différents genres.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent parvenir au Président de la Société avant le 1er Juillet, et chacun doit porter une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le Secrétaire-Général, C.-A. LEFEBVRE.

Le Président de la Société, ALC. WILBERT.

Séance du 6 mars 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente, M. Houzé a résumé succinctement le rapport qu'il avait lu dans cette dernière séance sur un ouvrage traduit de l'anglais et relatif à l'état et au progrès de l'industrie de la laine en Angleterre. Ce travail a été pour le rapporteur, l'objet d'un examen consciencieux et lui a fourni des indications et des observations que l'on a écoutées avec un vif intérêt. Il avait été envoyé par M. Fergusson fils, d'Amiens, à l'appui de sa candidature de membre correspondant. M. Houzé en terminant a conclu à l'admission du candidat. MM. Carion et Bruyelle qui avaient examiné, le premier la traduction en anglais d'une description de la cathédrale d'Amiens par M. Dusevel, le second une notice sur les haches de pierre découvertes dans le *diluvium* des environs d'Amiens et d'Abbeville ont été non moins favorables à la demande de M. Fergusson, auteur de

ces deux opuscules. Le résultat du scrutin ne paraissait pas dès lors devoir être douteux. En effet M. Fergusson a été proclamé membre correspondant.

Après avoir lu un article du *Moniteur universel*, ayant pour titre L'INDUSTRIE PARISIENNE à l'exposition générale de Bordeaux, où l'on constate dans les termes les plus honorables que M. Fergusson a obtenu la 1re médaille pour des *guipures* dont l'invention lui appartient, M. le président déclare la séance levée.

Le secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 21 mars 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance après avoir indiqué les titres des publications académiques qui lui étaient parvenues depuis la dernière réunion, M. le président a donné lecture de deux arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique, desquels il resulte que les collaborateurs au dictionnaire archéologique de la France, devront adopter la forme de rédaction la plus concise possible et se conformer au spécimen qui a été envoyé à toutes les sociétés savantes.

A la prière de M. le Président, M. Durieux a lu ensuite la réponse de M. Quetelet secrétaire général de l'Académie belge, à une demande de renseignements que lui avait adressée M. Wilbert, sur un travail de Don Bevy, relatif aux voies romaines de l'ancien pays des Nerviens.

M. Quetelet dont on ne saurait trop louer la complaisance, a bien voulu faire copier et envoyer avec sa lettre, un long extrait du mémoire de Don Bevy.

La Société a décidé que M. le Président serait invité à écrireà M. Quetelet pour le remercier d'un acte de si bonne

confraternité, et que l'on prendrait des mesures pour obtenir une transcription complète d'une pièce intéressante pour tous ceux qui s'occupent d'études archéologiques, pièce dont une partie seulement a été imprimée, l'ouvrage entier reposant dans les cartons de l'Académie belge.

Quelques parties de cet extrait ont particulièrement fixé l'attention. M. Houzé y a vu la confirmation de l'opinion qu'il avait émise sur l'existence d'une huitième voie romaine, quoique la borne milliaire de Bavay n'en mentionne que sept.

On a remarqué encore, outre une dissertation sur la valeur du mille romain, un passage où Don Bevy mentionne la découverte qu'il a faite d'une inscription romaine au 7e mille de la chaussée de Bavay à Reims, d'où est venu à cet endroit le nom de Quartes. Cette inscription est ainsi conçue :

Imperator Caius Julius Divi Julii Filius Cæsar Augustus. Consul XI Tribunitiâ Potestate X. Pater Patriæ, Vias et Milliaria per Marcum Vipsanium Agrippam Præfecturæ Classis. Proconsulem Nerviorum et Præsidem Provinciæ Galliæ Belgicæ Construxit ad quartum hunc ante passuum CCXXXXVIII Templum Nympharum poni curavit.

Le reste de la séance a été consacré à entendre la communication de diverses lettres adressées au Président par M. le sous-préfet de Cambrai, M. Leroy notaire, Madame veuve Ruelle, Madame veuve Cambray, contenant toutes des remerciements pour l'envoi du dernier volume des mémoires.

M. le Président a en outre fait connaître le texte de la correspondance qu'il a eue récemment avec M. le Ministre de l'instruction publique, relativement à l'envoi du dernier volume des mémoires et à la subvention que la Société reçoit du gouvernement.

Le Secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 4 avril 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Parmi les publications adressées à la Société, depuis la dernière réunion et que M. le Président a fait connaître sommairement, on a remarqué un drame en vers de M. Léon Marc, intitulé : *La fin d'un Rêve*. L'un des membres présents a bien voulu se charger d'analyser avec le soin qu'elle mérite cette nouvelle œuvre de notre concitoyen.

La correspondance a fourni plusieurs lettres. M. Lassaigne a écrit au Secrétaire général pour le remercier de la notice qu'il a consacrée à son père, dans le dernier volume de ses Mémoires. — M. Gomart a proposé à la Société qui en enrichira sa plus prochaine publication, un travail sur la Fontaine de la Reine de Navarre, à Serain (Clary), et il a offert d'y joindre le cliché d'un dessin qui a été gravé pour cet article. — Une autre lettre non moins intéressante était signée de M. de Beaumont, associé correspondant, fixé à Paris depuis peu de temps. L'honorable membre déclare accepter sous la réserve des cas d'empêchements imprévus, la mission de représenter la Société d'Emulation, au congrès des associations savantes qui doit s'ouvrir à Paris, le 9 avril. M. Wilbert a lu à cette occasion les instructions spéciales qu'il a envoyées à M. de Beaumont pour faciliter sa mission. Ces instructions parfaitement développées peuvent passer pour un excellent résumé des travaux importants qui ont assigné un rang honorable à la Société, parmi les Académies de Provinces.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. Bruyelle, sur des monnaies gauloises d'or, découvertes à Viesly et à Saulzoir. Ces pièces ont paru au rapporteur offrir un type différent de celles du même genre que l'on trouve assez

communément dans notre pays. La Société a exprimé le vœu que le Musée fît l'acquisition de ces monnaies dont il ne possède qu'un seul spécimen. Elle a décidé en outre que le rapport de M. Bruyelle serait inséré dans les Mémoires et qu'on y joindrait un dessin explicatif. A propos du nom de M. Delsarte de Viesly, qui avait été cité dans le rapport, un membre a demandé que l'on fit des instances auprès de ce numismate distingué à l'effet d'obtenir communication ou copie du catalogue de son précieux cabinet de médailles, où se trouvent des types propres à éclaircir plusieurs faits de l'histoire du pays.

L'ordre du jour appelait une lecture de M. Durieux, intitulée : *La légende des Pierres jumelles.*

La Société a décidé qu'elle réserverait place dans ses Mémoires, à ce travail qui réunit toutes les qualités du genre et pour lequel l'auteur a mis à profit avec une réserve discrète ses études sur l'histoire des mœurs et des usages des Gaulois.

Après M. Durieux, M. De Baralle a pris la parole pour entretenir ses collègues, de deux colonnes, ayant appartenu à l'église romane de Ligny dont les restes vont disparaître prochainement pour faire place à une édifice moderne. Les chapiteaux des colonnes auraient le même sort si la société ne se hâtait d'en demander la cession à M. Bocquet entrepreneur des travaux, qui vraisemblablement y consentirait de bonne grâce. On décide qu'une commission composée de MM. Durieux, Bruyelle et de Baralle se transportera sur les lieux ; que M. de Vendegies sera prié de vouloir bien prendre par la photographie une vue des ruines de l'antique église de Ligny, et que si les colonnes encore debout ont réellement une certaine valeur archéologique, des mesures seront prises pour les faire transporter au Warechaix de la bibliothèque où se trouvent déjà rassemblés un grand nombre de débris du même genre.

A propos de cette communication de M. De Baralle M. Berger père exprime le vœu que l'on envoie le volume des mémoires aux personnes qui ont fait des dons à la société et notamment à M. Pety, directeur de la brasserie Cambresienne, qui a offert à la société plusieurs fragments d'architecture romane trouvés en creusant les fondations de son établissement.

L'heure étant déjà avancée M. Lefebvre inscrit pour une lecture relative au cardinal Dailly a exprimé le désir d'ajourner sa communication à une prochaine réunion, la société y ayant consenti, la séance a été levée

Le Secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 2 mai 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Parmi les publications diverses adressées à la Société depuis sa dernière réunion on a remarqué un numéro de la *Revue de l'Instruction publique* où se trouve reproduit *in extenso*, le programme du prochain concours quoique la Société ne soit pas abonnée à ce journal, l'un des meilleurs recueils littéraires de la France. Le programme a été également inséré dans le *Courrier des Familles*. A propos de ces divers envois, M. Lefebvre a lu un passage d'une lettre, où M. U. Capitaine, secrétaire-général de la Société d'Emulation de Liége, réclame les volumes des Mémoires depuis 1852. M. l'archiviste présent à la séance, déclare que ces volumes ont été exactement envoyés par le chemin de fer.

On entend ensuite la lecture d'une lettre où M. Henri de Beaumont, délégué de la Société au congrès des associations littéraires de la France qui s'est réuni à Paris au mois

d'avril dernier, rend compte de sa mission et de l'accueil que lui a valu son titre de représentant de ses anciens collègues de Cambrai.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. Bruyelle, présenté au nom de la commission qui a été chargée de se rendre à Ligny pour examiner et décrire ce qui reste de l'ancienne église romane de ce village, église à laquelle on va substituer un nouvel édifice également consacré au culte. La commission devait en outre, le cas échéant, s'entendre avec l'entrepreneur des travaux pour obtenir la remise de ceux des matériaux de cet antique monument qui lui paraîtraient à la fois transportables et dignes d'être conservés.

M. A. Bruyelle dans son compte-rendu est entré avec son exactitude ordinaire dans des détails assez étendus pour qu'il reste au moins des souvenirs précis de ce monument qui va éprouver le sort de tant d'autres.....

Ce travail était accompagné d'un dessin dû au crayon aussi habile qu'infatigable de M. Durieux. Il a tout naturellement appelé l'attention des membres sur la nécessité d'abriter les pierres funéraires et autres débris d'architecture déposés au Waréchaix de la Bibliothèque communale. Sans rechercher les causes qui ont empêché de commencer plus tôt les travaux nécessaires, la Société décide qu'elle en référera de nouveau à M. le Maire.

Après avoir lu le titre d'une nouvelle pièce de poésie destinée au prochain concours et qui lui était parvenue la veille, M. le Président a communiqué une lettre dans laquelle M. Le Glay écrit que, sous la réserve de l'approbation de la commission historique du département, il se propose de mettre à la disposition de la Société, les documents relatifs aux monuments du Cambresis recueillis jadis par Messieurs les curés des diverses communes en réponse au questionnaire que leur avait adressé l'illustre cardinal Giraud.

Le reste de la séance a été consacré au développement d'une proposition de M. le Président relative à la formation d'une sorte d'album cambresien où seraient dessinés les monuments ou restes de monuments antérieurs au XVIIIe siècle, présentant de l'intérêt à un titre quelconque.

A la suite d'une discussion à laquelle ont pris part tous les membres présents, on a dressé la liste des édifices, maisons etc, qui ont paru mériter d'être reproduits par le dessin ou par la lithographie.

Le Président a ensuite déclaré la séance lévée.

Le Secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 16 mai 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Il s'agissait, dans la séance de ce jour, de prendre une résolution d'urgence relative à la question suivante :

La Société aura-t-elle un de ses membres résidants pour la représenter aux séances du Congrès Archéologique de France qui doivent se tenir à Dunkerque du 16 au 19 Août prochain ? Après une délibération à laquelle ont pris part tous les membres présents, on conclut à l'unanimité, qu'à son grand regret, la Société ne pourrait cette fois se faire représenter aux assises scientifiques de Dunkerque. En effet, la fête communale de Cambrai coïncidera avec les solennités dont il s'agit, et la Société d'Emulation devant probablement avoir une séance publique l'un des jours de cette même fête, aucun de ses membres résidants ne pourrait convenablement s'éloigner.

La question ainsi résolue, M. le Président invite M. Durieux à communiquer à ses collègues quelques dessins qu'il vient de terminer. L'un de ces dessins représente

la façade d'une maison située rue de l'Arbre-à-Poires, ayant appartenu à M. le docteur Cambray. Cette façade, l'un des monuments les plus remarquables que nous ait légués le siècle dernier, a été fidèlement et heureusement reproduite par le crayon de M. Durieux. Dans un autre cadre, le même auteur a retracé quatre sceaux anciens de la ville et de l'official de Cambrai, du XIIIe au XVIe siècle. La Société félicite M. Durieux du succès de son difficile travail mais surseoit à statuer sur les mesures à prendre à propos de sa publication qui serait si intéressante pour l'histoire locale.

Le Secrétaire intérimaire appelle ensuite l'attention de ses collègues sur une médaille de bronze de Clovis Ier roi des Francs, qui lui a été envoyée de Beaurevoir, et qui a été trouvée sur le territoire de cette commune.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le Président a levé la séance.

Le Trésorier, faisant fonction de Secrétaire en l'absence de M. le Secrétaire-Général,
CHARLES ROTH.

Séance du 6 juin 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté avec quelques modifications.

Le Secrétaire-général demande ensuite la parole et propose de charger M. le Président d'écrire à M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'effet d'obtenir que la Société d'Emulation soit classée parmi les établissements d'utilité publique. Il ne doute pas que M. le Ministre ne prenne en considération cette demande ainsi qu'il l'a fait pour des

associations littéraires beaucoup moins anciennes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelait la communication, par M. Durieux, d'un travail important sur les manuscrits à vignettes de la bibliothèque communale. Dans une introduction où tout d'abord on a pu constater, le double mérite de la forme et des idées, M. Durieux a tracé à grands traits, l'histoire de l'*Imagerie*. D'après ses observations personnelles et aussi d'après l'étude qu'il a faite des catalogues de manuscrits de divers dépôts publics, il a essayé de déterminer les causes qui ont étendu ou restreint l'usage des vignettes dans les diverses espèces d'ouvrages susceptibles de recevoir cet ornement. Il a établi ensuite que les progrès de cet auxiliaire de la grande peinture avaient suivi exactement ceux des autres arts relevant du dessin. Appliquant alors les principes qu'il avait posés, il a passé à la description des Manuscrits à vignettes de notre bibliothèque communale dont le plus ancien ne remonte pas au-delà du IXme siècle, époque relativement moderne puisqu'il existe des œuvres d'art de ce genre datant du VIme et même du Vme siècle.

M. Durieux voulait se borner à un simple spécimen de ce fruit de ses studieux loisirs, mais la Société avait trop goûté le peu qu'il avait lu de son travail pour ne pas désirer d'en entendre la suite. Il a été en conséquence invité à communiquer dans les séances suivantes le reste de cette intéressante monographie artistique.

Après M. Durieux, M. Lefebvre a lu quelques fragments d'un travail du même genre quoique l'art n'ait rien à y voir. Le catalogue des Manuscrits de la bibliothèque communale si habilement rédigé par M. Le Glay, s'arrête au n° 1046. Mais depuis le départ à jamais regrettable du doyen de nos archéologues du nord, ce fonds déjà si splendide, qui classe notre ville sous ce rapport parmi les pre-

mières de la France, s'est enrichi de plus de 80 ouvrages à peu près inconnus des amateurs de notre histoire locale. C'est cette lacune que M. Lefebvre a comblée sur le plan imaginé par M. Le Glay, par des descriptions succinctes qu'il a fait connaître partiellement. Pour ajouter à l'utilité de ce travail l'auteur y a joint une brève nomenclature des *incunables* que possèdent les trois bibliothèques, publiques ou qui pourraient être, de la ville de Cambrai. La Société a pu, par le relevé de quelques-uns des titres de ces précieux produits de l'enfance de l'imprimerie, s'assurer de l'intérêt que présentent des descriptions de ce genre.

Le troisième objet inscrit au programme de la séance, était une communication de M. le Président relative à la demande de collaboration de la Société à la partie scientifique du Dictionnaire de la France dont l'idée appartient à M. le Ministre de l'Instruction publique et qui est aujourd'hui en cours de préparation. La Société a dû ajourner sa décision, sa commission des sciences étant loin d'être complète en ce moment.

M. Bruyelle a communiqué ensuite à la Société un fragment du plan de la ville dressé en 1808, par feu son père, géomètre du cadastre, et qui présente la levée rigoureuse de l'enceinte de l'église Notre-Dame et de sa flèche. M. de Baralle, architecte, de concert avec M. Bruyelle a appliqué le dessin géométral de la métropole démolie, de manière à faire connaître la position et l'orientation certaines de l'édifice par rapport aux constructions établies depuis sur l'ancien périmètre.

Avant de lever la séance, M. le Président a mis sous les yeux de ses collègues un magnifique recueil de vignettes calquées sur les Mémoires de la bibliothèque de Cambrai et groupées avec un goût exquis par M. Durieux, siècle par siècle et destiné à former le complément de ses études sur l'*Imagerie*. On a été aussi unanime à accorder des

éloges à un dessin représentant une maison du XVIme siècle où a demeuré en dernier lieu feu notre regrettable collègue M. Cambray et rappelant notre ancienne maison de paix du XIIIme siècle. Ce dessin destiné à l'album cambresien dont la formation a été décidée tout récemment, permet d'espérer que grâces à la commission des beaux arts notre ville sera dotée bientôt d'un recueil aussi précieux qu'indispensable.

Le Secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE

Séance du 20 juin 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans modification. M. Wilbert fait ensuite connaître ce qu'a fourni la correspondance. Parmi les publications adressées à la Société on remarque les envois de *l'Académie industrielle d'Angers* et 1 volume in-8° envoyé par la Société littéraire et scientifique de Castres. Conformément à l'usage suivi en pareil cas l'échange demandé pour ce dernier envoi a été accepté. M. le Président a communiqué encore trois nouvelles pièces de poësie destinées au prochain concours et un travail en prose, en réponse à la question sur le rôle du *médecin de la famille.*

L'ordre du jour appelait un tour de scrutin sur la demande de M. Cléomède Evrard, ingénieur civil, ancien membre résidant tendante à sa réadmission dans la Société. Ainsi qu'il était facile de le prévoir M. Evrard a obtenu l'unanimité des votes et a été proclamé de nouveau membre résidant.

Le deuxième objet inscrit au programme était la lecture

par M. Durieux, de son travail sur les manuscrits à vignettes de la bibliothèque publique de Cambrai. A l'aide des précieux *spécimens* que possède cette riche collection, il a fait connaître, siècle par siècle, les progrès de l'art des imagiers depuis le 13e siècle jusqu'au 16e, expliqué les causes et les résultats de sa décadence. On a été particulièrement frappé de la profondeur des études artistiques que révélaient les descriptions de l'auteur, descriptions extrêmement variées dans la forme et qu'il a su parer de toutes les grâces du style sans rien ôter à la précision et à l'exactitude des termes, ce premier mérite de l'iconologiste.

Après M. Durieux, la parole a été donnée à M. Bruyelle qui a complété son travail sur l'église romane de Ligny, par d'intéressants détails sur quelques carreaux figurant les uns diverses combinaisons de lignes courbes, d'autres des fleurs de lys. Et comme ce dernier ornement paraît n'avoir été employé qu'au XIe siècle, il en faudrait conclure que ces carreaux dont plusieurs sont dans un état parfait de conservation, datent de la première époque de construction de l'église de Ligny où on les a découverts. Ils ont été mis sous les yeux de la Société ainsi qu'un calice et une burette d'étain dépourvus de toute espèce de formes artistiques et ne se recommandant que par leur antiquité. Tous ces objets ont été mis gracieusement à la disposition de la Société par leur possesseur, M. Bauchart, de Ligny.

L'ordre du jour était épuisé, mais une observation de M. Renard a déterminé incidemment une discussion des plus intéressantes sur ce qu'il y aurait à faire pour rendre réellement utiles aux travailleurs les richesses de notre bibliothèque communale. M. Wilbert a signalé en passant l'absence d'ouvrages sur la numismatique et a indiqué les moyens de combler cette lacune. M. Lefebvre, au contraire, s'est plaint des *doubles* emplois plus ou moins récents qui encombrent inutilement les rayons de la bibliothèque. Au-

cune proposition n'ayant été formulée à cet égard la suite de la discussion a été ajournée et M. le Président a déclaré la séance levée.

Le Secrétaire-général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 4 juillet 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance, M. le président communique une lettre de M. Grart, de Valenciennes, dans laquelle l'honorable président demande à la société de se joindre à celle qu'il dirige pour formuler un vœu tendant à obtenir du conseil départemental pour les associations littéraires une part des subsides qui, jusqu'à présent, ont été exclusivement accordés aux comices agricoles. M. le président rappelle que la société a déjà formulé un vœu analogue et propose de le renouveler dans le sens des observations de M. Grart. Cette proposition est adoptée.

On procède ensuite à l'enregistrement des 33 pièces de poésie envoyées pour le concours.

La société se forme alors en commission des lettres et entend la lecture faite par les membres à tour de rôle d'un certain nombre de ces œuvres de l'imagination sur lesquelles un rapport spécial sera ultérieurement présenté d'après les notes tenues par le secrétaire-général.

L'heure étant déjà avancée, la suite de cet examen est renvoyée à une prochaine séance fixée au dimanche 8 juillet.

Après avoir mentionné une pièce qui lui est parvenue en réponse à la question : des *abus de la société*, etc., M. le président a accordé la parole à M. Bruyelle pour une motion dont voici le texte :

« J'ignore quel sera le nom officiel de la nouvelle porte

livrée à la circulation depuis le dimanche 1er juillet 1860, mais la désignation de *Porte-Robert*, comme on l'a écrit dans plusieurs actes relatifs à son érection, ne me paraît pas justifiée.

Au XIIIe siècle, un riche habitant de Cambrai, nommé *Robert Coullé*, ou *Coilet*, seigneur de Villers-Plouich, Paluesel, Pronville etc, fit construire au sortir de son hôtel, que Carpentier nomme emphatiquement un *Palais* une des portes de la ville, appelée indifféremment *Porte-Koillet et Porte-Robert* (1).

Depuis longtemps, cette porte, pratiquée dans le bastion *Robert*, est fermée; elle ne sert plus que de poterne pour pénétrer dans la partie des fortifications dite les *casemates Robert*.

Il est certain que la poterne actuelle dont le cintre du côté de la ville porte la date 1509, a été construite sur l'emplacement de l'ancienne porte. Tout récemment, les ouvriers occupés au terrassement et à l'élargissement du chemin d'accès, ont mis à découvert, au côté droit de la poterne, les restes d'une vaste tour avec base en gresserie et le surplus en pierres blanches. Evidemment, semblable tour flanquait jadis le côté gauche de la porte primitive.

Par suite de l'embranchement établi pour relier Cambrai aux grandes voies ferrées, la nécessité d'une nouvelle porte s'est fait sentir, autant pour abréger le parcours jusqu'à la gare, que pour éviter l'encombrement des passages à la porte Notre-Dame. Cette nouvelle sortie de la ville, pratiquée à une certaine quantité de mètres et divergente en direction de la Porte-Robert, du XIIIe siècle, ne saurait

(1) V. Carpentier, hist. de Cambrai, 3e partie. — Archives des hospices civils. Titres des anciens chartriers, mai 1266, et titre de fondation de l'hôpital St-Jean. — Livre aux partitions de la collégiale de Ste-Croix, 1242.

être logiquement appelée *Porte-Robert,* nom qui appartiendra toujours à la poterne conservée. La porte que l'on vient d'achever donne accès à la gare du chemin de fer, elle a été créé spécialement pour le chemin de fer. Pourquoi ne pas l'appeler *Porte du Chemin de Fer* ou bien *Porte de la Gare?*

Toutes les portes de la ville , existantes ou supprimées ont eu leur baptême historique :

La *Porte St-Sépulcre*, à cause de l'abbaye de ce nom qui existait tout auprès.

La *Porte Cantimpré*, tient son nom de l'abbaye de Cantimpré, établie à proximité.

La *Porte de Selles*, de l'antique château qui la domine.

La *Porte Notre-Dame* , pour rappeler l'image de la Vierge placée dans une niche extérieure. Cette porte fut précédemment appelée du *Malle de malleus* (marteau), parceque la rue qui y aboutissait était occupée par les féronniers.

Les mêmes justifications historiques existent également pour les portes supprimées, *St-Lazare, St-Georges* et *la Porte-Neuve ou de Berlaimont.* Je m'abstiens, ces preuves seraient surabondantes. »

La société s'est ralliée entièrement aux idées émises par M. Bruyelle, sur ce point intéressant d'histoire locale. Elle s'est associée avec non moins d'unanimité à un vœu fortement motivé présenté par M. Carion et ayant pour objet de demander à l'Etat la conservation, sur son plan primitif reconnu très remarquable, de la métropole provisoire récemment endommagée par un incendie.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le secrétaire général,
C. A. Lefebvre.

Séance du 8 juillet 1860.

PRÉSIDENCE DE M. HOUZÉ, DOYEN D'AGE.

L'objet de la séance était la continuation de l'examen des nombreuses pièces de poésie destinées au concours. On y a procédé avec le soin consciencieux et les égards que méritent ceux qui ont répondu à l'appel qui leur a été adressé. La société n'a rien décidé encore sur les récompenses qu'il y aurait lieu de décerner et a invité son secrétaire général à se borner,provisoirement, à résumer dans son rapport les impressions produites par la lecture des œuvres des concurrents.

Incidemment et à propos du travail sur le *rôle du médecin dans la famille*, travail dont tous les membres de la section des lettres ont pris connaissance et qui a paru à tous très remarquable, M. Lefebvre a exprimé un vœu qui a été accueilli avec une extrême faveur. Mais avant de prendre une résolution il a paru convenable d'attendre le rapport que M. Wilbert a été prié de rédiger sur cette partie du concours.

Après avoir entendu quelques observations de M. Durieux à propos d'une demande très juste à laquelle il a été donnée satisfaction ultérieurement, M. le président a déclaré la séance levée.

Le secrétaire général,
C. A. Lefebvre.

Séance du 1er Août 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

L'objet tout spécial de la réunion était encore l'examen des pièces de poésie envoyées au concours. On s'est borné à revoir celles qui avaient paru mériter si non l'une des mé-

dailles au moins des mentions honorables. La Société n'a pu encore opérer un classement définitif et a décidé qu'une dernière réunion se tiendrait le dimanche suivant 5 août.

L'ordre du jour appelait le rapport de M. Wilbert sur le mémoire parvenu à la société en réponse à la question proposée : *Le rôle du médecin dans la famille.* Comme chacun des membres avait pris connaissance individuellement de ce travail et qu'il avait paru à tous digne d'une récompense spéciale, il a été décidé par un vote régulier qu'une médaille d'or serait décernée à l'auteur. Le billet accompagnant le mémoire ayant été décacheté, M. le Président a proclamé le nom de M** docteur en médecine, lauréat dans plusieurs concours. Avis de ce résultat sera donné à M. E..... par les soins de M. le Président.

A propos de cette décision de la société M. Lefebvre a renouvelé un vœu qui déjà avait été mais prématurément formulé par lui. Il a demandé que l'on invitât l'auteur de ce mémoire à condenser en un abrégé de quelques pages les vérités de fait et d'observation qui donnent tant de prix à ce traité *ex-professo*. Sous cette forme circuleraient ainsi d'excellents principes qu'il importe de faire pénétrer par tout.

La société s'est occupée ensuite de l'organisation de la prochaine séance publique. Les lectures suivantes ont été inscrites sauf à en déterminer l'ordre ultérieurement : Discours d'ouverture — Rapport sur le concours de philosophie morale — Maître Eligius, orfèvre émailleur du VIIe siècle, par M. Bruyelle — Le congrès des plaisirs tenu à Cambrai de 1720 à 1725, par M. Lefebvre — La légende des pierres jumelles, par M. Durieux — Rapport sur le concours de poésie, par M. Lefebvre — Lecture des pièces couronnées.

Avant de lever la séance M. le président a entretenu ses collègues d'une lettre de M. De Vendegies datée du

Montd'or dans laquelle l'honorable membre rend compte de ses impressions lors d'une visite qu'il a faite en passant par Paris à l'exposition des œuvres de notre concitoyen M. Cordier dont le talent, paraît-il, grandit chaque jour et le placera bientôt au rang des plus grands sculpteurs de notre époque.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le Secrétaire-général,

C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 5 Août. (1)

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance on a procédé à une nouvelle lecture des pièces entre lesquelles le choix de la société pour les récompenses à décerner semblait pouvoir s'arrêter.

Après une discussion des plus consciencieuses, il a été décidé qu'aucune des pièces ne présentait le degré de mérite que la société désire rencontrer dans l'œuvre à laquelle elle décerne la médaille d'or, mais qu'une médaille de vermeille serait accordée à la pièce intitulée *Caritas* et une médaille d'argent à celle qui a pour épigraphe, *les bois.*

L'ouverture des billets cachetés accompagnant ces deux morceaux a fait connaître que le premier a pour auteur M........ et le second M. E. D. professeur au lycée de Limoges. Il a été en outre accordé des mentions honorables aux numéros suivants.....

Dans la vue d'ajouter plus d'éclat à la séance, un membre a proposé, ce qui a été adopté, de demander le concours de la société chorale, l'Orphéon, par une lettre que M. le président serait prié d'écrire à la commission de cette association musicale.

---

(1) Pour les noms des lauréats et les titres des pièces mentionnées honorablement, voir la *séance publique du* 18 *août* 1860. (Tome 27 des Memoires.)

Séance du 3 Octobre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

M. le président annonce à la Société que, depuis la dernière séance, il lui a été fait envoi de divers ouvrages dont il donne la nomenclature et parmi lesquels on remarque le bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome 12.

La Société, sur la proposition de M. le président, décide qu'elle échangera désormais ses publications avec la Société de Soissons.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique 1860.

Le nobiliaire de Belgique, par Vander Heyden

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome 17e, 1, 2 et 3e livraisons.

Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, tomes 9 et 10e.

Rymbybel, par Jacob Van Maerlant, poëme écrit en flamand, sur la ruine de Jérusalem.

M. le président, passant au dépouillement de la correspondance, donne lecture d'une lettre de M. Gosselet, de Landrecies, par laquelle ce dernier recommande à l'attention de la Société, un mémoire sur les terrains de la Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais : Cet ouvrage, dont M. Gosselet fils est l'auteur, est renvoyé, pour être examiné, à la commission des sciences.

On délibère ensuite sur le contenu d'une lettre de M. le président de la commission des monnaies et médailles relative à la demande que lui avait faite la Société, du prix d'un nouveau coin semblable à celui qui sert aux jetons de présence, et qui avait servi à frapper des médailles ayant pour revers une couronne avec le champ libre. La gravure du coin de face devant occasionner une dépense d'environ 400 francs, la Société, vu l'état de ses ressources actuelles, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ce projet.

M. le président informe ses collègues que, par un arrêté en date du 30 août dernier, Son Exc. monsieur le ministre de l'instruction publique et des cultes a bien voulu attribuer à la Société d'émulation de Cambrai une subvention de 400 fr. Ce témoignage d'estime pour les travaux de la Société a été accordé *sur la proposition du comité des travaux historiques*. M. Wilbert fait connaître la réponse qu'il a adressée à M. le ministre pour le remercier de sa bienveillance envers la Société.

Par une autre lettre, en date du 31 août dernier, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, donne avis à la Société qu'il met à sa disposition un exemplaire des trois ouvrages ci-après désignés :

Mémoires de Claude Haton, Cartulaire de St-Victor de Maroilles, Cartulaire de Sauvigny.

Après ces preuves non équivoques d'estime que la Société s'efforcera de continuer à mériter en poursuivant la série de ses divers travaux, il est à regretter que le conseil général du Nord n'ait pas cru devoir lui donner les mêmes encouragements. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre de M. le préfet du Nord à M. le sous-préfet de Cambrai, envoyée en communication à M. le président de la Société d'émulation. Par cette lettre, M. le préfet annonce qu'il avait proposé lui-même au conseil général d'allouer à la Société d'Emulation une subvention de 500 francs, mais que le conseil lui a exprimé le regret de ne pouvoir s'associer à sa proposition. M. Wilbert donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le préfet pour le remercier de la bienveillante initiative qu'il a bien voulu prendre en faveur de la Société.

Une dernière communication est faite à l'assemblée. C'est une lettre de M. Ebrard, de Bourg, dont le Mémoire *sur le rôle du médecin dans la famille* a été dernièrement couronné par la Société. Cette lettre accompagne un ou-

vrage du savant docteur intitulé : Monographie des sangsues médicinales, description, classification nutrition, etc., dont l'auteur fait hommage à la Société.

Avant de lever la séance, M. le président propose de décerner le titre de membre honoraire à M. Vallon, préfet du Nord, et d'admettre au nombre des membres correspondants, M. le docteur Ebrard, de Bourg. Ces deux propositions ayant été appuyées seront mises à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le président a levé la séance.

Le trésorier, faisant fonctions de secrétaire,
en l'absence de M. le secrétaire général,
CHARLES ROTH.

Séance du 7 octobre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES BEAUX ARTS.

Messieurs,

Sous la présidence de M. Wilbert, votre commission des beaux arts, composée de MM. Berger père, Durieux, Evrard, Houzé et Charles Roth, s'est réunie le 7 de ce mois à l'effet de prendre une mesure définitive sur le travail à faire dans la cour de la bibliothèque pour y abriter les pierres qu'on y a recueillies et celles que l'on y pourrait recueillir encore. Après un examen du terrain mis à notre disposition et une délibération à laquelle prirent part tous les membres présents, votre commission décida qu'il était convenable d'établir, dans le fond du waréchaix, un hangard adossé à une muraille qu'elle désigna : elle chargea l'un de ces membres, M. Evrard, de vous présenter dans

votre prochaine séance, un devis du travail projeté. Sur la proposition de M. Berger, la commission, reconnut que l'on pouvait aussi abriter deux ou trois de ces pierres historiques sous une voûte ménagée dans l'un des côtés de l'entrée de la cour de la bibliothèque. Avant de se séparer, la commission désigna les pierres qui, par la valeur de leurs inscriptions, le mérite de leur ornement, et leur meilleur état de conservation devaient avoir les premières places sous le hangard dont il s'agit.

Désireux de remplir son mandat d'une manière définitive, votre commission s'arrêta aux dispositions qui précèdent, et chargea l'un de ses membres de les soumettre à votre approbation. Je pense avoir rempli ses intentions dans ce rapide exposé, et je vous prie en terminant, d'accorder maintenant votre attention à la lecture du devis que M. Evrard a bien voulu se charger de vous présenter. La somme à dépenser est de 400 francs, dont 200 versés depuis le 4 février 1859 à la caisse de la Société par la Société française d'archéologie, et 200 francs qui lui sont alloués par la ville

Le rapporteur,
CHARLES ROTH.

Séance du 17 octobre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

M. Roth, secrétaire par *interim*, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté avec une légère modification.

M. le président prend alors la parole et lit la copie de la lettre qu'il a écrite au conseil municipal au nom de la Société, pour demander un subside qui permette de publier le remarquable travail à la fois artistique, archéologique et

littéraire que M. Durieux vient de terminer. La rédaction de cette lettre est l'objet d'une approbation unanime.

L'ordre du jour appelait le renouvellement du bureau. Il y a été procédé immédiatement dans la forme ordinaire. Voici le résultat :

Président, M. Wilbert.
Vice-président, M. Renard.
Sécrétaire général, M. Ce A. Lefebvre } membres sortants
Trésorier, M. Roth.
Archiviste, M. Bruyelle.

La proposition avait été faite dans la séance précédente de conférer le diplôme de membre honoraire à M. Vallon, préfet du Nord et celui de correspondant à M. Ebrard, lauréat de la Société Un scrutin a été ouvert et le résultat ainsi qu'il était facile de le prévoir a été unanimement favorable. M. le préfet du Nord a été en conséquence proclamé membre honoraire et M. Ebrard, membre correspondant.

Cette double opération terminée, M. le président a fait connaître les publications parvenues à la Société depuis la dernière réunion. Dans le nombre on a distingué l'important envoi de la Société d'Emulation de l'Allier, consistant en un recueil de Mémoires relatifs à l'archéologie surtout, en 6 vol. in 8°. A cette collection était jointe une proposition d'échange faite par M. Alary, secrétaire, au nom de l'Académie de l'Allier.

Cet échange a été accepté et M. le président s'est chargé d'envoyer à cette nouvelle Société correspondante, un exemplaire des volumes des Mémoires, disponibles en ce moment.

Après avoir entendu un rapport sur l'abri à donner aux pierres funéraires du waréchaix de la bibliothèque, présenté par M. Roth, au nom de la commission spéciale, M. le président a accordé la parole à M. Houzé, qui a donné lec-

ture de deux lettres de Vanderburch, l'illustre archevêque de Cambrai, découvertes par lui dans les archives de la ville. L'une est une recommandation en faveur d'une personne nécessiteuse, l'autre de beaucoup plus importante, semble avoir fait partie d'une correspondance plus volumineuse entre le prélat et le magistrat d'alors qui, paraît-il, refusait d'étendre aux ecclésiastiques l'exemption de logement dont jouissaient beaucoup de laïques. La vivacité des expressions de cette lettre contraste avec le caractère bien connu de Vanderburch et prouve combien l'objet de cette réclamation était important à ses yeux.

En déclarant, après avoir pris l'avis de ces collègues, que les deux documents seraient insérés dans le plus prochain volume des Mémoires, M. Wilbert a exprimé le désir que M. Houzé voulût bien faire quelques recherches pour s'assurer de la suite qui aurait pu être donnée à l'affaire, cause d'un débat qui paraît avoir été très animé. M. Lefebvre, à cette occasion, a signalé parmi les manuscrits non encore décrits de la bibliothèque communale, un registre de délibérations du magistrat de Cambrai, s'étendant de l'année 1630 à l'année 1700, où l'on trouverait peut-être des traces de cette affaire.

Avant de lever la séance, M. le président a désigné pour examiner les comptes de M. le trésorier, une commission composée de MM. Houzé, Bruyelle et M. de Vendegies.

Le secrétaire général,

C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 17 novembre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance, après l'adoption du procès verbal de la réunion précédente, M. Durieux met sous les

yeux de ses collègues un dessin fort remarquable représentant la porte Neuve de Cambrai et destiné à l'*Album Cambresien* en cours de préparation. On procède ensuite à l'enregistrement des publications envoyées par les Sociétés correspondantes

M. le président, en dehors du programme, donne lecture d'un article d'un journal de la localité où se trouve soulevée une intéressante question historique sur la signification de certaines lettres initiales ou sigles, servant de devise aux armoiries de la maison de Savoie. M. le président entre dans quelques explications intéressantes sur ce point.

La parole est alors accordée à M. Houzé pour la lecture d'un rapport sur l'état des finances de la société. Le rapporteur conclut à l'adoption des comptes de M. le trésorier. La Société adopte ces conclusions et vote des remerciements à M. Roth, pour l'excellente tenue de ses écritures.

L'ordre du jour appelait la révision des articles du règlement tombés en désuétude. L'on décide que ce règlement sera modifié dans le sens des observations de divers membres et qu'un carton ajouté au règlement actuel contiendra ces changements. Le secrétaire général est chargé de rédiger les nouveaux articles pour les soumettre ultérieurement à l'approbation de la Société.

Une discussion s'engage immédiatement après sur les développements qu'il conviendrait de donner à l'*Indicateur cambresien*, brochure publiée à l'époque du congrès de Cambrai. Tout le monde reconnaît, a dit un membre, la nécessité d'un travail de ce genre beaucoup plus complet, qui comprendrait la nomenclature des principales œuvres d'art que renferment les nombreux cabinets formés par les amateurs de notre ville. Un autre membre, pour prouver la justesse de cette observation, a fait connaître à la Société qu'un artiste éminent de Paris, M. Bocourt et un littéra-

teur distingué, M. Paul Mantz, étaient en ce moment à Cambrai, occupés l'un à dessiner, l'autre à décrire pour une publication importante de la capitale plusieurs tableaux de la galerie de M*** La Société consultée, décide qu'il sera immédiatement donné suite à la rédaction de l'utile *memento* proposé. Cette résolution prise, M. le président lit la copie de la lettre qu'il a adressée à M. le préfet pour le remercier au nom de la Société de l'appui qu'il avait bien voulu prêter à une demande dont l'objet était de faire comprendre notre association dans le nombre de celles qui reçoivent un subside du département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance allait être levée quand M. Evrard a demandé la parole pour lire un rapport dont les conclusions ont été adoptées sur la dépense qu'entraînerait l'abri à donner aux monuments funéraires du waréchaix de la bibliothèque. M. Evrard, à la prière de ses collègues, a bien voulu prendre l'engagement de faire exécuter sans retard les travaux nécessaires

Le secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 21 novembre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

La première partie de la séance a été consacrée à la discussion des moyens les plus propres à donner de la publicité au remarquable travail que M. Durieux a terminé récemment sur les manuscrits à vignettes de la bibliothèque communale de notre ville. Tout le monde est tombé d'accord qu'il ne fallait pas retarder la publication de cette œuvre importante, si intéressante pour l'histoire des arts à Cambrai. Le refus des encouragements que l'on avait cru

pouvoir espérer, ne pouvant être considéré comme un obstacle absolu.

Après une mûre délibération, on a décidé que l'on insérerait partiellement dans les Mémoires cette précieuse monographie artistique; que le prochain volume en contiendrait la 1[re] partie et que les autres paraîtraient successivement de la même manière. Un membre a ensuite incidemment parlé d'une statue de Jean-Baptiste Cambrai, inventeur du tissu qui porte son nom, dont le modèle venait d'être exposé dans une des salles du Consistoire. Une discussion très intéressante s'est élevée à cette occasion sur le costume de l'époque où l'on fait vivre l'ingénieux ouvrier qui a enrichi son pays par une invention dont les Anglais ont consacré l'origine dans leur langue puisqu'ils désignent la batiste par le mot *Cambric* (du Cambray). M. le président et M. le secrétaire se sont trouvés d'accord sur ce point, que l'on ignore complètement le siècle où a vécu Jean-Baptiste Cambrai. M. Wilbert n'a vu nulle part dans les registres des Comptes des Hospices, le nom de ce tissu, dit *batiste*. M. Lefebvre déclare l'avoir rencontré cependant dans un ban de police de la fin du XV[e] siècle. Il est résulté de ces observations qu'il y avait beaucoup à louer dans l'œuvre de M... outre l'idée à laquelle la Société a déclaré applaudir de tout cœur.

L'ordre du jour appelait la lecture par M. Bruyelle du dictionnaire archéologique des monuments ou restes de monuments du Cambresis antérieur au XIX[e] siècle. Ce travail est destiné à la grande publication archéologique, géographique et scientifique qui s'achève en ce moment sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique. M. Bruyelle a lu, à titre de spécimen, la partie de son résumé qui concerne Cambrai, et il a tenu note des additions qui lui ont été proposées. Elles compléteront un travail utile mais aride dont l'exécution lui fait beaucoup d'hon-

neur cependant, car il a dû s'astreindre à un plan rigoureusement déterminé qui l'obligeait à se borner à une simple nomenclature du petit nombre de richesses archéologiques que possède notre arrondissement.

Après M. Bruyelle, M. Houzé a communiqué à ses collègues une lettre par laquelle M. Le Glay, archiviste général du Nord, le priait de lui adresser copie des deux lettres de Vanderburch mentionnées au dernier procès-verbal. La Société a trouvé comme l'honorable M. Houzé, qu'il était convenable de déférer aux désirs du vénérable doyen des archéologues du Nord, tout en faisant des réserves pour le cas où il s'agirait d'imprimer ces documents avant la publication du prochain volume des Mémoires.

La demande dont M. Houzé venait d'entretenir la Société a paru une occasion naturelle à M Lefebvre d'annoncer que M. Arthur Dinaux, auteur d'une excellente bibliographie Cambresienne, publiée en 1823, venait de terminer un supplément à ce travail, qui à en juger par quelques pièces rarissimes relatives, en partie, à la domination de Ballagny présentera un vif intérêt M. Lefebvre croit savoir que M. Dinaux est disposé à céder à la Société d'Emulation ce nouveau fruit de ses patientes investigations. On a été unanime à désirer que notre illustre membre correspondant donnât suite à un projet aussi avantageux pour la Société. Il restait pour épuiser l'ordre du jour à entendre un rapport de M. Evrard sur un ouvrage de M. Gosselet fils dont le père a laissé à Cambrai d'excellents souvenirs. Il s'agit surtout dans cette œuvre savante de considérations géologiques d'un ordre très élevé qui, à une première lecture, ont paru à l'honorable rapporteur dignes d'attention et mériter l'analyse complète qu'il se propose d'en faire incessamment.

Après cette communication, personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

Le secrétaire général, C.-A. Lefebvre.

Séance du 12 décembre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la réunion précédente ayant été lu et adopté, M. le président a procédé à l'enregistrement de diverses publications scientifiques et littéraires qui lui sont parvenues depuis la dernière séance. L'envoi de l'Académie de l'Oise a particulièrement fixé l'attention. Il était accompagné d'une demande d'échange qui a été acceptée. Il a été décidé à cette occasion que, à l'avenir, on ne se dessaisirait dans le cas d'échange, que des volumes des Mémoires dont un nombre suffisant d'exemplaires resterait disponible.

L'ordre du jour appelait la lecture de la lettre que la Société a décidé d'adresser au conseil municipal à propos d'une demande de subsides dont il a été question dans la réunion précédente. La rédaction de cette lettre, confiée à M. Wilbert, a été approuvée.

M. Houzé a demandé alors la parole et a lu deux documents intéressants. L'un est une lettre de l'illustre ingénieur Vauban, où il promet d'appuyer une demande d'avancement que M. Coursal, major de la place de Cambrai lui avait adressée. Cette lettre est rédigée avec élégance, mais d'après un formulaire peu différent de celui qui est encore aujourd'hui à l'usage des hauts fonctionnaires dans des cas analogues.

La seconde pièce n'a pas paru offrir autant d'intérêt. Car ainsi que l'a fait remarquer M. Evrard, c'est tout simplement une circulaire, signée Louis XIV, il est vrai. On y invite M. de Montron, gouverneur de Cambrai, à célébrer avec un cérémonial dont l'espèce et les détails sont réglés à l'avance, la prise de la ville de Verceil, l'une des plus fortes places du Piémont, qui venait (1704) de tomber au pouvoir des Français.

M. Houzé a joint à sa communication un extrait de la vie de Vauban. L'impression de ces deux documents a été décidée. Il en a été de même de celui que, en dehors de l'ordre du jour, M. Lefebvre a lu ensuite. Il s'agit dans cette pièce extraite d'un manuscrit du 15e siècle, des précautions que l'on prenait autrefois pour mettre les édifices sacrés à l'abri des sinistres de tout ordre. Ce règlement a été fait spécialement pour l'ancienne église métropolitaine. Dans son dispositif on trouve des renseignements curieux sur les usages observés autrefois dans les églises, sur l'orientation de portes de notre antique basilique, etc.

La séance a été terminée par une intéressante discussion incidemment soulevée sur l'authenticité absolue des signatures royales que l'on trouve apposées au bas des documents ayant le caractère d'une circulaire, des brevets pour les grades inférieurs, etc. Un membre a démontré l'impossibilité matérielle où serait le souverain d'un grand Etat de signer lui-même toutes les pièces délivrées en son nom. Et il a rappelé à l'appui de cette opinion, qu'à la cour de Louis XIV était attaché un fonctionnaire chargé, officiellement pour ainsi dire, de contrefaire la signature du roi. C'est ce que l'on appelait *avoir la plume*. Le président Rose entre autres, dont l'avarice était proverbiale, est bien connu pour avoir possédé cet emploi.

Le secrétaire général,
C.-A. Lefebvre.

Séance du 9 janvier 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

La lecture de plusieurs lettres offrant toutes de l'intérêt a occupé la plus grande partie de la séance.

La première, en date signée de M. le ministre de l'ins-

truction publique, est un accusé de réception du résumé archéologique du Cambresis, par M. Bruyelle. Le travail de M. l'archiviste et ceux de la Société en général, y sont l'objet d'éloges très flatteurs.

M. le président a fait connaître ensuite la réponse de M. le docteur Ebrard, lauréat du dernier concours de philosophie morale, aux observations qui lui avaient été transmises au nom de la Société. Ces observations toutes de bienveillance tendaient à ajouter encore au mérite de son remarquable ouvrage sur le rôle du *médecin dans la famille*. Aussi, M. Ebrard, avec une modestie qui n'appartient qu'au vrai mérite, a-t-il déclaré consentir à modifier les parties de son travail sur lesquelles on avait appelé son attention.

Deux autres lettres émanant, l'une de l'Académie du Mans, l'autre de celle de Soissons, avaient respectivement pour objet une demande d'échange de publications, qui a été acceptée.

Une cinquième lettre a été lue dans cette même séance. Elle présente d'autant plus d'intérêt, qu'il y est question de Fénelon. Il parait qu'à une certaine époque de sa vie, notre illustre archevêque se rendait chaque année au village de Soupir où il avait un vendangeoir et y passait quelques jours. L'auteur de la lettre s'adresse à la Société dans le but de recueillir des renseignements sur les propriétés territoriales que sans doute Fénelon possédait dans cette partie de la France. Malheureusement, les archives métropolitaines où il croit que l'on trouverait la réponse à ses questions, sont de formation trop récente pour qu'on puisse espérer d'en tirer quelques documents sur ce point particulier.

Pour épuiser ce qu'avait fourni la correspondance depuis la dernière réunion, il restait à faire connaître les diverses publications. Le président en a indiqué les titres.

Dans le nombre on a remarqué un ouvrage de M. Boussingault, ayant pour titre : *Agronomie*, *chimie agricole et physiologie*, offert par l'éditeur, M. Mallet Bachelier, notre ancien concitoyen, et une importante monographie scientifique due à M. Jules Guillemain, d'Avesnes, membre correspondant de la Société, ingénieur civil des mines en Russie, intitulée : *Explorations minéralogiques dans la Russie d'Europe en* 1857 *et* 1858. Cet ouvrage, a dit un membre, atteste dans son auteur, les connaissances les plus étendues de l'objet qui y est traité. Il est accompagné d'une grande carte emblématique coloriée selon la nature des terrains, sur le modèle de celle de la Belgique et du nord de la France, que feu M. Dumont, de Liége, l'illustre et regrettable géologue avait envoyée à l'exposition universelle de 1855 où elle fut l'objet de l'admiration de tous les juges compétents.

L'ordre du jour appelait la distribution des jetons de présence. Elle a dû être forcément ajournée. M. le trésorier, ayant fait connaître que des occupations inattendues le retenaient chez lui.

L'heure étant déjà avancée, M. le président en déclarant la séance levée, a par là même ajourné également la lecture qu'il devait faire d'une notice historique sur l'ancien hôpital St-Jean.

C^{es} A. LEFEBVRE.

Séance du 23 janvier 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente adopté sans modification, M. le président lit un article de la Revue des Sociétés Savantes où il est question des derniers volumes de la Société d'Emu-

lation et du congrès scientifique tenu à Cambrai en 1859. L'auteur de ce compte-rendu, M. Dujardin, doyen de la Faculté des lettres de Douai, après avoir parlé en termes très avantageux des travaux des membres de la Société d'Emulation, a tout particulièrement loué une dissertation de M. Wilbert, sur l'Enseignement, depuis l'établissement du christianisme. Cependant, comme M. Dujardin avait reproché à M. Wilbert de s'être montré trop sévère à l'égard du célèbre Alcuin, pour justifier ses appréciations, moins absolues qu'on ne l'a fait entendre, M. Wilbert s'est borné à rappeler les citations qu'il a faites et qui sont littéralement empruntées aux œuvres et à la correspondance du professeur illustre que le jeune Pepin a eu pour contradicteur.

Après M. Wilbert, M. Carion a pris la parole pour entretenir ses collègues de la découverte qu'il a faite dans son imprimerie d'une pierre où se trouve gravée cette inscription : *Genio J. J. Rousseau, sacer esto.*

M. Carion a fait quelques recherches pour s'assurer si à l'époque de la Révolution qui est celle évidemment où ce marbre a été gravé, on avait réalisé le projet d'élever un monument commémoratif à l'auteur d'*Emile*. Pas un des vieillards qu'il a consultés à cet effet ne s'est rien rappelé de semblable ; et les documents imprimés se taisent sur ce point. — Un membre a émis l'opinion que si réellement cette pierre a été placée quelque part, elle a dû l'être dans le jardin de la ville, dit de Notre-Dame. Car l'endroit rappelle, par son rideau de peupliers surtout, la partie de la propriété d'Ermenonville où les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau avaient été déposés par les soins du comte de Girardin.

Après quelques autres observations motivées par l'intéressante découverte de M. Carion et en dehors de l'ordre du jour, M. Houzé a communiqué à la Société de curieux

renseignements officiels exhumés des archives municipales, sous la date du 13 juillet 1714, concernant la plantation de 200 tilleuls dont un certain nombre existent encore. La dépense totale s'est élevée à 301 florins. Un membre, a cette occasion, a déclaré qu'ayant compté les couches de liber de l'un des arbres récemment abattus à l'endroit où vont s'élever des jardins publics, il a conclu que les plus gros devaient être vieux de 140 ans au moins, ce qui s'accorde avec les chiffres fournis par M. Houzé.

Le dernier objet inscrit au programme était une lecture faite par M. Wilbert, d'une histoire de l'ancien hôpital de St-Jean. Ce travail dont l'utilité sera d'autant plus grande qu'il est le résultat du dépouillement des archives dont M. Wilbert a la garde, a fourni à l'auteur l'occasion de relever plusieurs erreurs importantes échappées à ses devanciers. Une entre autres qui tendrait à laisser croire que l'hôpital St-Jean n'a été qu'à une ou deux époques seulement affecté en partie au traitement des malades et blessés militaires. Les registres de comptes exactement condensés dans la monographie de M. Wilbert, prouvent qu'à partir du 16e siècle, cet établissement n'a plus été exclusivement civil.

La Société appréciant l'intérêt que présente sous beaucoup de rapports le travail de M. le président, a décidé qu'il prendrait place dans l'un des prochains volumes de ses mémoires. C. A. Lefebvre.

Séance du 6 février 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

M. le Président, entretient la Société des mesures à prendre pour donner aux divers ouvrages qu'elle possède

une place convenable dans sa bibliothèque, puis il lui fait connaître les derniers envois qu'ils ont reçus et parmi lesquels on remarque, quatre volumes des mémoires de l'Académie d'Arras, les tomes 29, 31 en deux parties et 32; le récit d'une ambassade en Espagne, par Dom Jean, abbé de Saint-Vaast et une Etude sur les Almanachs d'Artois, par M. Auguste Parenty, contenant sur cette ancienne province des documents précieux.

M. le Président, éveille ensuite l'attention de la Société sur le compte-rendu du Congrès des Sociétés Savantes tenu à Paris, en avril 1860. Il rappelle que M. H. de Beaumont, a été chargé de la représenter et lui fait remarquer que la lettre qu'il a écrite à ce sujet à son honorable correspondant n'a été qu'en partie reproduite. Cette lettre avait pour objet tout à la fois de repousser par diverses considérations la proposition faite d'établir une hiérarchie entre les Sociétés Savantes des provinces et de faire connaître les services que la Société d'Emulation de Cambrai a rendus depuis plus d'un demi-siècle par ses travaux ainsi que par les encouragements qu'elle a donnés à tous ceux qui lui ont prêté le concours de leurs lumières. Si sa première partie a été passée sous silence, la seconde, en revanche, a été littéralement reproduite et c'est là pour la Société une compensation qui doit la satisfaire.

Abordant ensuite l'un des sujets à l'ordre du jour, M. Wilbert, communique à la Société plusieurs fragments d'un roman du XIIIe siècle conservés sur une feuille de parchemin qui servait d'enveloppe à un compte des Hospices du XVIe siècle. Les quatre pages de cette feuille sont divisées chacune en trois colonnes et leur écriture est incontestablement du siècle auquel M. Wilbert les rattache. Il fait remarquer que, pour dissiper tous les doutes, il suffirait des abréviations et des expressions employées. Cette feuille en avait d'autres intercalaires qu'il serait intéressant de re-

trouver. Pour y parvenir, M. Wilbert espère qu'il lui suffira de publier les douze colonnes qu'il a pris le soin de transcrire et qu'il fait en partie connaître.

Les personnages de ce roman sont, dans la première partie la *Reine Jenièvre* à qui la Reine Yseux a révélé le secret de son amour dans une correspondance confiée à sa messagère, dans la seconde partie *Tristam* qui fait connaître à *Kahedins* son amour pour la Reine Yseux qu'il veut enlever pour vivre heureux avec elle;dans la troisième, *Lancelot du lac* qui rencontre la messagère de la Reine Yseux dans l'hôtel où il s'est arrêté et dans la quatrième, la *Reine Yseux*, *Tristam* et *Kahedins* qui entrent tous trois dans un bateau qu'ils trouvent près du rivage, s'y endorment, ne se réveillent qu'en pleine mer et n'en sortent qu'au moment où ce bateau échoue contre un rocher.

Après cette communication écoutée avec une attention soutenue, M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ebrard, accompagnant l'envoi de son *Mémoire* couronné par la Société. L'honorable docteur qui a revu et corrigé son ouvrage, demande qu'il en soit fait pour lui un tirage à part, lors de son impression dans le prochain volume des Mémoires de la Société. Nulle raison ne s'opposant à ce légitime désir, la Société décide qu'il y sera fait droit. M. Berger, père, exprime le vœu qu'il en soit fait de même pour la remarquable pièce de vers, intitulée *Caritas*, qui a obtenu la médaille d'or au dernier concours de poésie de la Société. L'assemblée, accueillant cette idée avec faveur, se propose de prendre à cet égard l'avis de l'auteur, M. Jules Allevarrès.

L'impression du prochain volume des *Mémoires* fait ensuite l'objet d'une délibération préparatoire. M. le président fait observer que pour parvenir à publier intégralement l'ouvrage de M. Durieux, textes et planches; la Société pourrait cette année faire imprimer deux volumes. Cette pro-

position, admise en principe, devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le trésorier faisant fonctions de secrétaire
en l'absence de M le secrétaire général,
Charles Roth.

Séance du 6 mars 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le premier objet à l'ordre du jour était l'examen de diverses propositions relatives aux prochaines publications de la Société. Avant d'y procéder et immédiatement après la lecture et l'adoption des deux derniers procès-verbaux, M. le président a fait connaître les ouvrages qui lui étaient parvenus, à titre d'échange ou de don, depuis le 6 février. L'un d'eux a fixé plus particulièrement l'attention. C'est dans l'espèce une brochure due à M. Fergusson fils, membre correspondant à Amiens, dans laquelle l'auteur a prouvé péremptoirement que c'est encore M. Boucher de Perthe, aussi membre correspondant, qui le premier et longtemps avant M. Cobden et autres, a démontré la possibilité du libre échange. On se rappelle que M. Boucher de Perthe, avant tous ceux qui s'en sont attribué le mérite, avait proposé de rendre universelles les expositions des produits des arts et de l'industrie. Les preuves de cette assertion ont été publiées par lui.

A propos de ces envois, le secrétaire général a fait connaître que M. Kervyn de Lettenhove venait de publier les observations qu'il a communiquées au Congrès de Cambrai dans une brillante improvisation et qui ont eu pour objet les moyens frauduleux et les suppositions de pièces à l'aide desquels le comte Robert avait espéré de s'emparer du

comté d'Artois au préjudice des droits de la comtesse Mahaut. Le savant membre de l'Institut belge a réalisé ainsi le vœu de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre et ont gardé de sa trop courte apparition dans nos murs un excellent souvenir. M. le Président qui avait reçu comme M. Lefebvre, un exemplaire du nouvel ouvrage de M. de Lettenhove, l'a mis à la disposition de ses collègues et a rappelé à cette occasion, que le vœu dont venait de parler le secrétaire général avait eu de l'écho puisque M. Abel Desjardin, doyen de la faculté des lettres, l'avait recueilli dans un récent article sur le Congrès de Cambrai inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Après cet échange de communications la Société s'est occupée de nouveau de la composition et de la publication des prochains volumes de ses mémoires. Il a été arrêté : 1° que le tome 27 en cours de préparation contiendrait tout le travail de M. Durieux (texte et planches) sur les *miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*; 2° que l'on publierait un second volume consacré aux autres travaux des membres, immédiatement après le premier, sauf le cas où l'insuffisance des ressources serait démontrée; 3° que conformément à l'usage suivi depuis plusieurs années déjà, on aurait recours à la *soumission* pour l'impression de ces deux volumes.

A la suite d'une discussion très régulière la société a pris toutes les mesures nécessaires pour l'exécution matérielle de la publication projetée et décide que le libellé en serait transmis à chacun de Messieurs les imprimeurs de la ville par les soins du secrétaire général.

Le dernier objet à l'ordre du jour était la communication par M. Lefebvre d'un magnifique plan de l'ancien Hôtel-de-Ville de Cambrai à l'échelle de sept toises, dont l'auteur se nommait Boulanger.

Ce précieux document appartient à M. l'abbé Rigaux,

jeune et savant ecclésiastique, qui possède une des plus belles collections de médailles de Notre-Dame de-Grace que l'on connaisse, et s'occupe avec une suite et une persévérance vraiment méritoires d'une histoire du culte de la mère de Dieu dans le Nord de la France.

Ce plan où sont indiqués tous les détails et les ornements d'architecture du pittoresque monument dont on ne saurait trop déplorer la destruction, pourrait sous une forme réduite, ainsi que l'ont dit plusieurs membres de la section des arts, trouver place dans *l'Album cambresien* si bien commencé par M. Durieux. La section a, en conséquence émis le vœu que M. le Président fit des ouvertures dans ce sens au propriétaire de cette belle œuvre topographique.

Avant de lever la séance M. Wilbert, à propos de l'envoi fait par M. Robert de deux nouvelles brochures sur des questions de numismatique, a exprimé des regrets partagés par tous ses collègues sur le retard qu'éprouve la mise en vente de l'important travail que M. Robert prépare depuis longtemps sur la numismatique cambresienne.

Le secrétaire général, C.-A. Lefebvre.

Séance du 20 mars 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président, en dehors de l'ordre du jour, donne communication d'une demande adressée par une personne de Paris qui désire faire entendre à bref délai et dans une réunion publique de la Société, plusieurs morceaux de poésie de sa composition. La Société décide qu'il n'y a pas lieu à déroger dans la circonstance à l'article du règlement qui fixe les époques des séances publiques. Elle charge son

président d'écrire en ce sens à l'auteur de la lettre, et d'être l'interprète de ses regrets de ne pouvoir accueillir sa proposition. On passe en conséquence à l'ordre du jour dont le 1er objet était un rapport de M. Wilbert, sur une magnifique pierre sculptée, découverte récemment à Beauvois. M. M. A. Wilbert donne, *de visu*, une description détaillée de cette œuvre d'art, qui paraît remonter au commencement du 16e ou à la fin du 15e siècle, et qui pendant longtemps avait échappé à tous les regards, cachée qu'elle était derrière le maître autel, sous un batis de planches. Cette pierre qui n'a pas moins de 2 mètres 22 centimètres sur 1 mètre 14 de largeur, n'offre aucune trace d'inscription. L'artiste y a représenté la scène finale sublime de la passion du Sauveur du monde. Le devant est occupé par trois figures en haut relief : le Christ attaché à la croix, la Sainte Vierge et un troisième personnage mutilé. Au second plan sont les 12 apôtres que l'on reconnaît aux attributs qui les caractérisent d'ordinaire. On aperçoit dans le fond des tours et des édifices d'une ville. Le tout est dans un état de conservation parfaite. Quelques traces de coloris se remarquent çà et là.

La Société a écouté ce rapport avec une attention d'autant plus soutenue que les monuments du genre de celui dont on l'entretenait, sont extrêmement rares dans le Cambresis. Il a été décidé après une délibération régulière, que par les soins de M. Durieux qui a bien voulu accepter cette mission, on ferait photographier cette pierre intéressante. M. Wilbert, qui se loue extrêmement de l'accueil de M. le curé de Beauvois a déclaré que ce projet ne rencontrerait aucun obstacle, loin de là, de la part de cet honorable ecclésiastique qui sait apprécier la valeur de la découverte que le hasard lui a fait faire.

Le second article du feuilleton de la séance était l'ouverture des soumissions pour l'impression du tome 27 des

Mémoires de la Société. On a d'abord écarté l'une d'elles attendu que l'on ne s'était pas conformé aux conditions préalables indiquées dans le libelle envoyé à messieurs les imprimeurs de la ville. On a procédé ensuite à l'examen des spécimens fournis par les autres concurrents et comparé les prix.

M. Simon, ayant offert le chiffre le moins élevé a été déclaré adjudicataire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le secrétaire général,

C. A. Lefebvre.

Séance du 3 avril 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

A l'ouverture de la séance M. Wilbert fait connaître à ses collègues les publications parvenues à la Société depuis sa dernière réunion, parmi lesquelles on remarque une histoire médicale du choléra morbus par M. Niobey, qui est renvoyée à l'examen de M. le docteur Hardy, membre résidant

La parole est ensuite accordée à M. Houzé pour la lecture d'un mémoire intitulé : L'*Intendance* et le *Parlement de Flandre* à Cambrai, 1709.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'état de la France en général et sur celui du Cambresis après la désastreuse bataille de Malplaquet qui mit notre pays à deux doigts de sa perte, M. Houzé rend compte de motifs qui engagèrent Louis XIV à transférer le parlement de Flandre de Tournay à Cambrai, de préférence à Douai et Lille. Il raconte ensuite d'après des titres authentiques ce qui se passa dans notre ville à l'occasion de cette translation provisoire qu'il

n'a pas dépendu de nos magistrats d'alors, de rendre définitive. C'eut été un avantage considérable pour Cambrai, on le conçoit. Aussi le corps échevinal n'épargna-t-il ni soins ni démarches pour le lui assurer. Il offrait même, outre l'appropriation des locaux nécessaires, de rembourser les offices de la 4e chambre dont la suppression avait été décidée. Mais la réussite était impossible. Nos échevins avaient contre eux non-seulement M. de Bernières, intendant de la Flandre, mais même, malgré leurs protestations purement de politesse, les 25 conseillers et les six présidents au nombre desquels était M. Bruneau, bisaïeul de notre concitoyen, M. Bruneau, avocat.

Les consaux ou échevins de Douai l'emportèrent donc sur Cambrai ; car Lille s'était retirée de la lutte, déddaignant d'acheter, au prix de sacrifices pécuniaires, ce qu'elle se croyait en droit d'obtenir par le fait seul de sa position parmi les villes de la Flandre.

Dans son historique de ce séjour de 5 années du Parlement de Flandre à Cambrai, séjour qui d'ailleurs a laissé peu ou point de traces dans les annales judiciaires, M. Houzé a eu soin de relever d'après les registres des comptes de l'échevinage tout ce qui pouvait donner satisfaction aux amateurs de statistique locale ou jeter du jour sur les usages et les coutumes de l'époque.

Aucun des historiens de Cambrai ne s'était encòre occupé de cette partie épisodique de notre histoire. M. Houzé a donc comblé avec une juste mesure une lacune regrettable.

La Société en a jugé ainsi en réservant place pour cet intéressant travail dans le prochain volume de ses mémoires.

M. Houzé a encore, dans cette même séance, communiqué plusieurs lettres, datées de 1722, adressées au magistrat de Cambrai, une par le duc de Boufflers et trois par

le prince de Montmorency Tingry. L'impression en a été également décidée.

Après M. Houzé, M. Lefebvre a fait un rapport sur deux ouvrages dus à M. l'abbé Carion de Cambrai, qu'il s'était chargé d'examiner. Tous deux sont relatifs à l'instruction littéraire. Le premier est intitulé *Abrégé de versification française*, le second *Traité de logique* à l'usage des familles. L'auteur de ces deux petits volumes, a dit le rapporteur, a parfaitement rempli le but unique qu'il s'est proposé, celui de condenser dans un style clair et précis les principes de deux branches de connaissances et d'en faciliter l'enseignement. Les qualités qui distinguent les opuscules de notre concitoyen déjà connu par des travaux du même genre, sont de celles que l'on n'apprécie pas à leur valeur dans le monde littéraire où l'on ne sait pas combien les bonnes méthodes d'enseignement et les abrégés bien faits sont rares, quoiqu'il existe un nombre incalculable d'essais de ce genre qui n'ont jamais donné que des résultats négatifs.

Un membre ayant à la suite de ce rapport proposé de conférer à M. Allevarrès, auteur du remarquable poëme : *La Charité*, couronné dans le dernier concours, le titre de membre correspondant qu'il a demandé, il a été décidé que cette proposition dont le résultat ne saurait être douteux serait mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. le président a accordé ensuite la parole au secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal qu'il n'avait pu lire au commencement de la séance qui a été levée immédiatement après cette lecture.

Le secrétaire général,

C.-A. Lefebvre.

Séance du 8 mai 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le premier objet à l'ordre du jour était un rapport de M. Wilbert sur la découverte que l'on vient de faire des substructions du chœur de la grande nef et de quelques parties latérales de l'ancienne église du monastère de Vaucelles.

On sait que cet édifice, le plus complet de ce genre qu'il y eût dans le Cambresis avant 1793, est l'ouvrage de notre célèbre compatriote, l'architecte Villars d'Honnecourt. Comme il en a donné un plan terrestre dans son *album*, dont la publication a occupé les derniers loisirs du regrettable M. Lassus, il a été possible de s'assurer que c'étaient bien les restes de l'antique église que les fouilles récentes avaient mises à jour.

Une discussion s'engage à la suite de cette intéressante communication sur ce qu'il y aurait à faire pour tirer, dans l'intérêt de la science, le meilleur parti possible de cette découverte qu'il s'agirait avant tout de compléter par des déblais ultérieurs d'après le plan précieux laissé par Villars.

Plusieurs membres ont proposé de solliciter une subvention spéciale de Son Excellence le ministre d'Etat. Mais d'autres, tout en reconnaissant combien il serait important de poursuivre les recherches, ne se sont pas ralliés à cette proposition dont la réussite leur a paru fort incertaine, et en tous cas, présenter des inconvénients. La majorité, à la suite de cet échange d'observations, a décidé que provisoirement, on s'en tiendrait à la publication dans les mémoires du rapport de M. Wilbert, que compléteront les dessins pris sur les lieux par M. Durieux.

Après M. Wilbert, M. Bruyelle a entretenu ses collègues

de diverses observations qu'il a faites comme membre de la commission, chargée de faire photographier la châsse renommée de Ste-Maxellende, de Caudry et la pierre sculptée de l'église de Beauvois, dont il a été question dans les procès-verbaux précédents.

M. Bruyelle a rendu compte aussi d'une excursion qu'il a faite avec M. Durieux, dans le souterrain de Caudry et dont l'entrée se trouve dans le cimetière, près de l'église. Cette crypte présente dans sa partie explorable 90 mètres de longueur et est divisée en 14 chambres ou cellules indépendamment d'une galerie principale; elle ne diffère en rien des autres excavations du même genre qui existent dans plusieurs villages de l'arrondissement et évidemment creusées pour servir de *muches* ou retraites aux habitants durant les guerres qui ont si souvent ensanglanté notre pays aux XVIe et XVIIe siècles surtout.

Dans le cimetière de Beauvois, M. Bruyelle a fait la découverte de fonts baptismaux de style roman du XIe siècle, seul souvenir qui reste de l'ancienne église plusieurs fois reconstruite et notamment en 1696.

Immédiatement après cette lecture, M. le président a ouvert le scrutin sur la demande de M Allevarès, lauréat du dernier concours qui avait réclamé le diplôme de membre correspondant de la Société. Le résultat, ainsi qu'on devait s'y attendre, ayant été unanimement favorable, M. Allevarès a été proclamé membre correspondant.

La parole a été donnée alors à M. Léon Marc, membre correspondant, de passage à Cambrai, pour la lecture d'un poème intitulé : *el souli*. Malgré la réserve qu'imposent les formes d'un compte-rendu, il est impossible que dans celui-ci on ne constate pas l'effet vraiment extraordinaire qu'a produit cette lecture, qui n'a pas duré moins d'une heure et que l'on a écoutée, non-seulement sans fatigue, mais avec un intérêt toujours croissant. Il a paru évident

que ce poëme, par l'originalité du sujet, par la richesse et la variété de la forme, presque toujours par la profondeur des pensées et la vérité des sentiments, plaçait son auteur au rang des écrivains du 1er ordre et qu'en un mot, la société d'émulation pouvait s'enorgueillir de s'être associé un poëte digne de ce nom.

On a été unanime à regretter que la place réservée à la poésie dans les mémoires fût trop restreinte pour qu'il fût possible d'y insérer dans son entier cette œuvre remarquable, dont on n'a entendu que la moitié environ.

Ces regrets ont été adoucis par la promesse qu'a faite M. Léon Marc, de détacher de son poëme la partie qui pourrait le mieux être publiée isolément. Rien n'était plus à l'ordre du jour, mais avant de se séparer, la Société a entendu la lecture du procès-verbal de la réunion précédente et l'a adopté sans modifications.

Le secrétaire général,
C. A. LEFEBVRE.

Séance du 22 mai 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans modification, M. le président accorde la parole à M. Houzé.

L'honorable membre donne lecture de divers fragments historiques sur Cambrai, contenant des renseignements officiels et inédits extraits des archives municipales, pendant les 5 dernières années du règne de Louis XIV et commençant par un exposé de la situation du Cambresis et des armées belligérantes avant l'investissement de Bouchain par les alliés. Il communique ensuite une lettre de Villars,

datée du camp de Paillencourt, le 2 septembre 1711, (1) répondant aux plaintes du magistrat de Cambrai, relatives aux maraudeurs qui venaient enlever les provisions des habitans de la banlieue. Cette seconde communication est accompagnée de quelques détails intéressants sur le séjour à Cambrai de divers officiers généraux de l'armée française en 1711 et 1712, et sur les charges de guerre de la capitale du Cambresis.

D'autres documents fournis aussi par M. Houzé fixent l'époque de la construction des chaussées d'Arras et de Bapaume et celle de la reconstruction de la fontaine Notre-Dame et font connaître diverses particularités relatives à la mort de Fénelon, et au service funèbre célébré à l'occasion de la mort de Louis XIV.

L'impression de tous ces documents intéressants a été décidée.

Après M. Houzé, M. Bruyelle a entretenu la Société d'une pièce qu'elle possède dans ses archives, pièce très curieuse par elle-même et par l'espèce de problème qu'elle présente.

Il s'agit d'une de ces pancartes funèbres que dans notre pays on appelle *billets* de mort, de l'une de celles que l'on a imprimées lors du décès de Fénelon. Les exemplaires, originairement très nombreux en sont excessivement rares. Elle porte à peu près les mêmes attributs effrayants dont on orne encore aujourd'hui ces sombres appels aux prières et aux souvenirs des vivants en faveur des morts. Une des

---

(1) M Houzé tient de l'un de ses collègues que le maréchal de Villars a couché au château de M. le baron de Lafosse, seigneur de Paillencourt, la veille de la bataille de Denain ; et comme souvenir de l'hospitalité qu'il avait reçue, l'illustre capitaine a fait hommage de son portrait à la famille de Lafosse, qui le possède encore.

indications du *billet* en question, si elle n'est pas, comme l'a cru un membre, le résultat d'une erreur typographique, permettrait de supposer qu'entre le décès et l'inhumation de l'illustre archevêque, se seraient écoulées 26 heures seulement, supposition qui paraît inadmissible. On sait, il est vrai, que Fénelon avait demandé que l'on célébrât ses obsèques avec simplicité Mais en se reférant aux termes de ce *souvenir* mortuaire, la simplicité eût dû ici, prendre un autre nom et s'appeler oubli des convenances.

A la suite de ces observations, M. Lefebvre a demandé la parole pour lire un fragment d'un travail de longue haleine dont il s'occupe avec activité et qu'il intitule: *La réforme et la ligue dans le Cambresis*. La partie qu'il a fait connaître où figure l'archevêque Vanderburch, l'apôtre de la bienfaisance, a été écoutée avec intérêt. L'auteur, d'après des documents inédits, s'est attaché à démontrer que nos anciens magistrats municipaux savaient veiller avec un soin particulier, parfois même excessif, au maintien de la religion catholique et à l'observance de tous ses préceptes, et en même temps défendre avec une inébranlable fermeté les droits, franchises et priviléges de la ville, dont le dépôt leur était confié. Il a cité pour preuve de cette double asertion une correspondance des plus actives de 1623 à 1625, entre le magistrat de Cambrai et l'infante Claire Eugénie, gouvernante souveraine des Pays-Bas, notamment à propos des efforts que l'on avait faits pour soustraire à la juridiction échevinale, un certain Robert Lanchevin qui, à l'instigation des agents du gouvernement, avait pris le rôle d'agent provocateur parmi les citoyens de Cambrai, suspects d'hérésie.

M. Lefebvre, s'étant senti fatigué, a demandé que sa lecture fût remise à une des prochaines séances, ce qui lui a été accordé avec des témoignages de regret de la part de ses collègues, regrets dont M. Houzé a bien voulu se constituer l'interprête.

Après avoir rappelé aux membres présents que trois des derniers numéros de la revue des Société Savantes contenaient des appréciations raisonnées et bienveillantes des travaux de la Société d'Emulation, M. le président a déclaré la séance levée.

Le secrétaire général, C. A. Lefebvre.

Séance du 5 juin 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président entretient ensuite la société de quelques démarches qu'il a faites pour s'assurer du chiffre auquel s'élèveraient les dépenses, si l'on donnait suite au projet de mettre à jour les substructions de l'église de l'ancienne abbaye de Vaucelles. Les explications de M. le président justifient de tous points la résolution que la Société a prise à cet égard dans l'avant dernière séance.

Immédiatement après cet incident, on a procédé à l'enregistrement des principales publications adressées à la Société depuis sa dernière réunion parmi lesquelles on a remarqué une histoire des établissements religieux de Roubaix, par M. Leuridan. Cet ouvrage était accompagné d'une lettre où M. le maire de Roubaix remerciait la Société de l'envoi qu'elle lui a fait des derniers volumes de ses mémoires.

L'ordre du jour appelait un vote sur le projet de souscription à une médaille qu'un comité composé d'hommes de lettres et de savants, se propose d'offrir à M de Caumont, promoteur et organisateur de tous les congrès qui ont eu lieu en France depuis 30 ans.

La Société d'Emulation qui a vu tout récemment à

l'œuvre le digne doyen des archéologues de France, ne pouvait manquer de témoigner dans cette circonstance, par l'unanimité de son vote, combien elle était heureuse de s'associer à la louable pensée qui a inspiré les organisateurs d'une démonstration dont était bien digne l'homme éminent qui a consacré sa vie et une partie de sa fortune à doter son pays d'une de ses institutions libres les plus utiles.

A la suite de ce vote il a été décidé que l'on souscrirait pour un exemplaire à un ouvrage en cours de préparation, intitulé *Couronnes académiques*, dont l'auteur, M. Lesguillon, a pris part avec succès à plusieurs des concours de la Société.

La parole a été donnée alors à M. Léon Marc, membre correspondant, momentanément à Cambrai, pour la lecture d'une appréciation des œuvres diverses de madame Cessi. Pour justifier l'éloge qu'il a fait des poésies de l'auteur, M. Léon Marc a lu une ode et une fable tirées de ce recueil qui, en effet, ont paru très remarquables. Et l'on a été unanime à regretter que cette dame n'appartenant pas à la Société, on dût se borner à consigner au procès-verbal l'impression favorable que ces deux fragments poétiques avaient produite sur l'assemblée : les mémoires étant exclusiment consacrés aux travaux des membres résidants ou correspondants.

Après M. Marc, M. Bruyelle a lu une note dont l'insertion dans les mémoires a été décidée sur deux tableaux anciens, dont l'un est signé Leclerq, peintre renommé du XVIe siècle, et l'autre est une copie de Rubens.

Ces toiles, jadis enfouies dans le grenier de l'hôtel-de-ville, ont été restaurées avec beaucoup d'art et d'habileté par M. Berger père, à la demande de la commission.

Cette lecture terminée, M. le président a de nouveau accordé la parole à M. Léon Marc, qui a lu une spirituelle

boutade intitulée : la *Naïade de la fontaine St-Benoît*. Cette pièce toute allégorique, écrite avec beaucoup de facilité a été écoutée avec plaisir.

Au moment où la séance allait être levée, M. Houzé a communiqué et offert à la Société plusieurs objets trouvés à diverses profondeurs, dans la cour des messageries, au milieu de débris de vases et de poteries savoir : 1° une sorte de moule très grossier d'exécution, ayant pu servir à couler un sceau ou cachet; 2° une pièce de monnaie de Guillaume de Namur, 3° un jeton du temps de Louis XIV.

Le secrétaire général, C. A. Lefebvre.

Séance du 3 juillet 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu et adopté, M. le président a fait connaître sommairement les publications au nombre de 15, parvenues à la Société depuis sa dernière réunion, parmi lesquelles on a remarqué les magnifiques travaux de l'Académie belge et une traduction de l'anglais en français d'un discours de M. Flower, sur les avantages de l'étude des sciences naturelles, traduction due à M. Ferguson fils, d'Amiens, l'un des plus actifs, comme l'a dit un membre, des correspondants de la Société.

M. Wilbert rend compte ensuite d'une brochure comprise aussi dans cet envoi. Il s'agit d'un projet de centraliser à Paris dans un dépôt public tous les actes notariés antérieurs à la révolution de 89. M. Wilbert, d'accord avec M. Joanny, avocat à Thurs, auteur du mémoire, sur l'importance des anciens actes de notaire, au point de vue de

l'histoire intime des communes de France, fait remarquer que le titre même de cette brochure aurait dû avertir l'auteur que la place naturelle du dépôt qu'il propose est, non à Paris, mais au chef-lieu de l'arrondissement où pourraient le consulter avec fruit les personnes à qui seules il peut être de quelque utilité : Les propriétaires d'immeubles et les amateurs et collectionneurs de documents relatifs à l'histoire locale, etc.

M. Lefebvre rappelle à cette occasion que le dépôt dont on parle existe par le fait puisque dans chaque arrondissement notarial un des notaires est, sous le titre de *tabellion*, dépositaire des actes antérieurs au XIXe siècle. Cette observation, ajoute-t-il, n'ote rien, du reste, à l'opportunité de la mesure réclamée par M. Joanny, surtout si on adopte l'heureuse modification proposée par M. le président. Car, en admettant que les anciens *instruments* dont il s'agit soient classés dans les divers tabellionages avec le soin qu'ils méritent, ce n'est jamais qu'exceptionnellement qu'on peut être admis à les visiter. La Société appréciant l'importance de la question sur laquelle M. Joanny avait appelé son attention, invite le président à transmettre à l'honorable avocat l'expression de son opinion à cet égard.

Le premier objet à l'ordre du jour était la nomination d'un trésorier en remplacement de M. Roth qui, ayant cessé d'habiter Cambrai, s'est démis de ses fonctions, au grand regret de la Société. Au premier tour de scrutin, la majorité des suffrages a été acquise à M. Houzé. L'honorable membre ayant déclaré que la multiplicité de ses occupations l'empêchait d'accepter la marque de confiance qu'on voulait lui accorder, on a procédé à une nouvelle élection dont le résultat a été la proclamation du nom de M. Lestoquoy. Après avoir accordé la parole au nouveau trésorier qui l'avait demandée pour remercier ses collègues, M. Wilbert a lu une appréciation rai-

sonnée de l'étude de M. Durieux sur les miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai. Il y a joint des considérations sur le caractère des œuvres des miniatures de l'école flamande. Ce travail destiné au congrès archéologique qui doit s'ouvrir à Reims, a été écouté avec une attention soutenue et a été l'objet d'éloges unanimes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le secrétaire général, C. A. LEFEBVRE.

Séance du 7 août 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

En l'absence de M. Wilbert, retenu chez lui par une indisposition, M. Houzé est invité par ses collègues à présider la séance.

Le secrétaire général lit d'abord le procès verbal de la réunion précédente qui est adopté sans modifications et sur l'invitation du président par *interim*, il fait connaître les titres de plusieurs communications adressées à la Société. L'attention se porte surtout sur un fascicule des travaux de l'Académie archéologique de Namur, contenant une description accompagnée de planches, d'une innombrable quantité d'objets d'arts, d'ustensiles divers etc., presque tous dans un état parfait de conservation, et provenant d'un cimetière gallo-romain, récemment découvert aux Iliats, près Flavion, province de Namur.

M. Lefebvre, à propos de cette découverte qui jette un si grand jour sur l'état de l'industrie à cette époque, rappelle que dans une livraison précédente des mémoires de la même Académie, on remarque une description d'un autre cimetière non moins riche en *specimen* de l'art gallo-romain.

M. Bruyelle donne lecture de plusieurs lettres rédigées par M. le président et qu'il s'agit d'envoyer à M. le préfet et à divers membres du conseil général.

La Société en adopte la rédaction avec une légère modification et décide qu'il sera adressé à chacun des membres du conseil général un exemplaire du volume des mémoires qui vient de paraître.

Ce point réglé, la Société entend : 1° un rapport de M. Evrard sur les dépenses résultant de la construction d'un abri destiné à protéger contre les intempéries de l'air les pierres tombales réunies dans le warechaix de la bibliothèque; 2° un autre rapport de M. Lestoquoy, sur l'encaisse actuel de la Société, encaisse dont il prend charge en qualité de trésorier.

M. Carion communique ensuite à ses collègues une médaille trouvée dans un champ, près de Crèvecœur, quelques jours auparavant. Cette pièce, d'ailleurs assez fruste, paraît être commémorative, soit de quelque incendie, soit de l'organisation d'une compagnie de pompiers; car, sur le côté le mieux conservé se trouve figurée assez nettement une machine ressemblant fort à une de ces pompes à 4 roues qui ont été en usage dans le Cambresis jusqu'en 1828.

Une discussion s'engage sur l'époque à laquelle peut remonter l'institution des corps de pompiers. M. Evrard rappelle qu'avant la révolution il y avait dans les principaux couvents un dépôt de pompes et de seaux.

M. Lefebvre, à l'appui de cette observation cite un passage des registres du chapitre métropolitain sous la date de 1451, dont il donne la traduction qui est ainsi conçue :

« On décide que l'on placera au clocher de l'église (cathédrale) les seaux nouvellement faits en vue des incendies et qu'on les marquera du cachet du chapitre afin qu'on puisse les reconnaître. »

Il résulte du texte même de l'ordonnance que ces mesures de précaution étaient déjà anciennes.

On sait d'ailleurs que dans quelques provinces de l'empire romain des associations de citoyens ayant à peu près l'organisation de nos pompiers étaient établies dans diverses villes. Cela semble résulter du moins d'une lettre de Pline le jeune à l'empereur Trajan (1).

Cet intéressant échange d'observations a mis fin à la séance, rien n'étant plus à l'ordre du jour.

Le secrétaire général, C.-A. LEFEBVRE.

Séance du 6 novembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Après une discussion intéressante mais d'ordre intérieur, et la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans modification, M. le président communique à ses collègues diverses lettres importantes.

Trois sont signées de MM. Seydoux, Stiévenart et Kulmann, membres du conseil général. Elles ont pour objet d'annoncer à la Société que le conseil général, sur la proposition de M. le préfet du Nord, vivement appuyée par eux, a décidé qu'une subvention de 500 fr. serait accordée à la Société d'émulation de Cambrai. Ce vote est d'autant plus honorable pour nous, a fait observer M. Wilbert, qu'il est motivé sur l'importance progressive des travaux de la Société qu'atteste la publication des derniers volumes de ses Mémoires mis sous les yeux du conseil. Il est à remarquer en outre que du texte des lettres des trois honorables conseillers généraux, il résulte que le subside accordé cette année, l'a été à l'unanimité.

M. Wilbert a lu ensuite deux autres lettres intéressantes

(1) Livre 43, lettre X.

dans un autre genre émanantes de M. le ministre des l'instruction publique. La première fixe au 25 novembre la première distribution des récompenses que M. le ministre en conviant les Sociétés savantes à concourir à l'élaboration d'un dictionnaire historique de la France avant 1789, s'est réservé d'accorder aux meilleurs résumés sur cette matière qui seraient parvenus au ministère avant l'époque fixée.

La deuxième a le double objet, d'inviter le président a venir à Paris représenter la Société d'Emulation dans les conférences entre tous les délégués des sociétés savantes du pays, dont on a précédemment annoncé l'ouverture pour la fin du mois de novembre; et en second lieu d'engager indistinctement tous les membres des associations scientifiques et littéraires de la France, à adresser pour être lus dans ces mêmes conférences les Mémoires qu'ils désireraient soumettre à l'approbation ou à la critique des juges compétents.

Beaucoup d'observations ont été échangées à propos de ces lettres. Un membre a exprimé le désir que le travail si sérieux envoyé à la commission centrale de Paris sur la topographie du Cambresis, travail auquel ont surtout collaboré MM. Bruyelle, Lefebvre et Wilbert, fut jugé pur à Paris comme il le sera sans doute de tous ceux qui le liront quand il aura paru dans le prochain volume des Mémoires.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le secrétaire général, C. A. LEFEBVRE.

Séance du 20 novembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de Mgr l'archevêque de Cambrai, de M. le ministre de l'instruction publique, de M. le préfet du département et de M. Barrot, sous-préfet de Cambrai, des lettres accusant réception de l'envoi des dernières publications de la Société. Dans toutes, les travaux des membres sont l'objet d'une appréciation élogieuse et encourageante. La lettre de Mgr l'archevêque particulièrement. Elle est tout entière de sa main et prouve l'intérêt avec lequel il suit les progrès de la Société qui a l'honneur de le compter parmi ses associés honoraires. On décide que cette lettre sera imprimée à la suite du procès-verbal. Même décision est prise pour les autres qui sont également autographes.

M. Wilbert lit ensuite une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que toutes les académies de province qui ont collaboré au *dictionnaire de la France avant* 1789, recevront un exemplaire de cette collection, l'un des plus beaux monuments que l'on ait élevés aux sciences géographiques, historiques, etc. C'est comme l'a fait observer un membre, un cadeau qui enrichira d'un seul coup la bibliothèque de la Société.

Une autre lettre signée de Mme Cessy, femme poëte distinguée, a été lue dans cette séance. On y soulève une question intéressante, mais dont la Société à ajourné la décision.

Une discussion s'est engagée ensuite à propos d'un rapport envoyé par M. le Maire, à la section d'archéologie pour avoir son avis.

Ce rapport, émane de M. de Baralle, architecte, et a pour objet la description d'une boite d'étain renfermant une médaille de cire, découverte par lui, dans le cours de son remarquable travail de restauration de la tour de l'ancienne église St-Martin, entre la partie ancienne et la partie moderne de l'édifice. Dans l'espèce, il s'agit d'un *Agnus Dei* où

se lit distinctement, outre la légende ordinaire, le nom d'un des papes qui ont porté le nom d'Urbain. M. Bruyelle croit que c'est Urbain VI, mort en 1389. Dans ce cas, l'objet aurait appartenu à l'église primitive de St-Martin, puisque le clocher existant aujourd'hui ne remonte dans sa partie la plus ancienne, qu'au milieu du XV[e] siècle. M. Wilbert se rappelle à ce sujet avoir lu dans l'encyclopédie de Diderot et il a relu récemment dans un journal de la localité, que ces sortes d'*Agnus* étaient placés dans une partie quelconque des édifices religieux pour les préserver, selon une pieuse croyance, de l'incendie, du feu du ciel, etc. Un membre dit que si l'usage dont on parle a existé, ce qu'il ne conteste pas, on aurait dû, après l'avoir décrite et dessinée, remettre cette médaille de cire à l'endroit où on l'a trouvée. Beaucoup d'autres observations ont encore été échangées à propos de cet *Agnus Dei*. Toutefois, aucune décision n'a été prise et la réponse à faire à M. le Maire a été renvoyée à la prochaine séance.

Le dernier objet à l'ordre du jour était l'énumération des publications au nombre de 14, parvenues à la Société depuis la séance du 27 octobre, parmi lesquelles on a remarqué celles de la Société académique de Nantes, celles du département de l'Oise, etc.

Avant de lever la séance, M. le président a accordé la parole au secrétaire général qui a proposé, ce qui a été adopté, de donner dorénavant place par extraits à la suite des procès-verbaux aux programmes des questions mises au concours par les principales Sociétés correspondantes, lorsque ces questions seraient d'un intérêt général.

Le secrétaire général, C. A. Lefebvre.

Séance du 11 décembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. WILBERT.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, adopté sans modifications, la Société, sur l'invitation de son Président, a fixé l'ordre dans lequel seraient disposés les travaux des Membres qui ont collaboré au volume des Mémoires en cours de préparation. A cette occasion, M. Wilbert a fait connaître que M. Gomart, de St-Quentin, auteur d'une notice sur l'ancien château de Beaurevoir, en Cambresis, où Jeanne-d'Arc fut retenue prisonnière en 1430, mettrait volontiers son travail à la disposition de la Société et même joindrait à cet envoi en certain nombre de clichés de gravures. Cette offre a été acceptée avec l'empressement qu'elle méritait, d'autant mieux que la notice qu'il s'agit d'imprimer concerne le Cambresis et a sa place marquée, dès lors, dans les Mémoires de la Société.

M. Wilbert a donné ensuite lecture d'une lettre de M. le Maire de Cambrai dans laquelle cet honorable magistrat approuve les conclusions prises par la section d'Archéologie, relativement à la découverte faite dans la partie ancienne du clocher St-Martin.

Cette lettre a servi à M. le Président de transition pour entretenir ses collègues d'un des monuments les plus complets du 17e siècle qui existent à Cambrai, dont on a craint un instant la destruction. Diverses mesures de conservation ont été mises en avant. Mais comme l'autorité supérieure ne s'est pas encore prononcée dans cette affaire, il a été décidé qu'on ajournerait la discussion pour la reprendre ultérieurement, s'il y a lieu.

Le principal objet à l'ordre du jour était la rédaction du programme des sujets à mettre au concours pour l'année

1862. La Société a successivement adopté ceux qui lui ont été soumis (on en trouvera le texte à la suite de ce compte-rendu.)

Plusieurs ont été l'objet d'observations intéressantes : Les questions de philosophie morale surtout et, en particulier, celle qui a pour objet la recherche des moyens d'améliorer la littérature populaire. M. Carion, a, par le récit de faits affligeants dont il a été témoin, démontré la nécessité de mettre une digue à l'envahissement sans cesse croissant de certains recueils illustrés qui, à la faveur de leur bas prix et de leur mode de publication, vont répandre partout le poison des idées malsaines et même des doctrines les plus pernicieuses. Ces journaux sont bien autrement dangereux, a dit un autre Membre, que les romans-feuilletons qui ont été autrefois si vivement et si justement attaqués ; car, à raison du prix élevé des journaux qui les accueillaient, ils étaient nécessairement accessibles à un nombre très restreint de lecteurs. — Il en est tout autrement aujourd'hui.

Une question sur le caractère de la domesticité avant 1789, a été non moins sérieusement élucidée avant d'être adoptée. Il en a été de même de la partie du programme concernant l'histoire et l'archéologie. L'utilité des monographies étant aujourd'hui universellement reconnue on a, après un mûr examen, inscrit au programme une histoire de l'antique Abbaye de St-Aubert, la plus riche et aussi la plus célèbre de toutes celles qui existaient autrefois dans le Cambresis.

La Société a, en outre, recommandé comme sujets d'étude et pouvant donner lieu à des travaux utiles qu'elle serait heureuse de récompenser, un examen de la mission des écrivains dramatiques à l'époque actuelle ; et, dans un tout autre genre, la recherche et le classement des épigraphes de l'ancien Cambresis, en y comprenant les

inscriptions civiles et militaires, les pierres tombales, etc. Quant à la poésie, le choix du sujet a été, comme toujours, laissé au choix des concurrents.

Parmi les publications parvenues à la Société depuis un mois et dont elle a pris connaissance après la rédaction du programme, on a remarqué une circulaire où M. de Caumont contredit péremptoirement l'assertion d'un Membre illustre de l'Institut, laquelle tendrait à représenter les congrès scientifiques comme étant une institution nouvelle alors qu'ils existent depuis plus de 30 ans.

Avant de lever la séance, M. le Président a placé sous les yeux de ses collègues un nouveau dessin dû au crayon de M. Durieux, destiné à l'Album Cambresien et représentant la maison dite des Canonniers, située sur la Place-au-Bois, autrefois à usage d'estaminet et aujourd'hui occupée par un carrossier.

Le secrétaire-général : C.-A. Lefebvre.

SOCIÉTE D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

PROGRAMME DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS DE 1861.

La Société d'Emulation décernera, s'il y a lieu, au mois d'août 1862, une médaille d'or ou d'argent, ou une mention honorable, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

PHILOSOPHIE MORALE.

(1) Quel était autrefois le caractère de la domesticité ? en quoi différait-il de ceux de l'esclavage et du servage ? quel est-il aujourd'hui ? et comment diffère-t-il de ce qu'il était autrefois ? que devrait-il être relativement aux besoins de la famille et de la société et quelles seraient, sous ce rapport, les mesures à prendre réciproquement dans l'intérêt du serviteur et de celui qui l'emploi ?

(2) Quels seraient les moyens pratiques à employer pour diriger exclusivement vers l'honnête, l'utile et le beau, la littérature populaire en général et surtout les publications illustrées (romans, contes, etc.) accessibles par leur prix et leur mode de vente, à toutes les classes de la Société ?

HISTOIRE LOCALE.

Recueillir tout ce qui dans l'ancien Cambresis concerne l'épigraphie : inscriptions civiles, militaires, funéraires et autres ; *graphiti* d'une certaine importance et présentant un caractère d'antiquité incontestable, etc.

Quelle était l'organisation de l'ancienne Abbaye de St-Aubert? quelle a été son influence sur la civilisation du pays auquel elle appartenait? quels sont les principaux événements qui s'y sont passés ?

LITTÉRATURE.

La mission des auteurs dramatiques est-elle toujours de ne récréer, qu'à la condition de moraliser et d'instruire?

POÉSIE.

La Société continue à laisser indéterminés l'étendue des pièces destinées au concours ainsi que le choix des sujets qui pourront être pris dans les différents genres.

Les ouvrages destinés aux divers concours devront parvenir à la Société avant le 15 Juillet. Ils devront chacun porter une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les billets accompagnant les mémoires et pièces qui n'auront obtenu ni prix, ni mentions honorables, seront brûlés en séance.

Les concurrents auront, indistinctement, le droit de faire prendre, à leurs frais, du 15 Août au 31 Décembre 1862, copie des pièces envoyées par eux à la Société.

Le Secrétaire général,
C.-A. LEFEBVRE.

Le Président de la Société,
ALC. WILBERT.

Rectification transmise par M. l'abbé Boniface.

Dans la séance du 19 Mai 1860, un membre de la Société d'émulation a dit d'un reliquaire, trouvé dans un puits de la rue des Juifs : « Le reliquaire offrait, outre » quelques fragments d'os de saints, un lambeau de » pourpre que M. l'abbé Boniface, dans une fort bonne » note descriptive, suppose, d'après l'inscription encore » lisible, avoir appartenu à sainte Elisabeth, impératrice de » Hongrie, bienfaitrice de l'église de Cambrai. »

Ces phrases ont paru dans le rapport signé par M. Lefebvre et inséré dans l'*Emancipateur*, nº du 19 Juin.

La vérité est que ma note ne parle point de *lambeau de pourpre* ; que je ne dis rien du propriétaire de ce reliquaire, que je cite *Isabelle* et non Elisabeth ; que je ne parle point d'*impératrice* (sainte Elisabeth n'étant pas dite *impératrice)* ; que je ne dis pas si elle fut ou ne fut pas bienfaitrice de l'église de Cambrai.

Je désire qu'une rectification soit faite dans les procès-verbaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ERRATA.

Page 4, ligne 5. *Refrigerant*, lisez *réfrigérant*.

Page 5, ligne 32. *Bevie*, lisez *Bevy*.

Page 8, ligne 15. *De Haisnes*, lisez *Dehaisnes*.

Page 25, ligne 17. *M. Wilbert a contribué*, lisez *MM. Lefebvre et Wilbert ont contribué*.

Page 29, ligne 11. *Diegerick*, lisez *Diegerich*.

Page 52, ligne 8. *Ou qui pourraient être*, lisez *qui pourraient l'être*.

Page 53, ligne 23. *Rôle du médecin de la famille*, lisez *dans la famille*.

Page 83, ligne 3. *Libelle*, lisez *libellé*.

Page 87, ligne 29. *El soulé*, lisez *Esouli*.

Page 92, ligne 16. *Cessi*, lisez *Cezzi*.

Page 92, ligne 32 Ajoutez : *du musée*.

Page 95, ligne 10. *Présidence de M. Wilbert*, lisez *de M. Houzé*.

Page 99. *Cessi*, lisez *Cezzi*.

Typ I. Carion, rue de Noyon, nº 11, à Cambrai

